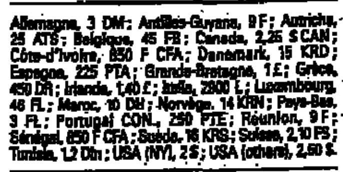


Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16456 – 7,50 F — MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1224 - 7,50 F



Ce que les épargnants paieront en 1998

● Les règles du jeu fiscal changeront profondément le 1er janvier ● Un prélèvement social de 10 % s'ajoutera, dans la plupart des cas, aux impôts ● Malgré de nouvelles taxes, l'assurance-vie reste un placement privilégié, surtout si elle est investie en actions

LES RÈGLES du jeu de la fiscalité de l'épargne seront profondément modifiées à compter du 1er janvier 1998. *Le Monde* présente les dispositions de cette réforme qui résulte de la loi de finances pour 1998 et de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Une première forme d'épargne reste totalement exonérée. Il s'agit *du livret A, du livret bleu, du Codevi*, du livret jeune et du livret d'épargne populaire. Une deuxième forme d'épargne est exonérée de prélèvements fiscaux mais est assujettie aux nouveaux prélèvements sociaux dont le taux atteint 10 % (dont 7,5 % au titre de la contribution sociale généralisée, 2 % au titre des prélèvements sociaux proprement dits et 0,5 % au titre du remboursement de la dette sociale). Sont concernés le compte et le plan d'épargne-logement, le plan d'épargne populaire et le plan d'épargne en actions.

Une troisième forme d'épargne supportera ces nouveaux prélèvements sociaux mais aussi les prélèvements fiscaux traditionnels : Les dividendes d'actions resteront assujettis à l'impôt sur le revenu, mais subiront un prélèvement social qui s'appliquera de manière rétroactive sur les revenus de 1997.



Le projet du gouvernement dessine enfin une quatrième forme de fiscalité sur l'épargne, celle qui porte sur l'assurance-vie. Pour ce placement, les nouveaux prélèvements sociaux de 10 % vont entrer en vigueur mais la fiscalité d'Etat, bien qu'en légère hausse, restera avantageuse, surtout pour les plans investis en actions françaises.

Le gouvernement a longuement hésité au cours des derniers mois avant de dessiner ce nouveau paysage fiscal. Selon lui, le projet répond à une double ambition : d'abord procéder à un rééquilibrage entre la fiscalité du travail et la fiscalité du capital ; ensuite, pour cette dernière, avantager les placements à risque et la production au détriment de la rente.

Lire page 7

Fronde contre la politique de rigueur sociale de Tony Blair

APRÈS une période faste de six mois à la tête du gouvernement britannique, Tony Blair doit affronter une fronde à propos de ses projets de réforme sociale. La réduction des prestations versées aux mères célibataires avait déjà provoqué des protestations de la gauche travailliste. Cette fois, le ministre de l'éducation, David Blunkett, soutenu par plusieurs membres du cabinet, a écrit une lettre au ministre des finances pour le mettre en garde contre les coupes envisagées dans les programmes d'aide aux plus défavorisés, notamment aux handicapés. Une manifestation spectaculaire a été organisée, lundi 22 décembre, devant la résidence du premier ministre, à Downing street, où plusieurs handicapés en chaise roulante se sont enchaînés aux grilles.

Lire page 3

L'archevêque par qui le scandale arrive au Liechtenstein

BERNE
de notre correspondant

De mémoire de sujet de Hans-Adam II, prince de Liechtenstein, jamais pareille fronde n'a soufflé sur la principauté, au point que certains en viennent à penser que le trône lui-même pourrait vaciller. Dimanche 21 décembre, qui aurait dû être de fête, l'intronisation de Mgr Wolfgang Haas, nouvel archevêque de Vaduz, a suscité une manifestation hostile de quelques centaines de personnes. Prélat ultra-conservateur, Mgr Wolfang Haas s'est notamment fait connaître pour avoir bloqué tout dialogue œcuménique et remis en cause les responsabilités attribuées aux laïcs. Muté de Coire, le deuxième diocèse de Suisse, il a été installé par le pape dans des fonctions taillées à sa mesure : le Liechtenstein a été détaché du diocèse de Coire et promu au rang d'archevêché pour accueillir cet évêque dont les fidèles et le clergé suisses ne voulaient plus (*Le Monde* du 5 décembre).

La manifestation n'a épargné ni le monarque régnant, qui a accepté cette nomination sans broncher, ni le pape, qui a signifié sa décision sans consulter personne. Ce tour de passe-passe du Vatican a été si vivement ressenti que le chef du gouvernement et le président du Parlement du Liechtenstein ont décliné l'invitation de participer à la célébration, également boudée par les deux évêques auxiliaires de Coire. Quant à la conférence épiscopale helvétique, elle n'a même pas été conviée.

Comme en 1988 lorsqu'il avait été consacré évêque à Coire dans une bruyante contestation populaire, Mgr Haas a emprunté une porte dérobée pour faire son entrée dans l'église Saint-Florin de Vaduz, désormais promue cathédrale. Le bâtiment avait été entouré de barrières et gardé par la police, évitant à l'archevêque la répétition d'un spectacle qui avait fait le tour du monde à l'époque quand quelque deux cents fidèles s'étaient couchés à terre sur le parvis afin de l'empêcher d'accéder à la cathédrale. La querelle avait provoqué un malaise jusqu'au sein du gouvernement helvétique dont l'un des sept membres avait fini par prier le Vatican de trouver une issue honorable à l'impasse.

Au Liechtenstein, même si la manifestation de dimanche s'est déroulée sans incident, le vice-président du Parlement de Vaduz a ouvertement interpellé le Saint-Siège et les députés ont officiellement fait savoir qu'ils considéraient comme indésirable la création d'un archevêché. Même si Mgr Haas est un enfant du pays, une bonne partie des trente mille habitants de la principauté ont d'ailleurs signé une pétition réclamant le maintien du Liechtenstein au sein de l'évêché de Coire.

Cette effervescence n'a pas empêché Mgr Haas de recevoir la mitre et la crosse des mains du nonce apostolique à Berne, qui lui a également remis la bulle pontificale instituant l'archidiocèse. Le nouveau promu a tenu à réaffirmer dans sa première homélie qu'il obéissait filialement à la volonté du pape sans avoir jamais sollicité un tel honneur. Tout en regrettant vivement la controverse autour de sa nomination, il a déclaré vouloir être *« l'archevêque du cœur »*. Le vent de fronde qui souffle sur la principauté contraste singulièrement avec l'atmosphère feutrée qui règne d'ordinaire dans ce si joli paradis fiscal enserré entre la Suisse et l'Autriche.

Jean-Claude Buhrer

Les poisons du nucléaire

TROIS affaires nucléaires empoisonnent le gouvernement, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'une de ses filiales productrice de radiosources pour l'industrie et les hôpitaux.

Le premier dossier concerne le démantèlement difficile du réacteur Superphénix, pour lequel des décisions ont été repoussées à janvier 1998. Le deuxième, un crayon de combustible, contenant de l'uranium et du plutonium, égaré, depuis le 27 juin, par un laboratoire de Grenoble. Le troisième, la perte, lors d'un naufrage au large des Açores, de matériel radioactif destiné à des hôpitaux, qui pourrait, selon Greenpeace, se dissoudre dans l'eau de mer et contaminer la chaîne alimentaire.

Lire page 21

L'introuvable consensus autour de l'immigration

UNE OPPOSITION ragaillardie, *une majorité éprouvée et les immigrés* réinstallés, à leur corps défendant, dans leur rôle de punching-ball du débat politique français. Le bilan du laborieux débat parlementaire sur la nationalité et le statut des étrangers a toutes les apparences de la calamité pour un gouvernement jusqu'à présent plongé dans un état de grâce providentiel.

L'interminable empoignade verbale s'est achevée au Sénat par l'explosion du pétard mouillé allumé par l'opposition, l'impossible référendum sur la nationalité. Elle a connu un point d'orgue africain avec les déclarations de Lionel Jospin sur l'arrêt des « charters ». Mais la bataille doit reprendre, sans doute plus discrètement, après la trêve des confiseurs, pour se prolonger jusqu'à la campagne électorale des cantonales et des régionales.

Véhémente, parfois venimeuse, la discussion à l'Assemblée s'est le plus souvent déchaînée à mille lieux des eaux consensuelles où le gouvernement avait imaginé la mener. Le temps semble loin où, au début d'août, était salué presque unanimement le rapport du politologue Patrick Weil fondé sur le constat de l'existence d'un *« consensus »* républicain sur l'immigration.

Loin aussi, l'époque où Jean-Pierre Chevènement assurait qu'*« aucun parti de l'arc républicain n'a intérêt à faire de surenchère démagogique à propos de l'immigration »* et où le ministre de l'intérieur appelait à sortir d'un *« débat pourri »*. Loin encore, le moment où Jean-Louis Debré saluait le *« reniement des socialistes »*.

La paix annoncée n'a donc pas été signée, et les *« vieux démons »* de la xénophobie n'ont pas cessé de planer dans l'hémicycle. Fantasmes d'invasion, amalgames immigration-criminalité, fausses évidences sur l'*« inassimilabilité »* des musulmans, outrances sur les *« chasseurs d'allocations familiales »*, les *« scientifiques douteux »*, les *« artistes délinquants »* et les *« retraités malhonnêtes »*, démagogie sur le *« financement du regroupement familial »*, le florilège de certains orateurs de droite n'était pas loin d'évoquer les délires des années 30 sur les *« métèques »* (qui n'étaient pas musulmans à l'époque) et le discours actuel de l'extrême droite.

Philippe Bernard

Lire la suite page 15

La télévision de l'abondance



CYRILLE DU PELOUX

LE NOMBRE d'abonnés aux bouquets de chaînes de télévisions numériques devrait doubler en 1998. La rentabilité des investissements réalisés en France dans ce secteur très concurrentiel n'en sera pas pour autant assurée, reconnaît le directeur général de TPS, Cyrille du Peloux, dans un entretien au *Monde*. Un rapprochement des différents opérateurs semble de plus en plus inéluctable.

Lire page 20

هكذا من الأصل

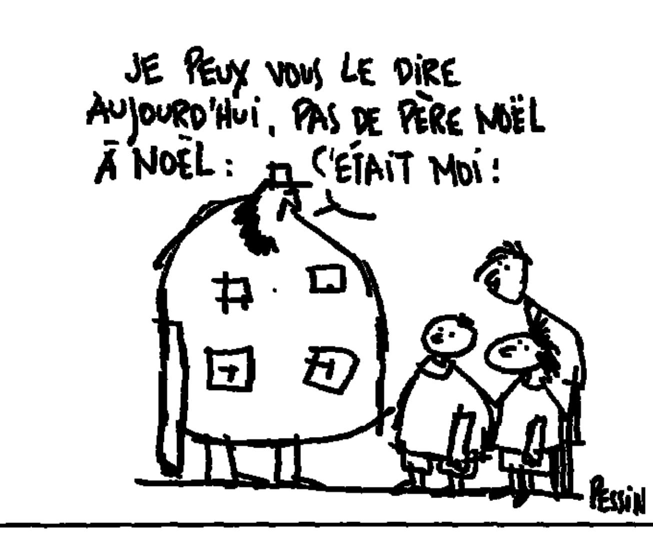
AMÉRIQUES **Pour accueillir le pape qui se rendra pour la première fois dans l'île, du 21 au 25 janvier 1998, Fidel Castro a « *exceptionnellement* » accepté de faire de la journée de Noël une journée fériée. C'est la première fois depuis 1968. Plusieurs autres concessions consenties ces derniers jours par le régime témoignent de l'importance que Cuba, isolé, accorde au voyage de Jean Paul II. ● A MIAMI, les anticastristes demeurent divisés sur ce voyage qui, craignent-ils, pourrait être suivi d'une amélioration des rapports entre Washington et La Havane. ● INCONTESTABLE succès politique pour le régime cubain, le voyage du pape n'efface pas pour autant les difficultés économiques persistantes dans lesquelles se débat le pays. L'industrie sucrière cubaine devra ainsi faire face aux nécessités de la restructuration, au risque de créer du chômage.**

Fidel Castro règle les moindres détails du voyage de Jean Paul II à Cuba

Le chef de l'Etat entend faire de la venue du pape, en janvier, un succès dont il tirera aussi bénéfice. Dans ce but, il a rétabli la fête de Noël et multiplié ces derniers jours les concessions, autorisant la publication d'un message papal à la « une » du quotidien du Parti communiste cubain

FIDEL CASTRO a beau répéter, sur tous les tons et à chaque occasion, que le régime préfère la mort au changement (« *Socialismo o muerte !* »), les Cubains ont pu constater que le Lider Maximo savait aussi mettre de l'eau dans son rhum.

En quelques jours seulement, ils l'ont successivement entendu annoncer – en pleine nuit ! – que le 25 décembre, tenu pour jour ordinaire depuis 1968, serait, cette année, exceptionnellement ferié ; puis ils l'ont vu recevoir, après douze années d'une hautaine ignorance, la hiérarchie catholique pour une entrevue de six longues heures, *qualifiée à la sortie de « positive » et de « constructive » par les protagonistes* ; samedi 20 décembre, enfin, ils ont pu lire en « une » de *Granma*, « *organe officiel du comité central du Parti communiste de Cuba* », le message pleine page que le pape adressait au « *peuple cubain à l'occasion de sa prochaine visite* », du 21 au 25 janvier 1998. Dans un pays où l'accès aux médias relève du monopole d'Etat, une telle initiative n'est pas passée inaperçue.



Après avoir négocié pas à pas chacune de ses concessions, Fidel Castro, apparemment, a décidé de payer le prix qu'il convenait pour accueillir le pape, y compris en mettant à la disposition des fidèles ces si rares moyens de transport *sans lesquels aucun rassemblement de masse n'est possible*. Du voyage, Jean Paul II espère un peu plus d'espace pour l'Eglise cubaine, quasi expulsée de la société dès les lendemains de la révolution, en janvier 1959. Quant à Fidel Castro, il compte bien récolter ce qu'il a de bonnes chances d'obtenir : une ferme condamnation de l'isolement politique et économique dans lequel Washington tient le régime de La Havane.

ÉVOLUTION DE LANGAGE

En politique non plus il n'y a pas *de petits profits, et le chef de l'Etat* cubain peut d'ores et déjà se féliciter de l'embarras dans lequel le voyage papal a plongé la communauté cubaine exilée aux Etats-Unis. Dès l'annonce du voyage, celle-ci s'est entredéchirée pour savoir s'il convenait d'envoyer en rade de La Havane le bateau de pèlerins que l'archidiocèse de Miami projetait d'affréter. Après des semaines d'intenses polémiques, l'Eglise vient d'annoncer qu'elle renonçait à son projet.

Cette petite victoire des anticastristes de Floride compensera-t-elle, *à leur yeux, le ton conciliant* nouvellement adopté par le président Clinton à l'égard de Cuba ? A deux reprises, lors de son voyage *en Argentine, en octobre*, puis, deux semaines plus tard, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Washington, le président américain a lancé quelques fleurs à l'adresse de son homologue cubain, qualifié publiquement d'homme « *très intelligent* ». Il n'en a pas fallu plus pour qu'aussitôt les cercles anticastristes évoquent avec effroi une ouverture américaine en direction de Cuba. Fin novembre, les rumeurs sont reparties de plus belle lorsque le chef du département nord-américain du ministère cubain des affaires étrangères a reçu, discrètement mais très officiellement, un haut responsable de la CIA, qui, jusqu'à récemment, traitait des affaires cubaines auprès de la Maison Blanche.

CROISSANCE MÉDIOCRE

Il y a loin des bonnes paroles au changement de politique. Mais de passage en France, où il venait d'assister au congrès du Parti socialiste, le président de l'Assemblée nationale populaire cubaine, Ricardo Alarcon – dont on sait qu'il suit de près les affaires cubano-américaines, – a pris acte, avec une visible satisfaction, de cette évolution de langage. Ajouté à l'irritation de plus en plus manifeste des patrons américains opposés au maintien d'un embargo qui, craignent-ils, risque de les écarter pour longtemps d'un *marché* potentiel, et aux condamnations répétées du même embargo par toutes les instances internationales, *le bilan de ces dernières semaines* n'est, tout compte fait, pas *si mauvais pour le dernier chef* d'Etat communiste de l'hémisphère occidental.

Demeure, cependant, la situation économique. *Et sur ce front-là*, décisif, la situation n'est guère brillante. En dépit de l'augmentation sensible du chiffre d'affaire produit par le tourisme et malgré la hausse des exportations de tabac, la croissance économique, cette année, sera médiocre : entre 2,1 et 2,5 %, contre 7,8 % l'année précédente. Repartie de très bas après l'arrêt de l'aide soviétique, l'économie cubaine se heurte à l'obsolescence de tout son appareil industriel, à l'embargo américain, *qui lui interdit l'accès au marché* des prêts intéressants, et à la neutralité de l'Europe, qui, même bienveillante, attend pour déployer son aide que La Havane fasse un geste en faveur des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte défavorable que Cuba doit réorganiser son *importante* industrie sucrière, aujourd'hui vieillotte et, surtout, surdimensionnée compte tenu des taux de production, en nette régression. Quoi qu'elles fassent, les autorités économiques ne peuvent plus éluder l'éventuelle fermeture de quelques dizaines d'usines sucrières, c'est-à-dire se poser la question – taboue – du chômage qu'engendrerait l'impossible reconversion de milliers d'ouvriers et de paysans.

Georges Marion

Un message du pape à la « une » de « Granma »

Se réjouissant du rétablissement de la fête de Noël dans « *la vie civile* », le pape, dans un message aux Cubains publié le 21 décembre à la une de *Granma*, quotidien du Parti communiste, souligne que « *Noël fait partie du patrimoine culturel et religieux* » du pays. Il s'adresse à tous les Cubains, « *sans distinction de credo, d'idéologie, de race, d'opinion politique* », et espère qu'au cours de sa prochaine visite dans l'île « (sa) *parole atteindra ceux qui ont la grave responsabilité de diriger le destin de la nation comme le citoyen le plus simple* ».

Jean Paul II ajoute : « *J'espère qu'après ma visite l'Eglise, qui aura pu donner un témoignage public de sa foi et de son dévouement à la cause de l'homme autour du successeur de l'apôtre Pierre, puisse continuer à disposer de plus en plus de la liberté nécessaire pour sa mission et des espaces adéquats pour la mener à bien pleinement et continuer ainsi à prêter son service au peuple cubain.* »

Cardinal Jaime Ortega, archevêque de La Havane

« Une étape dans un processus d'amélioration des rapports entre l'Etat et l'Eglise »

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

« Mgr Ortega, avez-vous pu obtenir de votre première rencontre avec Fidel Castro des garanties quant au déroulement de la visite du pape et à la situation de votre Eglise ?

– J'avais déjà rencontré le président à l'occasion d'entretiens qu'il a pu avoir avec des évêques étrangers ou des représentants du Vatican, mais c'était la première fois depuis douze ans que, de manière formelle, Fidel Castro acceptait de recevoir la Conférence des évêques de son pays. Pour autant, il ne s'agissait pas d'obtenir des « garanties » sur la situation de l'Eglise, encore moins de passer des accords avec les autorités de l'Etat. Cette rencontre a porté sur la préparation de la visite du pape. Le président nous a donné toutes les assurances sur son déroulement, indiquant que la liberté de mouvement et d'expression serait totale, que Jean Paul II recevrait l'accueil populaire qui convient et que son message serait bien reçu. Le chef de l'État a ajouté que le pape n'était pas seulement l'invité de l'Eglise, mais de tout le pays.

– Comment avez-vous réagi à la déclaration du 15 décembre de Fidel Castro, devant l'Assemblée nationale populaire, selon laquelle la liberté religieuse avait été respectée dans votre pays ?

– Pour justifier son propos, le *président a pris comme points de* comparaison les révolutions française, mexicaines ou *l'instauration* de la République en Espagne et la guerre civile qui a suivi. Lors de ces événements, en effet, le clergé a connu le martyre. *Mais, à Cuba, il* n'y a pas eu de violences contre les prêtres et les croyants comparables à celles qu'ont dû subir par exemple l'Eglise orthodoxe de Russie ou les Eglises du camp issu de la révolution bolchevique.

» C'est-à-dire que le président compare notre situation avec ce qu'il y eu de pire, mais l'Eglise cubaine aspire à ce qu'il y a de meilleur ! Notre statut actuel est intermédiaire entre un trop-plein et un manque de liberté. Nous n'avons jamais été traités comme les Eglises des pays communistes de l'Est européen. Nous avons toujours eu la liberté de nommer des évêques et des prêtres, ce qui n'était pas le cas dans un pays aussi catholique que la Pologne. Le pape se souvient que sa nomination comme évêque auxiliaire de Cracovie en 1958 avait dû attendre l'autorisation de l'Etat. La mienne comme archevêque de Cuba n'a *jamais fait l'objet d'un tel compromis.*

» *Par comparaison* avec ces situations extrêmes, le président peut donc estimer que l'Eglise à Cuba est libre. Mais de notre côté, *notre devoir* est de rappeler que nous n'avons jamais eu accès par exemple aux moyens permettant d'assurer aux enfants une éducation catholique. Et nous n'avons toujours pas non plus accès aux moyens de communication nationaux et locaux. Ce sont des réalités que les autorités ne peuvent pas ignorer.

– En avez-vous au moins parlé avec Fidel Castro ?

– Pour cette première rencontre, nous n'avons pas abordé tous les sujets, mais nous lui avons bien fait comprendre que la visite du pape n'était pas, pour nous, un point d'arrivée. Pas plus qu'elle n'est un point de départ. C'est comme une étape dans un processus d'amélioration des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Par exemple, j'ai reçu l'assurance de pouvoir parler en janvier, pour la première fois, à la télévision d'Etat nationale et à la télé locale de la Havane. Pour mobiliser l'opinion à la préparation de la visite du pape, mon évêché ne dispose que d'un petit bulletin d'informations mensuel qui diffuse à huit mille exemplaires et les numéros s'épuisent très vite.

JAIME ORTEGA

» L'accès de l'Eglise aux médias du pays fait donc partie d'un processus dynamique. Nous ne nous attendons pas à un changement du jour au lendemain, mais nous espérons pouvoir occuper dans la société un espace toujours plus large pour accomplir notre mission. C'est cet espoir qui nous anime pour les lendemains de la visite de Jean Paul II.

– *Avez-vous au moins* reçu plus d'assurance à propos de l'éducation, *c'est-à-dire du droit* d'ouvrir des écoles catholiques ?

– *Si nous n'avons pas non plus* d'attente à court terme à cet égard, nos demandes ne doivent pas tomber dans l'oubli. Dans n'importe quel système social ou politique, l'éducation fait partie des moyens dont l'Eglise dispose pour accomplir sa mission, en fidélité à son devoir de promotion de l'homme dans toutes ses dimensions. L'Eglise ne pourra jamais renoncer à sa mission fondamentale qui est l'éducation religieuse.

» Or, pendant longtemps à Cuba, les familles ont été soumises à de très fortes pressions pour empêcher les enfants d'aller à la messe ou au catéchisme. Aujourd'hui, il est vrai, la situation a changé. Nous avons pu recevoir du Mexique deux millions de petits manuels de catéchèse. Nous recevons aussi des Evangiles et au rythme actuel, avant l'an 2000, un million de familles cubaines auront pu lire un Nouveau Testament. Quand nous mettons l'accent *sur l'éducation religieuse*, il ne s'agit donc pas de réclamer *l'ouverture de grands collèges*, mais de créer un état d'esprit capable de faciliter notre tâche d'éveil de la foi.

– La visite du pape vous paraît-elle devoir contribuer à ce climat plus favorable ?

– Oui, elle va marquer une étape dans l'affirmation du renouveau religieux qui transforme Cuba. Je suis sûr que le passage du pape dans l'île apportera des fruits, presque aussi imprévisibles que ceux qu'a laissés le passage du Christ sur terre. Pour mon pays, j'y vois surtout l'espoir d'un réveil de certaines valeurs permettant l'accès à une vérité dont le pape est le témoin et le messager. »

Propos recueillis par Henri Tincq

L'île « importe » des malades pour financer son service de santé en crise

LA HAVANE
de notre envoyé spécial

Vu de l'extérieur, rien ne distingue d'un autre ce bâtiment blanc, haut de huit étages, qui se dresse dans le centre résidentiel de La Havane, non loin du front de mer, le célèbre Malecon de la capitale cubaine. Une tenace odeur de peinture fraîche rôde dans le hall d'entrée presque coquet, meublé de fauteuils de cuir que flanquent un appareil téléphonique et quelques pots de fleurs. Aucun signe particulier *n'indique qu'il s'agit du* Centre international ophtalmologique Camilo-Cienfuegos, établissement hospitalier spécialisé dans le traitement de la *rétinite pigmentaire*, maladie dégénérative plus *connue sous le* nom de cécité nocturne. Nulle part ailleurs qu'à Cuba, assurent les autorités locales, cette maladie ne peut être soignée.

Ici, affirme la brochure qui présente l'établissement, « *une équipe de scientifiques cubains sous la direction du docteur Orfilio Pelaez, se sont consacrés à l'étude des traitements de cette maladie.* (...) *Quarante années d'expérience et de recherches sont à votre disposition* ». Seule condition pour bénéficier des services des quelque deux cent quarante médecins, infirmiers et personnels de toutes catégories qui y *travaillent : il faut être étranger et*, surtout, payer en dollars.

Pendant longtemps, les médecins cubains formés en quantité dès le *lendemain de la révolution* ont constitué un bon article d'exportation et de propagande pour un régime qui n'hésitait jamais à répondre aux demandes d'aide lancées par les pays amis. Aujourd'hui encore, près de trois cents d'entre eux opèrent dans les zones rurales d'Afrique du Sud que dédaignent les médecins – blancs – locaux. Mais plutôt que d'aller au-dehors chercher des malades, c'est maintenant la médecine cubaine qui « importe » des patients étrangers.

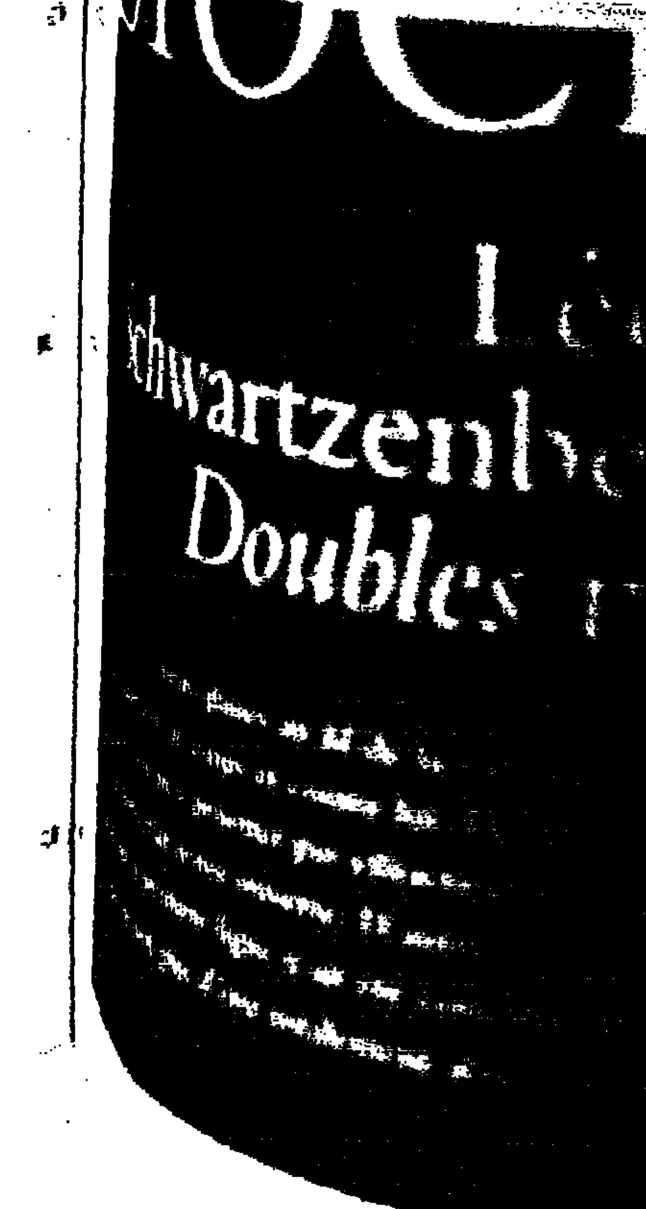
DISCRÉTION ASSURÉE

Le tournant a été pris il y a quelques *années, lorsque le pays*, accablé par les difficultés économiques, *s'est résolu à mettre en œuvre tous* les moyens pour récolter les précieux dollars nécessaires à sa survie. En Amérique latine, la médecine est généralement chère et réservée à quelques privilégiés ; à Cuba elle est gratuite. Elle est aussi de qualité et les médecins sont en surnombre. Pour financer ce coûteux édifice en voie de prendre l'eau, quelques gestionnaires astucieux ont eu l'idée de moderniser une partie des installations pour les mettre à la disposition de la clientèle capable de payer. Et, depuis, Servimed, société spécialement créée pour la circonstance, démarche à l'étranger, vantant la qualité et le coût raisonnable des prestations médicales cubaines. Stress et affections psychologiques, *médecine interne, pédiatrie, ophtalmologie*, dermatologie, gynécologie, *orthopédie, chirurgie générale* et même chirurgie esthétique : les *possibilités sont nombreuses, tournées* vers une clientèle latino-américaine, mais aussi européenne ou canadienne. Même les citoyens des Etats-Unis, où *la médecine est hors de prix*, sont invités à se faire soigner dans l'île, sans crainte de violer l'embargo qui leur interdit de dépenser de l'argent chez Fidel : Cuba a mis au point des mécanismes de voyage et de paiement qui assurent la *discrétion nécessaire*.

Au dire de Xenia Loma, chargée des relations publiques de la clinique *ophtalmologique* Camilo-Cienfuegos, les quatre-vingts lits de l'établissement *restent rarement* vides. Le cadre y est moderne, fort *différent du quotidien de l'hôpital* cubain où les médicaments et les *équipements manquent*. Argentins, Brésiliens, Equatoriens, mais aussi *Hollandais* et *Canadiens se bousculent* dans le centre qui, dit-elle, *assure seul au monde* le traitement de la rétinite pigmentaire, maladie réputée jusque-là inguérissable. C'est ici aussi que viennent Italiens et Espagnols qui, souligne-t-elle, peuvent certes bénéficier chez eux d'un diagnostic, mais ne peuvent s'y faire soigner. Des patients viendraient même d'Arabie saoudite et du Japon, attirés par une publicité qui pratique beaucoup le bouche-à-oreille.

Servimed, filiale de l'organisme de tourisme Cubanacan, fait tout *pour satisfaire ce client si particulier* qu'est le touriste pour raison de santé. *Ce dernier est pris en charge* dès l'aéroport et, vante la publicité, *pour un prix fort raisonnable*, sa famille peut être hébergée dans la clinique. *Quant à ceux qui*, indécis, hésiteraient à dépenser trop rapidement quelques milliers de dollars, qu'ils sachent que le professeur Pelaez les examinera, durant sept jours, avant de décider si l'opération projetée a des chances de succès. Et que, dans ce cas, les frais engagés seront déduits de la facture finale. Cette nouvelle activité des services de santé cubains est-elle seulement rentable ? Sur ce point, Xenia Loma est demeurée d'une imprécision toute professionnelle...

G. M.



Le gouvernement britannique divisé sur la politique sociale

La réduction des aides aux personnes défavorisées et handicapées suscite un malaise dans le Parti travailliste, au moment où la cote de popularité du premier ministre connaît un infléchissement

Arrivé triomphalement au pouvoir il y a sept mois, le premier ministre britannique, Tony Blair, doit faire face à la première fronde sérieuse au sein de son gouvernement où plusieurs ministres s'inquiètent des conséquences de sa politique sociale. Après la réduction des aides aux mères célibataires, il est question maintenant de réduire les allocations versées aux plus défavorisés, notamment aux handicapés. Répondant à ses critiques, Tony Blair a réaffirmé ce week-end son *« absolue détermination de changer le "Welfare system" »*, soulignant notamment, que pour ceux qui le peuvent, *« le travail est la meilleure réponse à la pauvreté »*. Alors que le premier ministre se trouvait en province, une manifestation d'handicapés a été organisée, lundi 22 décembre, devant les grilles de sa résidence du 10 Downing Street, à Londres.

LONDRES
de notre correspondant

A la veille des vacances de fin d'année, Tony Blair doit faire face à la première fronde au sein de son gouvernement. Sa politique sociale, dont le but principal est de réduire les dépenses et par conséquent les allocations, a, par sa brutalité, choqué en cette veille de Noël plusieurs ministres, et non des moindres. Le *Sunday Telegraph* a publié, dimanche 21 décembre, une lettre que le ministre de l'éducation et de l'emploi, David Blunkett, a adressée à son collègue des finances, Gordon Brown, pour s'inquiéter des coupes envisagées dans les programmes d'aide aux personnes défavorisées, et en particulier celles handicapées.

M. Blunkett sait de quoi il parle puisqu'il est lui-même aveugle et que son père est mort des suites d'un accident du travail. Considéré comme un des ministres les plus actifs et les plus efficaces, proche de M. Blair mais aussi respecté de tout le Labour, il n'a pas mâché ses mots : *« Des coupes claires dans la totalité de l'aide destinée à ceux qui sont incapables de travailler ou d'avoir un salaire autre que très modeste ridiculiseraient nos promesses de lutter contre l'exclusion sociale et pour une société plus juste »*, écrit-il. Selon les médias britanniques, les inquiétudes de M. Blunkett sont partagées par plusieurs membres du gouvernement, dont le vice-premier ministre, John Prescott, le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, le ministre de la santé, Frank Dobson, et celui de la coopération, Claire Short. Soutenue par M. Brown, par le ministre de la sécurité sociale, Harriet Harman, et son adjoint Frank Field – chargé par le premier ministre de *« penser l'impensable »* –, la volonté de M. Blair de réformer la sécurité sociale fait d'autant plus de vagues parmi les travaillistes que ses premières manifestations vont dans le sens d'un accès plus difficile aux allocations que n'aurait pas renié la « dame de fer », Margareth Thatcher.

AU NIVEAU DES ETATS-UNIS

Le nombre de personnes touchant une aide d'invalidité a doublé depuis 1979 pour atteindre deux millions. Le premier ministre l'a réaffirmé au cours du week-end : *« La grande majorité des gens savent que si vous dépensez plus en aide sociale que pour les écoles, les hôpitaux et la police mis ensemble, et que plus de gens, et en particulier d'enfants et de retraités, vivent dans la pauvreté, c'est que le système doit changer. Nous allons le faire avec justice et sensibilité, mais avec une absolue détermination de changer le* "Welfare system" *car il ne marche plus et doit être réformé (...). Nous croyons en la responsabilité de la société d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin »*, mais *« nous croyons* [aussi] *dans celle des individus de se prendre en charge quand ils le peuvent. Et nous pensons que, pour ceux qui peuvent travailler, le travail est la meilleure réponse à la pauvreté »*. Pour montrer sa détermination, M. Blair a décidé de créer un comité spécial, qu'il présidera en personne. Ce qui choque certains ministres et nombre de parlementaires, c'est que cette réforme – qu'ils approuvent en principe – s'est jusqu'à présent manifestée essentiellement au détriment des pauvres. Le 10 décembre, la réduction de l'aide aux femmes seules avec enfants avait déjà entraîné la révolte d'une quarantaine de députés et la démission d'un secrétaire d'Etat.

Cette affaire confirme le caractère quasiment idéologique des réformes censées répondre aux problèmes sociaux du pays. En effet, remarque une éditorialiste de *The Independent*, la part du PIB britannique destiné aux dépenses sociales est, avec 13 %, au niveau de celle des Etats-Unis et inférieure de plus de moitié à celle de l'Allemagne ou de la France. *« Remettre au travail les gens ne devrait pas avoir pour but de faire baisser les dépenses sociales mais les réinsérer dans la société »*, ajoute-t-elle.

La controverse tombe d'autant plus mal que le gouvernement fait face à des révélations gênantes sur l'utilisation de fonds off-shore par le millionnaire travailliste Geoffrey Robinson, payeur-général avec rang de secrétaire d'Etat, pour échapper au fisc – en toute légalité, semble-t-il. M. Blair soutient à fond M. Robinson. Mais la juxtaposition de la défense d'amis richissimes et de mesures frappant les pauvres nuit à l'image du premier ministre. Selon une enquête du *Sunday Times*, la cote de popularité, mais aussi de confiance, de Tony Blair est en baisse. Plus que les faits, c'est l'apparence qui choque, la présentation déplorable d'une politique au demeurant acceptée par la majorité des Britanniques. Surtout de la part d'un premier ministre qui avait jusqu'à présent si bien réussi à faire passer son message.

Patrice de Beer

Des handicapés manifestent contre Tony Blair

Pour protester contre les projets de réforme sociale de Tony Blair, qui prévoient une réduction de certaines de leurs allocations, des personnes handicapées se sont enchaînées spectaculairement pendant une heure et demie, lundi 22 décembre, à Londres, aux grilles de sa résidence de Downing Street, qu'elles ont aspergée de flots de peinture.

« *Tony, Tony, honte à toi !* », scandaient les manifestants, alors que le premier ministre défendait au même moment ses projets de réforme sociale dans le nord de l'Angleterre. La police a enlevé de force une dizaine de militants, dont certains grands handicapés que les *bobbies* ont dû soulever avec précaution dans leurs fauteuils roulants pour les placer dans des fourgons.– *(Reuter).*

Violents combats entre guérilla et paramilitaires en Colombie

BOGOTA
de notre correspondante

La guerre totale que se livrent la guérilla colombienne et les groupes paramilitaires n'en finit pas de semer la terreur. Les derniers combats que se sont livrés la semaine dernière les deux factions dans la région bananière de l'Uraba, au nord du pays, auraient fait, selon les premiers témoignages, des dizaines de victimes dont on ne savait, lundi 22 décembre, si elles étaient civiles ou combattantes. Encore une fois, des centaines de paysans ont fui les zones de combats.

La bataille était annoncée. Le principal chef paramilitaire colombien, Carlos Castano, dont la tête est mise à prix pour 1 million de dollars (environ 6 millions de francs), avait déclaré, il y a dix jours, lors d'un entretien publié par l'hebdomadaire, *Cambio 16*, qu'il ne manquait plus, pour affaiblir la guérilla, qu'une incursion dans la région de Puerto Lleras, dans l'Uraba. C'est désormais chose faite. Mais cette bataille marque comme un tournant dans la lutte à mort qui oppose les « paras » aux guérilleros. Pour gagner du territoire, les groupes paramilitaires, jusque-là, maniaient la terreur en massacrant les civils, toujours accusés d'être complices de la guérilla. Aujourd'hui les affrontements entre les deux camps se font sans intermédiaires.

Pour bien montrer que son pouvoir reste intact, la guérilla a également lancé, dimanche 21 décembre, une importante attaque contre une base de télécommunications de l'armée, laissant isolées la plupart des garnisons de l'extrême sud du pays. Deux cents hommes du bloc sud des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, guérilla marxiste) ont réussi à investir un poste militaire installé au sommet du Patascoy, dans le sud du pays, à 4 100 mètres d'altitude. Trente-quatre soldats et officiers y gardaient une tour de télécommunications. Lundi 22 décembre au soir, aucun renfort n'avait encore rejoint les lieux de l'attaque. Le brouillard, la neige et les tirs des guérilleros interdisaient l'atterrissage de tout hélicoptère. Selon différentes sources militaires, vingt à trente soldats auraient été tués pendant l'assaut.

Anne Proenza

Nouvelle alarme des experts britanniques à propos de la « vache folle »

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Réunis sous l'égide de la Commission européenne, les experts chargés d'établir les critères épidémiologiques et sanitaires permettant de définir les zones « à risque » de l'Union européenne pour la transmission de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, maladie de la « vache folle ») ont fait le point de leurs réflexions, vendredi 19 décembre à Bruxelles. Ils ont jusqu'à la fin février pour répondre aux questions qui leur sont posées.

Les experts ont pris note de la décision de leurs homologues britanniques de recommander au gouvernement de Londres de prendre de nouvelles précautions sanitaires. Selon les Britanniques, la barre sanitaire doit être placée beaucoup plus haut qu'elle ne l'a été ces dernières années ; il faudrait interdire l'usage de toutes les farines de viande et d'os (y compris celles fabriquées à partir des carcasses de porcs et de volailles) dans l'alimentation de toutes les espèces animales. Cet avis laisse perplexe à Bruxelles. *« Nous avons le sentiment que les experts et les autorités sanitaires et politiques britanniques, face à la situation très délicate dans laquelle ils se trouvent, adoptent la politique de la terre brûlée, plaçant dorénavant toujours plus haut la barre de la précaution sanitaire*, confie-t-on auprès de la Commission européenne. *Il est néanmoins possible que cette nouvelle demande corresponde à des résultats, encore confidentiels, quant à la possible transmission à d'autres espèces de l'agent de l'ESB et de la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. »* Sur le fond, la problématique de la politique sanitaire préventive devant être conduite au sein de l'Union est sous-tendue par deux questions : quels sont les pays producteurs de viande directement concernés ? Quels organes ou tissus animaux doivent être exclus de toute forme de recyclage alimentaire humain ou animal et donc, à ce titre, détruits ?

THÈSES CONTREDITES

A Bruxelles, la lecture dominante, faite notamment par l'Allemagne, voudrait que la maladie de la « vache folle » ne concerne que les pays de l'ouest du continent (Royaume-Uni, Irlande, Portugal, Belgique, Luxembourg, France et Suisse), à l'exception de l'Espagne, les pays de l'Est étant quant à eux indemnes. Une telle analyse est vivement critiquée par les spécialistes d'épidémiologie vétérinaire. Ces derniers font état d'informations très récentes qui contredisent les thèses officielles allemandes.

La liste des produits bovins, ovins et caprins originaires de pays touchés par la maladie et considérés comme susceptibles de transmettre le germe d'une maladie neurodégénérative à prion fait l'objet, quant à elle, de nombreuses interrogations. Ces produits doivent être interdits à toute consommation humaine mais aussi animale, dans la mesure où les germes infectieux peuvent être recyclés *via* les farines animales de viandes et d'os.

Pour certains spécialistes, cette liste devrait être allongée et englober aujourd'hui le système nerveux central, les tissus lymphoïdes, les poumons, le tube digestif, ainsi que certaines viandes en contact avec l'os ; les interdictions, quant à elles, ne devraient concerner que les pays touchés par l'épidémie. Pour d'autres, il suffirait de se limiter à une liste restreinte mais d'obtenir une réelle interdiction dans tous les pays de l'Union européenne, ce qui est loin d'être le cas. Tout en affichant la priorité qu'elle entend dorénavant accorder à la santé publique, la Commission, devant cette confusion, a dû retarder de quatre mois – du 1er janvier au 1er avril 1998 – la mise en œuvre de mesures préventives.

Jean-Yves Nau

Deux nouveaux cas détectés en France

Deux nouveaux cas de maladie de la « vache folle » ont été détectés ces derniers jours en France, obligeant à abattre près de cinq cents bovins. Le premier cas concerne une vache âgée de quatre ans d'un troupeau de 108 bêtes à Thorigné-sur-Dué (Sarthe). C'est le premier cas identifié dans la Sarthe. Le second est celui d'un animal âgé de cinq ans à Plonevez-du-Faou (Finistère). Les 306 vaches composant le troupeau ont été abattues dans la nuit du 21 au 22 décembre.

Six cas ont été détectés en France depuis le début de 1997, trente et un depuis 1990. Le jeune âge de ces animaux inquiète les spécialistes et démontre que des trafics de farines animales contaminées en provenance de Grande-Bretagne ont continué en France bien après leur interdiction en 1989. Cette année, les cas avaient jusqu'alors été diagnostiqués dans les départements des Côtes-d'Armor, de la Manche, du Calvados et du Morbihan, où les éleveurs ont eu fréquemment recours aux farines carnées d'origine britannique.

Paul II à Cuba

t et l'Eglise »

n crise

هكذا من الاصل

Bill Clinton exhorte la population de Sarajevo à reconstituer une Bosnie unitaire

Le président américain a été accueilli comme le seul garant de la paix

Le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a effectué, lundi 22 décembre, une visite à Sarajevo, avant d'aller rencontrer les soldats américains basés à Tuzla. Il a exhorté les dirigeants des trois communautés bosniaques à reconstruire une Bosnie multiconfessionnelle et unitaire. Un sondage réalisé aux Etats-Unis indique qu'une majorité d'Américains désapprouve le maintien de GI en Bosnie après juin 1998.

SARAJEVO
de notre correspondant

Reçu, lundi 22 décembre, au Théâtre national de Sarajevo qui avait renoué avac ses fastes d'antan, Bill Clinton a usé d'une métaphore pour faire passer l'un de ses messages aux dirigeants bosniaques. Désignant l'orchestre symphonique, venu jouer devant lui plusieurs de ses compositions, le président américain a déclaré : « *Cet ensemble était jadis composé de Musulmans, de Serbes et de Croates. Sept musiciens sont morts pendant la guerre, des Musulmans, des Serbes et des Croates. Aujourd'hui, l'orchestre a été reformé, avec toujours des Musulmans, des Serbes et des Croates. Puisse ce symbole servir d'exemple pour votre pays.* »

M. Clinton, qui faisait une étape de quelques heures dans la capitale bosniaque avant d'aller rendre visite aux soldats américains sur la base de Dubrave à Tuzla (nord-est du pays), a répété tout au long de la journée que l'idée d'une Bosnie à nouveau unitaire était la seule *perspective garantissant une paix* durable dans la région. Face aux trois élus de la présidence collé*giale bosniaque, Alija Izetbegovic,* le Serbe Momcilo Krajisnik et le Croate Kresimir Zubac, face à un groupe d'étudiants rencontrés dans un café du centre-ville, face encore à un parterre de personnalités locales et de diplomates internationaux réunis au Théâtre national, le président américain a parlé de cette Bosnie de naguère, « *multiconfessionnelle, à qui il faut donner une chance de le redevenir un jour* ». Pour cela, une seule voie : les accords de Dayton.

DES POINTS CRUCIAUX

M. Clinton, qui a annoncé voici quelques jours que son pays continuerait à participer à une force multinationale au-delà de l'échéance prévue de juin 1998, a averti ses interlocuteurs : « *Le monde est avec vous, mais l'avenir vous appartient, à vous, pas aux Européens, ni aux Américains.* » « *Votre responsabilité*, a-t-il ajouté, *ne s'est pas arrêtée avec la signature des accords de Dayton.* » M. Clinton a ensuite énuméré certains points cruciaux qui font obstacle à l'application du plan de paix : les institutions communes en panne, le problème des réfugiés qui veulent rentrer dans leur ville ou village d'origine et celui des criminels de guerre qui continuent à vaquer en toute impunité.

Le président américain a assuré ceux qui œuvreraient dans le sens de l'application du traité de paix du « *soutien total de la communauté internationale* », menaçant les autres d'« *isolement* ». Un avertissement que le président américain a adressé en priorité aux ultranationalistes serbes. Un proche de M. Karadzic, aujourd'hui inculpé de crimes de guerre, qui a pour habitude d'assurer « *un service minimum* » lors des visites de personnalités politiques étrangères à Sarajevo, n'a pas dérogé à sa règle de conduite. Il a boudé le discours de M. Clinton au Théâtre national. L'entité serbe de Bosnie était re*présentée par la présidente* Biljan Plavsic, entrée en rébellion depuis *quelques mois* avec Pale, fief des ultranationalistes. Mme Plavsic a demandé à M. Clinton « *un peu de patience, les accords de Dayton ne pouvant être réalisés du jour au lendemain* ».

Les Sarajéviens, qui attribuent au seul président Clinton la paix qui prévaut en Bosnie, se sont déplacés en masse pour le saluer. La population a accueilli avec soulagement l'annonce que les GI prolongeront leur mission. « *C'est une bonne nouvelle parce qu'un désengagement américain entraînerait à terme une reprise du conflit* », raconte un habitant. « *Nous n'oublions pas que Bill Clinton a réussi en quelques semaines ce que les Européens n'ont pas pu faire en trois ans. Lui seul peut contraindre maintenant nos dirigeants à mieux collaborer pour que l'on vive normalement, comme avant la guerre. Je souhaiterais presque que la Bosnie devienne un jour le cinquante et unième Etat américain* », poursuit-il.

Christian Lecomte

Task Force Eagle, l'Amérique à Tuzla

TUZLA
de notre envoyé spécial

Lorsqu'un hôte lui rend visite, Selim Beslagic, le maire de Tuzla, a pour habitude de sortir de son armoire à souvenirs un cadeau offert par le premier contingent américain débarqué en Bosnie en décembre 1995. C'est une carte du monde sculptée dans le bois. La Bosnie-Herzégovine y est située au nord de l'Afrique. Cela fait encore *rire Selim Beslagic. Deux années plus tard, l'Amé*rique a appris à mieux situer la Bosnie sur une mappemonde grâce à ses GI. Vingt mille d'entre eux œuvraient dès 1996 au sein de la défense IFOR (Force d'implantation de l'OTAN), 8 500 participent aujourd'hui aux différentes missions de la SFOR (Force de stabilisation). Une partie d'entre eux resteront en Bosnie au-delà de juin 1998.

REPORTAGE

Les GI sont coupés de la population bosniaque. Leur hiérarchie y veille

Le chef de la Maison Blanche a fait le voyage jusqu'à Tuzla pour souhaiter un bon Noël à ses troupes stationnées dans la région. Il est donc *fort probable que la ville dont Selim Beslagic est* le premier magistrat sera maintenant mieux localisée par l'Américain moyen. Mais celui-ci, qui voit son fils revenir au pays après six mois de bons et loyaux services en Bosnie, ne devra pas espérer en savoir beaucoup sur les us et coutumes de l'autochtone.

Contrairement à ses homologues français et britanniques, les GI ont peu l'occasion de rencontrer les Bosniaques. Hors mission, toute sortie est prohibée. On craint en effet tout autant les ef*fets désastreux de l'alcool, voire de drogues*, que les compassions dites de proximité qui ôteraient au soldat sa neutralité, qualité essentielle, selon sa hiérarchie, pour mener à bien sa mission.

Pour prévenir tout syndrome de claustrophobie, on a adapté la base. Task Force Eagle, le quartier général des troupes américaines, est une véritable cité d'outre-Atlantique. On y trouve une rue avec des échoppes et des bars, reconstituant jusqu'à la perfection une artère américaine. On y trouve également des halls de sports avec des vélos d'appartement équipés d'ordinateurs, des res*taurants ne servant que des plats US et des super*marchés parfaitement approvisionnés où l'on peut trouver des équipements hi-fi, du beurre de cacahouète, des jeans, des casquettes, des CD, des téléviseurs... et même des Harley Davidson flambant neuves.

M. Clinton était accompagné lundi de son épouse et de sa fille, du secrétaire d'Etat Madeleine Albright et de Bob Dole, le concurrent malheureux à la dernière course à la Maison Blanche. Le consensus a fait plaisir aux GI. Hillary avait ap*porté pour 1 milliard de dollars de cartes télépho*niques. Le jour de Noël, chaque soldat pourra parler trois heures gratuitement à sa petite amie.

C. Le

L'OTAN a créé un service de renseignement et d'action en Bosnie

La France participe à cette initiative

PLUSIEURS PAYS de l'OTAN, dont la France avec des détachements issus d'une unité baptisée *Cap 10, ont créé une force spéciale* pour les missions « coup de poing » en Bosnie, dirigées contre les criminels de guerre recherchés par le tribunal pénal international (TPI) de La Haye. C'est ce qu'ont fait apparaître l'opération montée, en juillet, à Prijedor, puis celle de la semaine dernière à Vitez. Cette initiative émane du nouveau commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Welsey Clark, qui fut particulièrement présent lors des discussions à Dayton *(Etats-Unis) sur* les accords de paix en Bosnie.

Ce service est hors hiérarchie de la SFOR en Bosnie. Son commandement est intégré, ce qui signifie qu'il est unique – chaque pays restant le « propriétaire » des éléments qu'il met à sa disposition – et qu'il est opérationnel sur l'ensemble du théâtre et pas seulement au profit de la division implantée dans l'une ou l'autre des trois zones placées sous la responsabilité des Américains, des Britanniques et des Français.

Le commandement fait appel, pour des raisons évidentes de sécurité, à des commandos extérieurs qui ne sont pas stationnés en permanence sur le territoire bosniaque. Cette force est aux ordres exclusifs du général Clark, d'abord pour des missions de recueil du renseignement, ensuite pour des actions ciblées. C'est en effet la *seule autorité directe, au sein de la* chaîne des commandements de l'OTAN, qui soit en état de coordonner l'action des commandos spéciaux, déployés au dernier moment, avec celle des troupes régulières de la SFOR, mobilisées en appui pour quadriller la population dans la zone où les premiers sont engagés.

Pour la France, ces détachements *proviennent, selon les besoins du* général Clark, du commandement des opérations spéciales (COS), à Taverny (Val-d'Oise), sous l'autorité d'un aviateur, le général Jacques Saleum, qui coordonne l'action de quelque 1 500 hommes venus des trois armées.

Le COS reçoit ses consignes directement de l'état-major des armées. En Bosnie, il a beaucoup utilisé, *récemment et* avant même la polémique avec le procureur général du TPI, les compétences des équipes dites « *de liaison et de contact* » du Cap 10. Il s'agit du commando parachutiste de l'air n° 10 avec ses trois cellules d'actions spéciales en place depuis 1994. A Prijedor, des commandos britanniques (le 22e régiment SAS) sont intervenus, et des Néerlandais à Vitez. Mais, dans les états-majors chargés des opérations sur le terrain, les responsables sont en majorité des officiers américains, britanniques, français et allemands.

N'OPÉRER QU'A COUP SÛR

En revanche, l'OTAN a « sectorisé » le renseignement selon les zones et les moyens dont chaque pays a la responsabilité. Tout est mis en œuvre, depuis les « écoutes » et l'interception des communications (généralement *confiés aux experts américains)* jusqu'à l'exploitation des informations réunies par des avions de reconnaissance sans pilote (des drones français et américains) ou par des satellites, en passant par le renseignement humain (Humint), qui nécessite d'infiltrer des « agents » dans l'entourage des personnes recherchées. Cette dernière tâche a été attribuée plus spé*cialement à des commandos bri*tanniques et français opérant en civil.

A l'OTAN, on insiste sur le fait que la consigne donnée aux commandos reste de n'opérer qu'à coup sûr et d'attendre que se produise, selon les termes d'un officier général, « *une fenêtre d'opportunité* », autrement dit une occasion de prendre vivante la personne re*cherchée par La Haye sans provo*quer de « bavures » dans la population.

Jacques Isnard

Washington et Paris freinent l'avènement d'une Cour internationale indépendante

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Il existe, a priori, un consensus pour la création d'une Cour crimi*nelle internationale. Il serait en ef*fet gênant pour n'importe quel gouvernement de se prononcer, publiquement, contre l'établissement d'un tribunal permanent chargé de juger le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les violations graves des lois et coutumes de la guerre. Les divergences apparaissent en revanche sur le degré d'indépendance de cette Cour. Le combat pour restreindre les pouvoirs de la Cour est activement mené par les Etats-Unis et la France. Leur attitude extrêmement restrictive dans les négociations permet à certains autres pays de rester en arrière-plan : « *Des gouvernements comme l'Irak, la Birmanie ou la Libye, voire la Chine n'ont même pas à se prononcer sur la Cour*, explique un diplomate européen. *Washington et Paris font tout pour que ce tribunal soit impuissant.* »

Résumant le sentiment d'une cinquantaine d'« Etats pilotes » qui œuvrent énergiquement en faveur d'une instance forte, le procureur des tribunaux *ad hoc* pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, Mme Louise Arbour déclarait récemment dans un discours devant l'Assemblée générale de l'ONU : « *Je ne suis pas persuadée qu'une cour permanente faible vaille mieux que pas de cour du tout.* » Répondant aux préoccupations des grandes puissances qui demeurent circonspectes quant aux pouvoirs du procureur d'un futur tribunal permanent, Mme Arbour estime qu'il y a « *davantage à craindre d'un procureur impuissant que d'un procureur indépendant* » et qu'on ne peut pas discuter des statuts de la future institution en s'appuyant « *sur la présomption qu'elle sera dirigée par des personnes incompétentes et de mauvaise foi* ».

A six mois de la conférence internationale de juin 1998 à Rome, où devrait en principe être conclu un traité établissant la Cour, un grand nombre de questions restent encore à résoudre. Pourtant, deux évolutions importantes ont marqué les travaux de l'avant-dernière session préparatoire qui s'est tenue à New York du 5 au 12 décembre : la décision du Royaume-Uni de rompre avec les autres pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU sur le rôle de ce dernier par rapport à la saisine de la cour, d'une part, et, d'autre part, la participation « *active et constructive* » des pays africains jusqu'alors absents des délibérations. Sur le rôle du Conseil de sécurité, ce que les grandes puissances réclament revient à un droit de veto sur les affaires les concernant. Selon la position française et américaine, si le Conseil de sécurité est saisi d'une affaire, il peut interdire à la Cour d'engager une poursuite. Cette exigence, « *inacceptable* » pour les autres pays, est désormais affaiblie par le revirement spectaculaire de Londres. Le gouvernement du premier ministre Tony Blair a décidé d'accepter la proposition de Singapour selon laquelle la Cour peut être saisie d'un dossier « *à moins que le Conseil ne l'interdise* » par un vote. Cette nouvelle position britannique isole désormais la France au sein de l'Union européenne.

Un autre élément de contentieux sur lequel la position du gouvernement français n'a guère évolué est la question du « consentement ». Paris demande le consentement de trois catégories d'Etats pour que la cour puisse être saisie : les Etats sur le territoire desquels le crime a été commis, ceux dont les victimes ont la nationalité et ceux dont les auteurs présumés du crime ont la nationalité. « *Cette proposition paralyse complètement le Tribunal*, explique Richard Dicker, de Human Right's Watch ; *cela veut dire que n'importe qui peut faire obstacle à la saisine de la Cour.* »

Pour sa part le secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme, William Bourdon, estime que si les propositions de la France sur ce sujet sont entérinées « *l'indépendance de la cour ne sera qu'une fiction* ». La France, ajoute-t-il, « *doit prendre des positions conformes à sa tradition* ».

La définition des crimes de guerre fait ausi l'objet de débats. Les puissances nucléaires refusent que le recours à l'arme nucléaire soit explicitement mentionné comme étant un crime de guerre. Enfin, guidée par le ministère de la défense, la France invoque les lois nationales pour conserver le droit de refuser le transfert de ses nationaux devant le Tribunal international.

Les efforts de Paris, selon un diplomate, « visent à éviter la création d'un autre tribunal comme celui pour l'ex-Yougoslavie, dont la justice est lente, douteuse, peu crédible et surtout politique »

Etant donné les difficultés d'ordre politique qui restent à régler, l'optimisme de certains sur le succès de la conférence de Rome est surprenant. « *Quelques pays peuvent, certes, refuser de signer le traité*, explique-t-on, *mais il faudra alors qu'ils expliquent leurs décisions à leurs propres opinions publiques* ».

Les positions de la France étonnent un grand nombre de pays. Avec le changement de gouvernement à Paris, les délégués et les organisations non gouvernementales, qui jouent un rôle de plus en plus actif pour la création de la Cour, avaient espéré un assouplissement. Ils ont constaté lors de la dernière session préparatoire que « *rien n'a changé* ». « *La position de la France reste aussi obstructionniste qu'avant* », explique un diplomate. Selon certains participants, depuis le changement de gouvernement « *il est encore plus difficile de traiter avec Paris, car les divisions au sein même du gouvernement ont pour effet de rendre les arguments de la France plus opaques* ». « *La France est extrêmement active*, dit-on encore, *elle participe énergiquement à tous les débats mais en général dans le but de réduire l'indépendance de la Cour.* »

Les délégués se disent aussi surpris par l'« *inexpérience* » des diplomates français au sein de sa délégation : « *Nous avons désormais à faire avec de jeunes gens de vingt-cinq ans qui, sans instructions de Paris, ne peuvent même pas répondre à des questions simples ; cela ralentit considérablement nos travaux.* »

« *Notre désir est de voir se créer une Cour qui pratique une justice pénale*, affirme, pour sa part, un diplomate français au fait du dossier, *nous œuvrons pour immuniser cette Cour contre une justice politique et pour ce faire nous insistons sur un certain nombre de garanties procédurales.* » Selon ce diplomate, l'objectif est de s'assurer que « *la communauté internationale donne naissance à un tribunal pénal qui s'attaque aux dictateurs et aux génocidaires et non pas à un instrument politique qui serait en mesure de mettre en cause des démocraties* ». Les efforts de la France, poursuit-il, « *visent à éviter la création d'un autre tribunal comme celui pour l'ex-Yougoslavie dont la justice est lente, douteuse, peu crédible et surtout politique* ».

La dernière session du comité préparatoire de l'Assemblée générale de l'ONU sur la création de la cour criminelle permanente aura lieu en mars à New York.

Afsané Bassir Pour

هكذا من الامل

...l a créé un service
...renseignement
...ction en Bosnie

...participe à cette initiative

Saleun, qui coordonne l'action de quelque 1 500 hommes venus des trois armées.

Le COS reçoit ses consignes directement de l'état-major des armées. En Bosnie, il a beaucoup utilisé, récemment et avant même la polémique avec le procureur général du TPI, les compétences des équipes dites « de liaison et de contact » du Cap 10. Il s'agit du commando parachutiste de l'air n° 10 avec ses trois cellules d'actions spéciales en place depuis 1994. A Prijedor, des commandos britanniques (le 22e régiment SAS) sont intervenus, et des Néerlandais à Vitez. Mais, dans les états-majors chargés des opérations sur le terrain, les responsables sont en majorité des officiers américains, britanniques, français et allemands.

N'OPÉRER QU'A COUP SÛR

En revanche, l'OTAN a « sectorisé » le renseignement selon les zones et les moyens dont chaque pays a la responsabilité. Tout est mis en œuvre, depuis les « écoutes » et l'interception des communications (généralement confiées aux experts américains) jusqu'à l'exploitation des informations fournies par des avions de reconnaissance sans pilote (des drones français et américains) ou par des satellites, en passant par le renseignement humain (Humint) qui nécessite d'infiltrer des « agents » dans l'entourage des personnes recherchées. Cette dernière tâche a été attribuée plus spécialement à des commandos britanniques et français opérant...

...

Jacques Isnard

...indépendante

...

Afsané Bassir Pour

Les principales factions somaliennes signent un accord de paix en Egypte

Une conférence nationale de réconciliation sera organisée le 15 février à Baidoa

Les Somaliens *ont fait un premier pas vers la réconciliation.* Les principales factions, engagées dans une guerre civile meurtrière depuis 1991, ont *signé, lundi 22 décembre au Caire, un accord de* paix parrainé par l'Egypte. La Ligue arabe s'est engagée à contribuer aux frais de la Conférence *nationale de réconciliation, qui sera organisée à* Baidoa le 15 février 1998, pour laquelle le Qatar a déjà versé 400 000 dollars (2,4 milliards de francs).

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Une majorité de factions somaliennes ont signé, lundi 22 décembre au Caire, un accord de paix parrainé par l'Egypte décrétant un cessez-le-feu et prévoyant la mise en place d'un Etat fédéral ainsi que d'un gouvernement de transition, qui devraient voir le jour au cours d'une conférence de réconciliation. Celle-ci doit s'ouvrir le 15 février 1998 dans la ville de Baidoa, au sud-ouest de Mogadiscio.

Au terme de quarante et un jours de négociations, entamées le 12 novembre dans un hôtel du Caire puis prolongées à l'intérieur d'une ancienne base militaire, les deux principaux chefs de guerre somaliens, Ali Mahdi et Hussein Aïdid – qui contrôlent chacun une partie de Mogadiscio – ont paraphé le document au ministère égyptien des affaires étrangères et se sont donné l'accolade au cours d'une cérémonie officielle.

Les participants à la réunion du Caire se sont prononcés pour « *un système fédéral basé sur une large autonomie régionale* » qui sera définie par le gouvernement de transition. L'accord prévoit aussi de doter le pays d'un conseil présidentiel de treize personnes (chargé d'élire le président) et d'une assemblée constituante de cent quatre-vingt-neuf membres ; ces deux institutions devront être créées par la conférence de réconciliation. Celle-ci doit rassembler quatre cent soixante-cinq délégués issus de toutes les factions politico-militaires du pays, privé de gouvernement central depuis bientôt sept ans.

L'accord du Caire a été signé entre le Conseil de salut national (NSC) – un groupe de vingt-six factions qui s'étaient entendues en janvier dernier grâce à une médiation éthiopienne pour aussi convoquer une conférence de réconciliation à Bossasso, dans le nord du pays – et l'Alliance nationale somalienne (SNA), le mouvement dirigé par Hussein Aïdid.

FRÈRES ENNEMIS

Mais, dès l'annonce de cet accord il y a quinze jours, plusieurs factions avaient déclaré qu'elles boycotteraient les pourparlers de Baidoa, soit parce qu'elles s'étaient déjà préparées à accueillir ceux de Bossasso, soit parce qu'elles refusaient la tenue d'une conférence de paix dans une ville « *toujours occupée par les forces d'Aïdid et située dans une zone de guerre* ».

Ces factions n'ont pas réagi à la signature de l'accord du 22 décembre qui paraît réconcilier avant tout les deux frères ennemis de la confédération des Hawiyes : Ali Mahdi, un chef du clan Abgal qui contrôle la moitié nord de la capitale, et Hussein Aïdid, un Habr-Gedir qui a succédé en août 1996 à son père, le général Aïdid, tué dans un combat opposant dans Mogadiscio-sud sa milice à celle de son ancien allié, Osman Atto.

Après le renversement du régime de Syaad Barré en janvier 1991, le mouvement de guérilla des Hawiyes s'était scindé en deux factions et plusieurs mois de violents combats fratricides pour le contrôle de la capitale, qui avaient totalement ravagé le centre de celle-ci, créant une ligne de démarcation qui subsiste encore malgré plusieurs accords annonçant son démantèlement.

Quant au président de la République du Somaliland, l'ancienne colonie britannique qui s'est proclamée indépendante en mars 1991 après trente et un ans d'union avec la Somalie, il a déjà annoncé qu'il ne participerait pas à la conférence de Baidoa afin de ne pas « *s'ingérer dans les affaires intérieures* » de la Somalie. Le Somaliland n'a encore été reconnu par aucun membre des Nations unies, qui le considèrent toujours comme « *la région Nord-Ouest* ».

Si, fier de son succès, le ministère égyptien des affaires étrangères qualifie l'accord d'« *historique* », ce dernier suscite néanmoins quelques inquiétudes. Tout d'abord, il risque, comme tant d'autres avant lui, de rester lettre morte. Ce ne sera pas la première fois qu'un engagement de ce genre, manifestement obtenu à l'arraché au Caire, tombe dans l'oubli une fois que les participants, de retour dans leur fief, seront confrontés aux rivalités internes de leurs propres clans et sous-clans. De plus, le texte du Caire contredit ouvertement l'accord dit de Sodere auquel étaient parvenues vingt-six factions somaliennes sous la houlette des Ethiopiens et qui devait aboutir à la conférence de Bossasso. Il est vrai que Hussein Aïdid n'y avait pas souscrit, mettant en doute la neutralité du régime d'Addis Abeba, suspecté par certains de soutenir militairement plusieurs milices dont une, issue du clan des Rahanweyn, tente de reprendre la ville de Baidoa aux forces de la SNA.

VILLAGEOIS DÉPLACÉS

Un diplomate occidental en poste dans la région exprime déjà sa crainte qu'en réaction à l'accord du Caire l'Ethiopie n'accentue son soutien à ses alliés somaliens, rallumant ainsi les combats dans le sud de la Somalie où l'on signale déjà plusieurs milliers de villageois déplacés.

Pour la première fois depuis sept ans, l'interminable conflit somalien met clairement en lumière la rivalité entre l'Ethiopie et l'Egypte, deux puissances régionales – l'une à la source et l'autre à l'embouchure du très stratégique Nil – et qui, aujourd'hui, tentent chacune d'installer à Mogadiscio un régime conforme à ses propres intérêts. Le Caire cherche à créer une Somalie unifiée et forte pour gêner l'Ethiopie sur son flanc est, alors qu'Addis Abeba souhaite, au contraire, un voisin morcelé et affaibli n'ayant pas le pouvoir de brandir les traditionnelles revendications irrédentistes sur la région somali-éthiopienne de l'Ogaden.

Jean Hélène

Les temples d'Angkor à la porte de Bangkok

BANGKOK
de notre correspondant

Le vieux rêve de la Thaïlande – intégrer les temples cambodgiens d'Angkor dans ses circuits touristiques – est en passe de se réaliser. Les joyaux de l'art khmer à moins d'une heure de vol de Bangkok : telle sera l'offre, quatre fois par semaine, de la compagnie privée Bangkok Airways, à compter du 9 janvier 1998. Il ne sera plus nécessaire de faire le détour par Phnom-Penh, où il fallait changer d'avion pour gagner l'aéroport de Siem-Réap, situé à dix minutes en voiture du Parc national d'Angkor.

Cette décision ne dit rien de la longue bataille ainsi perdue par Royal Air Cambodge et les hôteliers de Phnom-Penh, où deux hôtels de grand luxe, un Intercontinental et le Royal restauré par le Singapourien Raffles, ont ouvert leurs portes cette année. Les groupes de pression thaïlandais ont obtenu satisfaction parce que l'économie du Cambodge est à genoux et que le gouvernement khmer entend, quels que soient les moyens, relancer le tourisme.

Le royaume avait accueilli 250 000 visiteurs en 1996 et, au début de 1997, trois mille touristes déambulaient chaque jour dans le parc d'Angkor. Puis les combats, dont Phnom-Penh a été brièvement le théâtre en juillet, ont fait fuir touristes, investisseurs étrangers et expatriés. L'économie en a été comme gelée. Le royaume s'est retrouvé comme en quarantaine, même son siège à l'Organisation des nations unies étant déclaré vacant. Enfin, des affrontements entre une poignée de partisans armés du prince Ranariddh et l'armée royale, à cent cinquante kilomètres au nord d'Angkor, sur la frontière thaïlandaise, n'ont rien fait pour encourager le tourisme.

FESTIVAL DU RAMAYÂNÂ

La situation s'est calmée depuis. Le roi Norodom Sihanouk a passé septembre et octobre à Siem-Réap, petite ville à deux pas des temples. Début décembre, à la fin de la saison des pluies, un festival du ramayânâ, l'un des deux grands textes épiques de la tradition hindoue, a attiré quelques amoureux. La région des temples demeure loin d'une zone de combats dont l'ampleur est, en outre, souvent exagérée. Il ne se passe pas grand-chose au Cambodge si ce n'est qu'un rendez-vous électoral a été pris le 26 juillet, ce qui offre une marge de manœuvre jugée suffisante par Bangkok Airways, dont le contrat est provisoire.

Les plus prudents pourront donc, sans refaire leurs valises, quitter Bangkok au petit matin pour passer la journée dans les temples avant de rentrer dîner dans la capitale thaïlandaise. Les autres feront le bonheur du mince parc hôtelier de Siem-Réap, qui va bientôt s'enrichir d'un Grand Hôtel restauré par Raffles. Les ATR-72 de Bangkok Airways, turbo-propulseurs d'une capacité de 70 passagers, relanceront ainsi le tourisme à Angkor à raison de 1 800 francs aller-retour, ce qui est relativement cher. La huitième merveille du monde a beau effectivement valoir ce détour, un homme d'affaires singapourien a néanmoins trouvé les pierres assez ennuyeuses pour financer un hôtel-casino à Siem-Réap, où « *la vie nocturne est nulle* », a-t-il dit. En attendant sans doute un premier terrain de golf.

Jean-Claude Pomonti

La Commission internationale de juristes appelle à un référendum au Tibet

GENÈVE
de notre envoyé spécial

« *Les violations des droits de l'homme et attaques contre la culture tibétaine sont enracinées dans les dénis du droit le plus fondamental du peuple tibétain* – le droit à l'autodétermination. *C'est dans le but d'asseoir une domination étrangère et impopulaire que la Chine s'est engagée à supprimer la dissidence nationaliste tibétaine et à neutraliser la culture tibétaine. C'est dans le but de coloniser des sujets contre leur volonté que la Chine a encouragé et facilité l'installation de Chinois à l'intérieur du Tibet où ils ont la haute main sur la politique, la sécurité et l'économie.* » Le résumé est succinct, voire abrupt, mais ce sont les termes employés par la Commission internationale de juristes (CIJ) dans un rapport de 365 pages intitulé *Tibet : droits de l'homme et primauté du droit*, présenté lundi 22 décembre au Palais des nations à Genève.

La création officielle, en 1965, de la région dite « *autonome* » du Tibet n'a guère modifié la situation sur place, sinon en accentuant la mainmise chinoise sur ces territoires distants de plus de 3 000 kilomètres de Pékin. Après les ravages de la révolution culturelle et l'apparente libéralisation de l'après-Mao à partir de la fin des années 80, la répression a repris de plus belle, si bien qu'en 1991 la sous-commission pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies a réitéré sa préoccupation devant « *la menace pesant sur l'identité nationale culturelle et religieuse singulière du peuple tibétain* ».

« AUTONOMIE FICTIVE »

Devant le refus des autorités chinoises de laisser des enquêteurs travailleur sur place, la CIJ s'est résolue à poursuivre ses recherches entamées il y a quatre ans auprès de réfugiés d'organisations humanitaires et privées ainsi que des autorités tibétaines en exil et de parlementaires étrangers s'étant rendus sur place.

Documents et témoignages ainsi recueillis et vérifiés par recoupements sont mis en perspective dans ce nouveau rapport, qui passe en revue les plus flagrantes violations des droits fondamentaux avant de conclure que « *les Tibétains sont un peuple sous domination étrangère, dont l'autonomie supposée est plus fictive que réelle* ». Constatant l'intensification systématique de « *la colonisation et la répression* » au Tibet ces dernières années, avec une vaste campagne de « *rééducation* » dans tous les monastères visant à neutraliser l'influence du dalaï-lama et à affaiblir la dissidence, la CIJ évalue à plus de six cents le nombre des prisonniers politiques. « *La torture et les mauvais traitements des détenus sont généralisés*, précise le rapport. *Les femmes, en particulier les religieuses, auraient été soumises à certaines des pires tortures à connotation sexuelle et notamment le viol au moyen d'aiguillons à bétail électriques et des sévices corporels sur les seins.* »

Dans une analyse juridique, la CIJ rappelle que jusqu'à l'invasion chinoise, en 1950, « *le Tibet central avait un statut d'Etat au sens où on l'entend généralement en droit international* », avec une population, un territoire ainsi qu'un gouvernement gérant ses propres affaires internes hors de toute autorité étrangère et conduisant exclusivement les relations extérieures. Au terme du rapport, la principale recommandation formulée par la CIJ est l'organisation d'un référendum au Tibet sous la supervision des Nations unies afin de déterminer les souhaits du peuple tibétain.

Jean-Claude Buhrer

L'Irak est à nouveau appelé à coopérer par l'ONU

NEW YORK. Le Conseil de sécurité de l'ONU a une nouvelle fois demandé à l'Irak, lundi 22 décembre, de répondre aux exigences de désarmement qui lui sont adressées, mais s'est abstenu de toute menace contre Bagdad afin de préserver sa propre unité. Dans une déclaration adoptée à l'unanimité, le Conseil appelle Bagdad « *à coopérer pleinement avec la Commission spéciale* » chargée de son désarmement (Unscom) et à « *accorder aux équipes d'inspecteurs un accès immédiat, inconditionnel à tous les lieux, installations, équipements, archives et moyens de transports qu'ils souhaitent inspecter* ».
Le Conseil juge « *inacceptable et en claire violation des résolutions* » de l'ONU le refus irakien de laisser les inspecteurs visiter les sites dits présidentiels. L'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, a rappelé que c'est « *la quatrième fois consécutive* » que le Conseil réclame que l'Irak ouvre tous ses sites aux inspecteurs, sans résultat jusqu'à présent. – *(AFP.)*

Rome prend la défense d'Ankara

FRANCFORT. « *Le conseil européen aurait dû mieux intégrer la Turquie dans le processus d'élargissement* », écrit le ministre italien des affaires étrangères, Lamberto Dini, dans le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du mardi 23 décembre. Le chef de la diplomatie italienne déplore, au nom de la « *stabilité et de l'équilibre en Méditerranée* », « *l'incapacité de l'Union à définir une stratégie et un calendrier de l'élargissement qui corresponde à ses intérêts géopolitiques globaux* ». D'après Lamberto Dini, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont eu tort de poser des conditions restrictives à la participation de la Turquie à la Conférence de l'élargissement, qui doit accompagner l'ouverture progressive de l'Union à de nouveaux membres : « *tous les pays doivent avoir la même perspective d'entrer dans l'Union, même si c'est à des rythmes très différents* », écrit le ministre italien.

L'opposition nigériane craint les lendemains du putsch déjoué

LAGOS. Le président de la coalition de l'opposition nigériane (Nadeco), le sénateur Abraham Adesanya, a déclaré lundi 22 décembre que l'annonce du coup d'Etat déjoué dimanche était un « *signe annonciateur de mauvaises choses* » pour le Nigeria. Un avocat, militant des droits de l'homme, Gani Fawehinmi, a demandé au gouvernement de donner des détails sur ce coup de force. « *Tous cela semble absurde et obscur. Nous voulons toute la vérité. Nous voulons un procès ouvert et la publication des détails de l'enquête* », a-t-il dit.
M. Fawehinmi, très critique à l'encontre du régime militaire de Lagos, a estimé qu'il fallait éviter la répétition de la précédente tentative de coup d'Etat menée par des militaires en mars 1995. L'ancien chef d'Etat, le général Obasanjo et plus de quarante autres personnes accusées dans le cadre de ce putsch manqué sont actuellement emprisonnés. – *(AFP.)*

Manifestation contre IG Farben, société-fantôme de sinistre mémoire

FRANCFORT. Les actionnaires de la société liquidatrice d'IG Farben ont tenu, lundi 22 décembre, une assemblée générale à Francfort au milieu des protestations indignées de quatre cents manifestants venus réclamer la dissolution immédiate de l'ancien conglomérat chimique nazi, qui a livré le gaz Zyklon B utilisé pour l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale. L'entreprise IG Farben aurait dû être liquidée au plus tard en 1953, après que la majeure partie de ses biens eut été récupérée par de grandes entreprises chimiques allemandes. Mais la société de liquidation est toujours cotée à la Bourse de Francfort, et ses actionnaires reçoivent encore des dividendes (le dernier versement remonte à 1993). Les spéculations sur le titre ont même été relancées après la réunification en 1990, dans l'espoir d'une restitution de biens dont IG Farben fut expropriée par l'ex-RDA. Le président du conseil de surveillance, Ernst Krienke, a estimé qu'IG Farben ne serait pas liquidée « *avant trois ou cinq ans* » compte tenu des procès encore en cours. – *(AFP.)*

Elections législatives très contrôlées au Laos

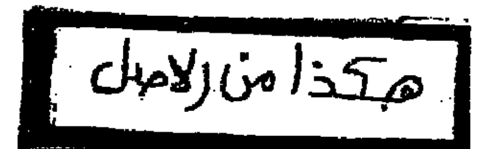
VIENTIANE. « *Près de 100 %* » des 2,27 millions d'électeurs laotiens ont participé aux élections législatives de dimanche 21 décembre, selon les autorités électorales. Les résultats du vote, le quatrième depuis que les communistes ont pris le pouvoir dans le pays en 1975, ne seront pas connus avant la mi-janvier. Mais le Parti communiste, qui présentait 159 des 163 candidats, est assuré de conserver la majorité à l'Assemblée nationale. Tous les candidats, même les quelques « *indépendants* », ont été agréés par le « Front lao d'édification nationale », organisation « de masse » dépendant du Parti. Cependant, la tendance est au renouvellement (seul un tiers des sortants se sont représentés) ainsi qu'au rajeunissement des députés. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **PROCHE-ORIENT : les six monarchies arabes membres du Conseil de coopération du Golfe** (CCG) ont approuvé, lundi 22 décembre, au terme de leur sommet annuel réuni à Koweït, deux projets de coopération militaire. Le premier porte sur un système commun de pré-alerte et de communications d'un montant de 70 millions de dollars. Le second, d'un coût de 88 millions de dollars, prévoit de relier les réseaux radars des six pays. – *(AFP.)*

■ **AFRIQUE : le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan,** a soumis lundi 22 décembre au Conseil de sécurité la nomination de Berhanu Dinka comme son nouveau représentant pour la région des Grands Lacs. Il succède au diplomate algérien Mohamed Sahnoun, qui est nommé envoyé spécial de l'ONU pour l'Afrique, mais qui n'accomplira que des missions « *au coup par coup* », indique M. Annan dans une lettre au Conseil de sécurité. M. Dinka, un diplomate éthiopien qui était auparavant envoyé spécial pour le Sierra Leone, exerçait en fait ses nouvelles fonctions depuis le mois de septembre. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS : le président John F. Kennedy** avait demandé à ses conseillers de mettre au point un programme pour le retrait des soldats américains du Vietnam quelques semaines avant son assassinat, selon des documents officiels récemment rendus publics. « *Les programmes seront destinés à préparer les RVN (forces sud-vietnamiennes) au retrait de toute assistance spéciale américaine d'ici la fin 1965,* » selon un mémorandum en date du 4 octobre 1963 signé par l'ancien chef d'état-major Maxwell Taylor. Ce texte de huit cents pages a été publié par la commission spéciale créée par le Congrès pour revoir tous les documents associés à l'assassinat du président Kennedy le 22 novembre 1963. – *(AFP.)*



à nouveau
coopérer par l'ONU

d la défense d'Ankara

on nigériane craint
ains du putsch déjoué

ion contre IG Farben.
tôme de sinistre mémo

égislatives
lées au Laos

IMPÔTS L'adoption définitive de la loi de finances et de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1998 permet d'établir à présent le tableau de la fiscalité de l'épargne pour l'année à venir, avec ses conséquences pour la fin de l'année en cours. La nouveauté principale réside dans l'extension de la contribution sociale généralisée (CSG) aux revenus des capitaux. ● PLACEMENT FAVORI des Français, l'assurance-vie a fait l'objet d'ajustements successifs, le gouvernement peinant visiblement à fixer sa religion mais parvenant finalement à faire prévaloir une cohérence d'ensemble. ● ÉPARGNE DÉFISCALISÉE, le Livret A des caisses d'épargne, dont la rémunération avait été réduite par le gouvernement Juppé, a été remis en question par le ministère des finances, mais l'hôtel Matignon a opposé un refus catégorique à une nouvelle diminution de ce taux.

Un peu de clarté dans le maquis de la fiscalité sur l'épargne

Les dispositons adoptées par le Parlement dans le budget de l'Etat et dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour la taxation des placements ont évolué au cours de la discussion. Voici comment s'y retrouver selon les différents « produits » concernés

AVEC la loi de finances pour 1998, que le Parlement a définitivement adoptée le 19 décembre, et la loi de financement de la Sécurité sociale, votée le 2 décembre, la fiscalité de l'épargne a été profondément modifiée. Montée en puissance de la contribution sociale généralisée (CSG), qui va atteindre 7,5 % à compter du 1er janvier 1998 ; extension du prélèvement social de 2 % ; réforme de l'assurance-vie : les modifications introduites au cours de l'automne, d'un texte à l'autre, ont été si nombreuses, les amendements du gouvernement ou des parlementaires se sont succédé à un tel rythme, les dates d'entrée en application des différentes dispositions sont si variées que même les experts les plus affûtés peuvent être perdus dans ce maquis fiscal.

Pour simplifier, il existe désormais quatre grands cas de figure pour l'épargne :

● **L'épargne totalement exonérée.** Certains produits d'épargne resteront totalement défiscalisés, c'est-à-dire que ne pèseront sur eux ni les traditionnels prélèvements fiscaux ni les nouveaux prélèvements sociaux. Il s'agit du Livret A, du Livret bleu, du Codevi, du Livret jeune et du LEP (Livret d'épargne propulaire).

● **L'épargne assujettie aux nouveaux prélèvements sociaux, mais exonérée des prélèvements fiscaux.** Pour certains placements d'épargne, comme le CEL (compte épargne-logement), le PEL (plan d'épargne-logement), le PEP (plan d'épargne populaire) ou le PEA (plan d'épargne en actions), il n'est prévu aucun prélèvement fiscal, mais de nouveaux prélèvements sociaux à hauteur de 10 % : 7,5 % au titre de la CSG majorée, 2 % au titre des prélèvements sociaux proprement dits et 0,5 % au titre du RDS. Il est à noter que ce taux de 10 % (qui s'applique chaque année sur les revenus du CEL et du PEP et, à la sortie, sur les revenus du PEL et sur les gains et revenus générés par le PEA) pèsera sur les revenus constatés sur les rendements de 1998 et pas sur ceux de 1997, qui restent, eux, assujettis au prélèvement de 3,9 % prévu par le gouvernement précédent.

● **L'épargne assujettie aux prélèvements fiscaux et sociaux.** Certains produits sont désormais concernés par ces deux types de prélèvements, mais, au sein de cette catégorie, il existe des cas d'espèce multiples :

– Pour les « produits de taux » (obligations, sicav monétaires ou obligataires, comptes sur livrets ou à terme), les revenus feront l'objet d'un prélèvement global de 25 %, à partir du 1er janvier 1998, contre 20,9 % auparavant. Ce taux de 25 % recouvre le taux de 10 % au titre des prélèvements sociaux et 15 % au titre du prélèvement d'Etat (prélèvement forfaitaire libératoire).

– Toujours pour les produits de taux, mais, quand il s'agit de plus-values, le taux d'imposition sera, lui, de 26 %, soit les 10 % en vigueur pour les prélèvements sociaux, plus 16 % au titre du prélèvement d'Etat. Cette imposition concerne également les plus-values réalisées en 1997. Pour les obligations, l'imposition jouera au-delà de 100 000 francs de cessions en 1997 et 50 000 francs en 1998.

– Pour les actions, les revenus seront assujettis seulement aux prélèvements sociaux, dans la limite de 8 000 francs de revenus pour un célibataire et 16 000 francs pour un couple, mais avec un taux un peu atypique : il sera de 11 % en 1998 et ne reviendra au taux normal de 10 % qu'en 1999.

Au-delà de la barre des 8 000/16 000 francs, les dividendes seront assujettis à l'impôt sur le revenu (dont le taux maximum d'imposition va jusqu'à 54 %) et aux prélèvements sociaux, soit 11 % en 1998 et 10 % en 1999. Autrement dit, le taux « marginal » d'imposition pour ces dividendes pourra aller jusqu'à 65 % en 1998 et 64 % en 1999. Il est à noter que le prélèvement social de 11 % s'appliquera aussi, de manière rétroactive, sur les revenus perçus au même titre en 1997. Ce taux de 65 % ou 64 % porte sur les dividendes bruts. Si l'on prend en compte la CSG, qui dans le cas des dividendes sera déductible, le taux « marginal » réel sera de 62,5 %.

Toujours pour les actions, mais en cas de plus-values, le taux d'imposition sera de 26 %, quand le volume des cessions intervenues a dépassé 100 000 francs en 1997 (taux 0, c'est-à-dire ni prélèvement fiscal ni prélèvement social, en deçà de ce seuil). Pour les cessions intervenant en 1998, la barre sera non plus de 100 000 francs mais de 50 000 francs.

– Pour les revenus fonciers (dès ceux perçus en 1997), le taux maximum sera, là encore, de 64 %, soit 54 % au maximum au titre de l'impôt sur le revenu et 10 % au titre des prélèvements sociaux. Sur option, un régime simplifié et forfaitaire est prévu en deçà de 30 000 francs de revenus : il prévoit une taxation sur les deux tiers du revenu.

● **Le régime fiscal spécifique de l'assurance-vie.** C'est dans ce domaine de l'assurance-vie que le plus grand nombre de modifications sont intervenues, jusqu'à l'extrême fin du débat parlementaire. Pour faire simple, on peut distinguer là encore plusieurs cas de figure et sous-cas de figure :

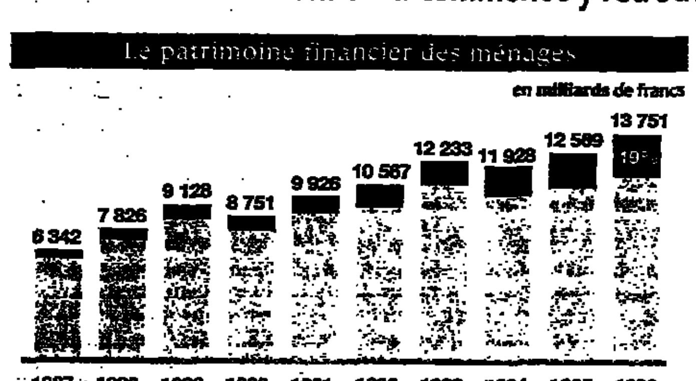
– Pour les contrats souscrits avant le 26 septembre 1997 : les revenus générés au-delà de huit ans par les primes versées avant cette date et dans la limite de 200 000 francs jusqu'au 31 décembre seront assujettis au prélèvement social de 10 % à compter du 1er janvier 1998 (3,9 % en 1997), mais sont exonérés de prélèvement d'Etat. Pour les intérêts générés par les primes versées au-delà de 200 000 francs du 26 septembre 1997 au 31 décembre 1997, et pour toutes les primes versées à compter du 1er janvier 1998, les prélèvements sociaux (10 %) se cumuleront avec un prélèvement libératoire de 7,5 %, en cas de sortie au bout de huit ans, au-delà d'un abattement de 30 000 francs pour un célibataire et de 60 000 francs pour un couple.

– Pour les nouveaux contrats investis à hauteur de 50 % en actions françaises, dont 5 % en titres non cotés, le régime de prélèvement à la sortie, au bout de huit ans, est le suivant : le prélèvement social de 10 % jouera, mais il n'y aura pas de prélèvement d'Etat. Il est à noter que cet avantage consenti aux actions françaises est très controversé : certains experts font valoir que cette disposition (identique aux dispositions du PEA) est contraire au droit européen. Les titulaires de certains anciens contrats auront la faculté de faire basculer ces derniers sur ces nouveaux contrats, en gardant le bénéfice de la durée de détention attaché à leurs anciens contrats.

– Pour les contrats ouverts à partir du 26 septembre 1997 et qui ne sont pas investis à hauteur de 50 % en actions françaises, l'imposition, en cas de sortie au bout de huit ans, est de 7,5 % au-delà de 30 000 francs pour un célibataire et de 60 000 francs pour un couple. S'y ajoutent dans tous les cas, à partir du 1er janvier 1998, les prélèvements sociaux de 10 %. Ceux-ci seront prélevés chaque année dans le cas de contrats en francs, et à la sortie dans le cas de contrats souscrits en unités de compte.

Le PEP assurance-vie reste exonéré du prélèvement de 7,5 %, mais il est touché par les prélèvements sociaux de 10 %.

L. M.



Où l'on reparle du Livret A...

Au ministère des finances, on l'affirme avec la dernière énergie : il est absolument hors de question d'envisager une baisse de la rémunération du Livret A, actuellement de 3,5 %. Explication officielle : même si la droite s'est aventurée, il y a peu, dans cette voie, la gauche ne marchera sur ses brisées...

Le gouvernement n'envisage pas de prendre, dans un proche avenir, une disposition politiquement aussi sensible. Il reste que, selon de très bonnes sources, la question fait débat dans les sommets du pouvoir. Elle est agitée au ministère des finances, où certains s'inquiètent que le taux actuel de rémunération, s'il est favorable à l'épargne populaire, pénalise en contrepartie le logement social en lui imposant des coûts de financement trop élevés. Plus étonnant encore : sous la houlette de son « patron » communiste, Jean-Claude Gayssot, le ministère de l'équipement, des transports et du logement ne serait pas le dernier à défendre cet argument.

Comment échapper à l'impôt sur la fortune en s'endettant

LE CAS de François Pinault, qui n'a pas payé d'impôt sur la fortune (ISF) en 1997, n'en finit pas de diviser les experts. L'homme d'affaires a-t-il trouvé une faille dans la législation ou bien s'est-il exposé à un redressement fiscal ? En fait, le débat est encore plus complexe qu'on ne le pensait (*Le Monde* daté 14-15 décembre).

M. Pinault n'a pas payé d'ISF parce qu'il a fait un emprunt de 140 millions de francs pour racheter des actions de son propre groupe, ce qui lui a permis de minorer son patrimoine net assujetti à l'ISF. En avait-il le droit ? Dans un premier temps, le gouvernement a suggéré que non, soulignant qu'aux termes de l'article 769 du code général des impôts une dette contractée pour l'achat d'un bien exonéré – ce qui est le cas des biens professionnels, ont fait valoir de nombreux experts – doit être imputée *« par priorité sur la valeur desdits biens »*, et non sur la valeur de biens personnels assujettis à l'ISF.

DEUX THÈSES EN PRÉSENCE

Toutefois, les députés socialistes se sont demandés si la formulation retenue par le code – *« par priorité »* – ne constituait pas une faille, savamment exploitée par M. Pinault. Ils ont donc envisagé un amendement faisant disparaître cette mention, mais ils y ont finalement renoncé. Pourquoi ? C'est qu'en fait le débat est ailleurs.

Il y a d'abord la thèse du gouvernement, selon laquelle la législation ne présente pas de faille. D'autres fiscalistes font valoir que la subtilité dont s'est servi M. Pinault est la suivante : contrairement à une idée répandue, les biens professionnels ne sont pas des biens exonérés d'ISF, comme le sont les œuvres d'art ou les forêts. Comme le précise l'article 885 A du code, ils sont, eux, en dehors du champ de l'impôt, ce qui est différent. Autrement dit, comme l'observe le bureau de conseil fiscal Francis Lefebvre, M. Pinault n'aurait pas transgressé la règle d'imputation. La Cour de cassation, qui fixe la jurisprudence en matière fiscale, aura-t-elle un jour à en juger ?

L. M.

Ajustements successifs et recherche d'une cohérence

ANALYSE

Les épargnants ont eu, cette année, quelques raisons d'attraper le tournis

S'IL FALLAIT ne voir que le mauvais côté des choses, on ne retiendrait de la nouvelle réforme de la fiscalité de l'épargne que la valse-hésitation à laquelle elle a donné lieu. Prompts à se plaindre de toute modification des règles du jeu fiscal, les épargnants ont eu, cette année sans doute plus que les précédentes, quelques raisons d'attraper le tournis.

Le cas de l'assurance-vie – l'un des placements les plus prisés des Français – est, de ce point de vue, caricatural. D'abord, la date d'application d'un premier train de mesures a été fixée au 15 septembre, puis très vite repoussée au 26 septembre. Dans le même temps, le gouvernement a fait savoir que le nouveau régime fiscal ne s'appliquera pas aux anciens contrats quand les versements opérés avant la fin de l'année n'excéderaient pas 200 000 francs, alors que ce seuil ne figurait pas dans le projet initial. Troisième changement de pied : on a compris en cours de route que les contrats antérieurs à la réforme, mais faisant l'objet de ce que les experts appellent une gestion séparée, pourraient bénéficier d'avantages particuliers.

Quatrième modification : on a aussi appris que le gouvernement avait subrepticement modifié la taxation des retraits partiels, au cours des huit premières années, la ponction sur ces sommes étant alors proche de 30 %, contre près de 4 % auparavant. Ultime changement, le plus important de tous : juste avant la fin du débat parlementaire, le gouvernement a profondément modifié la philosophie du texte en maintenant un système d'exonération pour les contrats investis à 50 % en actions françaises.

S'agit-il d'une cascade de cafouillages ? Ou bien le gouvernement a-t-il pris le temps d'entendre les remarques des parlementaires ou des professionnels ? Cette explication est évidemment celle que donne le ministère des finances. Même si elle n'est qu'à demi-convaincante, il est vrai que le projet fiscal du gouvernement en matière d'épargne a sa cohérence.

AVANTAGER LA PRODUCTION

D'abord, Lionel Jospin avait dit qu'il procéderait à un rééquilibrage entre la fiscalité du travail et celle du capital. Avec la montée en puissance de la CSG, effective le 1er janvier 1998, ce sera chose faite. A cette date, les revenus de l'épargne, qui profitent d'abord aux plus hauts revenus, acquitteront tous un prélèvement social qui, dans la majeure partie des cas, avoisinera 10 %. Alors qu'en d'autres temps, les socialistes ont souvent été accusés de favoriser ceux qui *« s'enrichissent en dormant »*, en abaissant les prélèvements sur l'épargne, c'est une heureuse inflexion de la politique fiscale.

A cette première priorité, Dominique Strauss-Kahn en a ajouté une seconde : il a indiqué qu'il ne taxera pas indifféremment toutes les formes de capital, mais qu'il avantagera la production sur la rente. C'est à cette logique que répond la réforme de l'assurance-vie, accordant un « bonus » fiscal aux contribuables qui placent leurs économies en actions. L'OPA de l'italien Generali sur les AGF a, de plus, convaincu le gouvernement qu'il fallait corriger d'urgence les failles du système français, celui d'un « capitalisme sans capitaux ».

Le gouvernement a-t-il donc trouvé la bonne combinaison entre justice fiscale et efficacité économique ? Ce serait aller un peu vite que de le prétendre, car ces deux impératifs sont forcément contradictoires. On remarquera, par exemple, que le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de mettre un terme à l'un des plus grands scandales fiscaux, celui des grosses fortunes qui se transforment en assurance-vie pour échapper totalement aux droits de succession. Comme dans le cas de la réforme de la fiscalité du patrimoine, il a préféré gagner du temps...

Laurent Mauduit

Les allocations familiales revalorisées de 1,1 % en 1998

LA BASE MENSUELLE des allocations familiales (BMAF) sera revalorisée de 1,1 % au 1er janvier 1998, par un décret qui devrait paraître prochainement, a confirmé, lundi 22 décembre, le ministère de l'emploi et de la solidarité. Cette revalorisation, prévue par la loi famille, fera suite à celle, annoncée par le ministère en novembre, de 0,85 % à titre rétroactif pour 1995, décidée à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat. Celui-ci avait ordonné à l'Etat de compléter la revalorisation de 1995, fixée par le gouvernement Juppé à 1,2 %, car il manquait alors 0,5 % au regard de l'inflation. En 1997, les allocations familiales ont augmenté de 1,42 %. L'association Familles de France estime que *« le gouvernement sacrifie sans états d'âme le pouvoir d'achat des familles »*, et le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales, réuni lundi, a émis un avis négatif sur cette augmentation, qu'il juge *« insuffisante »*.

DÉPÊCHES

■ **CHÔMEURS : répondant à l'appel du collectif de chômeurs AC !** (Agir ensemble contre le chômage) et de la CGT, des chômeurs ont continué, lundi 22 décembre, à occuper des antennes de l'Assedic pour réclamer une « prime de Noël ». Ils étaient une cinquantaine à investir en fin d'après-midi le bureau de Montbéliard (Doubs), pour exiger une prime de 5 000 francs. En Normandie, une centaine de chômeurs de l'agglomération rouennaise ont de nouveau occupé les locaux de Saint-Etienne-du-Rouvray, tandis que d'autres ont envahi ceux du Havre et de Harfleur. Dans le Pas-de-Calais, les chômeurs qui occupent depuis une semaine les bureaux de l'Assedic à Arras ont commencé à investir ceux de l'union patronale.

■ **EXTRÊME DROITE : le bureau politique du Front national,** réuni lundi 22 décembre, exprime dans un communiqué *« sa totale confiance et sa totale solidarité »* avec son président, Jean-Marie Le Pen, dont les propos sur les chambres à gaz *« détail de l'histoire de la seconde guerre mondiale »*, le 5 décembre à Munich, lui valent l'ouverture d'une information judiciaire pour *« contestation de crimes contre l'humanité »*. Ce communiqué traduit la gène que ces propos ont provoqués parmi les responsables du parti, à la recherche d'accords locaux avec la droite pour les élections cantonales de 1998.

■ **DÉFENSE : l'armée de l'air française a passé commande,** selon la nouvelle procédure dite de commande groupée pluriannuelle, d'un premier lot de 225 missiles air-air Mica au groupe Matra BAe dynamics. Le Mica, qui armera les Mirage 2000 à partir de 1999, a déjà été acheté par Taïwan, Qatar et par Abou Dhabi pour 2 000 missiles au total.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9ème Chambre (section B) de la Cour d'Appel de PARIS du 4 Juillet 1997.
DUCHEMIN Jacques, né le 3 Août 1932 à PROVINS (77), demeurant 4, rue du Docteur Blanche 75016 PARIS.
a été condamné à 12 mois d'emprisonnement avec maintien en détention,
pour fraude fiscale (impôt sur le revenu du au titre des années 1991, 1992 et 1993 et TVA afférente à la période comprise entre le 01/01/1992 et le 31/12/1993 par omission de toute déclaration) et d'omission de passation d'écritures comptables pendant les années 1992 et 1993.
La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :
1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans :
— Le Journal Officiel de la République Française,
— Le Monde,
— Le Figaro.
2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la ville de PARIS (16ème).
Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.
Pour LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9ème Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 23 Avril 1997 (ART. 410 CPP signifié à domicile le 10/06/97 ARNR).
GUIDICELLI Jean, né le 24 Juin 1960 à Marseille (13), demeurant 6 bld Voltaire 13006 MARSEILLE 06.
a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et à 50.000 francs d'amende. Paiement des impôts fraudés.
pour : soustraction au paiement de l'impôt sur les revenus au titre de l'année 1988 et de la T.V.A. afférente à la période du 1er décembre 1988 au 30 juin 1989 par omission de déclaration, ainsi que d'omission de passation d'écritures dans un livre comptable ;
La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :
1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans : LE JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, FRANCE SOIR, LE MONDE.
2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le condamné a son domicile ;
Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.
Pour LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9ème Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 28 Février 1996,
DIOURI Abdelmoumen, né le 20 Octobre 1940 à Kenitra (MAROC), demeurant 43, boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,
a été condamné à 10 mois d'emprisonnement avec sursis,
pour : soustraction frauduleuse à l'établissement ou paiement de l'impôt, dissimulation de sommes, délit commis à PARIS courant 1988.
La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :
1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : LE JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, LE MONDE et LIBERATION.
2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le condamné a son domicile ;
Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.
Pour LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9ème Chambre (section A) de la Cour d'Appel de PARIS du 23 Octobre 1996, par arrêt du 26/06/97, la cour de cassation a rejeté le pourvoi :
BARDON Michel, né le 9 Janvier 1942 à PARIS 12e (75), demeurant La Bergerie, 74520 CHENEX,
a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, paiement des impôts directs fraudés et des pénalités fiscales y afférentes et visées à l'article L.272 du Livre des Procédures Fiscales ;
pour : fraude fiscale par dissimulation partielle des revenus commis à SUCY EN BRIE, courant 1989 et 1990,
Art. 1741, 1750 du code général des Impôts, L. 272 du Livre des Procédures Fiscales ;
La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné :
1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : LE JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, LE MONDE, LE FIGARO.
2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le condamné a son domicile :
Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition.
Pour LE GREFFIER EN CHEF.

Condamnation de Me Claude PERNET, Avt, pour diffamation envers Mlle Marie Monique ROBIN. Par arrêt rendu le 19/09/1997, la CA de Versailles a déclaré Me Claude PERNET, Avt de l'Ambassade de Colombie, coupable de diffamation envers Mme Marie Monique ROBIN, pour avoir, à l'occasion de la présentation du film dont elle est l'auteur « VOLEUR D'ORGANES », le 17/05/1994, déclaré, d'une part, qu'elle aurait manqué à ses règles déontologiques professionnelles, et d'autre part, qu'elle aurait exercé son métier au mépris de la vérité des faits. La Cour a également condamné Me Claude PERNET à payer à Mme Marie Monique ROBIN la somme de 1 franc à titre de dommages et intérêts, qu'elle demandait. *Pour extrait, Me William BOURDON*

François Hollande justifie son attitude après la condamnation d'Henri Emmanuelli

Le premier secrétaire du Parti socialiste explique sa demande d'audience à Jacques Chirac

Une semaine après la confirmation, par la Cour de cassation, de sa condamnation dans l'affaire Urba à dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation de ses droits civiques, Henri Emmanuelli, ancien trésorier du Parti socialiste, s'est démis de ses mandats de député et de conseiller général des Landes. Critiqué pour sa demande d'audience à M. Chirac, François Hollande, premier secrétaire du PS, assume son choix.

« JE PRÉFÈRE COMMETTRE une bourde pour mon parti, si tant est que cela en soit une, plutôt que de donner l'image d'un parti qui ne s'occuperait que de sa propre protection. » Une semaine après que la Cour de cassation a confirmé la condamnation d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba, François Hollande persiste et signe. *« J'ai pris des coups pendant vingt-quatre heures et j'ai assumé »*, confie le premier secrétaire du Parti socialiste, alors que l'ancien trésorier du PS s'est démis de ses mandats de député et de conseiller général des Landes.

RÉCIT

Le PS se devait, dans cette affaire, de « prendre sa part d'impopularité »

Retour en arrière. Mardi 16 décembre, à 9 h 18, l'AFP annonce la décision de la Cour de cassation, créant la surprise au PS où les dirigeants, au vu de la réquisition de l'avocat général qui demandait l'annulation, étaient plutôt rassurés. Quinze minutes après, le premier ministre est averti. Il achève son petit-déjeuner hebdomadaire avec François Hollande, Daniel Vaillant, Jean-Marc Ayrault et Claude Estier. Lionel Jospin téléphone à M. Emmanuelli, à qui MM. Hollande et Ayrault rendent immédiatement visite à l'Assemblée nationale. Le député des Landes semble moralement abattu, mais calme. Il ne demande rien.

SOLIDAIRE DE L'HOMME

Au même moment, à la conférence des présidents à l'Assemblée nationale, tous les groupes manifestent leur émotion. Pierre Mazeaud, vice-président (RPR) de l'Assemblée nationale, évoque une réforme de la législation sur l'abus de biens sociaux. Une démarche commune auprès du président de la République est dans l'air. Quelques instants plus tard, M. Jospin écourte son audition devant le groupe socialiste et se rend à son tour, en compagnie de M. Hollande, de Laurent Fabius, de M. Ayrault et d'Alain Claeys, chargé de la trésorerie et de l'organisation, au secrétariat national du PS, auprès de M. Emmanuelli. Celui-ci redit à ses amis qu'il ne demande rien.

M. Hollande écoute le premier ministre exprimer, lors des questions au gouvernement, sa *« tristesse »* et son *« amitié »* à M. Emmanuelli, absent de l'hémicycle, avant d'aller présider la réunion hebdomadaire du bureau national. M. Jospin y est présent, comme M. Fabius. M. Hollande parle d'*« initiatives »*, avec une demande d'audience au chef de l'Etat, mais pas de grâce. En sortant du bureau national, Raymond Forni, député du Territoire de Belfort, « vend la mèche » sur LCI. Du coup, le premier secrétaire se voit obligé d'annoncer sa demande d'audience, dont il a prévenu Dominique de Villepin, secrétaire général de l'Elysée et ancien camarade de promotion à l'ENA.

M. Hollande n'a jamais été un « proche » de M. Emmanuelli : ni politiquement, même s'il a été « emmanuelliste » au congrès de Liévin, en 1994, tout en espérant la candidature de Jacques Delors à l'Elysée, ni sur un plan personnel. Mais il place la solidarité avec un homme, condamné ès qualités *« pour nous tous »*, avant tout calcul politique, même s'il sait qu'il aurait été plus réaliste et judicieux de se borner à prendre acte de la décision de la Cour de cassation, de dire un mot de solidarité et de ne rien faire.

Il estime que le parti ne peut pas *« le laisser »*. Dans son esprit, il s'agissait de dire à M. Chirac son *« mécontentement »* devant une décision de justice *« contestable »*, *« au nom de l'égalité de tous devant la loi mais aussi devant la justice »*, M. Emmanuelli étant à ce jour le seul trésorier d'un parti à être condamné en tant que tel.

Solidaire de l'homme, le premier secrétaire du PS n'a sans doute pas eu davantage le sentiment d'acquitter une « dette » vis-à-vis de l'ancien trésorier. Sa situation est, là aussi, singulière. M. Jospin pouvait paraître redevable à l'ancien député des Landes de s'être effacé dignement de la tête du PS après son succès à l'élection présidentielle. M. Fabius pouvait lui être pareillement redevable d'avoir fait alliance avec lui, en juin 1994, pour « débarquer » Michel Rocard de la direction du PS.

DOMMAGES « LIMITÉS »

Pourtant, M. Hollande s'est convaincu que le PS devait, dans cette affaire, *« prendre sa part d'impopularité »*, au risque de subir vingt-quatre heures d'incompréhension de la part de l'opinion. Lorsque le bureau national se réunit, M. Jospin comme M. Fabius sont convaincus que le PS doit faire quelque chose pour M. Emmanuelli, mais ils se gardent de dire dans quelle direction. Ils laissent M. Hollande décider seul.

Devant les journalistes, M. Hollande ne prononce pas le mot de grâce. Une semaine après, il assure encore qu'il n'aurait pas demandé une telle mesure au président de la République. Il le répète non aux jeunes députés, qui anonymement le critiquent, ou à « l'entourage » du premier ministre, qui a fait savoir à qui de droit qu'il vient de faire une *« connerie »*, mais aux militants, qui s'inquiètent de l'effet qu'une telle demande aurait provoqué dans l'opinion. Le Front national n'aurait pas manqué d'en faire ses choux gras. Face à la presse donc, le député de Corrèze se contente de dire : *« J'évoquerai tout ce qu'il est possible de faire. »*

Le mercredi 17 décembre, le secrétariat national constate que la presse n'est pas « bonne ». Au même moment, le député des Landes avertit le premier secrétaire de sa décision de donner sa démission, prise sans que personne ne la lui ait demandée. Impressionné par *« cet acte de dignité »*, M. Hollande indique à M. de Villepin que sa demande d'audience est devenue *« sans objet »*. En fin d'après-midi, la démission puis l'annulation de la demande d'audience sont rendues publiques. Les proches du premier secrétaire jugent aujourd'hui que les dommages pour le PS ont été *« limités »*, « l'affaire » n'ayant duré que 24 heures, persuadés qu'une absence d'initiative aurait entraîné *« dix jours de calvaire »* pour M. Emmanuelli, qui a fait *« une sortie par le haut »*, mais aussi pour le parti et le gouvernement.

Pour autant, l'entourage de M. Hollande dément un quelconque désaveu de M. Jospin. Certes, Elisabeth Guigou, le 16 décembre au soir sur LCI, puis Catherine Trautmann, le lendemain, ont laissé à M. Hollande la responsabilité de sa démarche. Mais, *« à aucun moment »*, souligne-t-on rue de Solférino, le premier ministre, ou un autre dirigeant socialiste, n'a émis la moindre critique, le moindre avis. Entre la fin du conseil des ministres et son départ pour l'Afrique, M. Jospin s'est entretenu au téléphone avec son successeur, sans lui faire de reproche. Faux pas ? Erreur politique ? M. Hollande a voulu prendre sa part de solidarité avec un homme *« condamné pour nous tous »* et d'impopularité pour son parti. Une semaine après, il assume pleinement son choix et ne regrette rien.

Michel Noblecourt

Les socialistes landais veulent garder « sa place au chaud » à leur ancien président

MONT-DE-MARSAN
de notre correspondant

Après avoir réagi vivement, le 16 décembre, au rejet du pourvoi en cassation d'Henri Emmanuelli – Stéphane Delpeyrat, premier secrétaire fédéral, a parlé d'*« indignation »* et de *« tristesse »* –, les socialistes landais veulent permettre à l'ancien trésorier du PS de sortir politiquement indemne de deux ans de purgatoire politique. L'idée est de garder *« sa place au chaud »* à M. Emmanuelli, qui s'est démis de ses mandats de député le 17 décembre et de conseiller général le 19 décembre (*Le Monde* daté du 23 décembre).

La majorité socialiste ne pouvant être inquiétée par les cantonales de mars 1998, le premier vice-président du conseil général, suppléant de M. Emmanuelli, Robert Cabé, maire d'Aire-sur-l'Adour, pourrait prendre la tête de l'exécutif départemental. A moins qu'il ne se présente aux législatives partielles dans la circonscription de Saint-Sever. Dans ce cas, le nom du président de la commision des finances du conseil général, Jean-Claude Deyres, a parfois été prononcé pour la présidence de l'assemblée landaise.

Le sénateur Jean-Louis Carrère sera tête de liste dans les Landes pour les élections régionales de mars 1998 à la place de M. Emmanuelli. Mais il ne pourra vraisemblablement pas ravir la présidence de la région Aquitaine à Jacques Valade (RPR), ce qui était l'objectif de M. Emmanuelli. Pour les élus girondins, la situation est très ouverte en vue d'un changement de majorité au conseil régional.

Dans le canton de Mugron, non renouvelable en 1998, l'élection partielle devrait être jumelée avec les cantonales de mars. La date de la législative partielle n'est pas connue. Dans sa circonscription, M. Emmanuelli avait été réélu, le 19 septembre 1993, au premier tour avec 50,21 %, après avoir démissionné à la suite de son renvoi en correctionnelle dans l'affaire de financement occulte du PS dans la Sarthe. Pour la septième fois, le 1er juin 1997, il avait été réélu, au second tour, avec 60,93 % des suffrages.

Jean-François Moulian

Débat entre juristes sur la durée de l'inéligibilité

PENDANT combien de temps Henri Emmanuelli est-il privé du droit de se présenter à une élection ? Quelques juristes ont des réponses précises, mais elles divergent ; la plupart sont gagnés par le doute, tant la législation est contradictoire selon que l'on s'appuie sur le code pénal ou sur le code électoral, alors qu'aucun précédent n'a permis de dégager une jurisprudence.

Apparemment, tout est clair. L'ancien trésorier du Parti socialiste a été condamné, pour recel de trafic d'influence, à deux ans de privation de droits civiques, ce qui lui interdit de s'inscrire, pendant ce délai, sur une liste électorale. Or l'article LO 130 du code électoral indique : *« Les individus dont la condamnation empêche temporairement l'inscription sur une liste électorale sont inéligibles pendant une période double de celle durant laquelle ils ne peuvent être inscrits sur la liste électorale. »* M. Emmanuelli serait donc privé de candidature pendant quatre ans à compter du jour où lui aura été signifié officiellement l'arrêt du 16 décembre 1997 de la Cour de cassation rendant définitive sa condamnation.

En fait, tout pourrait être plus compliqué. Cette disposition du code électoral date de l'ordonnance de 1958 sur les conditions d'éligibilité des parlementaires, mais un nouveau code pénal est entré en vigueur en mars 1994, et l'un des grands principes du droit veut que l'accusé bénéficie de la loi pénale la plus douce. Or l'article 132-17 de ce nouveau code précise : *« Aucune peine ne peut être appliquée si la juridiction ne l'a expressément prononcée. »* L'article 132-21 est encore plus clair dans les cas d'inéligibilité : *« L'interdiction de tout ou partie des droits civiques (...) ne peut, nonobstant toute disposition contraire, résulter de plein droit d'une condamnation pénale. »* Pour certains juristes, l'affaire est donc entendue : l'article LO 130 du code électoral a été rendu obsolète par le nouveau code pénal.

JURISPRUDENCE À ÉTABLIR

Cependant, le principe de l'automaticité d'une peine a été rétabli, précisément, pour le délit qui vaut sa condamnation à l'ancien trésorier du PS. A la fin du gouvernement d'Edouard Balladur et à l'initiative de Philippe Séguin, un durcissemnt de la législation sur les financements politiques a été voté. A été ajouté au code électoral un article L 7, selon lequel *« ne doivent pas être inscrites sur la liste électorale, pendant un délai de cinq ans à compter de la date à laquelle la condamnation est devenue définitive, les personnes condamnées »*, entre autres, pour corruption, trafic d'influence ou recel d'un de ces délits. Cette disposition ne s'applique pas à M. Emmanuelli, puisqu'elle est postérieure aux faits pour lesquels il a été poursuivi mais elle prouve que le législateur peut se contredire.

Pour que le doute soit levé, il faudrait que la justice soit amenée à se prononcer. Si l'ancien trésorier du PS se présentait à une élection pendant le délai litigieux, c'est-à-dire entre deux et quatre ans après que sa condamnation sera devenue définitive, le juge administratif pourrait avoir à dire si sa candidature est acceptable ou non. S'il était élu, le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel, selon l'élection dont il s'agirait, serait vraisemblablement amené à établir une jurisprudence.

Thierry Bréhier

هكذا من الاصل

La commande de deux sous-marins par le Chili fait figure de cadeau de Noël à Cherbourg

2,2 millions d'heures de travail pour l'arsenal d'ici à 2002

Cherbourg a reçu comme un cadeau de Noël l'annonce de la commande par le Chili de deux sous-marins de type Scorpène, construits en partenariat avec l'Espagne, mais pour la plus grosse part dans l'arsenal du port normand. Ce sont quelque 2,2 millions d'heures de travail qui seront assurées, d'ici à 2002, à ces chantiers, dont le plan de charge était voué à diminuer du fait de la réduction des commandes de la marine nationale.

CHERBOURG
de notre correspondant

La commande par le Chili de deux sous-marins Scorpène aux chantiers de Cherbourg et de Carthagène, en Espagne (*Le Monde* du 20 décembre), est un succès commercial apprécié au-delà des 3 milliards de francs de « retombées » que représente un marché dont les deux tiers au moins concernent la France. Etudié depuis six ans, le Scorpène (autre nom de la rascasse) à propulsion diesel-électrique a bénéficié des progrès réalisés à l'occasion des programmes de sous-marins nucléaires. A Santiago, il était opposé au sous-marin allemand U 209 et au suédois Gotland.

Certains ont été surpris que le Scorpène l'ait emporté, alors qu'il n'existe encore que dans les cartons des ingénieurs et qu'il n'a pas été retenu par la marine française. A l'état-major de la marine nationale, on a définitivement tiré un trait sur tout sous-marin océanique autre qu'à propulsion nucléaire. Le Scorpène est dérivé des sous-marins de 1 200 tonnes à propulsion classique, déjà commandés il y a trois ans par le Pakistan. Il a été choisi à quatre exemplaires par la marine espagnole, la France ayant accepté de lui en transférer les dessins et la technologie.

Ce qui est encore plus important dans le contrat chilien, ce sont ses retombées économiques et sociales immédiates, notamment à Cherbourg, dont l'arsenal est sévèrement touché par la réduction du budget de la défense. Si la construction des deux Scorpène chiliens a été partagée entre Cherbourg et Bazan, chantier espagnol, leur coque sera entièrement réalisée à Cherbourg, de même que l'équipement de leurs parties centrale et avant, les Espagnols n'équipant que l'arrière des navires, avec une forte participation des industriels français. Le montage final et les essais à la mer seront eux aussi partagés entre les deux ports, mais c'est à Cherbourg que sera assemblé et testé le prototype.

Au total, le programme représentera quelque 2,2 millions d'heures de travail pour Cherbourg d'ici à 2002, dont 1,5 million pour la seule construction des coques. Dès 1998, la direction des constructions navales devra consacrer environ 700 000 heures aux dernières études, avant la découpe et le formage des premières tôles.

ÉTABLISSEMENT SURDIMENSIONNÉ

Ce calendrier convient parfaitement au chantier comme aux sous-traitants. A partir de 1999, en effet, le plan de charge de Cherbourg fléchira dramatiquement avec la fin de la construction du deuxième sous-marin stratégique de nouvelle génération, le *Téméraire*, puis celle du troisième, le *Vigilant*, soit plusieurs années de « vaches maigres » avant l'éventuelle mise en chantier d'un quatrième. L'annonce de la commande chilienne a donc été accueillie comme un vrai cadeau de Noël à l'arsenal.

Elle coïncide avec le début d'une mission d'évaluation de ses compétences et de son avenir industriel conduite par le vice-amiral d'escadre Foillard, conseiller naval du gouvernement, et par un ingénieur général envoyé par les ministères du budget et de l'industrie. Les deux experts ont rencontré la direction de l'arsenal, ses syndicats et tous les élus du bassin d'emploi. Analysant un outil industriel qui avait été autorisé à investir plus de 2 milliards de francs, au début des années 80, pour être en mesure de construire jusqu'à un sous-marin stratégique tous les dix-huit mois, ils ont constaté que ses succès à l'exportation ne suffiront pas à assurer sa pleine charge.

Il faudra trouver d'autres marchés si l'on veut éviter de trop « dégraisser » un établissement désormais surdimensionné. En offrant à ses ouvriers de partir à cinquante-deux ans, on risque, en effet, d'obérer ses compétences alors que le Brésil, la Corée du Sud, le Canada, la Grèce, la Malaisie, le Portugal, Taïwan ou la Thaïlande apparaissent comme des clients potentiels.

René Moirand

Vive concurrence à droite dans les Pays de la Loire

NANTES
de notre correspondant

La succession d'Olivier Guichard (RPR) se prépare en terrain miné dans les Pays de la Loire. Pour ne pas perdre cette région réputée acquise à la droite, le RPR compte envoyer en service commandé François Fillon, président du conseil général de la Sarthe. La chose irait quasiment de soi, l'UDF ne revendiquant pas officiellement la place, si Hervé de Charette, président du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF) et actuel vice-président du conseil régional, ne menait campagne, depuis 1994, pour accéder au trône que le « baron » gaulliste laissera vacant après vingt-quatre ans de règne.

L'ancien ministre des affaires étrangères paie cher ce crime de lèse-majesté à l'égard du RPR, M. Guichard ayant conservé, malgré son retrait, un « pouvoir de nuisance ». Au sein de l'UDF, M. de Charette doit aussi se battre contre Force démocrate, qui joue la carte Fillon. MM. de Charette et Fillon s'opposent sur la composition des listes départementales. Comme l'explique un militant RPR nantais habitué de ces tractations, le vote des conseillers régionaux pour l'élection du président se fait à bulletin secret, et le respect d'un accord national suppose donc des gens sûrs. Les pressions, en effet, sont très fortes, les candidats pouvant user du pouvoir qu'aura le futur président dans la répartition des élus au sein des commissions départementales.

C'est dans la Loire-Atlantique, d'où viendront trente et un des quatre-vingt-treize conseillers régionaux, que se joue la partie la plus serrée. M. de Charette met en avant une femme, Giselle Gautier, conseillère régionale et membre du PPDF. Elle revendique la tête de liste, forte du *« vote indicatif »*, en sa faveur, du bureau départemental de l'UDF. A ses côtés figurent plusieurs conseillers régionaux UDF sortants, comme Pierre Queuille, Loïc Sparfel et Loïc le Masne. *« Ils ont dû avoir des promesses »*, commente, l'air de rien, Monique Papon, présidente départementale de l'UDF, à qui *« présenter une liste avec moins de caciques et plus de femmes »* ne paraîtrait pas saugrenu.

Cette liste, Jean-Luc Harrousseau, autre conseiller régional UDF sortant, veut lui aussi la mener, avec le soutien actif de son parti, Force démocrate, et celui, discret, du RPR. Resté fidèle à M. Guichard, M. Harrousseau voterait pour M. Fillon. M. de Charette a aussi contre lui les villiéristes du Mouvement pour la France, rentrés dans le rang majoritaire et acceptés *« parce qu'il faut serrer les boulons contre le Front national »*. La Vendée militaire, dont Philippe de Villiers se revendique idéologiquement et Hervé de Charette généalogiquement, ne les réunit pas. Les deux hommes se détestent.

« JUSQU'OÙ IRA LA TRAHISON »

Entre M. de Villiers et M. Fillon, en revanche, *« les relations sont excellentes »*, observe Bruno Retailleau, bras droit du président du conseil général de Vendée. Le seul département où l'accord national avec le MPF achoppe est justement celui de Maine-et-Loire, fief de M. de Charette. *« Nous sommes prêts à y lancer une liste »*, prévient M. Retailleau, qui pourrait être le chef de file de la majorité sortante en Vendée. Il faudra pour cela que le RPR sacrifie Marcel Albert, conseiller régional sortant et maire des Herbiers. *« Je vais voir jusqu'où ira la trahison. C'est sur l'ordre du RPR que je me suis présenté aux législatives contre Villiers »*, raconte M. Albert, un pli d'amertume aux lèvres.

Le RPR devra aussi mettre de l'ordre dans ses rangs en Maine-et-Loire, où Roselyne Bachelot, députée et conseillère régionale, a fait un « ticket » avec M. de Charette en contrepartie, dit-on, d'une place promises pour les élections municipales à Angers. Dans la Sarthe, dont il s'est fait un bastion, M. Fillon apprécie-t-il la candidature de Thierry Jean-Pierre, trésorier de Démocratie libérale, poussée par Alain Madelin ? Certes, c'est au Mans, où il habite toujours, que l'ancien juge d'instruction s'est rendu célèbre par ses investigations sur les finances politiques, mais le mode de scrutin des élections régionales n'est pas vraiment fait pour les « électrons libres ».

Adrien Favreau

Le PCF des Bouches-du-Rhône apprécie moins la « diversité »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Le groupe communiste du conseil général des Bouches-du-Rhône a élu à sa présidence, lundi 22 décembre, Joël Dutto, vice-président de l'assemblée départementale et conseiller municipal de Marseille. Les conseillers généraux communistes, qui se déclarent partisans de la *« mutation du PCF »* et de sa *« démarche nouvelle »*, se disent aussi fermement décidés à défendre *« leur propre identité »* et ont réaffirmé leur soutien *« aux chômeurs, aux sans-droits, aux précaires »*, qui exigent une *« table ronde »* pour une allocation exceptionnelle de Noël (*Le Monde* du 19 décembre).

Le choix de M. Dutto, connu pour être sur une ligne plutôt « dure », en remplacement de Francis Caccintolo, refondateur, va encore accentuer les tensions qui divisent le PCF. Cette élection met un terme provisoire à l'épisode le plus récent de cette crise, qui a vu M. Caccintolo quitter le PCF après avoir été écarté de la candidature dans le canton des 13e et 14e arrondissements de Marseille, dont il est l'élu depuis 1973. Dans un premier temps, il avait annoncé son désir de ne pas se représenter. Sous l'amicale pression du conseil fédéral du PCF, et devant le risque que le Front national, qui a rassemblé 32 % de l'électorat en 1992, ne gagne ce canton populaire des quartiers Nord, le conseiller sortant avait finalement accepté de se représenter. Jusqu'à ce que, au retour d'un voyage à l'étranger, il apprenne que sa section lui avait finalement préféré Alain Martin, conseiller d'arrondissement. Estimant avoir été *« piégé »*, M. Caccintolo annonçait sa démission du PCF, mais laissait en suspens la question de savoir s'il se présenterait ou non dans son canton en mars 1998.

Guy Hermier, député (PCF) et maire de secteur, estime que cette affaire révèle *« une sorte de retour en arrière »*, qui voit les refondateurs ou les porteurs d'une ligne pas tout à fait orthodoxe être peu à peu écartés. *« La diversité étant par définition minoritaire, il faut des actes pour que des candidats différents puissent être à la direction du Parti ou proposés comme candidats à des postes électifs*, souligne M. Hermier. *C'était le cas au niveau national et, dans le département, dans une période récente. Ce n'est plus le cas. »*

D'autres communistes soulignent que les dernières décisions fédérales penchent dans le sens d'un retour aux affaires de militants qui, sans mettre en cause la participation au gouvernement, plaident discrètement pour qu'elle soit plus contestataire. Ils sont souvent, dans la région, liés à la direction de la CGT, très active dans l'encadrement du mouvement des chômeurs pour la « prime de Noël ».

Michel Samson

son attitude
ri Emmanuelli
de d'audience à Jacques Chirac

aud · à leur ancien préside

l'inéligibilité

LE PROCÈS PAPON Lundi 22 décembre, le président de la cour d'assises de la Gironde, Jean-Louis Castagnède, a interrogé Maurice Papon sur les conditions dans lesquelles fut préparé le convoi du 26 août 1942 qui emportera plusieurs dizaines d'enfants vers Drancy puis Auschwitz. L'ancien secrétaire général de la Gironde n'a pu expliquer la manière dont furent transmises les instructions des SS visant à faire arrêter puis déporter les enfants. ● LE 21 AOÛT 1942, Pierre Garat, chef du service des questions juives de la préfecture, avait écrit à Maurice Papon pour lui faire part de sa *« certitude »* que le séjour des enfants à Drancy sera *« de courte durée et que les intéressés seront déportés »*. ● ADAM NOSSITER, un journaliste américain, explique l'importance de ce procès. Il y décèle *« cette culture du haut fonctionnaire français, cette manière de formuler, de justifier des actes injustifiables »*.

Août 1942, des dizaines d'enfants juifs sont déportés vers Drancy

Rachel, deux ans, Jacques, trois ans, Léon, deux ans, Jeanne, quatre ans : tous périrent à Auschwitz. Lundi, Maurice Papon ne s'est pas souvenu du nom de celui qui avait ordonné leur arrestation et leur déportation

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Sur les listes, leurs dates de naissance ajoutent à l'inhumanité. Nelly et Rachel Stopnicki, sept et deux ans, Ida et Jacques Junger, sept et trois ans, Jeannette, Maurice, Simon et Léon Griff, neuf, sept, cinq et deux ans, Henry et Jeanne Plevinski, neuf et quatre ans... Tous ces enfants, parmi des dizaines d'autres, ont été déportés, le 26 août 1942, du camp d'internement de Mérignac à celui de Drancy.

Les enfants. Comme une tâche encore plus sombre au milieu des noirceurs de la déportation. Tous périront à Auschwitz. Pourtant, certains de ces jeunes déportés avaient échappé à la rafle de juillet. Séparés de leurs parents, ils avaient été placés dans des familles. Un mois plus tard, sur injonction allemande, ils ont été cherchés et rassemblés à Mérignac, puis déportés vers Drancy. Par qui ? Pourquoi ? Le président Castagnède cherche une réponse, lundi 22 décembre, en s'appuyant sur la chronologie des faits.

Le 31 juillet 1942, note-t-il, la préfecture de la Gironde ne semble pas encore informée de la préparation d'un nouveau convoi de déportation. Dans une note au cabinet du préfet régional, Maurice Sabatier, le secrétaire général Maurice Papon affirme qu'*« aucune mesure de cet ordre n'est actuellement prévue »* par les Allemands. *« Nous avons été trompés,* dit aujourd'hui l'ancien haut fonctionnaire. *C'était le diktat du plus fort. »*

Le juge observe que la préfecture se plie, début août, à un acte de pure collaboration policière. Le 8, en réponse à une demande de la police de sûreté allemande (KDS) qui confesse un manque d'effectifs, une lettre timbrée *« pour le préfet régional, le secrétaire général »* fait savoir que *« toutes instructions utiles »* ont été données pour que les juifs arrêtés par les *Kommandanturen* de Libourne, Langon et Castillon, pour tentative de franchissement de la ligne de démarcation, soient conduits au camp de Mérignac par la gendarmerie française.

« Sur les listes, avertit le rédacteur de la lettre, *figurent de nombreux enfants qui ont été arrêtés avec leurs parents. Je crois devoir, à ce sujet, vous renouveler la proposition tendant à ce qu'une mesure de libération intervienne en faveur de ces enfants* [NDLR : qui, selon le rédacteur, ne sont pas responsables des infractions commises par leurs parents] *ainsi que des vieillards* (...). *Je vous indique qu'une partie des enfants libérés pourront être recueillis par des amis de leur famille, le surplus étant confié à l'Union générale des israélites de France (UGIF). »*

Maurice Papon *« pense »* qu'il est bien le signataire de cette lettre. Il explique, à son habitude, que les décisions ont été prises par le préfet régional au nom duquel il signe. *« N'y-a-t-il pas eu d'hésitations pour proposer le concours de la gendarmerie ? » « Non,* répond Maurice Papon. *Les personnes étaient déjà arrêtées par les Allemands.* [Les transférer, c'était donner à l'occupant] *une satisfaction sans effet pour ouvrir une négociation* [sur les enfants] *dont on espérait des effets. »*

Cependant, le président remarque que, les 7, 8, 11 et 18 août, le directeur du camp de Mérignac rend compte de l'arrivée de nouveaux juifs, dont *« de plus en plus d'enfants »*, sans que les Allemands aient répondu à la proposition de la préfecture de les libérer, ainsi que les vieillards. *« Que fait la préfecture ? »*, questionne le président. *« Je suis incapable de vous retrouver les diligences qui ont été faites,* dit l'accusé. *Tout était bloqué par les décisions allemandes. Le 21,* [on a reçu] *une réponse* non possumus. *»*

« AUPRÈS DE LEURS PARENTS »

Le 21, en effet, le chef du KDS à Bordeaux, Luther, informe la préfecture qu'un convoi est prévu pour le début de la semaine suivante. Le SS précise qu'il ne peut *« donner suite à la demande »* concernant les vieillards et les enfants, *« une ordonnance de ses supérieurs* [lui] *prescrivant que* [ceux-ci] *doivent être laissés auprès de leurs parents »*. Et il ajoute : *« Il en est de même pour les enfants des juifs transférés le 18 juillet à Drancy et qui doivent rester là-bas, car ils doivent être envoyés à leurs parents. »*

Puis le président projette une note manuscrite de l'ancien secrétaire général de la Gironde : un compte rendu d'une conversation téléphonique avec le cabinet de Jean Leguay, le délégué du secrétaire général à la police René Bousquet en zone occupée : *« [Le chef de cabinet] m'a confirmé la communication téléphonique de samedi matin* (NDLR : 22 août) *donnée par M. Leguay et reçue par M. Chapel, selon laquelle il y a lieu d'exécuter les instructions des SS. »*

Maurice Papon se lève, et veut tout d'abord dénoncer la *« manœuvre »* qui a jadis, selon lui, été faite à la télévision, en 1982, par Michel Slitinsky [partie civile, l'un des premiers plaignants]. La phrase : *« Il y a lieu d'exécuter les instructions des SS »*, écrite de sa main, aurait été présentée comme étant une instruction personnelle, alors qu'il s'agit d'un compte rendu d'une conversation téléphonique. Au début du procès, Maurice Papon avait traité Michel Slitinsky de *« faussaire »* sur ce point.

Mais le président Castagnède revient au plus vite sur les faits, ces déportations d'enfants qui avaient été épargnés en juillet et qui ont été recherchés pour être déportés. La préfecture savait, le 22 août, qu'*« il y avait lieu d'exécuter les instructions des SS »*. Or le convoi n'eut lieu que quatre jours plus tard, le 26. *« Qu'est-ce que la préfecture va faire pendant ce temps ? »*, demande le magistrat. *« Prévenir le grand rabbin Cohen. »* La réponse secoue les parties civiles. Depuis le début de l'audience, Maurice Papon tente de brosser un tableau très consensuel des relations qu'entretenait le chef de la communauté juive avec la préfecture. Or le président lit une lettre du grand rabbin de décembre 1944 qui écorne une telle présentation.

Sur un ton ferme, l'interrogatoire se fait soudain plus poussé. *« Qui a prévenu les familles* [d'accueil] *? »* Le président invite Maurice Papon à ranger ses papiers *« plus tard »* et à l'écouter. *« A qui donne-t-on les instructions ? » « Au grand rabbin. »* A nouveau exclamations dans la salle. Maurice Papon affirme *« qu'on a tenté de trouver une solution juridique et humaine parce que les Allemands détenaient les adresses* [des enfants] *»*. Mais le président ne lâche pas prise : *« Qui a donné l'ordre* [aux familles] *de* [ramener] *les enfants ? Qui ?*

– La préfecture a donné une information. L'information consistait à restituer l'ordre des Allemands.

– Qui aurait transmis les adresses [des enfants] *aux Allemands ?*

– Je n'en sais rien. Je suis incapable de vous répondre. »

DEUX OU VINGT-DEUX

Puis Maurice Papon tente de démontrer que vingt-deux enfants ont été *« définitivement protégés »*. Mais le président poursuit, incisif : *« Je n'en connais que deux, Eliane et Jackie Alisvaks* [NDLR : qui ont déposé le 17 décembre]. *Ils ont été sauvés par une main courageuse* [un gardien du Fort-du-Hâ]. *Ce qui vous est reproché, c'est la complicité d'arrestations, de séquestrations, d'assassinats...*

– A tort ! Je n'ai pas donné d'ordre.

– Vous êtes celui qui reçoit les informations, qui connaît les exigences allemandes, qui signe les demandes au gouvernement français, qui reçoit les réponses. J'ai la naïveté de croire que vous savez qui a informé les familles d'accueil...

– Je me suis abstenu de tout espèce d'ordres (...). On a informé les familles des ordres allemands, mais on n'y a pas ajouté un ordre français. C'était moins des ordres que des indications.

– Alors, qui leur a donné l'indication ?

– Je pense que c'est le service des questions juives et que le grand rabbin s'est employé à prévenir. Je pense qu'il n'y a rien qu'on puisse se reprocher.

– Ce qui est sûr, Maurice Papon, c'est que le 25 [ces enfants] *sont dans la nasse et que je vous ai vainement demandé qui a donné les instructions. »*

Le 25 août, veille du convoi, des enfants ont effectivement été ramenés à l'annexe du camp de Mérignac, à Bacalan. Un garagiste de Salles a transporté les enfants Stopnicki, un taxi médical de Libourne les enfants Plevinski. Chacun a envoyé, quelques mois plus tard, sa facture au service des questions juives. 350 francs pour le premier, 115 kilomètres à 5 francs soit 575 francs pour le second. Chacun d'eux a précisé, dans son libellé : *« transport d'enfants (juifs) »*.

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

« Il m'a été répondu qu'aucune exception ne sera faite »

LE 21 AOÛT 1942, Pierre Garat, chef du service des questions juives de la préfecture de la Gironde, rend compte au secrétaire général Maurice Papon de sa visite au lieutenant Doberschutz (police de sûreté allemande) :



VERBATIM

« Il m'a été demandé que l'autorité française assure la préparation pour [le 26 août] d'un convoi à destination de Drancy, dans lequel seraient compris tous les juifs des deux sexes, de tous âges et de toutes nationalités actuellement internés au camp de Mérignac. J'ai posé la question de savoir s'il sera fait des exceptions en faveur des enfants, des malades, des juifs dont le conjoint est aryen, des vieillards ou des femmes de prisonniers. Il m'a été répondu qu'aucune exception ne sera faite et qu'un triage aura peut-être lieu au camp de Drancy. Le lieutenant Doberschutz a cependant admis que les femmes allaitant des enfants en bas âge (moins d'un an) ne soient pas comprises dans le convoi.

» Par contre, les enfants dont les parents ont été déportés le 18 juillet dernier devront partir pour Drancy, où il rejoindront prochainement leurs parents. J'ai essayé de savoir si ce convoi est le prélude d'une déportation. L'officier m'a répondu d'une manière évasive. En fait, j'ai acquis la certitude par l'allure générale de la conversation, que le séjour à Drancy sera de courte durée et que les intéressés seront déportés.

» J'ai alors insisté à nouveau sur la convention intervenue à Paris [NDLR : accords Bousquet-Oberg, écartant les juifs français des déportations]. Cette convention, m'a-t-on dit, n'est pas applicable s'agissant de juifs qui se sont mis en infraction aux ordonnances allemandes (...). »

Un journaliste américain à la recherche de la mémoire française

PORTRAIT

Adam Nossiter dit « apprendre tous les jours quelque chose » au cours du procès

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Pourquoi les Français sont-ils hantés, et plus que jamais, par la période de l'Occupation ? Adam Nossiter, journaliste américain, n'a peut-être pas (encore) de réponse à cette question, mais il y travaille d'arrache-pied. Installé à Bordeaux, avec sa femme, pour toute la durée du procès de Maurice Papon, il a ensuite l'intention de se rendre à Vichy pour quelques mois avant d'aller poursuivre son enquête dans une région davantage marquée par la Résistance.

Né à Washington il y a trente-sept ans, Adam Nossiter, dont le père a été correspondant du *Washington Post* à Paris, a fait ses études primaires dans la capitale et en a gardé une *« passion »* pour l'histoire et la littérature françaises. Et même s'il lui arrive de pester contre les rodomontades et les circonvolutions des avocats du procès Papon, il continue à penser que *« les Français manient leur langue d'une manière bien plus intéressante que les Anglo-Saxons »*.

C'est après avoir écrit un livre sur le meurtre, resté impuni pendant trente et un ans, d'un militant noir, Medgar Evers, par un raciste fanatique, Byron de la Beckwith *(Of Long Memory, Mississippi and the Murder of Medgar Evers*, Addison-Wesley Company, 1994), qu'Adam Nossiter a entrepris de travailler sur la période de l'Occupation en France. *« Toute comparaison,* prévient-il, *est, bien entendu, sujette à caution, mais on peut dire que le deuxième procès, en 1990, à l'issue duquel Byron de la Beckwith a été condamné pour meurtre est un peu notre procès Papon. »* Après l'assassinat, en 1963, un premier procès avait eu lieu et le meurtrier avait été acquitté. *« Tout le monde, pourtant, savait,* explique Adam Nossiter, *mais tout le monde voulait occulter l'affaire. A cette époque, les Blancs du Mississippi ne se jugeaient pas eux-mêmes ! »*

« SE REMETTRE EN QUESTION »

A l'instar de Robert Paxton, Adam Nossiter se dit *« irrité »* par ses collègues journalistes américains qui ne cessent de se demander pourquoi les Français ont attendu si longtemps avant de mener de tels procès. *« Pour eux,* s'insurge-t-il, *cette lenteur est une autre démonstration de la culpabilité des Français, or la question est mal posée. Il faut s'interroger sur les passions, les fractures, qui conduisent un pays à se remettre ainsi en question, et là c'est formidable ce que font les Français. »*

La persistance, cinquante années après, de profondes lignes de fracture dans la société française au sujet de l'Occupation reste le thème d'analyse favori d'Adam Nossiter. *« Je rencontre de nombreuses familles bordelaises qui sont encore divisées. Ici, cet homme de quarante ans condamne totalement l'attitude de ses parents ; là, ce fils dit ne rien vouloir savoir du passé collaborationniste de son père, mais ce refus systématique montre, en lui-même, qu'il est gêné et qu'il porte ce trouble en lui. »* Aux Etats-Unis, il y a maintenant un consensus sur la « sale guerre » du Vietnam, estime-t-il, en donnant comme exemple le repentir public d'un homme comme Robert Mc Namara, *« intelligent et cultivé comme Papon »*, qui fut un des principaux responsables de l'effort de guerre américain.

Si Adam Nossiter regrette la longueur excessive des audiences, et estime que, chez lui, le président serait plus sévère avec les avocats et laisserait moins de place à *« l'émotion ouverte »*, il dit *« apprendre tous les jours quelque chose »* au cours du procès. *« Ce qui me frappe le plus,* explique-t-il, *c'est cette culture du haut fonctionnaire français, cette manière de formuler, de justifier des actes injustifiables. Papon est la démonstration vivante de cet art de manipuler les mots pour se sentir plus à l'aise. »*

José-Alain Fralon





هكذا من الأصل

Cinq cents personnes manifestent en mémoire de Fabrice Fernandez, tué par un policier

Les habitants du quartier de la Duchère, à Lyon, ont laissé éclater leur amertume

Cinq cents personnes ont participé, lundi 22 décembre, à une marche en mémoire de Fabrice Fernandez, ce jeune homme tué par un policier, le 18 décembre, dans un commissariat de Lyon. Le maire du neuvième arrondissement, Gérard Collomb, a été pris à partie à l'issue de la manifestation. Jean Carvalho, îlotier du quartier de la Duchère, écroué et mis en examen pour homicide volontaire, avait déjà été sanctionné trois fois.

LYON

de notre envoyé spécial

La marche qui a été organisée lundi 22 décembre à Lyon en fin d'après-midi en mémoire de Fabrice Fernandez, tué par un policier dans un commissariat de la ville, s'est achevée dans la confusion sur le parvis de la mairie du neuvième arrondissement : des jeunes du quartier de la Duchère ont vivement pris à parti le maire (PS), Gérard Collomb, qui avait accueilli le cortège, formé d'environ cinq cents personnes, à la tête duquel marchaient la mère de la victime et des membres de sa famille. Une délégation du quartier a été ensuite reçue par le préfet de police, tandis que Raymond Barre, maire de Lyon, rencontrait la famille du jeune homme.

L'organisation de cette manifestation silencieuse avait été décidée par des *« habitants et acteurs »* de la Duchère, qui avaient tenu à manifester leur indignation envers cet *« acte meurtrier perpétré par un policier dans un commissariat de la République »*. Ils voulaient également montrer un autre visage de ce quartier lyonnais, terni par les images de voitures et de poids lourds incendiés dans les trois nuits suivant le meurtre de Fabrice Fernandez.

Classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), la Duchère ne se reconnaît pas dans ce portrait et n'aime guère ce statut de quartier *« sensible »*, qui ne correspond pas, selon certains de ses habitants, à la réalité quotidienne. Ce plateau hérissé de tours et de barres d'immeubles doit certes faire face à une paupérisation accrue de sa population, qui est passée de 40 000 à moins de 15 000 habitants ces trente dernières années. Mais la vitalité de son tissu associatif contrebalance un certain repli sur soi.

PATIENT TRAVAIL

Le directeur de la maison des jeunes et de la culture, qui coordonne les actions de prévention de la délinquance, évoque volontiers les actions engagées depuis trois ans autour de la danse urbaine et du théâtre, avec des jeunes qui se sont pleinement investis dans l'écriture d'une pièce ou dans une nouvelle version de *Roméo et Juliette*, montée en association avec le Théâtre des Célestins. Ce patient travail risque d'être anéanti, estime le directeur : *« Comment voulez-vous que des jeunes à qui nous disons jour après jour qu'il y a des règles à respecter continuent à nous écouter quand ils voient un policier censé respecter la loi la bafouer. »*

Partie symboliquement du pied de l'immeuble où habite la mère de Fabrice Fernandez, cette marche silencieuse voulait être une alerte. L'amertume et l'incompréhension se sont exprimées tout au long du parcours. Dans un tract distribué aux passants et lu devant la mairie, des habitants ont expliqué *« ne pas comprendre que ce policier déjà sanctionné pour des fautes graves ait été en service dans un commissariat »*, garant de *« professionnalisme et sécurité »*.

M. Collomb, qui reprit les propos de fermeté du ministre de l'intérieur et souligna la gravité de la qualification de la mise en examen du policier, n'a guère été entendu. Quelques dizaines de jeunes ont couvert par des quolibets et des sifflets son intervention. Dénonçant ce *« cirque politico-médiatique »*, Khalid a assisté, dépité, à cette scène orageuse. *« Le fond du problème est totalement dénaturé,* observe cet étudiant, dont une partie de la famille habite à la Duchère. *En montrant uniquement des actes de violence, on occulte ce qui est à l'origine de ces incidents. Cela alimente les peurs, ravive la haine. Dans ce quartier, seule une minorité de jeunes profitent de cette situation pour casser. La mort de Fabrice n'est pour eux qu'un prétexte. »*

Jean Carvalho, âgé de quarante ans, le policier auteur du coup de feu mortel, avait intégré le 1er septembre l'équipe des îlotiers du commissariat du neuvième arrondissement de Lyon, notamment en charge du quartier de la Duchère. Il devra répondre le 16 janvier 1998, devant le conseil de discipline, de la mort de Fabrice Fernandez jeudi 18 décembre.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Marié, père d'un enfant, Jean Carvalho avait déjà été sanctionné à trois reprises, au cours de sa carrière commencée dans l'est de la France. Il avait reçu un blâme pour insubordination et avait été traduit deux fois devant le conseil de discipline (*Le Monde* du 23 décembre), pour une affaire de reproduction à la photocopieuse laser de sa carte de police, et pour *« faux et usage de faux »*, en 1992. Il lui était alors reproché d'avoir revendu un véhicule avec une carte grise non conforme. C'était sa première comparution devant l'instance disciplinaire. Il n'avait eu en la circonstance qu'une suspension de quatre mois, dont deux avec sursis.

En 1996, 2 517 sanctions ont été prises à l'encontre des personnels actifs de la police nationale, et, dans le même temps, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a été saisie de 1 165 enquêtes internes, selon les chiffres communiqués par la direction générale de la police nationale (DGPN). Parmi ces sanctions, on compte 97 révocations – dont huit frappant des gardiens de la paix stagiaires – et mises à la retraite d'office.

Un peu plus de 20 % de ces sanctions ont été prises après avis du conseil de discipline. Le drame survenu à Lyon ne doit pas faire oublier, estime la DGPN, que la police nationale est, à ce jour, *« l'administration française la plus surveillée »*. Dans la nuit de lundi à mardi, après la marche en mémoire de Fabrice, six voitures ont été incendiées, et trois personnes interpellées dans le quartier de la Duchère. Mais il n'y a pas eu d'affrontement entre les jeunes et les forces de police.

Vincent Charbonnier

Un policier écroué pour avoir blessé un transsexuel

Un policier a été écroué, dimanche 21 décembre à Paris, après avoir fait usage de son arme, en état d'ébriété, et blessé un transsexuel dans le bois de Boulogne. Eric Bougault, un gardien de la paix du commissariat de Boulogne-Billancourt, a été mis en examen pour *« tentative d'homicide volontaire »* et *« violences avec armes »* par le juge Emile Apaire. Eric Bougault a aussi été suspendu de ses fonctions sans traitement. Son défenseur, Me Sylvain Garant, a indiqué qu'il espérait *« faire requalifier les faits »* et qu'il avait l'intention de demander une mise en liberté de son client. Policier bien noté, Eric Bougault, avait 1,50 gramme d'alcool dans le sang au moment des faits, selon une première expertise. Il était également sous antidépresseurs. La victime a été atteinte dans le bas-ventre ; ses blessures ont été qualifiées de légères.

Le maire de Toulon souhaite réarmer sa police municipale

Réactions hostiles des syndicats de policiers

TOULON

de notre correspondant

Jean-Marie Le Chevallier, maire (FN) de Toulon, a déclaré, lundi 22 décembre, *« qu'il souhaitait armer les 80 policiers municipaux »* de sa ville *« dans les meilleurs délais, dès l'obtention de l'autorisation préfectorale de renouvellement des détentions d'armes »*. Dans la droite ligne de Jean-Marie Le Pen qui, le 19 décembre à Nice, s'était déclaré *« tout à fait hostile au désarmement des polices municipales »*, le maire varois emboîte le pas à ses trois autres confrères FN de Marignane, Orange et Vitrolles. Il estime que, *« contrairement au projet nourri par M. Chevènement visant à désarmer toutes les polices municipales alors que l'insécurité augmente partout en France, il paraît nécessaire de les armer pour sécuriser les policiers et les honnêtes gens tout en étant dissuasifs à l'égard des voyous. Il serait anormal que seuls les hors-la-loi puissent être armés. Les bandits disposent non seulement de cutters, de battes de base-ball et pierres, mais aussi de bazookas, pistolets-mitrailleurs et fusils-mitrailleurs, comme on l'a découvert dans certaines perquisitions »*.

Le maire de Toulon précise qu'il dispose d'ores et déjà de 50 pistolets automatiques de type Manurhin, *« bien entretenus et déposés dans un coffre de banque »*. Ces armes de quatrième catégorie équipaient les policiers municipaux toulonnais jusqu'en 1986, date à laquelle le maire de l'époque, François Trucy, avait procédé à leur désarmement, quatre d'entre eux ayant commis une exaction nocturne à l'encontre de quelques sans-abri qu'ils avaient transportés dans un département voisin après les avoir déchaussés et leur avoir dérobé leurs papiers d'identité. *« Nous avions en outre constaté des problèmes dans la gestion des armes, certains agents rentrant chez eux avec leur arme de service. J'ai préféré éviter toute bavure »*, explique aujourd'hui l'ancien maire et actuel sénateur Démocratie libérale (ex-PR).

Dès son élection à la mairie, en juin 1995, M. Le Chevallier avait annoncé que, fidèle à son programme électoral, il porterait de 17 à 85 le nombre des policiers municipaux. *« Pour l'heure,* dit-il, *nous en avons recruté 60, dont une partie est en cours de formation. »* Même si ces agents communaux entretiennent d'harmonieuses relations avec les policiers d'Etat, la majorité de ces derniers restent très rétifs à l'armement sollicité. *« Nous disposons de personnels armés qui ne sont pas titulaires et cela nous préoccupe déjà suffisamment »*, explique un cadre de la police nationale, faisant référence à la cinquantaine de policiers auxiliaires et d'adjoints de sécurité intervenant *« aux côtés et sous le contrôle des 1 100 policiers varois »*.

« Refusant la guerre des polices », le maire de Toulon évoque pour sa part une convention *« établie et signée avec la police nationale en vue de répartir les tâches des uns et des autres et de pérenniser des relations harmonieuses »*. Il ne s'agit en réalité que d'un projet qui est actuellement sur le bureau du préfet du Var, Hubert Fournier. Selon ce dernier, *« le problème de la bonne définition des missions doit se faire dans le cadre du contrat local de sécurité, qui a justement pour objet de dresser un diagnostic avant de définir des priorités et d'affecter des moyens. Le débat à propos de ce contrat destiné aux zones les plus sensibles sera lancé au début de l'année prochaine »*. Autant dire que le représentant de l'Etat ne paraît pas aussi pressé que le maire de Toulon, dont la décision sera assujettie à un possible changement de législation – un avant-projet de loi du ministère de l'intérieur, en cours de discussion, prévoit de limiter l'armement des policiers municipaux.

« UNE MILICE »

Pour Patrick Paolinetti, secrétaire régional de la centrale unitaire de la police, *« Le Chevallier veut prendre de vitesse cette future loi afin de jouer les victimes si on désarme ultérieurement ses policiers. En tout état de cause, il n'est pas question que ceux-ci se substituent progressivement à la police nationale »*. Plus sévère encore, Jean-Luc Bouteille, responsable varois du syndicat national des policiers en tenue, refuse la complémentarité des polices avancée par Jean-Marie Le Chevallier, qui, à ses yeux, *« engage une nouvelle provocation face à une police nationale qui, dans le Var, est à la fois vieillissante et déficiente au plan des effectifs. Quelles que soient ses préoccupations, une police municipale gérée par une municipalité Front national ne peut être qu'une milice »*.

José Lenzini

Le militant islamiste Mohamed Kerouche en garde à vue

LE MILITANT islamiste Français d'origine algérienne, Mohamed Kerouche, a été placé en garde à vue, vendredi 19 décembre, dans les locaux de la Direction de la surveillance du territoire (DST), sur commission rogatoire du juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière. Il venait d'être expulsé le même jour de Grande-Bretagne où il était détenu depuis avril 1996 pour immigration illégale. Membre présumé du Groupe islamique armé (GIA), il est soupçonné d'être impliqué dans deux affaires de soutien logistique aux maquis algériens.

Mohamed Kerouche, alias *« Salim »*, est considéré comme l'un des organisateurs du réseau de soutien logistique au GIA animé en région parisienne par les frères Chalabi, et possédant des ramifications en Italie, Belgique et Grande-Bretagne. En juin 1995, il avait échappé de peu au démantèlement de ce réseau et s'était refugié en Angleterre. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt dans le cadre de cette affaire mais a été placé en garde à vue dans le cadre du *« dossier Mamache »*, du nom d'un militant islamiste interpellé en janvier 1996 à Nice avec lequel il était en contact. Le juge Bruguière devrait le mettre en examen dans ces deux affaires.

Augmentation du nombre de demandeurs d'asile en 1997

LA DEMANDE D'ASILE sur les onze premiers mois de 1997 *« atteint d'ores et déjà un niveau supérieur à celle de 1996 »*, avec 18 723 premières demandes enregistrées de janvier à novembre 1997 contre 17 405 sur l'ensemble de l'année 1996, indiquent les données mensuelles de l'Ofpra (Office des réfugiés et apatrides) publiées lundi 23 décembre. L'Office estime que cette hausse *« pourrait être l'une des conséquences du débat actuel sur l'immigration et le droit d'asile, et des attentes qu'il suscite »*.

Les dossiers en provenance du continent européen, notamment de sa partie orientale, représentent toujours la moitié des demandes (50 % en 1996, 51 % cette année). Les dossiers roumains restent prédominants. La demande asiatique représente 31 % des dossiers et reste stable. La demande africaine est plus faible (17 %), accusant même en novembre une baisse de 24 %. Parmi celles-ci, les demandes en provenance d'Algérie n'ont représenté que 102 dossiers.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le commissaire-priseur Guy Loudmer a été remis en liberté, lundi soir 22 décembre, par le juge d'instruction parisien Evelyne Picard.** Il reste sous le coup d'une mise en examen pour *« abus de confiance aggravé, recel et complicité »* (*Le Monde* du 4 novembre), a dû s'acquitter d'une caution d'un million de francs, et n'a pas le droit de quitter la France. Six autres personnes sont mises en examen.

■ **Le tribunal correctionnel de Versailles** a condamné lundi 22 décembre à deux mois et trois mois de prison ferme, quatre personnes coupables d'avoir introduit du haschisch à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), à l'occasion des visites au parloir.

■ **Une pharmacienne de Paris** a été condamnée vendredi 19 décembre par le tribunal correctionnel de Paris à 25 000 francs d'amende et à 5 000 francs de dommages-intérêts au Conseil national de l'ordre des pharmaciens pour la délivrance de médicaments sans ordonnance et sans tenue d'ordonnancier. Elle délivrait des médicaments contre la stérilité féminine sans ordonnance ou au vu d'ordonnances de médecins étrangers.

■ **La cour d'appel de Colmar (Haut-Rhin) a confirmé, lundi 22 décembre,** la peine de huit mois de prison, dont quatre fermes, prononcée, le 22 octobre, par le tribunal de grande instance de cette ville à l'encontre de trois supporters anglais du club de Liverpool. Accusés d'avoir frappé un jeune homme sans raison apparente, ils avaient été interpellés avant la rencontre de coupe UEFA de football entre Strasbourg et Liverpool.

■ **MÉDECINE : un essai de traitement antisida,** visant à vérifier si l'on pouvait alléger la prise d'antiviraux sans entraîner de pertes d'efficacité après une trithérapie préalable, a été arrêté en raison de ses mauvais résultats, a annoncé lundi 22 décembre l'Agence nationale de Recherche sur le SIDA.

■ **TRANSPORTS PUBLICS :** les RMIstes marseillais en contrat d'insertion bénéficieront de la gratuité des transports en commun en 1998, conformément à une convention signée lundi 22 décembre par le conseil général des Bouches-du-Rhône (CG 13), la mairie de la ville et la Régie des transports marseillais (RTM).

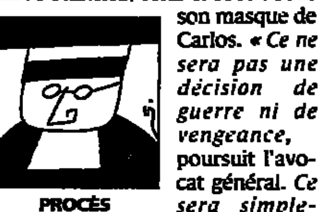
■ **EMPLOI-JEUNES :** l'Etat et La Poste ont signé lundi 22 décembre un accord-cadre destiné à *« accompagner le recrutement par La Poste d'ici fin 1998 de 5 000 emplois-jeunes »*.

A la cour d'assises de Paris, la réclusion criminelle à perpétuité est demandée... Carlos s'esclaffe

Les avocats des parties civiles ont mis à mal la défense de l'accusé

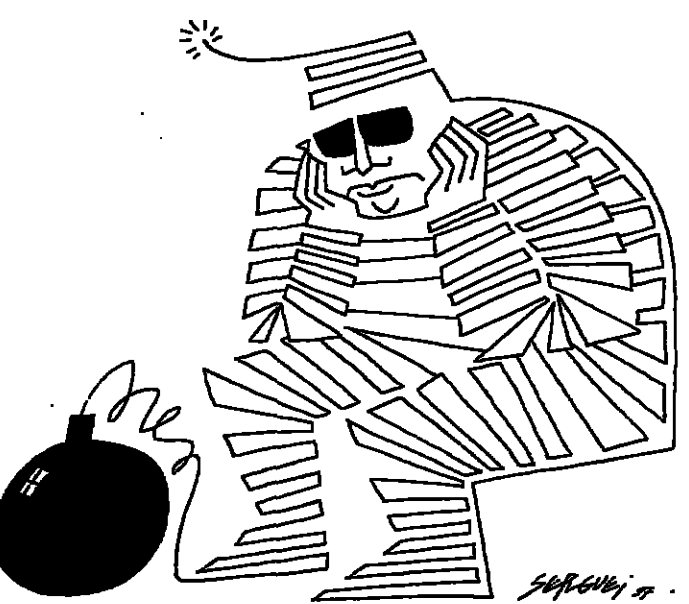
L'avocat général de la cour d'assises de Paris a demandé, lundi 22 décembre, la condamnation de Carlos à la réclusion criminelle à perpétuité pour la fusillade de la rue Toullier, qui avait fait, en 1975, trois morts, dont deux inspecteurs de la DST. Si l'accusé a applaudi des deux mains en entendant l'accusation, les avocats des parties civiles avaient auparavant enfoncé ses lignes de défense.

LORSQUE l'avocat général de la cour d'assises de Paris, Gino Necchi, demande la réclusion criminelle à perpétuité pour Illitch Ramirez Sanchez, celui-ci sourit sous son masque de Carlos. *« Ce ne sera pas une décision de guerre ni de vengeance,* poursuit l'avocat général. *Ce sera simplement l'application de la loi de la République, de la règle qui dit que nous sommes dans un Etat de droit, que force doit rester à la loi. »* Carlos se lève, applaudit des deux mains, brandit furtivement un poing. Quelques minutes auparavant, il avait ri à l'évocation de la fusillade de la rue Toullier (trois morts et un blessé) pour laquelle il est jugé. On qualifie celle-ci de véritable tuerie, d'un piège criminel dans un minuscule appartement. Carlos s'esclaffe. Il chuchote quelques mots à son avocate, Mᵉ Coutant-Peyre, qui partage à son tour son hilarité.


PROCÈS

Le représentant du ministère public tente d'anticiper : *« Il y a toujours une différence entre le venin et le talent »,* lance-t-il aux deux goguenards. Il sait qu'une partie de la défense de Carlos s'emploiera à distiller des accusations hasardeuses. *« Je ne tolérerai pas qu'on dise n'importe quoi ou alors dites-le, mais avec des preuves »,* avertit le magistrat. Carlos et son avocate font « oui » de la tête. Leur sourire semble moins assuré.

Pendant quatre heures, les avocats des parties civiles, Mᵉˢ Francis Szpiner et Jean-Paul Lévy, et l'avocat général se sont employés à confondre Carlos. Celui-ci, attentif et nerveux, n'a cessé de sursauter, de prendre des notes, d'interpeller ses avocats. Et puis il a donné cette image : celle d'un homme qui ne se supporte plus. Par deux fois, il s'épongea minutieusement le front, la nuque, s'essuya les mains à l'aide d'une serviette parfumée, agacé. Carlos n'a ri qu'en fin de journée, quand l'exercice d'accusation allait se terminer.



C'est que pour l'avocat général Gino Necchi, pour Mᵉˢ Szpiner et Lévy, il ne subsiste aucun doute sur l'identité de l'homme qui a tiré sur les trois policiers de la DST et sur son ancien compagnon de route du FPLP, Michel Moukharbal, le 27 juin 1975, rue Toullier à Paris. Les étudiants vénézuéliens avec qui Carlos buvait du whisky ce soir-là ont été les premiers à raconter comment leur ami a sorti son arme pour faire feu. Survivant à ses blessures, le commissaire Herranz a confirmé la version des témoins. Une empreinte digitale, retrouvée sur la bouteille de whisky, s'est révélée en quatorze points identique à celle de Carlos. Et puis Carlos s'est épanché. Le soir même et les jours qui suivirent, il raconte à des proches ce qui s'est passé. Il écrit une lettre à une amie, expliquant qu'il a envoyé *« Chiquitin »,* surnom de Moukharbal, *« dans un monde meilleur à cause de sa trahison ».* Le graphologue authentifie l'écriture. A six interlocuteurs différents, comptabilise Mᵉ Szpiner, Carlos dit que *« la rue Toullier, c'est lui ».*

LA LÉGENDE, « PARLONS-EN »

Il peut lui arriver de s'en vanter lors de sa prise d'otages des ministres du pétrole de l'OPEP, en décembre 1975 à Vienne. Ou de livrer force détails dans les colonnes du journal *Al Watan*, en 1979, sa seule interview, démentie par l'intéressé seulement quinze ans plus tard, une fois arrêté parce que *« ces confessions allaient l'impliquer dans des affaires judiciaires ».* Pourtant, selon Mᵉ Szpiner, *« la photographie publiée avec l'article et surtout quelques phrases écrites de sa main »* l'authentifient.

« Il sait que nous savons et il joue cette espèce de jeu : j'assume, je n'assume pas. Une chose le gêne, c'est d'avoir tiré sur des hommes désarmés, c'est lâche et ça nuit à la légende », croit deviner l'avocat. La légende, *« parlons-en »,* disent les accusateurs. Carlos, révolutionnaire de pacotille. *« Ami du banquier suisse François Genoud, exécutaire testamentaire de Goebbels et financier de la défense de Klaus Barbie et des nazis suisses ; Genoud qui vous rend visite à la Santé et dira son admiration pour vous, voilà votre idéal »,* pointe Mᵉ Lévy. Carlos qui, lors de ce premier procès, *« à coups de vantardise, de menaces, de ricanements et de comédie a voulu transformer ce tribunal en théâtre grotesque »,* stigmatise l'avocat. *« Vous vous défendez comme un voleur de poules,* enchaîne Mᵉ Szpiner, *pas comme un révolutionnaire. Pendant des années, un mythe s'est développé, le mérite de ces débats est de montrer ce que vous êtes. »*

L'avocat général pointera les mêmes incohérences dans la stratégie de défense de l'accusé. *« Dire : j'assume ma responsabilité, je revendique tout, mais en allant jusqu'à la limite qui permet d'échapper au droit pénal, ce n'est pas de la responsabilité »,* rappelle-t-il. Puis s'adressant aux jurés : *« On ne peut pas se dire militant, avec sa cause, utiliser la violence comme moyen et puis, ensuite, ici, refuser un débat. L'accusé n'assume pas les responsabilités qui devraient être les siennes. »* Sur le front d'Illitch Ramirez Sanchez, quelques perles de sueur ont encore coulé. Carlos rira plus tard.

Dominique Le Guilledoux

Jean-François Hénin a été mis en examen

L'ancien directeur général d'Altus Finance est accusé de « complicité de banqueroute par moyen ruineux »

L'ANCIEN directeur général d'Altus Finance, qui fut une des filiales-phares du Crédit lyonnais, Jean-François Hénin, a été mis en examen pour *« complicité de banqueroute par moyen ruineux »* par le juge d'instruction toulousain, Laurent Nion, dans l'affaire du rachat, en 1992, par la société Marland, du numéro un de la distribution de gros dans la région du Sud-Ouest, le groupe Escoulan. La mesure lui a été notifiée par lettre au début de la semaine du 15 décembre.

Cette mise en examen intervient dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour *« banqueroute par augmentation frauduleuse du capital, faux et usage et abus de biens sociaux »,* à la suite du dépôt de bilan de Disco, ancienne filiale du Printemps, rachetée par le groupe Marland grâce à des fonds fournis par Altus. Dans ce dossier, le président du groupe Marland, François Marland, et son directeur général, Patrick Leceerf, ont déjà été mis en examen.

A la fin des années 90, Jean-François Hénin a en effet accepté de soutenir financièrement M. Marland pour constituer une structure nationale dans le commerce de gros. C'est ainsi qu'ils rachètent successivement les activités de Rallye, puis celles de Disco, qui sert de base pour prendre le contrôle du numéro un de ce secteur dans la région toulousaine, Escoulan. En mars 1992, le tribunal de commerce le préfère au groupe Promodès pour reprendre Escoulan, qui a déposé son bilan, dans le cadre d'un plan de continuation dont l'apparente solidité tient beaucoup à la présence d'Altus Finance. L'ancienne filiale du Crédit Lyonnais offre sa garantie sous la forme d'une caution au plafond illimité. Dès le mois de décembre 1992, François Marland doit reconnaître l'échec de l'entreprise, qui accuse, selon les élements recueillis par le juge Nion, un trou de 250 millions de francs. Dès lors intervient le plan de cession. Les banques, Altus mais également la BNP, voient disparaître leurs mises de fonds initiales, près de 1 milliard de francs de passif.

Altus, qui a investi plusieurs centaines de millions de francs, choisit alors de négocier généreusement les conditions de sortie de son ancien protégé. Jean-François Hénin tente de limiter les pertes en confiant le navire en perdition à quatre hommes de confiance, dont le rôle est également examiné par le tribunal de grande instance de Paris.

ACTIFS DOUTEUX

Le juge d'instruction parisien Jean-Pierre Zanoto est saisi, en parallèle, des mêmes faits que son collègue à Toulouse. Le 17 mars 1995, une information judiciaire a été ouverte sur la base d'une révélation du procureur général près la Cour des comptes sur les opérations de rachat menées par Altus. Quatre dépôts de plainte, dont deux du Crédit lyonnais et deux du Consortium de réalisation (CDR) chargé de liquider les actifs douteux de la banque, ont donné lieu à plusieurs extensions des investigations de la justice à Paris.

Jean-François Hénin était le seul des dirigeants des filiales du Crédit lyonnais – CLBN, SDBO et IBSA – à ne pas avoir été mis en cause par la justice. Celui que l'on a surnommé un temps *« le Mozart de la finance »* s'était tout d'abord fait remarquer lors de son passage au sein du groupe Thomson. En 1983, Alain Gomez, alors patron de cette entreprise, lui avait confié un investissement de 100 millions de francs à gérer. Après avoir fait fructifier cette somme sur les marchés financiers, il portait ce fonds, en 1989, à près de 10 milliards de francs. Lorsque sa société, Thomson-CSF Finance, rebaptisée Altus, sera cédée au Crédit lyonnais, en 1989, cet argent constituera, en partie, le capital initial.

Mais le 26 juin 1995, la Cour des comptes dresse un rapport particulièrement critique sur la gestion entre 1989 et 1993 d'Altus, dont les pertes sont estimées à plusieurs milliards de francs. Aujourd'hui à la tête du holding financier Electricité et eaux de Madagascar (EEM), Jean-François Hénin est toujours l'objet d'appréciations très divergentes. Ses détracteurs, dont le député (UDF) de la Mayenne François d'Aubert, ancien rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais, estiment qu'il est pleinement responsable.

Ses défenseurs affirment que les investisssements réalisés par Altus dans des secteurs aussi variés que les golfs, les avions, les bateaux de plaisance ou la distribution n'ont pu exister qu'à la suite de demandes politiques. Jean-François Hénin, dont l'intégrité personnelle n'est pas mise en cause par la justice, se serait perdu dans un domaine qui n'était pas le sien. *« M. Hénin avait été entendu comme témoin par la police il y a un mois,* souligne son avocat, Patrick Maisonneuve. *Le juge n'avait pas jugé bon de l'interroger. Nous sommes très surpris par cette mise en examen. »*

Jacques Follorou

Un homme est écroué dans le cadre de l'enquête sur la disparition d'Yveline Bensoussan

AJACCIO
de notre correspondant

« Si vous avez une âme, dites-nous qu'elle est encore vivante. » Au moment où Jacqueline Buvat, la mère d'Yveline Bensoussan, lançait, samedi 20 décembre, cet appel aux ravisseurs de sa fille, enlevée à son domicile depuis douze jours, un homme était interpellé à Ajaccio. Agé d'une trentaine d'années, il a été mis en examen, lundi, pour *« complicité d'enlèvement et de séquestration »,* et écroué. Les enquêteurs du patron de la police judiciaire corse, Dimitrius Dragacci, se font prudents. *« Il s'agit d'un témoin important sur une piste qu'il nous faut encore remonter avec minutie avant de la qualifier de sérieuse. »*

Lundi 8 décembre, dans la soirée, Paul et Yveline Bensoussan sont installés dans leur confortable villa construite dans la zone résidentielle du Salario. Le couple est installé à Ajaccio depuis juillet et a ouvert une boutique de vêtements grâce aux bénéfices de l'entrepôt de vêtements qu'il exploitait en région parisienne. La porte n'est pas fermée à clé. Deux ou trois hommes cagoulés et armés font irruption. Sans un mot, les assaillants emmènent de force Yveline Bensoussan et abandonnent son mari sur place.

Quelques instants plus tard, celui-ci trouve une lettre des ravisseurs lui enjoignant de ne pas prévenir la police. Vers 1 heure, des correspondants anonymes, dont la voix est transformée par un appareil électronique, lui téléphonent et réclament une rançon de 600 000 francs. Un prochain rendez-vous téléphonique est fixé au mercredi suivant. Les ravisseurs ne reprendront plus contact.

Le commissaire Dragacci, agissant sur commission rogatoire du juge Jean Gari, décide d'explorer les multiples pistes possibles, dans l'attente d'un éventuel signe des auteurs du rapt. Des dizaines d'enquêtes de terrain sont lancées tant en Corse que sur le continent, où le couple Bensoussan avait déjà été victime de plusieurs vols à main armée. Toutes les personnes fichées localement pour des affaires de racket, de braquage ou réputées proche du gangstérisme insulaire sont auditionnées. Plusieurs individus sont même interpellés et mis en examen, pour des affaires incidentes de détention illégale d'armes. Mais aucune piste sérieuse ne se dégage.

VOL DE VOITURE

Au cours d'une enquête de voisinage menée deux jours après la disparition d'Yveline Bensoussan, une patrouille de police s'apprête à contrôler un véhicule garé aux abords de la villa. La voiture démarre en trombe mais les enquêteurs peuvent relever son numéro d'immatriculation. Les recherches sont infructueuses jusqu'au samedi 20 décembre, lorsqu'un homme se présente spontanément au commissariat d'Ajaccio pour déposer plainte pour le vol de sa voiture. Les policiers constatent alors que la voiture recherchée dans l'affaire Bensoussan correspond aux caractéristiques de ce véhicule.

Interrogé, l'homme, originaire d'Ajaccio et connu des services de police, donne plusieurs versions de ses emplois du temps et finit par avouer avoir fait une fausse déclaration de vol. Avant d'être mis en examen pour *« complicité d'enlèvement et de séquestration »,* il explique avoir prêté sa voiture pendant plusieurs jours à l'un de ses amis, ancien codétenu pour affaire de vol à main armée, menaces et trafics divers. Ce complice est recherché. Son audition permettra aux enquêteurs de remonter une piste qui, pour l'heure, s'avère la seule réellement solide.

Michel Codaccioni

CORRESPONDANCE

Une lettre de Guy Forzy

A la suite de notre article sur la démission de Guy Forzy, délégué aux rapatriés, dont la gestion a été critiquée dans un rapport de la Cour des comptes (Le Monde *du 27 septembre), nous avons reçu de M. Forzy les précisions suivantes :*

Je proteste contre les articles et également contre la caricature qui figure au milieu de l'article, et qui rappelle tristement les mots « la valise ou le cercueil », mots qui sont encore présents à l'esprit de toute la communauté des rapatriés de toutes confessions. Je rappelle qu'un référé de la Cour des comptes n'est pas un acte juridique et ne présente en rien le caractère de décision administrative exécutoire, ou faisant grief.

J'ai répondu aux reproches formulés et constate que ma réponse à la Cour des comptes n'a pas été publiée.

1) L'article s'interroge sur le nombre d'agents, qui étaient trois en 1981.

Or, à partir de 1981, avec le gouvernement Mauroy, l'effectif des différents services rattachés au secrétariat d'Etat aux rapatriés était d'environ cent vingt-sept. Le cabinet du secrétaire d'Etat comprenait à l'époque neuf personnes. Aujourd'hui les effectifs sont de cinquante-neuf agents plus sept pour la délégation à Paris.

2) L'article s'interroge ensuite sur le montant total des secours, qui a été multiplié par seize entre 1994 et 1995, pour passer de 5 à 80 millions de francs.

Par décret nº 94-245 du 28 mars 1994, le gouvernement Balladur créait les « commissions départementales d'aide aux rapatriés réintallés » (Codair). Seule cette nouvelle mesure explique l'évolution du montant des secours exceptionnels transmis dans ma réponse. L'article évoque des irrégularités concernant une vingtaine de cas qui ne relevaient pas des procédures d'aide au désendettement.

Ma réponse à la Cour des comptes précisait que la procédure de secours a été étendue, en concertation avec les ministères de l'économie et des finances, de l'intérieur et, bien entendu, avec le premier ministre, pour :

– d'une part, désendetter les « pupilles de la Nation » dont les parents avaient été tués ou massacrés en Algérie et qui n'avaient – et pour cause – pu reprendre l'exploitation des parents.

– d'autre part, indemniser les rapatriés réinstallés en Corse victimes d'attentats terroristes les contraignant à un nouvel abandon de leur patrimoine.

3) L'article prétend que le Gers a été mieux traité que les autres départements parce que *« j'y ai une exploitation agricole »* que, conformément à la législation, je n'exploite plus depuis dix ans.

Concernant le prétendu traitement privilégié de ce département, ma réponse transmise le 25 septembre à la Cour des comptes montre que, devant le Gers, on trouve : les Pyrénées-Orientales, la Dordogne, la Vienne, la Corse-du-Sud, la Haute-Vienne, le Gard, les Bouches-du-Rhône, etc.

En conclusion le Gers a réglé la totalité des dossiers avant la date du 31 décembre 1995. Il se trouve dans une moyenne inférieure ou égale à la moyenne nationale des quarante-huit départements.

Je précise que je n'ai aucun rôle dans le fonctionnement de ces commissions départementales. Elles sont dirigées par le préfet du département, qui a voix prépondérante, et composées du président du tribunal de grande instance, du trésorier-payeur général et du représentant des rapatriés nommés par mon prédecesseur, le ministre Roger Romani.

4) L'article souligne une baisse substantielle des subventions au détriment des associations de Français musulmans.

Pourquoi l'article ne précise-t-il pas que les subventions versées aux associations de Français musulmans rapatriés sont de :

– 1995 : 4,2 millions de francs

– 1996 : 3,9 millions de francs alors que les associations de Français non musulmans rapatriés ne perçoivent que 2 millions par année citée. En tout état de cause, les subventions pour les Français musulmans sont plus élevées qu'elles ne l'étaient du temps de mes prédécesseurs.

5) Le Mémorial de la France d'outre-mer (Mefom) : le projet situé à Marseille, engagé depuis 1983, faisait l'objet de toutes sortes d'obstacles. J'ai fait transférer à l'Etat l'exécution des marchés conclus par la Ville de Marseille. J'ai veillé à ce que soit maintenu le budget et confié au cabinet Jérôme Dourdain Consultant une nouvelle étude sous le contrôle de la mission interministérielle aux grands travaux. C'est cette étude qui a fait seule l'objet d'un mandatement de 100 000 francs. Tous les autres mandatements ont été réalisés par mes prédécesseurs.

Si le mémorial n'est pas encore réalisé, je le regrette. Mais je ne pouvais engager un ouvrage aussi important sans les garanties que pouvaient fournir les services de l'Etat. Ainsi, de juin 1995 à juin 1997, j'ai strictement appliqué la politique définie par la lettre de mission de mon ministre de tutelle, Roger Romani. Le fait que le nouveau ministre de tutelle, interrogé par la Cour des comptes, n'ait fourni aucun élément mettant en cause ma gestion, prouve que celle-ci n'a pas à être attaquée.

DISPARITIONS

Juzo Itami

Un cinéaste, mais aussi un essayiste, japonais et polémiste

ACTEUR devenu cinéaste à succès, Juzo Itami s'est suicidé samedi 20 décembre en sautant du toit de l'immeuble où sont situés les bureaux de sa société de production à Tokyo. Il était âgé de soixante-quatre ans.

Le suicide du cinéaste est apparemment lié à un reportage du magazine à scandales *Flash* qui, lundi 22, a révélé les détails d'une supposée liaison entre le réalisateur et une jeune femme de vingt-six ans. Juzo Itami a laissé plusieurs notes, dont une disant : *« Ma mort prouve mon innocence. »* Il demande à chacun de bien traiter *« Miyamoto-san, la meilleure épouse, la meilleure mère et la meilleure actrice du Japon »*. Nobuko Miyamoto, l'épouse d'Itami, est aussi l'interprète principale de ses films. La police a retrouvé sur le toit les empreintes du réalisateur, qui, selon les sources policières citées par la presse, avait ingurgité une grande quantité d'alcool.

Né en 1933, Juzo Itami était le fils d'un célèbre réalisateur d'avant-guerre, Mansaku Itami (1900-1946). Il avait débuté comme comédien dans les années 60, jouant notamment dans *Les 55 Jours de Pékin* de Nicholas Ray (1963), *Lord Jim* de Richard Brooks (1964), *Traité des chansons paillardes japonaises* de Nagisa Oshima (1967) ou *Je suis un chat* de Kon Ichikawa (1975). Il ne réalise son premier film qu'à cinquante ans : *Funérailles* (1984) moquait l'âpreté au gain d'un prêtre bouddhiste et l'hypocrisie des membres de la famille lors d'une cérémonie mortuaire. Son deuxième film, *Tampopo*, du nom de la tenancière maladroite d'un restaurant de *ramen*, les nouilles japonaises (Itami en parlait comme d'un *« western nouilles »*), fit sa renommée à l'étranger. Il allait devenir un des seuls cinéastes nippons à avoir su allier indépendance et succès commercial à un moment où la plupart de ses collègues, quand ils tournent encore, doivent se cantonner à des budgets minuscules et des à sorties monosalles.

Les huit films qu'il a réalisés depuis sont, pour la plupart, des comédies satiriques qui stigmatisent les travers de la société japonaise, notamment lors de la période de spéculation financière et foncière de la fin des années 80. Ainsi, notamment, de *L'Inspectrice des impôts* (1987 et 1988), mettant en scène une femme débordante d'énergie et de bonne volonté, déterminée à se battre coûte que coûte contre l'injustice et la mesquinerie. Les films de Juzo Itami – également essayiste et polémiste – ont eu le mérite de lever le voile sur des sujets polémiques auxquels beaucoup d'écrivains ou de cinéastes, mais surtout leurs éditeurs ou leurs producteurs, n'osent plus toucher par crainte des représailles ou des plaintes de tel ou tel groupe de pression. Son dernier film, *Une femme sous protection*, sorti au Japon cet automne, raconte les tribulations d'une femme protégée par la police après avoir été le témoin d'un meurtre commis par le membre d'une secte religieuse.

Le film s'inspirait des événements liés à la secte Aum Shinrikyo, mais aussi de l'expérience personnelle d'Itami, placé sous protection policière en 1992 après avoir échappé à la mort lorsqu'une bande de cinq yakuzas (mafieux) l'attaquèrent au couteau devant chez lui. Le réalisateur s'en tira avec plusieurs semaines d'hospitalisation et des blessures au cou et sur le visage. Les yakuzas, arrêtés depuis, s'étaient sentis offensés par l'image que donnait d'eux le film d'Itami *L'Avocate* (1991). Sa sortie dans les cinémas avait donné lieu à d'autres incidents, un autre gangster ayant lacéré l'écran d'une salle qui le projetait. En 1995, Itami avait adapté à l'écran *Une existence tranquille*, le roman de Kenzaburo Oe, le prix Nobel de littérature – qui se trouvait également être son beau-frère. Le film, qui aborde un sujet plus grave, n'eut pas le succès escompté, et Itami renoua l'année suivante avec une comédie sur le système de distribution japonais, *La Femme du supermarché*.

« Nous devrions toujours nous rendre compte dans quelle sorte de cages nous vivons. Je continuerai à faire dans l'avenir ce que j'ai toujours fait, décrire les cages dans lesquelles vivent les Japonais », avait-il déclaré alors. Juzo Itami nourrissait le projet de s'attaquer aux mass media nippons, qui semblent avoir indirectement provoqué sa mort.

Brice Pedroletti

Le Père Michel Quoist

Des « Prières » qui ont fait le tour du monde

MICHEL QUOIST est décédé, jeudi 18 décembre, au Havre (Seine-Maritime), à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'un cancer. Ses obsèques ont été célébrées, mardi 23, à l'église Saint-Michel du Havre, où il était né en 1921.

Ce prêtre a inspiré des générations de jeunes qui ont médité et prié sur ses livres, traduits en de nombreuses langues (russe, arabe ou coréen) et publiés à un total de sept millions d'exemplaires. Son premier livre, *Prières* (1954), est réédité depuis quarante ans aux éditions de l'Atelier (ex-Editions ouvrières). Composées de mots simples et ciselés, les *Prières* de Michel Quoist ouvrent les yeux des jeunes croyants – bien avant le concile Vatican II – aux réalités et aux souffrances du monde.

Depuis, sans complexe par rapport aux intellectuels et théologiens qui le trouvent trop mièvre, cet homme, qui se défendait d'être écrivain, n'avait cessé d'écrire, notamment pour un public adolescent qu'il affectionnait : *Aimer ou le Journal de Dany* (1956) ; *Donner ou le Journal d'Anne-Marie* (1962) ; *Parle-moi d'amour* (1985) ; *A cœur ouvert* (1981) ; *Dieu n'a que des désirs* (1994), etc. Michel Quoist est apprenti ouvrier à Rouen dès l'âge de quatorze ans, avant d'entrer au séminaire des vocations tardives et d'être ordonné prêtre à vingt-six ans. Passionné par la sociologie urbaine, il soutient une thèse de doctorat à la Sorbonne sur « La ville et l'homme ». Il fréquente aussi l'Abbé Pierre dès le fameux hiver 1954, puis milite dans l'Action catholique comme aumônier de jeunes en milieu ouvrier (JOC) et lycéen (JEC). Secrétaire général du Comité épiscopal français pour l'Amérique latine (Cefal), Michel Quoist a une autre passion pour le sous-continent. Il soutient (y compris financièrement, par ses droits d'auteur) des prêtres français impliqués dans les luttes sociales des communautés ecclésiales de base.

Au soir de sa vie, Michel Quoist se fait de plus en plus discret, mais il avait gardé de ses engagements de jeune prêtre un souci de la formation affective et spirituelle de l'adolescence et une révolte intérieure contre les conformismes et les peurs de son Eglise.

Henri Tincq

■ **DAVID SCHRAMM**, astrophysicien (université de Chicago), âgé de cinquante-deux ans, s'est tué, vendredi 19 décembre, aux commandes de son bimoteur dans la région de Denver (Colorado). Spécialiste de la théorie du Big Bang qui est à l'origine de la naissance de l'Univers et de la physique des particules, David Schramm a, par une série d'expériences menées à Stanford (Californie) et au Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) de Genève, contribué à montrer en 1989 que le nombre de familles des particules élémentaires qui constituent la matière ne pouvait être supérieur à trois. Ces travaux s'appuyaient sur d'autres menés dans le domaine de la cosmologie. En effet, avec James Truran, il a tout particulièrement étudié la formation des éléments légers (hydrogène, deutérium, hélium et lithium) pendant les premiers instants de la naissance de l'Univers et celle des éléments lourds au cœur des étoiles. Réconciliant cosmologie et physique des particules, il a su déduire, des contraintes fortes, que la nucléosynthèse dans l'Univers impose qu'il n'y ait que trois catégories de neutrinos. David Schramm était aussi le coauteur d'un article publié en décembre 1995 par la revue scientifique *Science* sur trois événements majeurs concernant des gerbes de rayons cosmiques d'une énergie inimaginable et dont l'origine était fort différente de celle des rayons qui, par milliards, frappent la Terre chaque jour.

■ **ROBERT ARDOUVIN**, fondateur et secrétaire général de l'association Les Amis des enfants de Paris, est mort vendredi 19 décembre à Valence (Drôme). Il était âgé de soixante-neuf ans. En 1946, avec une équipe d'éducateurs et d'amis, Robert Ardouvin avait ouvert, à Montreuil-sur-Seine, dans une ancienne auberge de jeunesse, une maison d'accueil pour les enfants en grande difficulté familiale. Deux ans plus tard, aidé par les villageois de Vercheny-le-Haut, il y installait les enfants venant de Paris, et entreprenait la construction d'un ensemble de maisons où quatre-vingts à cent enfants, placés par les services sociaux, retrouvaient un cadre et un rythme de vie familiaux. De 1969 jusqu'à l'année dernière, Robert Ardouvin a dirigé la formation d'éducateurs dans une école agréée construite dans le village. Attentif aux conséquences des bouleversements engendrés par le chomâge, il avait engagé de nouvelles actions, organisant des chantiers pour adolescents, des séjours de vacances pour des mères et des enfants démunis, et installant un internat de rattrapage scolaire pour les enfants issus de quartiers défavorisés.

■ **WILFRID MOSER**, peintre et sculpteur suisse, est mort vendredi 19 décembre à Zurich à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Né dans cette ville en 1914, c'est cependant à Paris après la seconde guerre mondiale que Wilfrid Moser accomplit l'essentiel de son œuvre. De 1935 à 1939, il voyage en Espagne, en Italie, au Maroc, et travaille à Paris dans les académies que dirigent Fernand Léger et André Lhote. Après des débuts figuratifs marqués par l'influence des avant-gardes françaises et allemandes, il se rallie à l'abstraction gestuelle dans les années 50, apparaissant alors comme l'un des représentants du « tachisme ». Il expose au Salon des réalités nouvelles, au Salon de mai et dans des expositions collectives, telles celle qui, à la Kunsthalle de Berne, l'associe à Tàpies, Alechinsky et Messagier. Dans les années 60, s'éloigne du tachisme pour expérimenter une peinture *« sauvage »* faite de couleurs violentes, intégrant collages et matériaux trouvés, pratiquant aussi les reliefs de bois polychromes et la sculpture.

■ **JERRY DIAMONDS**, ancien directeur de l'Association des joueuses de tennis professionnelles (WTA), est mort dimanche 21 décembre, à San Francisco, d'un cancer du côlon. Entré à la WTA en 1971, Jerry Diamonds en était devenu le directeur en 1974. Il a ainsi accompagné le passage du tennis féminin de l'amateurisme au professionnalisme, décuplant, grâce à l'apport de nombreux sponsors, les prix distribués en tournoi de 1974 à 1981. Sous son impulsion, en 1983, un cigarettier américain était devenu le premier partenaire du circuit, enflammant encore le montant des prix (38 millions de dollars en 1985). Jerry Diamonds avait quitté la WTA en 1985, et poursuivait des activités dans la publicité et les relations publiques.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christine et Vincent LAHUEC
ont la joie d'annoncer la naissance de

Tiphaine, Apolline,

le 19 décembre 1997.

53, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

Décès

– Les membres du conseil d'administration de l'association Les Amis des enfants de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès du fondateur et secrétaire général de leur association.

Robert ARDOUVIN,

survenu à Valence, le 19 décembre 1997.

Ils adressent à :

Mme Odette Ardouvin,
son épouse,
A ses enfants et petits-enfants,
Et à tous les enfants de la collectivité pédagogique de Vercheny,
leurs sincères condoléances, et les assurent de leur fraternelle amitié.

Les obsèques ont lieu au cimetière de Vercheny (Drôme), mardi 23 décembre, à 15 heures.

(Lire ci-dessus.)

– Sylvie, sa femme,
Meriem, sa fille,
Sa famille, ses amis,
ont la grande douleur d'annoncer le décès, dans sa soixante-quatrième année, de

Alain CHAUVET,
géographe,
professeur honoraire
de l'université de Nantes,

le 1er décembre 1997.

La Jonelière,
44190 Boussay.

– Pierre, Anne et Catherine de Chevilly,
Robert Scholten,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part de la mort, survenue le 18 décembre 1997, de

Claire de CHEVILLY,

à l'âge de soixante-seize ans.

– Le docteur François-Cyril Degand,
Mme Gilberte Etienbled,
M. Claude Commenge,
Ses amis et ses filleuls,

ont la douleur de faire part du décès du

**docteur
Colette DEGAND,**
née ETIENBLED,

survenu le 18 décembre 1997.

Des dons peuvent être adressés à l'association française Village d'enfants, 6, cité Monthiers, 75009 Paris.

221, rue La Fayette,
75010 Paris.

– Mme Michel Estocq-Lion,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès brutal de

M. Michel ESTOCQ,

survenu le 16 décembre 1997.

L'eucharistie a eu lieu en la basilique Notre-Dame de Liesse (Aisne), à 14 h 30, le samedi 20 décembre.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

02820 Aubigny-en-Laonnois.

– Robert Hara,
Raymond et Françoise Hara,
Michel Hara,
ses enfants,
Fabienne, Aline, Raphaël et Nathan,
ses petits-enfants,
Ses sœurs,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Yvonne HARA,

survenu le 15 décembre 1997.

Elle rejoint son époux,

Joseph,

disparu le 4 décembre 1995.

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Enghien-les-Bains.

– Eva Moser-Puig,
son épouse,
Gabriel et Dirce Moser-Takahashi,
Georges, Gaspard, Grégoire et Eugénia,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Wilfrid MOSER,
artiste-peintre,
officier des Arts et Lettres,

survenu le 19 décembre 1997, à Zurich.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Un hommage lui sera rendu le 11 janvier 1998, au Kunsthaus de Zurich.

19, avenue de Tourville,
75007 Paris.
2, rue Casimir-Delavigne,
75006 Paris.

(Lire ci-dessus.)

– La famille,
Et les amis de

Mme Odette RATAUD-GAUDRAY,
dite GAREDO,
artiste-peintre,
retraitée du Trésor,

ont la douleur de faire part de son décès, survenu dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Chargé (Indre-et-Loire), le vendredi 26 décembre 1997, à 14 h 15.

Fleurs naturelles, pas de couronnes.

– Mme Jeanine Vernet,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Olivier VERNET,

survenu le 17 décembre 1997.

Chapou,
46130 Tauriac.

Anniversaires de décès

– Le 24 décembre 1986 disparaissait

Tobias GOTTESFELD.

Son épouse, ses enfants et ses petits-enfants rappellent son souvenir.

– Le 22 décembre 1990,
Dieu a rappelé à lui

**la comtesse Guillaume
de SENNEVILLE-GRAVE,**
née Cécile-Raymond CARALLI.

Priez pour elle.

– Il y a sept ans,

Pierre PERRONO,
ancien combattant d'Indochine,
engagé volontaire de la Résistance,
citation à l'ordre de la division,
croix de guerre 1939-1945,

a quitté les siens.

Une pensée toute particulière est demandée à tous ceux qui l'ont aimé et estimé.

– En ce septième anniversaire du décès de

Bob WESTHOFF,

une affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé, en union avec les messes qui seront dites à son intention.

Pierre de LESTAPIS

est toujours présent.

*« Douze mois d'hiver,
et tout le reste,
c'est l'été. »*
(Jacques Rossi)

Hommages

– Hommage à l'œuvre,

**Clémence RAMNOUX,
« La réserve du sens »,**

sous la responsabilité de Michèle Sinapi, avec A. Charles-Saget, M. Deguy, L. Brisson, J.-P. Vernant, A. Soulez, M. Caveing, J. Frère et P. Ricœur.

17 janvier, 9 heures-19 heures,
amphi Poincaré, carré des sciences,
1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Soutenances de thèse

– Laurent Guihéry a soutenu le 19 décembre 1997, à l'université Lumière Lyon-II, sa thèse de doctorat de sciences économiques sur le sujet « Fédéralisme fiscal et redistribution : fondements et enseignements du fédéralisme allemand ».

Le jury a décerné à Laurent Guihéry la mention « très honorable » avec ses félicitations à l'unanimité.

M. Nadir HACENE

a soutenu, le jeudi 18 décembre 1997, à l'université Paris-XII - Val-de-Marne (faculté de droit et sciences politiques de Paris - Saint-Maur), une thèse de doctorat intitulée :

**« Les échanges euro-maghrébins
et les perspectives
de la conférence de Barcelone »
(aspects juridiques),**

devant un jury composé de M. le professeur Thiébault Flory, de l'université Paris-XII, directeur de recherches, chaire Jean-Monnet ; de Mme le professeur Jacqueline Morand-Deviller, de l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, et de M. le professeur Jean-François Prevost, de l'université Paris-V - René-Descartes, et a été déclaré digne du grade de docteur en droit public, mention droit communautaire et international de l'université Paris-XII - Val-de-Marne, avec la mention « très honorable ».

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

HORIZONS

PORTRAIT

Les jubilations de Patrick Rambaud

« La bataille » lui a valu le Goncourt et sera porté à l'écran. Un succès à contre-emploi pour ce baba-cool, boulimique souvent anonyme de l'écriture, qui cultive l'irrespect et la dérision



CET homme jubile. Tranquillement, sobrement, discrètement. Mais il jubile. En douce. Planqué derrière une barbe poivre et sel et de grosses lunettes sans âge. Serein. Malin. Cet homme jubile parce qu'il ne fait que ce qu'il aime – écrire – et que, deux jurys successifs venant de reconnaître qu'il le faisait fort bien (Académie française et Goncourt), il va pouvoir continuer de le faire, avec délectation, et en se donnant du temps. *« La paix, voilà ce qu'offre le Goncourt. »*

Il jubile parce que le cirque médiatique accompagnant son dernier prix l'a propulsé sur une autre planète, uniquement peuplée de photographes, cameramen et journalistes, lui donnant l'impression d'être le héros de *La Dolce Vita* (*« Paparazzo ! Paparazzo ! »*, crie-t-il à la manière de Mastroïani)... ou bien Deborah Kerr. Il le dit sans sourire, une main sur une hanche maigrelette, l'autre derrière sa tête en une pose hollywoodienne improbable. Le magazine *Cosmopolitan* n'a-t-il pas demandé à photographier l'intérieur de son réfrigérateur ? Bien sûr, il ne faudrait pas que la situation s'éternise ; cinq mois, dit-il, pas plus, après quoi cela deviendrait : *« Profession : personnalité »*. Sa complaisance a des limites.

Il jubile, Rambaud. Il jubile parce qu'on annonce cette année un Goncourt *« fructueux »*, autrement dit un gros, un très gros tirage et que le pari que représentait à ses yeux la narration de la bataille d'Essling, hécatombe de l'Empire, est bel et bien gagné. Et avec quel panache ! *« C'était pourtant le parfait contre-emploi. Du genre Bourvil dans* Le Cercle rouge, *ou Coluche dans Tchao Pantin. Car enfin, je n'éprouvais aucun sentiment pour ce garçon ! »* Il parle bien sûr de Napoléon.

Il jubile parce que *La bataille* va devenir un film, produit par des Européens et dirigé par un metteur en scène admiré ; et puis parce qu'au fond du couloir cuisent les raviolis qu'il adore, à l'artichaut, aux olives noires, et qu'un mélange bien dosé d'huile, d'ail, de tomates et d'herbes devrait donner une sauce convenable. Reste à choisir le vin. Ah, le vin...

Car l'homme sait vivre. Et malgré l'ennui profond que lui inspire l'époque – *« ridicule, étriquée, noir et blanc, moi qui rêve du Scope couleur »* – il s'y entend plutôt bien pour s'y ménager une succession de plaisirs quotidiens : les courses matinales sur le marché de la rue Montorgueil, la première cigarette de la journée et la lecture du *Parisien*, la confection d'une polenta pour accompagner le foie de veau à la vénitienne, dont il surveille la cuisson avec soin ; la plongée amoureuse dans l'un des 25 000 livres – *« mes copains »* – qui peuplent son appartement caverneux ; et l'écriture. Mais là, plaisir et métier se combinent. Cet homme est un écrivain.

Donc il écrit, il écrit, réécrit. Des lettres, des articles, des romans. Des biographies et des pastiches, des récits historiques, politiques, ironiques. Des bouquins de commande et des ouvrages plus personnels. Des livres, de trois à cinq par an, une cinquantaine au total – il a cinquante et un ans –, la moitié seulement sous son propre nom. Il aligne des mots avec frénésie et habileté. Il tape, il tape si vite sur sa vieille Olivetti mécanique qu'il en stupéfie toujours ses amis. Il tape d'un jet, corrige, retape – seize moutures pour la première page de *La Bataille*. Il numérote, découpe, assemble des paragraphes. Il échafaude et puis construit, démonte, remonte. *« Menuisier »*, dit-il modestement, pour évoquer notamment son rôle de conseiller technique auprès de personnages connus qui signeront le livre qu'ils lui auront raconté, mais qu'il aura écrit. Nègre ? Ah non ! Il a horreur du mot. A choisir, il préférerait le terme anglo-saxon de *ghost writer*, littéralement *« écrivain fantôme »*.

« C'est passionnant, et totalement dans mes cordes. Je suis un artisan et je mets mon boulot au service de gens qui ont des choses à dire, mais dont l'écriture n'est pas le métier. » Un agent secret, une comédienne, un ministre, un grand chirurgien... *« Je me plonge dans leur univers et leur histoire, j'apprends une foule de choses, et puis je m'enferme en studio pour procéder au mixage : retrouver leur ton, reconstituer leur voix. »*

Il peut aussi jouer le SAMU pour voler au secours d'une plume en perdition. L'exercice lui demeure naturel, même s'il ne le pratique plus avec la fièvre de l'époque *Actuel*, dans les années 70, quand, jeune journaliste, il passait des nuits blanches à réécrire, avec Michel-Antoine Burnier, la quasi-totalité des articles du magazine. *« On appelait cela la moulinette, l'idée étant de donner à l'ensemble un ton, du sel, de la vie. De ne pas séparer complètement journalisme et littérature. Françoise Giroud, JJSS, Jacques Duquesne ne faisaient rien d'autre à* L'Express. » Un métier. Une chirurgie. *« De la respiration artificielle sur petits textes mal barrés. Hélas, il en est qui sont morts dans mes bras. »*

> « Je ne suis pas un intello. Ce que j'aime, c'est du concret, une histoire. Merci monsieur Flaubert, merci monsieur Dumas »

Manque de souffle, de chair, d'odeurs. *« Incroyable comme les journalistes ne savent pas regarder autour d'eux. Il faudrait les interviewer eux-mêmes pour leur arracher les images et détails qui manquent à leurs reportages ! »* Combien de fois ne l'a-t-il pas fait, harcelant de questions les reporters distraits, *« ajoutant ici et là deux palmiers »*, mais traquant impitoyablement le cliché. Sus aux poncifs, banalités et autres lieux communs ! Rambaud et Burnier, aimables duettistes, en ont fait une croisade, publiant même l'an passé, en un petit traité de *Journalisme sans peine*, un florilège édifiant des perles de leurs confrères. *« Quelle rigolade lorsque nous avons entendu à la télévision cette splendeur :* "Et maintenant, la balle est dans le camp des slalomeurs !" » Les duettistes en ont ouvert d'urgence un cahier de la honte dans lequel ils notèrent scrupuleusement ces locutions que jamais *« Flaubert, Maupassant, Hugo, Valéry, Gide, Albert Londres, Kessel... »* n'auraient utilisées. Quatre *« épées de Damoclès »* dans un *Libération*. Trois *« bras de fer »* dans un *Monde*. Sans compter la multitude de *« houlette »*, *« sellette »*, *« forceps »*, *« états d'âme »*, *« cordon ombilical »* épinglés sur les ondes. *« Le cliché lamine l'information, abolit toute hiérarchie. Le même* "bras de fer" *sert pour le conflit Clinton-Saddam, une polémique concierge-propriétaire ou une tension parent-enfant ! C'est dangereux et navrant. »*

Il est impitoyable, Rambaud, quand il épingle les travers de confrères désinvoltes, paresseux ou pédants. *« Nous détestons en fait les mêmes choses »*, confie Michel-Antoine Burnier, qui, en vingt-sept années de complicité amicale et après sept ouvrages écrits à quatre mains, ne se souvient que d'une seule dispute, sur l'emplacement d'un point-virgule. *« En vrac : le jeune théâtre, le baratin sociologique, les concepts qui ne veulent rien dire, Roland Barthes et Marguerite Duras. »* Et pour les railler, une seule arme : la parodie. Assassine. Désopilante.

Deux recueils publiés en 1977 et 1982 ont mis en émoi le Paris littéraire... et Simone de Beauvoir. Sans compter un *Roland Barthes sans peine* qui, sur le mode du manuel scolaire, entreprit d'enseigner le « barthésien » courant, cette langue capable de dire de manière compliquée les choses les plus banales.

ET puis ce *Virginie Q.*, signé Marguerite Duraille (alias Rambaud) qui, avec un culot irrésistible, étrilla *« la prétention, l'imposture Duras »*. La dame fut vexée et chagrine, mais Rambaud ignore le repentir, et André Balland, bluffé, se réjouit encore de lui avoir prêté main-forte. *« Il a trouvé en moi non pas un éditeur complaisant, mais un éditeur à ses pieds. Avec Topor, c'est l'homme qui m'a le plus incliné à prendre les sens interdits. »* Couronné par le Prix de l'Insolent et fêté en grandes pompes lors d'une réception Charles Jourdan, Rambaud se montra, dit-on, si digne du titre qui l'honorait que personne ne le retint quand il voulut s'éclipser...

Oui, cet homme est un coquin. *« Le pape de la dérision »*, assure André Balland qui admire son talent *« polymorphe »* et l'imagine volontiers à un autre siècle, poète et bouffon dans une cour prestigieuse. *« Un rieur, un fantaisiste érudit »*, confirme Bernard Haller, pour lequel Rambaud écrivit des sketches et un spectacle sur l'illusionniste Fragoli. *« Savez-vous qu'à seize ans il fut prestidigitateur dans un cabaret ? »* Magicien, manipulateur de cartes et de cravates coupées. Mais aussi, plus récemment, sculpteur de miniatures en pâte à modeler : Giscard en Louis XVI, Sartre avec une langouste, Kouchner un sac de riz... Et puis, accessoirement, dessinateur de petits moutons dont il truffe ses dédicaces ou petits mots innombrables aux amis.

« La cuisine est en fait le seul sujet sur lequel il ne plaisante pas, dit Burnier. *Avec l'antifascisme. »* Militant ? Certes non. Rambaud ne raffole pas des manifestations. Mais sa présence à Toulon, à la mi-novembre, pour une fête du livre organisée en réaction et opposition à celle de la mairie Front national lui a donné *« pour la première fois le sentiment d'être utile et de participer à une opération de santé publique. Car il faut évidemment se rendre à Toulon ! 70 % de ses habitants n'ont pas voté Le Pen. 70 % se sentent injustement pestiférés »*.

Les livres encombrent l'appartement de Rambaud, le mangent, l'assombrissent. Il y a des rayonnages et des échafaudages, des piles précaires, des tours de Pise, des piles derrière les piles, des piles entre les piles. Le désordre n'est sans doute qu'apparent : ici des dictionnaires, des encyclopédies, là des livres d'histoire, des romans aussi, ah ! un « Que sais-je ? », des BD, des ouvrages anciens, reliés ; tiens, le catalogue du Musée de Taïpeh, des gravures de Venise où il aime s'évader, des mémoires, des dossiers. Une jungle en vérité. Une jungle vivante, vivace, avec des ouvrages lus, annotés, bourrés de signets, souvenirs peut-être d'un père joaillier et humaniste, disparu très tôt, qui chercha toujours à éveiller la curiosité et l'appétit du fils. *« Je voyais peu les autres enfants, je les trouvais bruyants. Je préférais plonger dans les pages couleur des grands Larousse ou dans les romans. »*

Il n'a pas changé d'un iota. Les enfants l'ennuient. Les romans sont sa vie. *« Je ne suis pas un intello. Ce que j'aime, c'est du concret, une histoire. Merci monsieur Flaubert, merci monsieur Dumas. Des mots noirs sur une page blanche avec lesquels on crée du son, des images, du mouvement. Allez, on embarque ! »*

JAMAIS d'angoisse de la page blanche, une espèce d'excitation au contraire. Une règle, une seule : donner au lecteur l'envie d'aller voir l'autre page. Ne pas ennuyer, tout comme au cinéma. *« J'adore Renoir, Bergman me rase. »* Du rythme que diable ! Et une écriture classique, épurée, *« cistercienne »*. Alléger, dit-il. Simplifier au maximum, *« comme un bouillon de pot-au-feu »*. Et privilégier la clarté. Comme Voltaire, comme Jules Renard. A ses personnages il donne les noms de sa famille lyonnaise extraits du grand livre des Rambaud. Balzac n'estimait-il pas que, pour fonctionner dans un roman, un nom devait avoir été porté ?

Pour rêver, il voyage dans l'Histoire. Il se documente à fond sur une époque, confronte récits, Mémoires, peintures. Et s'immerge, le regard perdu dans les gravures étalées sur sa table. Un jour, il plongera dans la Chine pour écrire une vie imaginaire de Tchouang-Tseu, son *« copain taoïste »* dont le livre l'accompagne. Pour l'heure, il suit Napoléon. *« Rien de plus excitant qu'une histoire dans l'Histoire : là, à ma disposition, j'ai cent mille figurants, sabre en main ou baïonnette pointée. Et je les vois courir, charger, combattre. Je distingue leur visage : Masséna, à qui je donne les traits du jeune Vittorio Gassman ; des voltigeurs, artilleurs, grenadiers qui ont la gueule de Carette, Dalio, Dasté. J'entends leurs voix, gouailleuses, râpeuses, si précieuses pour écrire les dialogues. Au départ bien sûr, je me sens maître de la situation, je fais ce que je veux de mes acteurs. Et puis voilà que leur destin m'échappe ! Voilà que ce crétin de Fayolle, par exemple, se suicide alors même que je voulais le garder pour la campagne de Russie que j'écrirai bientôt. Merde ! me dis-je. Et ça me gâche la soirée. Quelle aventure, un roman ! »*

> « Rien de plus excitant qu'une histoire dans l'Histoire : là, à ma disposition, j'ai 100 000 figurants, sabre en main ou baïonnette pointée »

Il y a quelques années, Patrick Rambaud s'est acheté une résidence secondaire. Un cabanon, sans électricité, situé sur une île de la Seine et déniché dans *Paris Boum Boum* pour 14 000 francs. Depuis lors, d'avril à novembre, l'écrivain et sa femme, inséparables plus de vingt-quatre heures, y passent trois jours par semaine. Ils se couchent avec le soleil et se lèvent avec les oiseaux, s'approvisionnent d'eau à la pompe et se débrouillent pour la cuisine avec un réfrigérateur et un réchaud à gaz. Thieu, qui est vietnamienne, passe beaucoup de temps dans le potager, et Patrick écrit à la main, soucieux de ne pas altérer le silence. L'an passé, ils ont rapporté à Paris, dans d'immenses cabas transportés dans le train – car ils ne conduisent pas – de la sauge, de la romaine et du mesclun, deux mille tomates cerises et des fournées de brocolis *« sublissimes »* qu'ils ont cuisinés *« à la viet »* et offerts aux copains.

Annick Cojean

Photographie : Gérard Rondeau

ambaud

« Rien de plus excitant qu'une histoire dans l'Histoire : là, à ma disposition, j'ai 100 000 figurants, sabre en main ou baïonnette pointée »

هكذا من الاصل

Compte de Noël

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

NOUS DISONS DONC. Près de Lyon, un enfant tué, un. Par un homme payé pour empêcher le sang ; bravo ! Près de Paris, un autre enfant tombé pour avoir appris à parler la haine, comme d'autres le patois.

En Algérie, on ne sort même plus les calculettes : des centaines de gorges ouvertes chaque mois. Le raclement que cela fait, une trachée béante ! Mais non, on a coupé le son, le sale bruit ne vient plus jusqu'à nous. Au Rwanda, qui croire ? En Bosnie, c'est l'heure des assassins qui narguent ; les fiancées et les veuves les regardent passer, bien obligées, vient le temps du pardon, c'est toujours ce qu'on finit par leur dire. Au Nord, l'obésité ; au Sud, les ventres ballonnés de faim. Il y a des contrastes qui sont des violences.

L'année n'a pas été pauvre en disparitions qu'on dit naturelles. Pinget, Poliakov, Claude Roy ont remis leur copie. Derniers saluts de Grappelli et de Barbara. Encore un morceau, s'il vous plaît, le dernier ? Non, le rideau tombe dans ses plis rouge sang. Vous achèterez leurs disques.

Pourquoi ne pas ajouter à l'obituaire le hérisson d'*Electre*, pendant qu'on y est ? Vous savez, le petit jeune qui traversait la route pour aller faire l'amour – un amour de hérisson, quelle aventure ! –, et qui s'est fait écrabouiller à la place d'un autre, à notre place, qui sait ? cela se voit aux petites pattes de devant toutes tendues, aux babines closes.

Zéro pointé ! Les trépas ne s'additionnent pas. Un cadavre et un cadavre ne font pas deux. Dans l'escalier de Drancy, quand montent de la cour les gueulantes *« Schnell ! »*, ou pire : *« Grouillez-vous ! »*, l'enfant qui avait oublié sa chère couche là-haut vaut à lui seul tous les suppliciés. C'est l'humanité entière que les mousquetons poussent dans le bus, avec le retardataire et son chiffon.

Les amateurs de gros chiffres ont fait fort, cet automne. Tant pis pour les partisans d'oublier l'an 40 ! Au réveillon, les familles discutailleuses vont pouvoir s'échanger, avec les vœux, des millions de victimes. 80, 100, 120 !, promettent certains livres, à la façon des mille d'éditeur. Cris de criée aux bêtes. A ma droite, combien ?

Et à ma gauche ? Au Musée Sakharov de Moscou, on lit un bristol de la main de Staline, ordonnant qu'on lui fournisse quelques milliers de morts en plus ! Si les chiffres de martyrs jugent les idées, le communisme bat le nazisme de pas mal de charniers. Alors quoi ? Où *était* l'urgence, en 42 ? Le brave humaniste devait-il préférer la LVF au maquis ?

Comme si on pouvait comparer ! Le nuage de suie humaine dans le ciel d'Auschwitz, aucun best-seller ne donnera jamais droit à lui en opposer d'autres.

Puisqu'un Dieu va naître, dit-on, savez-vous qu'au camp alsacien du Struthof, le dernier hiver, les bourreaux ont côtoyé leurs victimes, à portée de râle, *sans les voir* ? Tandis que le Reich vacillant torturait encore des déportés, ses amis miliciens en fuite vers Sigmaringen s'offraient une grand-messe en plein air, pour eux tout seuls. De quel côté des barbelés les regards reflétaient-ils l'espoir, à cet instant ?

Si on cherche l'espérance, puisque la semaine y invite, j'ai cru la voir, hier, dans toute son inconscience. C'était un bébé avachi de confiance, attelé au ventre de son père comme cela se fait maintenant, menottes ballantes, en écrasant ferme sous son bonnet au ras des yeux, et puis un autre, l'aîné, juché aux épaules, vigie pas peu fière, battant gaiement du pied, montrant un lion sommeilleux, dans la cage du Jardin des Plantes, et ameutant son monde aux cris de : *« Vise le mec ! »*.

L'introuvable consensus autour de l'immigration

Suite de la première page

Qu'en aurait-il été si M. Chevènement n'avait pas su conserver, à quelques coups de sang près, le ton patelin sur lequel sont venues buter la plupart des flèches ?

Personne n'imaginait sérieusement que quinze ans d'exploitation politicienne du thème de l'immigration allaient cesser brusquement par décret gouvernemental.

La décision de requérir à la procédure parlementaire de l'urgence répondait précisément au souci de limiter les dégâts. Mais les manœuvres d'obstruction de l'opposition, comparables à celles utilisées par la gauche contre la loi Debré, ont empêché le gouvernement de « boucler » en décembre l'essentiel du dossier, comme il l'espérait.

De plus, les débats sont venus offrir à une droite à peine convalescente l'occasion inespérée de faire montre d'une pugnacité retrouvée. Enfin et surtout, la majorité « plurielle » a mal résisté au choc entre les slogans de campagne sur la *« suppression des lois Pasqua-Debré »* et la modération de textes certes libéraux, mais qui sont aussi les premières grandes lois de gauche ouvertement basées sur le dogme de la *« maîtrise des flux migratoires »*.

Bizarrement, les rares domaines susceptibles de générer des convergences n'ont pas été systématiquement exploités par les ministres. Elisabeth Guigou, en attaquant le gaulliste Pierre Mazeaud, pourtant proche de l'*« équilibre »* souhaité officiellement, en rejetant le projet de cérémonie d'accès à la citoyenneté porté par le même Pierre Mazeaud, par Julien Dray (PS) et par le communiste André Gérin, s'est privée de tout affichage « consensuel ». De même, M. Chevènement, en négligeant les dimensions européennes et mondiales de la question de l'immigration a désespéré les rares bonnes volontés de l'opposition, même si Lionel Jospin a livré une autre vision depuis Bamako.

PROFIL BAS

Ces attitudes ne font que renforcer le soupçon qui veut que le gouvernement ait délibérément rouvert la boîte de Pandore de l'immigration afin de faire monter le FN pour laminer l'opposition parlementaire aux élections du printemps prochain. Comme au temps où François Mitterrand agitait le chiffon rouge du vote des immigrés avant chaque scrutin. Volontaire ou subi, le télescopage entre ces débats minés et les campagnes électorales ne peut plus être évité. Compte tenu du retard pris au Sénat et de probables recours devant le Conseil constitutionnel, la promulgation des lois Guigou et Chevènement devrait être reportée après les élections régionales, à la fin du mois de mars au plus tôt. D'ici là, on assure Place Beauvau que le *« profil bas »* et le *« service minimum »* seront de mise à propos de l'immigration.

L'impression de gâchis est d'autant plus vive que cette radicalisation affichée masque une évolution de fond contraire. Peu commenté, le sondage réalisé par la Sofres pour *Le Figaro Magazine* indique en effet que l'opinion évolue dans un sens libéral sur ce sujet (*Le Monde* du 13 décembre). D'après cette enquête, une majorité de Français approuve l'essentiel des dispositions des projets Chevènement et Guigou, y compris l'asile donné à des Algériens *« combattants de la liberté »* (57 %) et l'acquisition « automatique » de la nationalité à dix-huit ans (52 %). La « solution » du Front national consistant à *« renvoyer un grand nombre d'immigrés chez eux »* ne rassemble que 15 % des opinions, contre 20 % en 1991. Quant à la régularisation des sans-papiers, déjà approuvée au moment de Saint-Bernard, elle réunit 48 % des personnes interrogées (contre 47 %).

D'ailleurs, au-delà de la véhémence de quelques élus, les débats parlementaires ont témoigné d'un large accord pour la préservation du droit d'asile et, fait nouveau, sur la légitimité de certains flux d'immigration, familles de résidents étrangers et étudiants principalement. Charles Pasqua lui-même, abandonnant le slogan de l'*« immigration zéro »*, constate désormais que *« des étrangers qui arrivent, il y en aura toujours »* et que *« chacun d'entre nous a un grand parent ou un trisaïeul qui était d'origine étrangère »* (TF 1 le 7 décembre). A l'instar des sans-papiers, l'ancien ministre de l'intérieur proclame même que *« l'on devrait donner la priorité, pour l'entrée sur le sol national »* aux descendants de ceux qui *« Africains, Maghrébins dans certaines conditions (...) ont donné leur sang pour la France »*. Parallèlement, le résultat des dernières élections législatives, en particulier la défaite de plusieurs membres de la radicale commission Sauvaigo-Philibert sur l'immigration clandestine, avait contredit une conviction profondément ancrée selon laquelle la fermeté sur l'immigration « payait » auprès des électeurs tentés par le vote FN. Jean-Louis Debré n'avait-il pas présenté « sa » loi comme le gage du succès ?

MACHINE INFERNALE RELANCÉE

Le climat né aujourd'hui des débats parlementaires risque fort de renverser la vapeur et d'accréditer à nouveau la croyance en l'existence d'une prime au discours musclé. Déjà, la machine infernale de la course avec l'extrême droite semble relancée. La droite jure que, sitôt revenue au pouvoir, elle annulera les réformes actuelles.

Pourtant on voit mal comment la droite pourrait condamner a priori les dispositions basées sur la Convention européenne des droits de l'homme et la Constitution, celles qui régularisent des étrangers de toute façon inexpulsables et protègent les *« combattants de la liberté »*, et encore moins la décision d'allonger la durée de rétention. Au contraire, les réalités de l'immigration et les tendances de fond occultées un temps par la bronca parlementaire laissent à penser que, pas plus que les lois Pasqua-Debré aujourd'hui, les textes Chevènement-Guigou ne seront purement et simplement abrogés à la prochaine alternance.

Philippe Bernard

AU COURRIER DU « MONDE »

David Rousset et l'URSS

Lorsque s'achève le procès Kravchenko (*Le Monde* du 12 novembre 1997) un autre procès important débute à Paris. David Rousset, l'auteur de *L'Univers concentrationnaire* (prix Renaudot 1946), avait publié dans *Le Figaro littéraire* (12 novembre 1949) un appel aux *« anciens déportés des camps nazis et à leurs organisations »*. Se fondant sur le *« code du travail correctif de l'URSS »*, il y dénonçait un système alimenté par les internements pour *« travail correctif »* sur simple décision administrative, régi par une direction centrale des camps (Goulag – le terme est utilisé pour la première fois), *« un des plus grands trusts économiques de l'URSS »*. Une Commission internationale d'enquête composée d'anciens déportés vérifierait le bien-fondé des accusations de Rousset, si le travail forcé est une composante du régime soviétique.

« Il n'est pas possible que la gauche française reste silencieuse devant ce problème, déclare encore Rousset. *Si ce n'est pas nous qui nous en occupons, ce seront les anciens nazis et les "collaborateurs". »* Réactions : à l'Assemblée nationale, le député communiste Virgile Barel dénonce Rousset, l'écrivain hitlérien, et, dans *Les Lettres françaises*, Pierre Daix, matricule 59807 à Mauthausen, répond à David Rousset, il l'accuse d'avoir accolé à un faux primitif de vulgaires transpositions de ce qui s'est passé dans les camps nazis. Après les manœuvres de procédure destinées à empêcher les poursuites (l'URSS ne peut être jugée par la 17e chambre), le procès s'ouvre un an plus tard. Il s'achèvera en janvier 1951 par la condamnation des *Lettres françaises*. Mais, bien entendu, la Commission internationale ne pourra pas se rendre en URSS.

Emile Copfermann
Paris

Le rôle de la Caisse des dépôts

Vous avez rappelé dans *Le Monde* du 4 décembre, avec raison et pertinence, les actes majeurs et déterminants posés par Philippe Lagayette à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations. Malheureusement, dans ce même article, vous avez cru pouvoir résumer les dix années passées de Robert Lion à la tête du groupe Caisse des dépôts en soulignant quelques faits extrêmement réducteurs de son action. Je me permets de vous rappeler d'autres faits plus significatifs.

Durant cette période, le groupe Caisse des dépôts a traversé la décennie 80 sans connaître les déboires et les déficits rencontrés par d'autres institutions françaises ; il a changé de monde : un ensemble administratif est devenu un groupe d'entreprises décentralisé et compétitif, avec une gestion originale au sein du secteur public (objectif décentralisé, démarche qualité, intéressement aux résultats) ; il a également participé de façon décisive à la modernisation de la place financière de Paris. Le groupe a en outre accompagné la décentralisation par un appui technique et financier, et proposé aux collectivités locales des financements adaptés aux problèmes du logement des plus défavorisés et des déséquilibres sociaux des banlieues ; il a joué un rôle déterminant dans la réforme des caisses d'épargne et leur transformation en un réseau moderne et resserré.

Pierre Saragoussi
Paris

RECTIFICATIFS

Papon

Dans l'article de Nicolas Weill, « La nasse administrative des fichiers sous Vichy » (*Le Monde* daté 21-22 décembre 1997), et à la suite d'une erreur typographique, le nom du préfet des Alpes-Maritimes, en 1943, a été mal orthographié : il s'agissait du préfet Chaigneau et non *« Chaigneaudes »*. Au sujet de la rafle de septembre 1943, précisons en outre que, si les Allemands ne remplirent pas leurs objectifs initiaux, ce fut également, suggère Serge Klarsfeld dans *Le Calendrier de la persécution des juifs de France*, grâce à l'aide de la population niçoise.

Une contraction hâtive nous a par ailleurs fait écrire, mardi 16 décembre, qu'Arno Klarsfeld regrettait les propos qu'il avait tenus la veille à l'encontre du président Jean-Louis Castagnède (*Le Monde* du 18 décembre). Affirmant que le magistrat n'avait *« jamais évoqué le nom des juifs déportés »* à l'exception des parties civiles, Me Klarsfeld avait ajouté : *« Il y a peut-être pour vous des juifs intéressants et d'autres qui ne le sont pas... »* Comme en témoignait la reproduction de la citation de son intervention, l'avocat faisait porter ses regrets, non sur les propos eux-mêmes, mais sur le fait que ceux-ci avaient *« pu offenser ou attrister »* le magistrat.

Police

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* du mardi 23 décembre, la commission de discipline de la police nationale, quand elle parvient à une égalité de vote, ne retient pas la sanction *« la plus légère »* mais la sanction immédiatement inférieure à celle qui a fait l'objet du vote.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le réalisme africain de M. Jospin

DU premier voyage du chef du gouvernement en Afrique, on retiendra surtout le souci de rendre plus humaines les mesures de reconduite dans leur pays des immigrés en situation irrégulière. Ce furent des paroles symboliquement fortes et qui contribueront peut-être à atténuer le discrédit qui frappe depuis quelques années la France, non seulement au Mali, mais dans nombre d'autres pays traditionnellement amis.

Cela étant, cette promesse de plus d'humanité dans la manière s'est accompagnée d'un exposé des contraintes qui décevra sans doute les populations concernées. De la même façon, les consignes précédemment données par les autorités françaises pour éviter des pratiques humiliantes dans la délivrance des visas restent trop restrictives pour effacer la déception qu'a fait naître depuis quelques années le repli de la France dans ce domaine.

Peut-être en partie parce que cette tournée de M. Jospin venait trop tôt, elle n'est pas véritablement apparue comme le coup d'envoi d'une *« nouvelle politique africaine »* de la France, promise par le gouvernement socialiste, et elle a paru tout entière inscrite dans le cadre du réalisme et des contraintes.

La première de ces contraintes, pour Lionel Jospin, c'est que rien n'est possible en matière de politique africaine sans l'Elysée. Le premier ministre, en délivrant *« fraternellement »* à Bamako ses conseils de démocratie, a bien tenté de se démarquer du chef de l'Etat qui avait autrefois douté de l'opportunité du pluripartisme dans certains pays. Mais M. Jospin n'en venait pas moins de recevoir dûment à Paris, juste avant son départ, Denis Sassou Nguesso, le maître d'un de ces nombreux Etats de ce qu'on appelait « le pré carré » et où le pouvoir a récemment été conquis par la force. Il venait aussi de recevoir, à Rabat, le grand cordon du Ouissam Alaouite des mains du roi Hassan II, auquel, en d'autres temps, son parti faisait moins de grâces.

Le réalisme, c'est aussi la rigueur budgétaire. La conduite d'une réflexion globale articulant aide au développement, coopération et immigration, l'ouverture vers des zones nouvelles au-delà du *« pré carré »*, de même que le souci de moraliser, moderniser, rationaliser l'action extérieure de la France, sont des démarches salubres qu'il faut encourager. Mais dans le contexte financier actuel, elles déboucheront inévitablement, comme l'a laissé entendre M. Jospin, sur l'introduction d'un critère de rentabilité dans certains domaines d'action, sur un appel au secteur privé comme relais, sur un rééquilibrage entre l'aide bilatérale et les aides multilatérales de l'Union européenne ou des agences de l'ONU.

Tout cela comporte le risque d'une normalisation, d'une banalisation de la présence française à l'étranger. Ce risque ne sera évité que par un message fort, par l'affirmation d'une grande ambition. On ne discerne, pour l'instant, ni l'un ni l'autre.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Il y a 50 ans, dans Le Monde

Demandes et réclamations allemandes

LA DERNIÈRE session du Zonenbeirat de Hambourg, c'est-à-dire de l'Assemblée consultative que les Anglais ont créée dans leur zone, a eu à prendre connaissance du programme de chaque parti concernant la rédaction d'une éventuelle Constitution. A l'exception du projet communiste, ces suggestions se rallient presque toutes à l'idée d'une Allemagne de l'Ouest fédéraliste et bicaméraliste.

C'est donc un statut d'émancipation que brigue l'Allemagne de l'Ouest, auquel correspondrait nécessairement un statut de l'occupation traçant strictement les limites de l'intervention étrangère. Cette prétention à l'autonomie n'a pas seulement pour origine une poussée de fierté nationaliste. Elle a aussi pour but pratique de ressaisir les responsabilités que les Anglo-Américains n'ont jusqu'alors réussi qu'à enliser dans les atermoiements. Tandis que, d'un côté, ils traitaient leurs zones (et cela vaut surtout pour les Américains) comme un vaste jardin d'enfants, avec arbres de Noël et cours de démocratie en images, ils dirigeaient, de l'autre, la dénazification avec un zèle aussi furieux qu'inconséquent.

Le divorce d'avec les autorités occupantes que la Constitution allemande rêve de prononcer n'est pas sans périls. Car, si critiquables que soient les initiatives et surtout l'absence d'initiative de ces autorités, elles n'en restent pas moins les seules forces exécutives dont dispose l'Allemagne en ce moment. Or l'expérience bizonale a prouvé qu'elle en a besoin plus que jamais pour faire prévaloir les décisions d'intérêt général sur l'égoïsme des Etats.

Alain Clément
(24 décembre 1947.)

FINANCE Le décret de privatisation du GAN est paru au *Journal officiel* mardi 23 décembre. Il donne le coup d'envoi officiel de la sortie de l'assureur du giron public. L'assureur, qui a perdu près de 40 milliards de francs entre 1992 et 1996, ne pouvait survivre sans une recapitalisation de son actionnaire. ● UN ACCORD a été trouvé avec la Commission européenne, qui prévoit une privatisation dont le principe a été décidé début 1997. ● LE SAUVETAGE passe par le versement de 20 milliards de francs d'aides au groupe avant sa scission en trois entités vendues séparément : le GAN, sa filiale bancaire CIC, et les filiales immobilières. ● LES CANDIDATS au CIC doivent déposer leur offre définitive au plus tard le 23 février 1998. Le GAN conservera environ 20 % du capital. ● LE GAN a affiché un bénéfice net au premier semestre de 114 millions de francs. L'Etat peut espérer en retirer une dizaine de milliards de francs.

Avec le GAN, l'Etat privatise sa dernière compagnie d'assurances

Le groupe bénéficie d'une aide de 20 milliards avant une mise sur le marché, prévue par un décret paru au « Journal officiel », mardi 23 décembre. Sa filiale bancaire, le CIC, et ses filiales immobilières seront vendues séparément

LA PARUTION au *Journal officiel*, mardi 23 décembre, du décret de privatisation du GAN donne le coup d'envoi officiel de la sortie de l'assureur du giron public. La privatisation de l'ensemble GAN et de sa filiale bancaire CIC fait partie de l'accord conclu avec Bruxelles sur l'aide d'Etat massive accordée au groupe. Le gouvernement de Lionel Jospin avait donc un argument tout trouvé pour rendre au privé la dernière des « trois vieilles » compagnies d'assurances françaises autrefois nationalisées, l'UAP, les AGF et le GAN.

Des trois « vieilles » banques – BNP, Société générale et Crédit lyonnais – qui constituaient le pôle public du secteur, seule la dernière reste encore à privatiser. En moins d'une décennie, le poids de la puissance publique dans le capital des principaux des investisseurs institutionnels aura pratiquement disparu.

Si, à la lumière des grands naufrages financiers constatés ces dernières années, il est admis que l'Etat n'est pas le meilleur gestionnaire du monde, la libéralisation du secteur financier a pourtant débouché sur de curieuses conséquences, en particulier dans l'assurance. L'UAP privatisée en 1994 n'a jamais pu surmonter les coûts engendrés par une politique débridée de croissance externe ni les pertes immobilières. Vendue sur le marché à 152 francs en avril 1994, elle n'a jamais pu retrouver ce cours. Affaiblie, l'UAP s'est finalement fait absorber fin 1996 par la mutuelle AXA. La marque a disparu.

Cible de deux offres publiques d'achat (OPA) concurrentes de la part des compagnies européennes, Generali et Allianz, les AGF vont passer sous contrôle allemand deux ans seulement après leur privatisation. Privatisée à 128 francs et achetée à 320 francs par Allianz, ses actionnaires peuvent cependant être satisfaits.

RECAPITALISATION

C'est dans ce contexte de forte concentration du secteur de l'assurance européenne que le GAN va être vendu. Sa situation financière n'est pas assez brillante pour que la compagnie soit mise sur le marché via une opération publique de vente, comme cela a été le cas pour les AGF. La cession sera réalisée de gré à gré, c'est-à-dire que le vendeur, en l'occurrence l'Etat, se met d'accord directement avec l'acheteur, selon les termes d'un cahier des charges défini par le ministère des finances.

Le principe du retour du GAN au privé date du début 1997. L'assureur, qui a perdu près de 40 milliards de francs entre 1992 et 1996, ne pouvait survivre sans une recapitalisation de son actionnaire. Le plan de sauvetage, mis au point par Jean Arthuis, alors ministre des finances, comportait deux volets. L'un, financier, aux termes duquel l'Etat consentait une enveloppe de 20 milliards de francs dont 11 milliards de francs pour renforcer les fonds propres de l'assureur et 9 milliards de garanties sur l'immobilier. Ce chiffre a été porté à 10,9 milliards de francs lors du vote du collectif budgétaire 1997.

L'autre, structurel, scindait l'entreprise en trois pôles distincts : l'assurance (GAN-VIE et GAN Iard), la banque (CIC), et l'immobilier (UIC). Ce schéma permet d'isoler les trois activités du groupe et de les vendre séparément. Fin juillet, le gouvernement Jospin a confirmé le projet de son prédécesseur. Dans un communiqué paru le 18 juillet, il a estimé que *« l'intérêt national pourrait être respecté dès lors que ces entreprises s'intégreraient dans des ensembles plus vastes susceptibles de leur donner les moyens de se développer ».*

Le CIC, filiale à 100 % du GAN, va être le premier à atteindre cet objectif. Le cahier des charges prévoit la cession par le GAN de 67 %, ce qui permet à l'assureur de maintenir sa présence à hauteur d'au moins 20 % dans le groupe bancaire, compte tenu d'un actionnariat salarié. Le CIC est inscrit pour 14 milliards de francs dans les comptes du GAN. Les candidats doivent déposer leur offre définitive au plus tard le 23 février 1998.

Le GAN, lui, dont les comptes se sont redressés après une perte de 5,7 milliards de francs en 1996, a affiché un bénéfice net au premier semestre de 114 millions de francs. L'Etat peut espérer en retirer une dizaine de milliards de francs. Malgré les injections de capital ultérieures qui seront nécessaires pour lui permettre de consolider ses fonds propres et de se développer, le GAN détient 5 % du marché français. Le gouvernement français a pris l'engagement auprès de Bruxelles que la privatisation du GAN interviendrait au plus tard à la fin du premier semestre 1998. A cette date, le dernier assureur public français se fondra dans un groupe plus vaste. Il n'est pas sûr qu'il soit français.

Babette Stern

Candidats multiples

● **Pour le CIC**, les candidats sont la Société générale, la BNP, le CCF, le belge Générale de Banque, le franco-belge Dexia et le néerlandais ABN-Amro

● **Pour le GAN**, ont marqué leur intérêt à ce jour Swiss Life, société suisse d'assurance-vie, la mutuelle Groupama, associée ou non avec l'autre mutuelle française Azur-GMF, le groupe de mutuelles européennes Eureko, le groupe financier belgo-néerlandais Fortis et le groupe financier néerlandais ING.

Concentration en Amérique

Le premier assureur américain, American International Group Inc. (AIG), va acheter American Bankers Insurance (ABI), une compagnie basée à Miami, pour 2,2 milliards de dollars (13 milliards de francs). ABI a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars en 1996. Ses polices d'assurance sont vendues via les réseaux bancaires, les sociétés de crédit à la consommation et les détaillants. Elles couvrent le bon remboursement d'emprunts contractés par des particuliers en cas de décès ou de défaillance. La compagnie détient une quinzaine de centres de vente au Canada, en Grande-Bretagne, en Amérique latine et aux Etats-Unis.

AIG est surtout active dans l'assurance habitation et dommages aux Etats-Unis et l'assurance-vie à l'étranger. La transaction, approuvée par le conseil d'administration des deux sociétés, est encore soumise à l'accord des actionnaires d'ABI et des autorités fédérales.

Un volume record d'informations pour les repreneurs de l'UIS et l'UIC

LA FRANCE vient de s'arroger le record de la plus grande « chambre de données » du monde. Dans le jargon des financiers, la *data room* est le lieu où le vendeur d'une société regroupe tous les documents qu'il est prêt à porter à la connaissance des acheteurs potentiels. C'est après avoir pris connaissance de ces données que les acheteurs remettent une offre ferme au vendeur.

Cette *data room* a été constituée pour la vente de deux filiales dans l'immobilier du GAN, l'UIC et l'UIS. Si l'UIS, spécialisée dans le crédit-bail, n'a jamais connu de difficultés, l'UIC, active dans le financement des professionnels de l'immobilier et des cafés-hôtels-restaurants, a un passé très lourd. C'est cette filiale qui est l'origine de l'essentiel des pertes du GAN dans l'immobilier.

Pour rassurer les quatre candidats retenus initialement par le GAN, il a donc fallu ouvrir quatre *data rooms* très complètes. Leur composition a été mûrement réfléchie : sous la houlette de la Banque Lazard, conseil du vendeur, une centaine d'auditeurs d'Arthur Andersen ont travaillé de mai à septembre à la constitution de 7 000 dossiers.

Pour cela, il a fallu faire quelque 10 millions de photocopies, 2,5 millions par *data room* : 170 employés de Rank Xerox ont travaillé nuit et jour, en 3 x 8, de la mi-août à fin septembre. Ces documents ont été entreposés dans quatre lieux différents, gardés secrets, de 1 200 mètres carrés chacun, l'équivalent des locaux d'une société de taille moyenne.

Du 6 octobre au 18 décembre, le délai pendant lequel les *data rooms* étaient accessibles aux repreneurs potentiels six jours sur sept, de huit heures à minuit, un service de gardiennage a été organisé. Les gardiens devaient noter toutes les entrées et les sorties et surveiller que personne ne sorte en emportant un document ou ne téléphone de la *data room* avec un document entre les mains. Des auditeurs d'Arthur Andersen et des avocats du cabinet Clifford Chance surveillaient également l'accès de certains dossiers dits sensibles, présentés dans une sous-*data room*, ouverte aux seuls avocats. Au total, chaque acheteur pouvait faire travailler jusqu'à 140 personnes – banquiers d'affaires, avocats, commerciaux de programmes immobiliers, auditeurs – dans sa *data room*. Ce que l'un d'entre eux n'a pas hésité à faire. *« Il y avait en moyenne 50 à 80 personnes dans chaque* data room, *il a fallu trouver des traiteurs pour les nourrir midi et soir »*, explique l'un des organisateurs.

Sur les quatre candidats de départ, deux ont abandonné en cours de route : Deutsche Morgan Grenfell et une filiale du courtier japonais Nomura. Deux sont toujours dans la course : Credit Suisse First Boston, la filiale banque d'affaires du Crédit Suisse, et Goldman Sachs, via le fonds Whitehall, associé à General Electric Capital, qui s'intéresse surtout à l'UIS.

Coût total de l'opération pour le GAN et l'UIC : entre 20 et 30 millions de francs. Mais le vendeur espère *« se refaire »* : les acheteurs devaient déposer leur offre jeudi 18 décembre et une grande partie de la négociation sur le prix définitif dépendra des garanties qu'ils peuvent demander sur les actifs qu'ils achètent. Or plus ils ont de documents, moins ils ont d'incertitudes, moins ils demandent de garanties qui tendent à faire baisser le prix. On connaîtra le résultat des courses en janvier.

Sophie Fay

GEC Alsthom vend des locomotives à l'Iran

Malgré ce contrat de 1,2 milliard de francs, les quarante et un jours de chômage technique prévus à l'usine de Belfort ne sont pas remis en cause

LA SOCIÉTÉ d'Etat iranienne des chemins de fer a annoncé, lundi 22 décembre, l'achat d'une centaine de locomotives à la société franco-britannique GEC Alsthom, pour un montant de 1,2 milliard de francs. Il s'agit du contrat le plus important remporté par une société occidentale en Iran après celui conclu, en septembre, par un consortium mené par la compagnie française Total pour l'exploitation du gisement gazier de Pars Sud, dans le golfe Persique. Il fait partie d'une douzaine de projets ouverts en 1995 par l'Iran aux entreprises étrangères, dans le cadre de la modernisation d'un appareil de production vétuste, et en dépit de l'embargo économique partiel imposé par les Etats-Unis.

M. Rahman Dadman, directeur général des chemins de fer iraniens, a indiqué à l'AFP que ce contrat allait permettre à l'Iran d'augmenter de 120 % ses capacités de locomotion. *« Avant la révolution, notre réseau (..) était entièrement américain avec des locomotives General Motors et General Electric. Ce contrat va ouvrir le marché iranien à la technologie française »*, a-t-il ajouté. Le réseau iranien date en grande partie de la seconde guerre mondiale.

Vingt locomotives vont être livrées à partir de l'an 2000, cinq autres doivent être livrées en pièces détachées pour être assemblées dans les usines du fabricant local Wagon-Pars. Ce dernier prendra en charge la fabrication des soixante-quinze locomotives restantes, grâce à un transfert de technologies.

Ces nouvelles commandes ne permettront pas, selon la direction, de revenir sur les mesures de chômage technique annoncées en novembre. A l'usine de Belfort, la majeure partie du millier de salariés subira quarante et un jours de chômage technique au cours des douze prochains mois. GEC Alsthom est victime d'une baisse de plan de charge, due notamment à la réduction des commandes de la SNCF, que ne compensent pas les succès à l'étranger.

Christophe Jakubyszyn

Coca-Cola veut mondialiser Orangina et asseoir sa domination du marché français

Le groupe américain va payer son acquisition 5 milliards de francs

The Coca-Cola Company, la société mère du groupe d'Atlanta, va débourser un quart de ses profits annuels pour se porter acquéreur d'Orangina auprès du groupe Pernod-Ricard, en plein recentrage sur les alcools. Un prix élevé, justifié, selon Coca-Cola, par le potentiel de mondialisation que recèle la boisson gazeuse à l'orange. Coca-Cola s'adjuge plus de 50 % du marché français des *soft drinks*.

C'EST *« une valeur proche de 5 milliards de francs »*, et non 3,5 milliards, comme évalué dans un premier temps, que Coca-Cola va débourser pour acquérir Orangina auprès du groupe Pernod-Ricard (*Le Monde* du 23 décembre). Un pactole, représentant trois fois le chiffre d'affaires annuel d'Orangina, et qui va permettre au roi du pastis de se redéployer dans son métier de base : les alcools. Même s'il reste pour le moment présent dans les boissons non alcoolisées, avec Pam-Pam, Brut de pomme et Ricqlès.

Du côté de Coca-Cola, certains analystes, et des concurrents, restent sans voix devant le prix payé. *« Orangina a un important potentiel de croissance (...). Le caractère réellement mondial du réseau Coca-Cola permettra d'étendre encore davantage la diffusion de la marque »*, se contente d'expliquer le groupe d'Atlanta dans le communiqué commun publié avec Pernod-Ricard, lundi 22 décembre. Un expert travaillant pour un concurrent tente d'expliquer le montant de 5 milliards : *« La valeur d'Orangina France, compte tenu de sa part de marché de 8-9 % et de ses usines, c'est tout au plus 2,5 milliards de francs. Il faut ajouter de 1 à 1,5 milliard de bonus fiscal pour l'acquisition des sites de production qui sont installés en zone franche à Signes dans le Var, où Orangina, comme Coca d'ailleurs, a implanté son usine de concentré. Le reste, c'est le potentiel propre de la marque Orangina. Les embouteilleurs de Coca- Cola peuvent en faire une marque mondiale, d'abord dans le monde latin, en Europe et en Amérique du Sud, et même aux Etats-Unis, où Orangina peut occuper une niche profitable, car vendu en "premium". Là-bas, un point de part de marché, ça vaut 1 milliard de dollars. »*

Il se boit dans le monde autant de volume de « Coke » en deux jours que d'Orangina en... un an. The Coca-Cola Company, avec ses marques de cola (Coke, Cherry Coke, Coca light, etc.) mais aussi celles d'autres boissons gazeuses qu'il possède (Fanta, Sprite, Minute Maid), estime détenir 48 % du marché des *soft drinks*, et quatre des cinq premières marques dans le monde. Un marché très concurrencé, où l'hégémonie du cola est mise à mal par l'émergence ou le retour d'autres types de boissons, ou par les habitudes de consommation locales. Même aux Etats-Unis, le cola est en perte de vitesse : sa part de marché est tombée de 72 % à 64 % depuis 1990.

SITUATION PARTICULIÈRE

Coca-Cola a toujours mené une politique d'acquisitions, parcimonieuse mais puissante, qui lui a permis de « nourrir » son réseau d'embouteilleurs-distributeurs. Le groupe d'Atlanta possède Fanta, marque d'origine allemande, depuis la fin de la dernière guerre : c'est aujourd'hui la quatrième marque mondiale de *soft drinks*. Il a fait de Minute Maid, un petit fabricant californien de jus d'orange racheté en 1960, le numéro un mondial du jus de fruits. De bon augure pour Orangina.

C'est à ce jour l'une des plus grosses acquisitions du groupe, et la première opération d'envergure menée par le nouveau PDG de Coca-Cola, Douglas Ivester, depuis la disparition de son prédécesseur Roberto Goizueta. Elle se justifie d'abord par une situation particulière à la France.

En France, Coca-Cola, largement en tête avec 30 % du marché du *soft drink* (et 46 % si l'on ne considère que les boissons gazeuses, hors eaux minérales), est pris en tenaille depuis le début de la décennie. D'un côté, d'autres fabricants de cola ont décuplé leurs efforts pour essayer de rompre son hégémonie, à commencer par son éternel rival Pepsico. L'offensive lancée par celui-ci depuis le début de la décennie semble faire long feu : ses volumes seraient en baisse de 20 % en 1997. Un autre challenger a fait irruption sur la scène : Virgin Cola. Symbole : à l'heure où Coca signait le rachat d'Orangina, Virgin annonçait son référencement dans les 123 hypermarchés d'Auchan. Selon un panel Secodip publié en octobre, la marque de Richard Branson détiendrait déjà, trois mois après son lancement, dans les grandes surfaces où il est présent (Leclerc, Cora, Système U, Prisunic...) entre 8 et 10 % du marché.

Mais Coca-Cola doit aussi affronter d'autres formes de boissons non alcoolisées, plus classiques, qui ont gardé en France l'affection du consommateur. Orangina, numéro deux avec 8,5 % du marché, est de celles-là. *« Si l'on considère le marché au sens large, incluant les jus de fruits, le lait, le thé et les eaux minérales, nous n'avons plus que 10 à 12 % de part de marché »*, souligne un porte-parole de Coca-Cola France. Une explication qui n'avait pas convaincu les autorités de la concurrence, saisies par... Orangina. A l'image de McDonald's, obligé d'inventer le McDeLuxe (au goût salé) pour relancer le consommateur français, Coca-Cola, pragmatique, a donc appliqué la formule consacrée à Orangina : *« If you can't beat them, join them »* (« Si vous ne pouvez les battre, associez-vous »). Déboursant pour cela un quart de ses profits annuels.

Pascal Galinier

Le jambon-beurre supplante le hamburger

***« En 1995, la durée moyenne d'un repas était de 1 heure 22 minutes ; en 1997, elle est de 38 minutes. »* C'est ce qui ressort d'une étude réalisée à l'occasion du Salon international de la restauration, qui va se tenir à Paris début 1998. Le sandwich, est-il expliqué, est *« devenu le produit-star de la nouvelle consommation »*. Il représente 71 % des repas pris hors foyer, loin devant les salades, les tartes salées et les plats à emporter et les hamburgers. Ces derniers, après une croissance fulgurante dans les années 1970 et 1980, marquent le pas : il se vend en France huit sandwiches pour un hamburger. Les boulangeries ont trouvé dans ce retour en grâce du jambon-beurre un filon à exploiter : elles servent 160 millions de sandwiches par an, soit 13 % des ventes en France, devant les cafés et les chaînes spécialisées.**

Poursuite de la grève à la Banque de France

LA GRÈVE de trois jours à la Banque de France contre un projet de fermeture de caisses a été suivie lundi 22 décembre, pour sa première journée, par 22 % des 8 700 salariés des succursales de la banque centrale. La direction a indiqué que 119 caisses sur 211 sont restées fermées. De leur côté, les syndicats CFDT, CFTC, FO, CGT, SIC (indépendant et chrétien) et SNA (autonome) ont fait état de la fermeture de *« plus des deux tiers »* des caisses et comptoirs, ainsi que de l'accès à la caisse générale à Paris. La direction de la Banque de France estime qu'*« une grève de trois jours n'aura pas de conséquences »* sur l'approvisionnement en billets, les banques disposant de réserves suffisantes. De source bancaire, on se voulait aussi rassurant, mardi matin, sans toutefois exclure que l'alimentation d'un petit nombre de guichets automatiques en coupures neuves puisse connaître quelques perturbations.

DÉPÊCHES

■ **AIRBUS : Le consortium européen a annoncé** qu'il ne ferait pas d'offre à la compagnie aérienne israélienne El Al pour lui vendre des avions gros-porteurs. *« La concurrence est biaisée »*, affirme-t-on au siège du constructeur.

■ **ÉLECTRICITÉ AMÉRICAINE : American Electric Power Company et Central and South West Corporation** ont annoncé, lundi 22 décembre, leur fusion, créant une compagnie d'électricité appelée American Electric Power Company. Cette firme, dont le siège sera à Colombus (Ohio), *aura une capitalisation boursière de 28,1 milliards de dollars* (168 milliards de francs). Elle aura 4,6 millions d'abonnés dans onze Etats américains et 4 millions en dehors des Etats-Unis, notamment en Grande-Bretagne. Cette fusion permettra de réaliser 2 milliards d'économies sur les dix prochaines années tout en supprimant 1 300 emplois sur 25 000.

■ **TOYOTA : Le constructeur automobile japonais** devrait investir 240 millions de livres (2,4 milliards de francs) dans son usine de Deeside (pays de Galles), pour produire les moteurs des modèles qui seront fabriqués à Valenciennes, selon le *Financial Times* du 22 décembre. L'annonce de cet investissement se ferait pendant la visite du premier ministre britannique, Tony Blair, au Japon début janvier.

■ **GENERALI : Le conseil d'administration du groupe d'assurance italien a approuvé,** lundi 22 décembre, une augmentation de capital de 4 000 milliards de lires (environ 14 milliards de francs). Celle-ci est notamment destinée à financer la prise de contrôle de l'assureur allemand AMB par Generali et l'acquisition d'une partie du groupe français Athéna.

■ **MOULINEX :** Euris, le holding de l'homme d'affaires Jean-Charles Naouri, a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et de 5 % des droits de vote dans le groupe français du petit électroménager Moulinex, a annoncé le Conseil des marchés financiers (CMF), lundi 22 décembre. Euris détenait plus de 6 % du capital du groupe d'électroménager. M. Naouri est par ailleurs engagé avec la société Rallye dans une OPA concurrente de celle de Promodès sur Casino.

هكذا من الأهل

■ **LA BOURSE de Séoul a chuté de 7,50 % mardi 23 décembre, des turbulences sur le marché monétaire ayant accentué les craintes d'aggravation de la crise financière.**

■ **LE WON sud-coréen a chuté à 1 990 wons pour un dollar américain mardi 23 décembre. Depuis le début de l'année, la devise s'est dépréciée de 58 % par rapport au dollar.**

■ **L'OR a ouvert en hausse à Hongkong, mardi 23 décembre. L'once de métal précieux s'échangeait à 291,60-292,10 dollars contre 289,70-290,10 dollars lundi à la clôture.**

■ **LE PRIX du baril de brut a perdu 22 cents à 18,32 dollars, lundi 22 décembre, sur le marché new-yorkais. A la veille du week-end, il avait cédé 20 cents.**

■ **LA BOURSE de Paris a terminé en forte hausse, lundi 22 décembre, l'indice CAC 40 a gagné 1,66 % à 2 869,73 points. Le volume a totalisé 7,4 milliards de francs.**

LES PLACES BOURSIÈRES

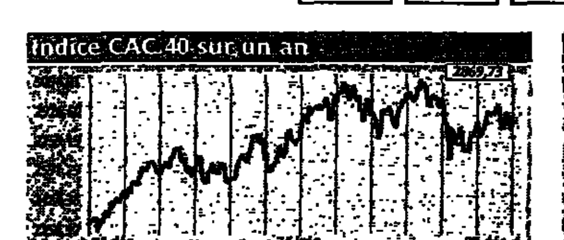
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Prises de bénéfice à Paris

DES PRISES de bénéfice se manifestaient, mardi 23 décembre, à la Bourse de Paris pour la dernière séance du terme de décembre qui pour l'instant se soldait par une légère perte. En recul de 0,44 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait deux heures plus tard un repli de 0,48 % à 2 855,91 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 4,7 milliards de francs. En dépit de la nouvelle et spectaculaire chute de la Bourse de Séoul (– 7,5 %), la Bourse de Paris maintenait à peu près le cap en ce jour de liquidation.

Les statistiques économiques françaises continuaient d'être bonnes : le commerce extérieur a dégagé en octobre un excédent de 18,4 milliards de francs et la hausse des prix de détail en novembre a atteint 0,2 %.

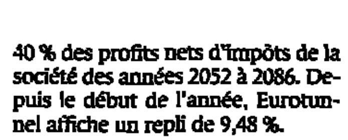
Le marché subissait encore les effets bénéfiques des restructurations. Pernod-Ricard vend pour 5 milliards de francs Orangina à l'américain Coca-Cola. Le titre monte de 4,9 % à 355,50 francs. Rémy-Cointreau, qui le 19 décembre était tombé à son plus bas niveau de l'année, rebondissait et progresse de 14,5 % à 100,10 francs. En revanche, le Crédit lyonnais reculait de 5,7 %, Eurotunnel, qui avait fortement progressé la veille, reperdait 4 % et Imétal était en repli de 3,3 %.



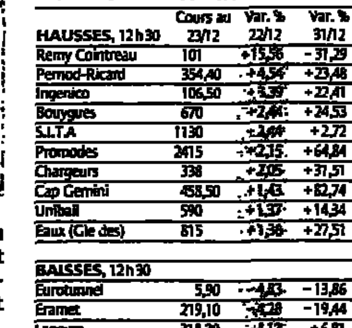
CAC 40 5 jours

Eurotunnel, valeur du jour

BELLE SÉANCE, lundi 22 décembre, à la Bourse de Paris pour Eurotunnel. Le titre s'est apprécié de 13,76 % à 6,20 francs avec des transactions portant sur six millions de titres. L'action a pleinement profité de l'annonce de l'extension jusqu'en 2086 de la concession pour l'exploitation du tunnel sous la Manche. En contrepartie, les gouvernements français et britannique prélèveront 59 % des profits avant impôts, y compris les impôts sur les sociétés, soit environ 40 % des profits nets d'impôts de la société des années 2052 à 2086. Depuis le début de l'année, Eurotunnel affiche un repli de 9,48 %.




PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



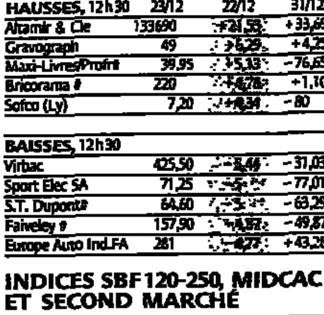
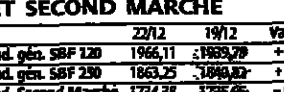
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 23/12	Var. % 22/12	Var. % 31/12
Remy Cointreau	101	+15,56	– 31,29
Pernod-Ricard	354,40	+4,54	+23,48
Ingenico	106,50	+3,39	+22,41
Bouygues	670	+2,44	+24,53
S.I.T.A	1130	+2,44	+2,72
Promodes	2415	+2,15	+64,84
Chargeurs	338	+2,05	+37,51
Cap Gemini	458,50	+1,43	+82,74
Unibail	590	+1,37	+14,34
Eaux (Gle des)	815	+1,36	+27,51
BAISSES, 12 h 30			
Eurotunnel	5,90	–4,83	– 13,86
Eramet	219,10	–4,28	– 19,44
Lapeyre	318,30	–4,17	+ 6,81
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,05	–4,12	– 1,03
Credit Lyonnais CI	274	–3,59	+ 106,01
Imetal	706	–3,28	– 7,83
Geophysique	700	–2,78	+ 94,44
Cred.Nat.Natexis	336	–3,34	+ 12,44
Spir Communic. #	360,50	–2,56	– 27
Labinal	1418	–2,67	+ 43,08

VALEURS LES PLUS ACTIVES



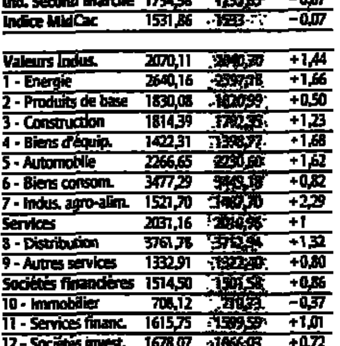
SÉANCE, 12 h 30	23/12 Titres échangés	Capitalisation en F
LVMH Moet Hen.	804431	753222570
Pernod-Ricard	779338	278105354,20
Elf Aquitaine	396372	261736616
AGF-Ass.Gen.France	810567	256095276,80
Eaux (Gle des)	310669	251942396
Carrefour	70694	201334076
France Telecom	789561	164106119,40
Total	241107	150652835
Pinault-Print.Red.	47239	145264133
Paribas	287321	144709728,50

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

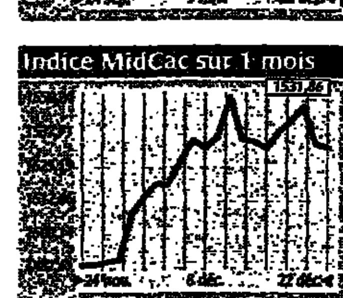
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 23/12	Var. % 22/12	Var. % 31/12
Altamir & Cie	133690	+21,53	+ 33,69
Gravograph	49	+6,29	+ 4,25
Maxi-Livres/Profit	39,95	+5,33	– 76,65
Bricorama #	220	+4,78	+ 1,10
Sofco (Ly)	7,20	+4,34	– 80
BAISSES, 12 h 30			
Virbac	425,50	–8,46	– 31,03
Sport Elec SA	71,25	[illegible]	– 77,01
S.T. Dupont#	64,60	[illegible]	– 63,29
Faiveley #	157,90	–4,87	– 49,87
Europe Auto Ind.FA	281	–4,77	+ 43,28

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	22/12	19/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1966,11	1939,79	+1,36
Ind. gén. SBF 250	1863,25	1840,82	+1,22
Ind. Second Marché	1734,38	1735,65	– 0,07
Indice MidCac	1531,86	1533	– 0,07
Valeurs Indus.	2070,11	2040,37	+1,44
1 - Energie	2640,16	2597,18	+1,66
2 - Produits de base	1830,08	1820,99	+0,50
3 - Construction	1814,39	1792,35	+1,23
4 - Biens d'équip.	1422,31	1398,72	+1,68
5 - Automobile	2266,65	2230,60	+1,62
6 - Biens consom.	3477,29	3449,18	+0,82
7 - Indus. agro-alim.	1521,70	1487,70	+2,29
Services	2031,16	2010,96	+1
8 - Distribution	3761,78	3712,94	+1,32
9 - Autres services	1332,91	1322,40	+0,80
Sociétés financières	1514,50	1501,58	+0,86
10 - Immobilier	708,12	710,73	– 0,37
11 - Services financ.	1615,75	1599,59	+1,01
12 - Sociétés invest.	1678,07	1666,03	+0,72





La Bourse de Séoul au plus bas

LE MARCHÉ des changes et la Bourse étaient fermés au Japon, l'archipel célébrant le 64e anniversaire de l'empereur Akihito. En revanche, la Bourse de Séoul n'a pas chômé : l'indice phare du marché sud-coréen a chuté de 7,50 % mardi, une perte sans précédent en pourcentage.

La veille, en dépit des inquiétudes sur la crise asiatique et de ses conséquences sur la performance des compagnies américaines, Wall Street a réussi à finir en hausse, à l'issue d'une journée irrégulière dominée par des achats de couverture. L'indice Dow Jones a gagné 63,02 points (0,81 %) à 7 819,31 points. La Bourse new-yorkaise avait débuté la séance en nette hausse. Mais, après avoir gagné jusqu'à 80 points, Wall Street a brièvement baissé avant de se reprendre. Les analystes tablent sur une poursuite de cette volatilité dans l'attente des résultats des entreprises américaines, qui seront publiés à partir de la mi-janvier.

En Europe, la Bourse de Londres a perdu 2 points à 5 018,2 points, soit une baisse de 0,03 % par rapport à vendredi soir. Francfort a cédé 1,02 % à l'issue de la séance officielle à 4 043,02 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 22/12	Cours au 19/12	Var. en %
Paris CAC 40	2875,72	2822,98	+1,84
New-York/DJ indus.	7840,74	7756,29	+1,08
Tokyo/Nikkei	14799,40	15314,90	– 3,48
Londres/FT100	5047,50	5020,20	+0,54
Francfort/Dax 30	4043,02	4084,75	– 1,03
Frankfort/Commer.	1329,61	1339,07	– 0,71
Bruxelles/Bel 20	2999,60	2999,60	—
Bruxelles/Général	2395,07	2454,34	– 2,47
Milan/MIB 30	1290	1290	—
Amsterdam/Gé. Cbs	596,10	596,10	—
Madrid/Ibex 35	612,27	614,94	– 0,44
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3232,50	3231,40	+ 0,03
Hong Kong/Hang S.	10172,47	10405,81	– 2,29
Singapour/Strait t	1541,65	1572,61	– 2,01

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

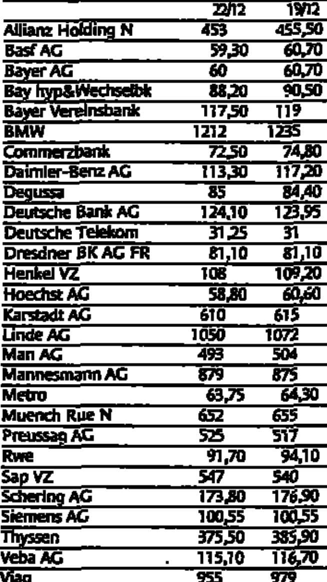
	22/12	19/12
Alcoa	69,93	69,93
Allied Signal	35,75	35,37
American Express	87,50	86,93
AT & T	63,93	61,31
Boeing Co	48,75	48,56
Caterpillar Inc.	48,31	48,12
Chevron Corp.	75,18	74,18
Coca-Cola Co	66,06	65,43
Disney Corp.	97,56	95,81
Du Pont Nemours&Co	57,18	56,25
Eastman Kodak Co	57,93	58,31
Exxon Corp.	60,31	60,25
Gén. Motors Corp.H	59,93	58,50
Gén. Electric Co	73,93	73,06
Goodyear T & Rubbe	62,37	62,43
Hewlett-Packard	63,31	61,31
IBM	102,56	102
Intl Paper	42,50	42,62
J.P. Morgan Co	115,87	116
Johnson & Johnson	66,93	66,31
Mc Donalds Corp.	46,37	45,93
Merck & Co.Inc.	105,87	103,06
Minnesota Mng.&Mfg	84,25	83,62
Philip Moris	45	44,68
Procter & Gamble C	79,87	79,75
Sears Roebuck & Co	41,87	42,06
Travelers	52	53
Union Carb.	42,31	42,93
Utd Technol	70,25	69,68
Wal-Mart Stores	38,12	38,50

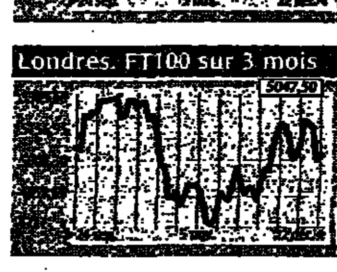
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

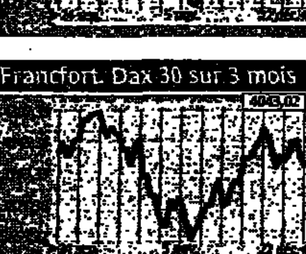
	22/12	19/12
Allied Lyons	5,16	5,10
Barclays Bank	16,17	16,06
B.A.T. industries	5,44	5,40
British Aerospace	16,92	16,71
British Airways	5,55	5,55
British Petroleum	7,99	7,92
British Telecom	4,67	4,62
B.T.R.	1,83	1,79
Cadbury Schweppes	6,22	6,13
Eurotunnel	0,63	0,58
Forte	...	...
Glaxo Wellcome	14,22	13,95
Granada Group Plc	9,10	9,01
Grand Metropolitan	5,93	5,90
Guinness	5,72	5,70
Great Ic	7,23	7,33
H.S.B.C.	14,63	14,43
Impérial Chemical	9,13	9,16
Legal & Gen. Grp	5,10	4,80
Lloyds TSB	7,48	7,26
Marks and Spencer	5,88	5,80
National Westminst	10,21	10,53
Peninsular Orienta	6,83	6,81
Reuters	6,40	6,46
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	4,24	4,16
Tate and Lyle	4,94	4,93
Zeneca	20,61	20,44

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	22/12	19/12
Allianz Holding N	453	455,50
Basf AG	59,30	60,70
Bayer AG	60	60,70
Bay hyp&Wechselbk	88,20	90,50
Bayer Vereinsbank	117,50	119
BMW	1212	1235
Commerzbank	72,50	74,80
Daimler-Benz AG	113,30	117,20
Degussa	85	84,40
Deutsche Bank AG	124,10	123,95
Deutsche Telekom	31,25	31
Dresdner BK AG FR	81,10	81,10
Henkel VZ	108	109,20
Hoechst AG	58,80	60,60
Karstadt AG	610	615
Linde AG	1050	1072
Man AG	493	504
Mannesmann AG	879	875
Metro	63,75	64,30
Muench Rue N	652	655
Preussag AG	525	517
Rwe	91,70	94,10
Sap VZ	547	540
Schering AG	173,80	176,90
Siemens AG	100,55	100,55
Thyssen	375,50	385,90
Veba AG	115,70	116,70
Viag	955	979
Volkswagen VZ	741	745







LES TAUX

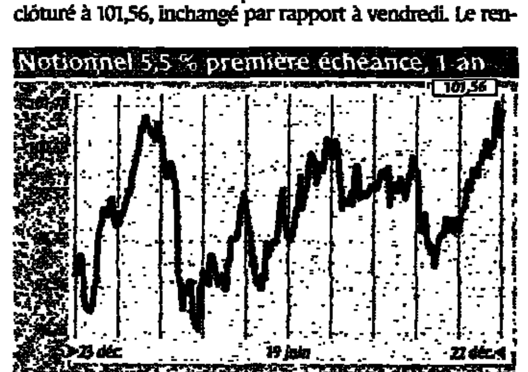





PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Repli initial du Matif

LE MARCHÉ obligataire français était orienté à la baisse, mardi 23 décembre. Dès les premiers échanges, le contrat notionnel perdait 4 centièmes, à 101,52. La veille, le Matif avait terminé sur une note stable, perdant ses gains de la journée, pénalisé par une reprise des Bourses des deux côtés de l'Atlantique, mais, selon les analystes, son orientation demeure positive. Le contrat notionnel a clôturé à 101,56, inchangé par rapport à vendredi. Le rendement de l'OAT de référence à dix ans s'est inscrit à 5,24 %, soit au même niveau que le Bund de même échéance, après avoir touché un nouveau plus bas historique en cours de séance à 5,21 %. Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 5,88 % contre 5,92 % vendredi soir. Ce marché continue à jouer le rôle de place refuge face à la crise asiatique.



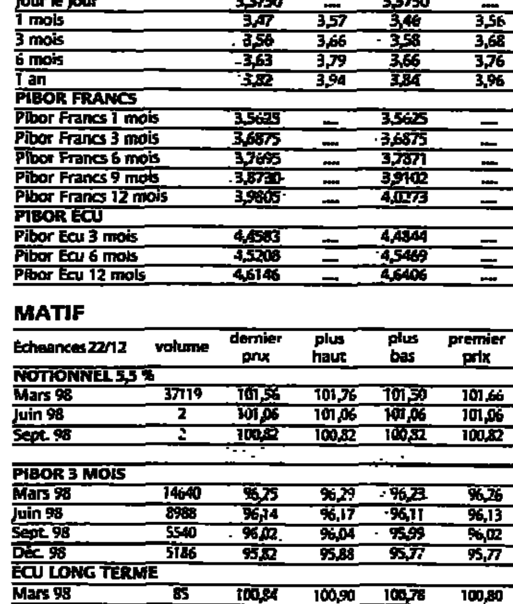
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 22/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,38	5,24	5,81	1,20
Allemagne	3,32	5,25	5,86	1,80
Grande-Bretagne	7,06	6,25	NC	2,80
Italie	6,19	5,65	6,16	2,60
Japon	0,45	1,84	NC	0,50
Etats-Unis	5,47	5,73	5,92	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 22/12	Taux au 19/12	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,98	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	– 1,95	– 1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	– 2,18	– 2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	– 2,20	– 2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+ 0,07	+ 0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)



	Achat 22/12	Vente 22/12	Achat 19/12	Vente 19/12
Jour le jour	3,3750	....	3,3750	....
1 mois	3,47	3,57	3,46	3,56
3 mois	3,56	3,66	3,58	3,68
6 mois	3,63	3,79	3,66	3,76
1 an	3,82	3,94	3,84	3,96
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5625	....	3,5625	....
Pibor Francs 3 mois	3,6875	....	3,6875	....
Pibor Francs 6 mois	3,7695	....	3,7871	....
Pibor Francs 9 mois	3,8730	....	3,9102	....
Pibor Francs 12 mois	3,9805	....	4,0273	....
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4583	....	4,4844	....
Pibor Ecu 6 mois	4,5208	....	4,5469	....
Pibor Ecu 12 mois	4,6146	....	4,6406	....

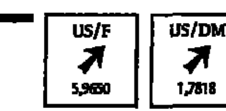
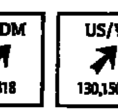
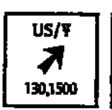
MATIF

Échéances 22/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	37119	101,56	101,76	101,50	101,66
Juin 98	2	101,06	101,06	101,06	101,06
Sept. 98	2	100,82	100,82	100,82	100,82
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	14640	96,25	96,29	96,23	96,26
Juin 98	8988	96,14	96,17	96,11	96,13
Sept. 98	5540	96,02	96,04	95,99	96,02
Déc. 98	5186	95,82	95,88	95,77	95,77
ÉCU LONG TERME					
Mars 98	85	100,84	100,90	100,78	100,80

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 22/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	13547	2878,50	2889	2823	2835
Janvier 98	5069	2883,50	2891	2830	2840,50
Février 98	...	...	...	...	...
Mars 98	336	2899,50	2903,50	2851	2857

LES MONNAIES


US/F ↗ 5,9650 | US/DM ↗ 1,7818 | US/¥ ↗ 130,1500 | DM/F ↘ 3,3474 | £/F ↗ 9,9365

Stabilité du dollar

Le dollar était stable, mardi 23 décembre, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il s'inscrivait à 1,7805 mark et 5,9550 francs.

Face à la devise japonaise, il cotait 130,40 yens. Le won sud-coréen, de son côté, a perdu, mardi, 13 % de sa valeur face au dollar, pénalisé par les déclarations du nouveau président, Kim Dae-jung, qui s'est déclaré « *sidéré* » par la situation financière dans le pays. L'agence financière Standard and Poor's a pour sa part abaissé la note de la dette sud-coréenne, reléguée au rang des obligations spéculatives.

Le franc était stable, mardi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3470 francs pour un deutschemark. La livre sterling faisait preuve de fermeté, à 9,90 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 22/12	% 19/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,7400	– 0,04	322	346
Ecu	6,6225	+ 0,03	...	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9650	+ 0,44	5,6400	6,2400
Belgique (100 F)	16,2225	– 0,03	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,0500	– 0,03	...	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4140	+ 0,09	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,8500	– 0,02	82	92
Irlande (1 iep)	8,6755	+ 0,52	8,1800	9,0200
Gde-Bretagne (1 L)	9,9365	+ 0,32	9,5000	10,3500
Grèce (100 drach.)	2,1260	– 0,02	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,4900	[illegible]	70	80
Suisse (100 F)	414,9600	+ 0,27	401	425
Norvège (100 k)	81,7800	+ 0,18	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5750	– 0,05	45,6500	48,7500
Espagne (100 pes.)	3,9545	– 0,03	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1600	– 0,04	3,8500	4,4500
Japon (100 yens)	4,5688	– 1,17	4,3700	4,7200
Finlande (mark)	110,6800	– 0,06	104,5000	115,5000

PARITÉS DU DOLLAR	23/12	22/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7818	1,7753	+ 0,36
TOKYO : USD/Yens	130,1500	129,2900	+ 0,66

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9670	5,9650	5,9330	5,9320
Yen (100)	4,5742	4,5665	4,6189	4,6145
Deutschemark	3,3499	3,3494	3,3484	3,3479
Franc Suisse	4,1504	4,1461	4,1374	4,1338
Lire ital. (1000)	3,4136	3,4115	3,4128	3,4097
Livre sterling	9,9422	9,9347	9,8847	9,8774
Peseta (100)	3,9577	3,9551	3,9671	3,9526
Franc Belge (100)	16,243	16,215	16,227	16,220

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,52	3,62	3,70
Eurodollar	5,90	5,84	5,84
Eurolivre	7,37	7,65	7,67
Eurodeutschemark	3,60	3,58	3,69

L'OR

	cours 22/12	cours 19/12
Or fin (k. barre)	54900	55500
Or fin (en lingot)	55050	56150
Once d'Or Londres	288,90	290,45
Pièce française(20f)	319	322
Pièce suisse (20f)	320	322
Pièce Union lat(20f)	319	322
Pièce 20 dollars us	2310	2350
Pièce 10 dollars us	1450	1380
Pièce 50 pesos mex.	2080	2080

LE PÉTROLE

En dollars	cours 23/12	cours 22/12
Brent (Londres)	17,22	17,28
WTI (New York)	18,66	18,46
Light Sweet Crude	18,25	18,30

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	23/12	22/12
Dow-Jones comptant	131,46	[illegible]
Dow-Jones à terme	141,94	141,85
CRB	233,38	231,36
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1755,50	1759
Cuivre à 3 mois	1784,50	1783,50
Aluminium comptant	1502,50	1517,50
Aluminium à 3 mois	1543	1534,50
Plomb comptant	543,50	532,25
Plomb à 3 mois	551,50	538
Etain comptant	5335	5350
Etain à 3 mois	5325	5335
Zinc comptant	1104,50	1092
Zinc à 3 mois	1138,50	1112,50
Nickel comptant	5882,50	5882,50
Nickel à 3 mois	5960	5985

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	601	597,50
Platine à terme	357	355,10
Palladium	187,80	185,25
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	321,50	333
Maïs (Chicago)	253,50	263,25
Grain. soja (Chicago)	682	680
Tourt. soja (Chicago)	207	203,70
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	...	[illegible]
Orge (Londres)	74,60	74,30
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1685	1620
Café (Londres)	1663	1648
Sucre blanc (Paris)	307,30	302,90
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	67,30	67,85
Jus d'orange (New-York)	86,70	85,30

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 23 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,24 %
CAC 40 : 2862,89

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	950	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1770	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2265	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1268	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	920	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Accor	1138	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	315,50	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Air Liquide	878	[illegible]	− 1,36	[illegible]
Alcatel Alsthom	738	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	750	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Axa	463	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Bail Investis	764	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Bancaire (Cie)	1005	[illegible]	—	[illegible]
Bazar Hot. Ville	529	[illegible]	− 2,45	[illegible]
Bertrand Faure	425,40	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
BIC	405	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
BIS	490	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	315	[illegible]	− 0,57	[illegible]
Bollore Techno.	765	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Bongrain	2540	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Bouygues	654	[illegible]	+ 2,44	[illegible]
Bouygues Offs.	244	[illegible]	− 2,41	[illegible]
Bull	60	[illegible]	− 1,33	[illegible]
Canal +	1021	[illegible]	− 1,17	[illegible]
Cap Gemini	452	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Carbone Lorraine	1810	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Carrefour	2857	[illegible]	—	[illegible]
Casino Guichard	323,50	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Casino Guich.ADP	259	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	705	[illegible]	− 0,56	[illegible]
C.C.F.	409,90	[illegible]	− 1,43	[illegible]
Cegid (Ly)	615	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Cerus Europ.Reun	33,80	[illegible]	− 1,77	[illegible]
Cetelem	854	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
CGIP	1920	[illegible]	+ 1,30	[illegible]
Chargeurs	331,20	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Christian Dalloz	704	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Christian Dior	559	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Ciments Francais	215,10	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Cipe France Ly #	179,80	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	410	[illegible]	− 1,68	[illegible]
Club Mediterranee	390,70	[illegible]	− 2,22	[illegible]
Coflexip	630	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Colas	856	[illegible]	− 1,16	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,85	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Comptoirs Mod.	2970	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
CPR	484	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Cred.Fon.France	87,80	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Credit Lyonnais CI	284,10	[illegible]	− 3,55	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	346,90	[illegible]	− 3,14	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	177	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Damart	3721	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Danone	1088	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Dassault-Aviation	1287	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Dassault Electro	595	[illegible]	− 1,51	[illegible]
Dassault Systemes	172,50	[illegible]	− 0,28	[illegible]
De Dietrich	268	[illegible]	− 1,67	[illegible]
Deveaux(Ly)#	659	[illegible]	− 2,12	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,90	[illegible]	− 4,12	[illegible]
Dexia France	707	[illegible]	− 1,55	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	102	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Dynaction	153	[illegible]	− 1,96	[illegible]
Eaux (Gle des)	804	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Eiffage	273	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Elf Aquitaine	669	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Eramet	228,90	[illegible]	− 4,28	[illegible]
Eridania Beghin	956	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Essilor Intl	1770	[illegible]	− 1,69	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1602	[illegible]	+ 1,06	[illegible]
Esso	467,10	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Eurafrance	2420	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Euro Disney	7	[illegible]	− 2,14	[illegible]
Europe 1	1195	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Eurotunnel	6,20	[illegible]	− 4,83	[illegible]
Fimalac SA	486	[illegible]	− 2,13	[illegible]
Finextel	107	[illegible]	—	[illegible]
Fives-Lille	349	[illegible]	− 2	[illegible]
France Telecom	208,80	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Fromageries Bel	4300	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	2814	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
GAN ex.dt sous	146	[illegible]	− 1,71	[illegible]
Gascogne (B)	450	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Gaumont #	395	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Gaz et Eaux	2459	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Geophysique	723	[illegible]	− 3,18	[illegible]
G.F.C.	520	[illegible]	− 0,96	[illegible]
Groupe Andre S.A.	596	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Groupe GTM	425	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	127	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Guilbert	811	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Guyenne Gascogne	1825	[illegible]	− 2,13	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1210	[illegible]	− 1,65	[illegible]
Havas	434,50	[illegible]	− 1,97	[illegible]
Havas Advertising	776	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Imetal	730	[illegible]	− 3,28	[illegible]
Immeubl.France	353,80	[illegible]	− 1,07	[illegible]
Infogrames Enter.	895	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Ingenico	103	[illegible]	+ 3,39	[illegible]
Interbail	155	[illegible]	− 1,87	[illegible]
Intertechnique	1300	[illegible]	− 1,46	[illegible]
ISIS	670	[illegible]	− 1,79	[illegible]
Jean Lefebvre	337	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Klepierre	775	[illegible]	− 1,54	[illegible]
Labinal	1454	[illegible]	− 2,47	[illegible]
Lafarge	370	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Lagardere	199,50	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Lapeyre	332	[illegible]	− 4,12	[illegible]
Lebon	280,10	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Legrand	1119	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Legrand ADP	708	[illegible]	+ 0,98	[illegible]

Legris indust., Locindus, L'Oreal, LVMH Moet Hen., Marine Wendel, Metaleurop, Metrologie Inter., Michelin, Moulinex, Nord-Est, Norbon (Ny), NRJ #, Olipar, Paribas, Pathe, Pechiney, Pernod-Ricard, Peugeot, Pinault-Print.Red, Plastic Omn.(Ly), Primagaz, Promodes, Publicis, Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rhone Poulenc A, Rochette (La), Rue Imperiale(Ly), Sade (Ny), Sagem SA, Saint-Gobain, Salomon (Ly), Salvepar (Ny), Sanofi, Sat, Saupiquet (Ns), Schneider SA, SCOR, S.E.B., Sefimeg CA, SEITA, Selectibanque, SFIM, SGE, Sidel, Silic CA, Simco, S.I.T.A., Skis Rossignol, Societe Generale, Sodexho Alliance, Sommer-Allibert, Sophia, Spir Communic. #, Strafor Facom, Suez Lyon.des Eaux, Synthelabo, Technip, Thomson-CSF, Total, UIF, UIS, Unibail [illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Vaal Reefs #	226,50	242,10	+ 6,88	9,84
Volkswagen A.G #	3161	3220	+ 1,86	22,14
Volvo (act.B) #	160	160,30	+ 0,18	2,25
Western Deep #	103,40	110	+ 6,38	3,77
Yamanouchi #	124,70	124,40	− 0,24	0,36
Zambia Copper	12,25	11,65	− 4,89	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 23 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,55	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	121,10	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,10	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	119,80	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	104	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	115,30	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,60	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	100,45	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123,31	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,25	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	105,15	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,45	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	117,89	[illegible]
Finansder 9%91-06#	124,33	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,07	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	107,92	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,02	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	102,72	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,55	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,90	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,60	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,79	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101,20	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,05	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,40	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,96	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,44	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	134,66	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	136,39	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,06	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	972	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES (Cours précéd. / Derniers cours): Arbel, Baccarat (Ny) ◆, Bains C.Monaco, Bque Transatlant., B.N.P.Intercont., Bidermann Intl. ◆, B T P (la cie) ◆, Centenaire Blanzy, Champex (Ny) … [illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES (Cours précéd. / Derniers cours): Bayer.Vereins Bank 350,10 [illegible]; Commerzbank AG 246,70 [illegible]; Fiat Ord. 17 [illegible]; Gold Fields South 75 [illegible]; Kubota Corp. 14 [illegible] …

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 23 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40,15	[illegible]
AFE #	511	[illegible]
Aigle #	322	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	150	[illegible]
Altran Techno. #	1780	[illegible]
Arkopharma #	303	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2000	[illegible]
Assystem #	186,50	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	721	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	310	[illegible]
Bque Vernes ◆	173,80	[illegible]
Beneteau #	1105	[illegible]
B I M P	108	[illegible]
Boiron #(Ly)	328,80	[illegible]
Boisset (Ly) #	350	[illegible]
But S.A.	270,70	[illegible]
Cardif SA	1119	[illegible]
C.E.E #	71,50	[illegible]
CFPI # ◆	380	[illegible]
Change Bourse (M)	225,50	[illegible]
CNIM CA#	196	[illegible]
Codetour	355	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	273,20	[illegible]
Confiandey #	290	[illegible]
C.A. Hte Normandie	313	[illegible]
C.A. Paris IDF	790	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	305	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	282	[illegible]
C.A.Pas de Calais	537	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	488	[illegible]
C.A. Oise CCI	315	[illegible]
C.A. Somme CCI	308	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	425	[illegible]
Devanlay	600	[illegible]
Devernois (Ly)	551	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	42	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	355	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	390	[illegible]
Expand s.a	720	[illegible]
Factorem	630	[illegible]
Faiveley #	166	[illegible]
Finacor	52,85	[illegible]
Fininfo	690	[illegible]
Assur.Bque Pop.	652	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 23 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	16,55	16,50
Belvedere	600	600
BVRP	230	238
Coil	106	106
Electronique D2	601	595
FDM Pharma n.	169	166,20
Genset ◆	366	366
Guyanor action B ◆	6	6
High Co. ◆	149	149
Infonie	60	61
Joliez-Regol ◆	73	73
Mille Amis ◆	40	40
Naturex	70	69
Olitec	700	680
Picogiga ◆	178	178
Proxidis	18,60	18,50
R21 Santé	375	375
Stelax	6	6,05

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 23 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	839	838
Crédit Gén.Ind. ◆	10	[illegible]
Générale Occidentale ◆	160,20	176,20
Sté lecteurs du Monde ◆	150	150
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 22 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93708,36	[illegible]
Oblig. tres caté.	281,19	[illegible]
CDC-GESTION		
Crédit Mutuel Finance		
Avenir Alizes	2407,75	[illegible]
CM Option Dynamique	134,34	[illegible]
CM Option Equilibre	267,95	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	159,24	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	933,57	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	143,76	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1108,29	[illegible]
Kaleïs Équilibre C	1082,43	[illegible]
Kaleïs Sérénité C	1049,02	[illegible]
Latitude C	150,29	150,29
Latitude D	136,92	136,92
Oblitys D	636,80	[illegible]
Plénitude D PEA	207,24	[illegible]
Poste Gestion C	15069,55	15069,55
Revenus Trimestr. D	5245,72	[illegible]

BANQUES POPULAIRES, BNP, CAISSE D'ÉPARGNE, CRÉDIT AGRICOLE (INDOCAM), CDC TRÉSOR, CIC BANQUES, CIC PARIS, CRÉDIT DONNAIS, LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE, LEGAL & GENERAL BANK, LA POSTE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT … [illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

COMMUNICATION Les téléspectateurs ont plébiscité la première année de concurrence entre les bouquets numériques. A la fin de 1997, plus d'un million de foyers seront abonnés à une offre de programmes numériques. ● CET ENGOUEMENT dont pâtissent les chaînes généralistes devrait se poursuivre en 1998. Les analystes financiers attendent 750 000 souscripteurs supplémentaires, dont près de 400 000 pour CanalSatellite et plus de 300 000 pour Télévision par satellite (TPS). ● LA CONCURRENCE entre les bouquets numériques coûte cher. CanalSatellite et TPS ont prévu d'investir plusieurs milliards de francs avant d'espérer les premiers bénéfices attendus au plus tôt en 1999, pour le premier, et en 2001, pour le second. ● POUSSÉS par certains de leurs actionnaires, les deux ensembles de programmes numériques pourraient atténuer leur rivalité. Un prélude à un rapprochement plus large ?

Le nombre des abonnés au satellite devrait encore doubler en 1998

Dopé par la concurrence, le marché de la télévison numérique a explosé en 1997, mais les investissements sont plus élevés que prévu, et une restructuration paraît de plus en plus inéluctable dans un domaine où l'évolution rapide des technologies réserve encore des surprises

UN RETOURNEMENT. Bousculant tous les pronostics, le marché français de la télévision numérique et payante a connu et, mieux encore, supporté une concurrence que la plupart des analystes et des opérateurs estimaient impossible. En un an, Télévision par satellite (TPS), lancé en décembre 1996, aura séduit près de 340 000 abonnés. Le bouquet présidé par Patrick Le Lay a doublé, en douze mois, ses prévisions d'origine. En parallèle, les versions numériques de Canal Plus et de CanalSatellite auront atteint le seuil des 700 000 souscripteurs. Pour Pierre-Yves Gauthier, analyste financier de Crédit lyonnais Securities, *« la concurrence paraît désormais viable »*. Selon lui, ce constat *« étonnant »*, eu égard, aux sombres perspectives établies en 1996, s'appuie sur le fait que le marché de la télévision payante numérique *« s'est élargi, car à prix constant l'offre est de meilleure qualité avec une plus grande quantité de programmes et de services »*.

Pour 1998, les analystes, instruits des bonnes performances de la première année de concurrence, envisagent avec optimisme les futurs recrutements d'abonnés des deux bouquets. Précis, l'un d'eux prévoit *« 750 000 abonnés supplémentaires par an pour les deux prochaines années »*. Dans le détail, il accorde *« 400 000 souscripteurs de plus à CanalSatellite contre plus de 300 000 à TPS et 50 000 à AB Sat »*. Toutefois, selon lui : *« AB Sat a vocation à disparaître pour être repris par TPS, car AB Productions, maison mère d'AB Sat, vit des commandes de TF 1, de France Télévision et de M 6 et ne peut donc se couper de ses clients. »*

Enthousiastes sur l'intérêt des consommateurs pour les offres de programmes numériques, les analystes sont, en revanche, plus mesurés quant aux perspectives financières des deux groupes rivaux TPS et Canal Plus. Pour l'un, la forte concurrence sur le marché français, et surtout les suites de la fusion avec NetHold devraient attaquer fortement la rentabilité de la chaîne cryptée. Selon lui, *« Canal Plus pourrait être dans le rouge pour la première fois de son histoire »*. Surtout si la chaîne cryptée doit *« consolider 45 % de Telepiù, ce qui pourrait lui coûter les deux tiers de son résultat consolidé »* en 1997.

UNE DÉCISION INÉLUCTABLE

Du côté de Canal Plus, certains estiment *« le coût de Telepiù en 1998 à près d'un milliard de francs »*. Toutefois, ce très gros effort financier pourrait être payant, estime un analyste, si la chaîne cryptée italienne conquiert *« deux millions d'abonnés en trois ans »*. En deçà de ce seuil, *« NetHold aura été payé trop cher »*. Pour Laurent Carozzi, analyste chez Paribas Capital Markets, *« le paramètre important, pointé chez Canal Plus, est le manque de visibilité de ses comptes. Surtout en matière de promotions »*. Selon lui, la chaîne cryptée sera *« conduite, à l'avenir, à baisser les tarifs de Canal Plus, que ce soit frontalement ou de façon plus masquée au moyen de nombreuses promotions et d'offres commerciales »*. Pour l'expert de Paribas, cette décision est inéluctable *« car la chaîne cryptée, concurrencée par TPS, n'offre plus toutes les exclusivités cinéma à ses clients »*. De plus, la montée en puissance de TPS *« aura comme suite logique d'orienter à la baisse le nombre des abonnés de Canal Plus »*, ajoute Laurent Carozzi.

S'agissant de TPS, les avis divergent. Pour l'un, au jugement radical, le bouquet dirigé par Patrick Le Lay *« ne gagnera jamais d'argent mais cessera, à l'avenir, d'en perdre beaucoup »*. Pour étayer son propos, cet analyste signale que *« la télévision à péage est un métier à coûts variables où l'acquisition d'un nombre de plus en plus important d'abonnés entraîne des dépenses de plus en plus conséquentes »*. Selon lui, *« les seuls à s'enrichir sur le marché de la télévision payante sont les fournisseurs de programmes »*. Pour Pierre-Yves Gauthier, au contraire, *« TPS est la réponse, remarquable à cette date, de TF 1 au challenge de la croissance »*. A l'examen, *« TPS est l'outil de conquête, par TF 1 et ses partenaires, de flux qui leur échappaient et qui, du fait de leur forte croissance, fascinent les opérateurs de télévision commerciale à travers l'Europe »*.

DISPENDIEUSE CONCURRENCE

En clair, les diffuseurs hertziens veulent récupérer sur le marché de la télévision payante les bataillons de plus en plus nombreux de téléspectateurs qui les délaissent pour s'abonner à des offres cryptées. Mesurée à cette aune, la présence des télévisions généralistes sur le marché de la Pay TV est une nécessité vitale. *« Viable »*, la concurrence entre CanalSatellite et TPS semble néanmoins effrayer certains des actionnaires des deux groupes. Du côté de TPS, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) serait le maillon faible du tour de table du bouquet. Depuis quelques semaines, la CLT multiplierait les signaux d'apaisement en direction de Canal Plus. Prosaïque, Albert Frère, patron de la CLT, aimerait que cessent *« tant de cadeaux offerts aux majors compagnies d'Hollywood et aux consommateurs »*. La Générale des eaux, premier actionnaire du groupe Havas, opérateur de Canal Plus, partagerait ce souci.

De fait, Canal Plus, qui doit se battre sur plusieurs fronts à risque, en Italie, en Espagne et en Scandinavie, se passerait volontiers d'une dispendieuse concurrence avec TPS. Toutefois, une fusion entre les deux bouquets ne paraît guère envisageable dans un proche avenir. Mais CanalSatellite et TPS pourraient conclure une paix des braves et s'inspirer de l'exemple américain. Outre-Atlantique, plusieurs bouquets proposent des offres quasi similaires. Seules quelques chaînes cinéma et un intense marketing font la différence. La volonté affichée de Bruxelles de revoir la pratique des exclusivités pourrait aussi favoriser cette évolution.

G. D.

Les limites de la compression

NUMÉRISER signifie transformer images et sons en longues suites de 0 et 1, le fameux langage binaire de l'informatique. Appliquée à la télévision, cette opération en permet une seconde : la compression. Au moyen d'algorythmes – formules mathématiques complexes –, le nombre des informations composant images et sons a pu être réduit d'un facteur 8 sans que le message soit altéré. Une véritable aubaine pour les opérateurs de bouquets de programmes. Grâce à la compression numérique, un répéteur de satellite, loué près de 30 millions de francs par an, peut diffuser simultanément jusqu'à huit chaînes de télévision contre une seule auparavant. Les coûts de diffusion satellitaire des chaînes de télévision sont ainsi divisés par huit.

C'est le point de départ de la télévision numérique. A partir de là, les opérateurs pouvaient composer des bouquets de chaînes à moindres frais. Toutefois, tous les programmes n'acceptent pas le même taux de compression. Ainsi, pour être diffusé dans de bonnes conditions un film demande un débit minimum de 4 Mbits/s. Une rencontre sportive exige, elle, un débit supérieur fixé à 6 Mbits/s. *« L'idéal, quelle que soit la source, serait un débit de 6 Mbits/s »*, précise Christophe Cornillet, journaliste à *Satellite TV magazine* et responsable du Lab Sat, un laboratoire indépendant qui surveille la qualité de diffusion des bouquets numériques. Selon lui, *« en deçà de ces minima l'image va paraître moins naturelle, la définition sera moindre, les mouvements plus saccadés, les couleurs moins bien restituées – images solarisées – et des artefacts, sortes de petits carrés ou de mosaïques, apparaîtront dans l'image »*. Quant à l'audio, le patron du Lab Sat recommande *« 128 Kbits/s pour un son mono de qualité »*.

G. D.

La progression de la télévision numérique

PRÉVISIONS D'ABONNEMENT

en milliers

2 000 – 1 500 – 1 000 – 500 – 0

1 000 – 1 600

1997 – 98 – 99 – 2000

CANALSATELLITE – TPS

En l'an 2000 près de 2 millions de foyers seront abonnés à des bouquets numériques.

Les offres de programmes et les tarifs d'AB Sat, CanalSatellite et TPS

AB Sat

● **Service de base** (49 francs) : AB 1 (séries) ; France Courses (hippisme) ; Musique classique (musique) ; Encyclopédia (culture) ; Nostalgie la télé (musique) ; Fit TV (santé et forme) ; La Chaîne histoire (histoire) ; AB Cartoons (dessins animés) ; AB Sat (guide des programmes)
● **Option Cinéma** (70 francs) : Action (aventure et western) ; Polar (films policiers et suspense) ; Ciné Palace (classiques du cinéma) ; Rire (humour) ; Romance (love stories).
● **Option Passion** (70 francs) : AB Sports ; Escales (voyages) ; Chasse et pêche ; AB Animaux ; Automobile ; XXL (porno).
● **Tout AB Sat** (99 francs).
● **AB Découverte** (79 francs) uniquement pour les abonnés de CanalSatellite, Canal Plus numérique et les réseaux câblés : AB 1, AB Animaux, Automobile, La Chaîne histoire, Encyclopédia, Escales et XXL.

CANALSATELLITE

● **CanalSatellite thématique** (98 francs) : Planète, Paris Première, Spectacle, Eurosport France, La Chaîne météo, France Courses, Canal Jimmy, Voyage, CNN, MCM, Bloomberg Information TV, Canal J, LCI, MTV, Euronews, RTPI, CTV, Nostalgie la télé, Fashion TV, NBC, Multimusic 1, Demain ! 13e rue, Fox Kids, Comédie !, Forum Planète, AB Sports.
● **Options** : Ciné Cinémas, Ciné Cinémas', Ciné Cinémas " et Ciné Cinéfil (55 francs) Muzzik, MCM Africa, Multimusic Deluxe (30 francs) ; Seasons, chasse, pêche et nature, (30 francs). Disney Channel (35 francs) ; C : Direct, téléchargement de logiciels (50 francs) ; Kiosque, service de paiement à la séance.
● **CanalSatellite étoile** (158 francs), parabole gratuite jusqu'au 31 décembre : Tout CanalSatellite thématique plus Ciné Cinémas, Ciné Cinéfil et Disney Channel.
● **Chaînes accessibles en clair à tous les abonnés de CanalSatellite :** La Cinquième/Arte, ARD, ZDF, Pro 7, Kabel 1, Sat 1, Travel Channel, TNT-Cartoon, Deutsche Welle, DSF, RTM, ESC 1, Andalucia TV, Atomic TV.
Bouquet de radios numériques : France-Inter, France-Info, France-Musique, FIP, Hector, Elisa, Radio-Bleue, Europe 1, Europe 2, RFM, Skyrock, Radio-Nova, Radio-Classique, Radio-France Internationale, Nostalgie, RMC, RTL.

TPS

● **TPS Thématiques** (90 francs) : Eurosport (sports) ; LCI (informations) ; Teletoon (dessins animés) ; Odyssée (documentaires) ; RTL 9 (films et séries) ; Histoire ; Série club (séries) ; Fun TV (musique) ; Téva (chaîne familiale) ; Festival (fictions) ; VH-1 (musique) ; France Supervision (classique et opéra) ; TV5 (chaîne francophone internationale) ; BBC World (informations) ; BBC Prime (fictions et séries).
● **TPS Cinéma** (100 francs) : Cinéstar 1 ; Cinéstar 2 ; Cinétoile (classiques du cinéma).
● **Tout TPS** : TPS thématique + TPS Cinéma (150 francs, offre promotionnelle à 140 francs jusqu'au 31 décembre, plus la parabole gratuite ou un chèque cadeau de 500 francs).
● **Chaînes offertes aux abonnés de TPS** : TF 1 ; France 2 ; France 3 ; La Cinquième/Arte ; M 6 ; Canal Assemblée (Assemblée nationale et Sénat) ; Multivision (service de paiement à la séance) ; France Courses (hippisme) ; Météo express ; l'Œil du hibou (arts et spectacles) ; TPS Boutique (télé-achat) ; Canal Auto (petites annonces automobiles) ; Bandiagara (jeux vidéo) ; Guide des programmes ; accès à Internet au début de 1998.
● **Chaînes numériques en clair accessibles par tous les abonnés de TPS** : RAi 1, 2 et 3 ; Rai Sat 1, 2 et 3 (chaînes thématiques italiennes) ; Rai Nettuno ; Fashion TV (mode) ; Italia 1 ; Rete 4 ; Canal 5 ; Telepace (Vatican) ; TMC et TMC2 ; CCTV (Chine) ; Bloomberg TV (infos économiques et financières) ; Koweit TV (Koweït) ; WRC (Russie) ; HRT TV 1, 2 et 3 (Croatie) ; Slovenijo TV 1 et 2 (Slovénie) ; ERT International (Grèce) ; VH-1 Export (musique).
● **Option arabesque** (99 francs, prix promotionnel à 64 francs) : ART Variétés, ART Sports, ART Enfants, ART Cinéma, ART Musique, ART Europe ; LBC Sat (liban) ; TV7 (Tunisie) ; RTM (Maroc) ; ESC 2 (Egypte).
● **TPS Sans Frontière** (gratuit) : SIC (Portugal) ; CNN International ; BBC World ; BBC Prime ; TV7 ; RTM.
● **16 radios** (gratuit) : Radio-Classique, BFM, Europe 2, RFM, Chérie FM, Rires et Chansons, RTL, Europe 1, RTL 2, NRJ, Fun-Radio, Radios chrétiennes de France (RCF), Média J, Mosqueteiros et Fréquence libre.

Cyrille du Peloux, directeur général de TPS

« Les exclusivités les plus contestables sont celles de Canal Plus »

« Vous venez d'annoncer 320 000 abonnés. Quel sera votre score à la fin de 1997 ?

– Grâce à une progression des ventes, TPS aura plus de 330 000 abonnés à la fin décembre. A cause de la grève des camionneurs, nous avons enregistré une petite baisse des recrutements en novembre. Mais nous avions réalisé un mois d'octobre record avec plus de 50 000 souscriptions. En décembre, c'est de nouveau reparti à la hausse. Chaque jour étant meilleur que le précédent. En 1998, avec Thomson, nous aurons un deuxième fournisseur de décodeurs. Une première commande d'un peu moins de 100 000 de terminaux numériques sera livrable d'ici la mi-1998.

– Après le succès de 1997, la prochaine grosse échéance de TPS sera celle des premiers réabonnements. Quelles sont vos prévisions ?

– Les premiers réabonnements interviendront dès la fin janvier. Mais de façon limitée. Nous étudions les attentes de nos abonnés au moyen d'un pannel bimestriel. Nous en avons déjà eu trois éditions. Nous avons un taux de satisfaction très fort, qui tourne autour de 90 %. Pour le maintenir à ce niveau, nous allons sans cesse renforcer notre offre : en 1998, nous allons intégrer trois nouvelles chaînes thématiques et développer un grand nombre de services. M 6 Music sera lancée fin février, France 3 Régions en avril, et nous travaillons à un concept de chaîne d'informations sportives mêlant émissions, programmes et consultation de données.

– L'offre de TPS est pauvre en films français.

– Sur le marché français, la situation est bloquée par Canal Plus. Mais je ne pense pas que le blocage des droits en *pay-per-view* (PPV) des films français soit tenable, car il est contraire aux règles de la concurrence et dommageable pour les producteurs français et le financement du cinéma français. Les blocages sauteront, car il est évident que notre base d'abonnés et nos revenus vont forcément intéresser les producteurs. Cela prendra du temps, car un producteur français ne peut pas se permettre de se fâcher avec Canal Plus.

– Quel nombre d'abonnés envisagez-vous pour 1998 ?

– Nous prévoyons au moins un doublement de notre parc d'abonnés, soit plus de 600 000 à la fin de 1998. En 1997, en gain net, TPS a recruté plus d'abonnés que CanalSatellite, qui devrait terminer autour de 700 000 abonnés après avoir démarré l'année avec 446 000 souscripteurs. L'écart relatif entre CanalSatellite et TPS diminue, mais nous ne les rattraperons pas encore en 1998, même si nous avons un rythme de recrutement plus rapide que notre concurrent.

– Le succès aidant, vous avez dépensé plus que prévu en 1997 ? Allez-vous freiner vos investissements l'an prochain ?

– Une des conséquences de notre succès, c'est que le besoin en terminaux a été plus fort que prévu. En 1997, notre budget était calculé pour atteindre 175 000 abonnés. Avec près du double aujourd'hui, nous avons financé deux fois plus de décodeurs. Comme un terminal numérique vaut environ 2 000 francs, notre besoin de financement a augmenté de près de 350 millions de francs. Le budget 1998 a été adopté à l'unanimité par les actionnaires. Nous n'avons pas changé nos projections : le point mort est attendu pour 2001. En revanche, le cash-flow sera positif un peu avant à la fin de 1999. Cet investissement supplémentaire n'a pas reculé les échéances.

– Où en sont vos négociations avec AB Sat ?

– Je ne suis pas sûr que Claude Berda, patron d'AB Sat, prévoie de rester éditeur d'une vingtaine de chaînes et en même temps opérateur d'une plate-forme numérique. A mon avis, son projet est évolutif. En ce qui concerne les services interactifs associés à notre offre de programmes, TPS a choisi d'être une plate-forme ouverte. En revanche, je constate que Canal Plus œuvre pour une normalisation d'un logiciel interactif à l'échelon européen, après avoir toujours refusé une telle standardisation. Cela signifie que Canal Plus a constaté que MediaHighway, son logiciel de navigation, devra être changé. La taille de leur parc d'abonnés leur pose problème. Pour gagner du temps, Canal Plus souhaiterait que tous les opérateurs changent de système et repartent de zéro.

– Patrick Le Lay, PDG de TPS, souhaite-t-il toujours conserver l'exclusivité des chaînes publiques ?

– En matière d'exclusivités, les plus contestables sont celles de Canal Plus. Si une limitation devait intervenir, c'est Canal Plus qui sera d'abord touché, car il est leader du marché. Lorsque les autorités de la concurrence veulent limiter les exclusivités, elles s'attaquent d'abord à celui qui est en position dominante. Sur le marché de la télévision payante, il est anormal que Canal Plus puisse bloquer et geler, par contrat, les droits du cinéma français. Cela prive notre cinéma de recettes complémentaires. »

Propos recueillis par Guy Dutheil

L'érosion des chaînes hertziennes

Naguère les observateurs tablaient sur un partage à 80-20 de la consommation audiovisuelle entre les chaînes hertziennes généralistes traditionnelles et les nouvelles chaînes numériques du câble et du satellite. Selon Olivier Appé, directeur du département télévision de l'Institut Médiamétrie, cité par *Libération* lundi 22 décembre, *« les téléspectateurs disposant de plus de trente chaînes consacrent désormais 37 % aux chaînes thématiques, contre 63 % pour les généralistes »*. C'est dire que le succès du numérique accélère l'érosion des chaînes hertziennes généralistes. Cette érosion était déjà sensible auprès des abonnés du câble : ils ne sont que 27,8 % à regarder TF 1, alors que la proportion globale n'est plus que de 35 %, après avoir été de 40 % il y a cinq ans. Seule M 6, dont le profil est celui *« d'une thématique de fiction américaine et de musique »*, semble échapper à ce mouvement de repli qui a déjà frappé les grands *networks* nord-américains : ABC, CBS, NBC et Fox ne concentrent que 60 % de l'audience outre-Atlantique.

is Hénin
examen
al d'Altus Finance
omplicité
ıoyen ruineux »

Le CEA recherche un « crayon » radioactif égaré par le Laboratoire d'analyse des matériaux actifs

La perte de cet élément de combustible expérimental révèle un dysfonctionnement des dispositifs de sûreté

Depuis six mois environ, les services du Centre d'études nucléaires de Grenoble dépendant du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sont toujours à la recherche d'un échantillon de combustible irradié. Cinquante personnes ont été mobilisées pour le retrouver, et trois mille « *objets nucléaires* » contrôlés. En vain. Pour le directeur de la sûreté nucléaire et de la qualité, Michel Lavérie, « *ces erreurs sont inacceptables* ».

GRENOBLE
de notre correspondante

LE CEA (Commissariat à l'énergie atomique) de Grenoble est en émoi. Icare-LQ, un crayon de combustible MOX (mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) dégageant, selon cet organisme, une radioactivité équivalant à une dose de 1 millisievert (mSv) par heure, à une distance de 1 mètre, a disparu. Son absence a été constatée le 27 juin 1997, lors d'un contrôle de routine opéré au Laboratoire d'analyse des matériaux actifs (LAMA) par l'organisation européenne chargée de la sécurité des installations nucléaires, Euratom. Depuis, il n'a pas été possible de remettre la main sur ce crayon.

La radioactivité de cet élément égaré n'est pas négligeable, puisque le débit de dose atteint, en une heure seulement, le seuil annuel acceptable – selon les nouvelles normes qui entreront en vigueur en l'an 2000 – pour la population civile. Mais c'est surtout le dysfonctionnement révélé par cet incident qui préoccupe le CEA. « *Nous ne sommes pas dans une situation grave*, estime Bertrand Barré, directeur des réacteurs nucléaires. *Mais nous sommes incontestablement dans une situation anormale.* » Le dernier relevé attestant de la présence d'Icare dans l'une des cellules de très haute activité du LAMA remonte au 11 juin 1991. Le 4 novembre 1992, sa trace figure encore sur une fiche documentaire, puis plus rien.

L'hypothèse d'un complot a été jugée peu sérieuse. « *Si un ou plusieurs individus avaient dû déployer des trésors d'ingéniosité pour réussir à franchir l'ensemble des dispositifs d'alarme, ils auraient certainement choisi, parmi les 3 000 objets du LAMA, une matière nucléaire plus intéressante* », remarque le tout nouveau directeur du CEA de Grenoble, Georges Carola, qui a pris ses fonctions le 1er septembre. L'hypothèse considérée à l'époque comme la plus probable était donc qu'Icare se trouvait quelque part dans le LAMA. Mais où ? Des moyens considérables ont été mis en œuvre. Cinquante personnes mobilisées ; la totalité des 3 000 éléments nucléaires en stock contrôlée ; le laboratoire exploré du sol au plafond ; un micro-robot et une perche équipée d'une caméra électromagnétique spécialement mis au point pour ces recherches. En vain.

Les expéditions furent alors passées au crible. Pas moins de deux cents transports ont été réalisés à partir du LAMA, entre le 11 juin 1991 et le 27 juin 1997. Quarante laboratoires français et étrangers (américains et allemands, notamment), destinataires de ces livraisons d'échantillons nucléaires, seront questionnés. « *Tous ont arrêté de travailler pour passer leur temps à chercher Icare et à répondre aux questions qu'on leur posait à feu continu* », rapporte Didier Besnard, chef du département de thermohydraulique et de physique. Toujours sans résultat. En revanche, la facture est lourde. « *Nous n'avons pas fini l'évaluation, mais, si l'on ajoute l'immobilisation des unités et la mobilisation en moyens et en personnel, le coût de la perte d'Icare est considérable* », admet Bertrand Barré.

« DES ERREURS INACCEPTABLES »

Actuellement, une petite équipe étudie les possibilités de mise au rebut accidentelle d'Icare dans l'un des centres de stockage ou de retraitement du CEA. Une étude des poubelles de décroissance, où ces résidus sont entreposés en attendant que leur radioactivité diminue, n'a rien donné, pas plus qu'un premier contrôle des coques de béton dans lesquelles ils sont enfermés. « *Tant que nous n'aurons pas retrouvé Icare, nous poursuivrons nos investigations* », promet M. Barré, sans totalement exclure le risque que le crayon fugitif ait été coupé en plusieurs morceaux, répartis dans différentes coques. Auquel cas la chance de les repérer est quasi inexistante.

« *Dans tous les cas de figure, il y a une anomalie* », admet Michel Lavérie, directeur de la sûreté nucléaire et de la qualité. D'autres dysfonctionnements, liés à des erreurs d'identification isotopique de matières nucléaires, avaient été révélés peu de temps auparavant à la centrale de Cadarache (Bouches-du-Rhône). « *Même si elles sont d'une autre nature que la perte d'Icare, ces erreurs sont tout aussi inacceptables* », convient M. Lavérie. Afin d'« *éviter toute récidive* », toutes les Installations nucléaires de base du CEA ont été invitées, d'ici à la fin de l'année, à reprendre leur inventaire à zéro. Pour l'instant, aucune autre disparition n'a été signalée. En revanche, des éléments ont été découverts à des endroits où ils n'auraient pas dû se trouver, et, dans un cas, une inversion de lots a été repérée.

« *Ces incidents mettent en évidence la difficulté de gestion des matières nucléaires*, analyse le secrétaire de section de la CDFT, syndicat majoritaire au CEA de Grenoble. *Il faut des moyens financiers et des moyens en effectifs, surtout dans les services de radioprotection.* » « *Malheureusement*, déplore-t-il, *malgré nos mises en garde et nos protestations, la tendance ne va pas dans ce sens.* » En revanche, le syndicat reconnaît à la direction sa volonté de transparence. « *Pour une fois, elle a joué cartes sur table et donné des informations avant même qu'on pose les questions* », témoigne un représentant du comité d'hygiène et de sécurité.

Nicole Cabret

Un élément de combustible expérimental

Icare-LQ, nom de code du crayon de combustible disparu, faisait partie d'un assemblage de MOX (mélange d'uranium appauvri et de plutonium) irradié, en 1986, dans le réacteur expérimental Mélusine (8 mégawatts) du CEA de Grenoble. Cet essai faisait partie des études menées sur le comportement de différents types de combustibles nucléaires. Long de 70 centimètres, pour un diamètre de 8,5 millimètres, ce crayon comprenait, selon le CEA, 176 grammes d'uranium appauvri et 22 grammes de plutonium, à quoi s'ajoutent, en plus petite quantité, des produits de fission et des actinides mineurs. Sa radioactivité était estimée, en équivalent de dose, à 1 mSv par heure, à une distance de un mètre. La limite annuelle d'exposition autorisée par la convention européenne est aujourd'hui de 5 mSv par an pour la population et de 50 mSv par an pour les travailleurs du nucléaire. En l'an 2000, ces seuils seront ramenés respectivement à 1 mSv et 20 mSv par an.

La « mémoire » défaillante des vieux rats est stimulée par une hormone

Les chercheurs français corrigent des troubles cognitifs

UNE ÉQUIPE de chercheurs français travaillant dans deux unités de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) annonce, dans le dernier numéro des « Comptes rendus de l'Académie américaine des sciences » (« Proceedings of National Academy of Sciences »), avoir réussi à corriger de manière transitoire, chez le rat, certains troubles cognitifs liés à l'âge. Selon ces chercheurs, ce travail préliminaire pourrait avoir des implications pour la prévention et le traitement des déficits de la mémoire associés, chez l'homme, à la sénescence.

Ce travail, conduit par des spécialistes de psychobiologie des comportements adaptatifs et des communications hormonales (unités 259 et 33 de l'Inserm dirigées par Michel Le Moal et Etienne-Emile Beaulieu), se fonde sur une observation : la diminution avec l'âge des concentrations cérébrales d'une hormone synthétisée par une région du système nerveux central du rat. A partir de cette observation, les chercheurs ont postulé que l'administration de cette hormone (une molécule de la famille des neurostéroïdes dénommée « sulfate de pregnénolone » ou « Preg S ») permettrait de corriger certains des troubles liés à l'âge.

Ils expliquent avoir travaillé sur différents groupes de rats âgés de près de deux ans chez lesquels les performances cognitives et adaptatives avaient au préalable été évaluées avec précision. Les auteurs établissent que les concentrations intracérébrales de Preg S sont inversement proportionnelles à ces performances. Ce phénomène est observé dans la région de l'hippocampe, dont on sait qu'elle est étroitement impliquée dans les fonctions d'apprentissage et de mémoire.

La seconde étape de ce travail a consisté à injecter de fortes doses de Preg S chez un certain nombre de rats. Cette molécule a été administrée soit par voie intra-abdominale, soit directement dans l'hippocampe. Ils ont alors observé que ces injections étaient suivies d'une amélioration « *transitoire* » des performances des animaux. Cette amélioration, objectivée à partir de tests classiques de parcours de labyrinthes, a lieu dans les heures qui suivent l'injection et disparaissent en une semaine environ.

Que peut-on en conclure ? Les chercheurs estiment qu'ils démontrent de la sorte que certaines atteintes de la mémoire liées aux processus du vieillissement ne sont pas de nature lésionnelle mais fonctionnelle. En d'autres termes, on pourrait, par voie chimique et médicamenteuse, corriger les déséquilibres métaboliques neuronaux qui s'intallent avec le temps. Les spécialistes français avancent dans leur publication une hypothèse pour expliquer comment la Preg S pourrait agir au niveau des systèmes moléculaires complexes de neuromédiation.

MODULER L'ENTHOUSIASME

Il importe toutefois ici de moduler l'enthousiasme des chercheurs. Pour intéressant qu'il soit un tel travail n'est que préliminaire, et les effets observés sont loin de fournir la démonstration définitive du rôle de la Preg S dans le maintien des capacités cognitives, pas plus qu'ils n'établissent que cette molécule pourrait être utilisée chez l'homme comme un médicament « anti-sénescence ».

Jean-Yves Nau

Greenpeace s'inquiète de la perte de sources radioactives au large des Açores

DANS LA NUIT du 24 au 25 novembre, le MSC *Carla*, bâtiment panaméen en route pour Boston (Massachusetts), se brisait dans la tempête. A son bord, des conteneurs de toutes sortes dont un chargé de trois irradiateurs à rayons gamma destinés au traitement de poches de sang. Le 30 novembre, la partie avant du bâteau remorqué vers le port de Las Palmas dans les Canaries sombrait, entraînant avec elle sa cargaison radioactive. Dans un communiqué publié vendredi 19 décembre, Greenpeace réclame qu'une enquête internationale soit ouverte sur cette affaire, d'autant que, précise l'association, cela « *remet en question la sécurité du très controversé prochain transport maritime de déchets vitrifiés hautement radioactifs de la France vers le Japon* ».

CIS bio international qui est à l'origine du transport du *Carla* confirme qu'il y avait bien à bord trois irradiateurs enfermés dans un conteneur non étanche. Deux, équipés chacun d'une source de chlorure de césium 137, et un autre doté de trois sources analogues. Le tout représentant une activité totale d'un peu plus de 331 térabecquerels. Selon les éléments recueillis par l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), ces appareils auraient coulé par 2 900 à 3 000 m de fond. Les sources de césium étant enserrées dans des étuis cylindriques étanches dont la double et mince paroi métallique d'inox ne fait que 2 millimètres d'épaisseur, Greenpeace craint qu'ils aient souffert dans le naufrage et mal résisté à la forte pression régnant à ces profondeurs.

ÉCRASEMENT

Bien que CIS bio affirme avoir personnellement testé la solidité de ces emballages à de très fortes pressions, on ne peut exclure des phénomènes d'écrasement induisant de possibles fuites. L'IPSN précise, lui, qu'au bout de vingt mois l'inox est attaqué par la corrosion. Le chlorure de césium étant très soluble dans l'eau, le risque d'une dispersion de ce produit dont la période est de trente ans est donc réelle. Les conséquences seraient limitées, affirme l'IPSN après s'être livré à une simulation. Ainsi, en admettant une dispersion immédiate et totale du produit dans la mer, et son passage dans la chaîne alimentaire, une personne exposée ne recevrait qu'un millionième de sievert pendant la première année, alors que les normes internationales recommandent en l'an 2000 de ne pas dépasser un millisievert. Reste que, pour Greenpeace, cet accident « *ne fait malheureusement que confirmer les craintes des pays situés sur le trajet de tels transports de devoir encourir les risques d'accidents et fuites radioactives dans leur environnement* ».

J.-F. A.

Le démantèlement de Superphénix embarrasse le gouvernement

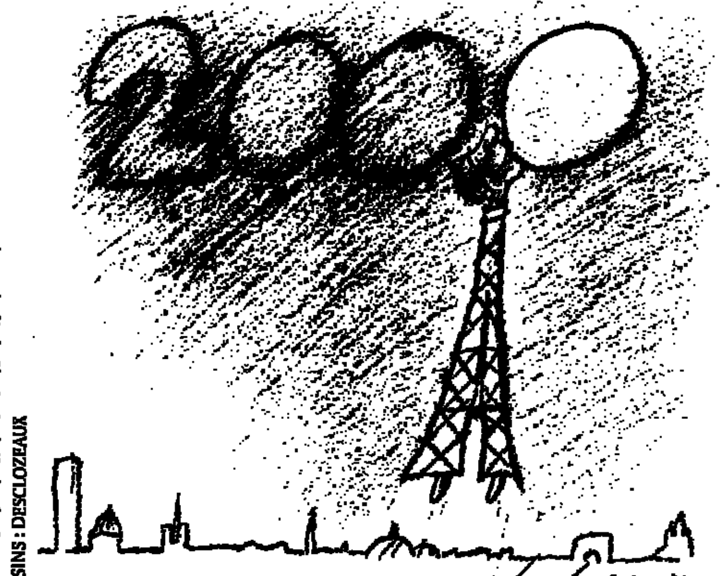
SIX MOIS après la décision d'en fermer définitivement l'installation, les modalités du démantèlement du réacteur Superphénix ne sont toujours pas connues. Le calendrier a tendance à glisser, même si rien d'officiel n'avait été arrêté. Le 9 décembre, Daniel Vaillant, ministre chargé des relations avec le Parlement, avait annoncé que les grandes décisions sur cette affaire seraient prises en janvier. Début décembre, un comité interministériel avait en partie confirmé cette rumeur. Trois problèmes se posent, sur lesquels planchent notamment les experts de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN). Le premier tient au fait que l'on a peu d'expérience du démantèlement de ce genre d'installation, même si cela a déjà était fait pour le petit réacteur de recherche Rapsodie. Le deuxième concerne l'évacuation des 5 000 tonnes de sodium – une partie est radioactive – de l'installation, un produit qui s'enflamme à l'air et réagit violemment avec l'eau (*Le Monde* du 29 octobre) et pour lequel il faut construire un bac de rétention. Le troisième enfin concerne le cœur du réacteur, qui sera difficile à démanteler. Il s'agit en effet d'un ensemble auto-rigide dont on ne peut retirer un élément de combustible irradié qu'en le remplaçant par un autre inerte en acier. Or ces pièces complexes, utilisées lors du montage, n'existeraient plus aujourd'hui et devraient donc être, dit-on, refabriquées.

; DE REPRISE

هكذا من الأصل

Minuit 2000

Au Jules Verne de la tour Eiffel, Paris est tous les soirs une fête



DESSINS : DESCLOZEAUX

DEPUIS que Beaubourg a perdu son Génitron, horloge fumante qui devait nous donner l'heure au millionième de seconde quand viendrait le moment de partir habiter dans le nouveau siècle – réactivée boulevard Richard-Lenoir, côté Bastille, après réclamations de ses créateurs –, c'est à cette vieille bête de tour Eiffel que l'on a confié la mission officielle de nous servir l'illustre compte à rebours. Si le chronométrage lumineux a modestement été réglé sur la tranche des vingt-quatre heures – nous étions ce soir-là à 746 avant le jour J –, il signale pourtant clairement que c'est de ce balcon que l'événement s'entendra le mieux.

C'est si vrai que les demandes s'accélèrent au poste de commandement du Jules Verne, le restaurant installé au deuxième étage, les prétendants à la nuit du grand basculement étant rendus de plus en plus fébriles à l'idée de venir sentir la fraîche année 2000 trembler sous leurs pieds. Prévenons-les : les dossiers de réservation ne commenceront à être examinés sérieusement qu'à partir du printemps 1999.

AU-DESSUS DE LA MÊLÉE

L'altitude plaît. Ce mince et provocant sentiment de se retrouver au-dessus de la mêlée fait monter de très ardentes cordées de clients, qui surchargeraient bientôt la nacelle si la liste d'attente n'était là pour les calmer. L'endroit a du succès. Il avait été lancé en 1983, sur les cartons et propositions de Slavik, qui lui donne cette allure boîte noire, *« cockpit d'avion »*, dira-t-il, pour laisser à la ville l'intégrité de son spectacle de nuit et tout l'exotisme de ses balises.

Il n'a pas changé et on avance toujours à tâtons, la démarche rendue craintive par cent vingt-trois mètres d'ascension sous la conduite d'un liftier au sourire engageant et aux pieds sûrement gelés.

Inusable tour Eiffel. Et entretenue, il faut voir comme. On le constate, ici, au plus fin de son ouvrage, au cœur de ses rivets ; du sertissage absolument fait main. Aucune écaille, aucun craquement. Du solide, de l'aérien, de l'éternel. Jusqu'à son arrivée, sous les sifflets que l'on sait, les monuments parisiens investissaient plutôt dans la pierre ; un placement solide, noble.

AVENTURE SELECT

La Tour, elle, s'élève en se décharnant, avoue et propose la plus extravagante leçon d'anatomie à la verticale jamais imaginée. Allait-on lui adjoindre des murs, des voiles, ou attendre qu'elle se foute par terre ? Il y avait de quoi s'inquiéter. Elle finirait pourtant par faire son trou dans le paysage et être classée comme porte-bonheur de choc au patrimoine mondial des édifices à ne pas prendre à la légère.

L'idée d'installer un belvédère gastronomique niché sur sa deuxième plate-forme ne se comprenait que si l'on s'assurait les services d'un chef insensible au mal des hauteurs. Il est déjà suffisamment troublant d'essayer de ne pas décevoir son monde quand on se mêle de l'émouvoir les talons ferrés en terre ferme... Que le vertige ne vienne pas donner des vapeurs aux sauces ; l'équipage lui-même devant être solidement harnaché pour ne pas céder à l'attrait du vide ou à l'appel des nuages. Tout finira par être réglé au mieux.

Gros hochet touristique, ce Jules Verne sert aussi de repaire aux hommes d'affaires avec élévation de pensée ou médailles à distribuer aux premiers de la classe de leurs entreprises. Le lieu fait intime et donne à chaque fois l'occasion de raconter une histoire peu ordinaire. Ni le *Lido*, ni le Crazy, ni le Moulin Rouge, non, une sortie en ville plus aventureuse, plus originale, plus select. Plus onéreuse aussi, le turbot et son compère homard se faisant facturer au prix fort leur ascension dans les courts-bouillons du haut.

A la tête du manège enchanté – les chaises sont ici sur roulettes pour pouvoir manger un maximum d'horizon –, un homme aussi droit et sérieux que son nom le laisse entendre : Pierre Reix. Solide lascar et baroudeur de la table française, ancien de chez Le Divellec – en bas, à gauche quand on lorgne sous l'angle Invalides –, ce Périgourdin d'origine ne semble en rien bluffé par sa position trop finement stratégique, ni par l'établissement dont il a la charge depuis 1992 et qu'il fait tourner à guichets fermés sept jours sur sept, douze mois sur douze. Un bosseur.

On sert ici une cuisine moderne et directe, rassurante et sans détour. Une cuisine avec de la poigne. Entendons que, si elle cède aux coloriages du temps, elle reste dans les limites du reconnaissable – langoustines et saint-jacques panées à l'écorce d'orange, entrecôte de veau aux pommes farcies. Avec des plats qui sautent d'un cran, comme cette bien remarquable crème de petits gris aux truffes râpées. Filet de bar sur artichaut, sauce au saint-émillion, blanc de bar rôti en peau, tuiles de pommes de terre, jus d'oursins : cette toque des sommets n'a rien oublié des instructions de son ancien et célèbre patron de la rue de l'Université.

Manière de terminer l'année au milieu des serpentins et sous les hourras, il aura mis au point un menu du 31 décembre tout à fait vertigineux. Un banquet en trois actes et huit plats. Une bouffe faramineuse, comme dans le temps, quand on avait encore faim et que l'on était encore riche. Fort heureusement, la liste des invités est close et verrouillée depuis deux mois. Hors boissons, il devait en coûter 1 700 francs par personne.

Jean-Pierre Quélin

★ Jules Verne, tour Eiffel, pilier sud. Tél. : 01-45-55-61-44. Menu, servi pour le déjeuner, du lundi au vendredi : 290 F. Carte : 600-800 F.



Le foie gras

Noël, Jour de l'an : les agapes imposées des fins d'année ramènent avec elles la petite colonie des produits chers et supposés festifs. Au premier rang d'entre eux : le foie gras. Pour le délivrer du pain de mie grillé et du Sauternes auxquels notre imagination fluette semble l'avoir enchaîné à jamais, Gérard Vié, le chef des Trois Marches à Versailles, a inventé une recette aussi surprenante qu'exquise.

Il associe ce produit à des pamplemousses roses de Floride dont c'est la pleine saison. Après avoir épluché ces agrumes, il les détaille en rondelles extra-fines, les saupoudre de sucre des deux côtés puis les fait sécher pendant trois heures au four à tout petit feu (60). Les rondelles sont ainsi confites. Il les laisse refroidir et pèle à vif d'autres quartiers de pamplemousses qu'il poêle vivement dans du beurre salé. Les fruits encore tièdes sont disposés sur une assiette. Il place dessus une tranche de foie gras de l'épaisseur d'un doigt puis une rondelle de mille-feuille.

Servi avec une vinaigrette légèrement miellée et relevée de poivre concassé, voilà une entrée qui réveille les papilles les plus blasées. Encore faut-il pour la réussir du foie gras digne de ce nom.

Dans les années 80, certains alchimistes en la matière ont voulu vendre du plomb au prix de l'or. Des foies gras estampillés « Sud-Ouest » arrivaient par camions entiers de Hongrie. Si ces pratiques scandaleuses ont aujourd'hui cessé, la région qui fournit 85 % de la production nationale a désormais à se défendre contre les *« ennemis de l'intérieur »*.

Certaines entreprises du Nord - Pas-de-Calais se contentent ainsi d'une simple adresse postale dans le Sud-Ouest pour vendre du foie gras sous ce nom d'origine.

Pour que ces abus cessent, une association pour la défense et la promotion des palmipèdes à foie gras du Sud-Ouest a été créée en 1992. Gérard Capes, son président, se félicite aujourd'hui d'avoir obtenu une IGP (indication géographique protégée) *« qui, dès qu'elle sera publiée l'an prochain au journal officiel européen, obligera tout foie gras se réclamant du Sud-Ouest à provenir réellement de canards élevés et gavés dans la région »*.

Quatre gros producteurs ont devancé cette date et vendent déjà une partie de leur production sous IGP : les entreprises Delpeyrat, Labeyrie, Montfort et Sarrade.

Attention : avec ce système, si l'origine du produit est garantie, la qualité n'est pas toujours assurée pour autant. Certains producteurs, comme la Comtesse du Barry ou les adhérents du comité Renaissance, trouvent d'ailleurs les critères de cette IGP bien légers. *« Ils autorisent le gavage en cage individuelle et avec du maïs concassé »*, s'insurgent ces garants du foie gras à l'ancienne.

Mais ce qu'ils regrettent le plus c'est que certains, peu scrupuleux, ne se gênent pas pour emboîter leurs foies encore chauds. Le produit y gagne en poids puisqu'il ne fond presque pas, mais au final son grain sera plus sableux, sa consistance moins onctueuse : une inadmissible déception en perspective.

Guillaume Crouzet

★ Lobe de foie gras de canard entier mi-cuit sous vide : 170 F les 200 grammes chez la Comtesse du Barry (dépositaires : 05-67-67-98-11). 300 F environ la pièce de 500 grammes au comité Renaissance (adresses au tél. : 05-58-76-32-38).

BOUTEILLE

AOC rully 1er cru 1994

OLIVIER LEFLAIVE FRÈRES

■ Le vignoble qui s'étend sur les communes de Rully et de Chagny au début de la côte chalonnaise produit deux fois plus de vins blancs (cépage chardonnay) que de rouges. Des trois climats de Rabourcé, Vauvry et Grésigny, orientés plein sud et situés sur un coteau à l'ouest du village proviennent les raisins qu'Olivier Leflaive vinifie aux deux tiers en fûts de chêne et le reste en cuve inox. Les vins en fûts restent dix mois sur lie avant d'être soutirés puis assemblés avec les vins en cuve. A ce travail d'élevage et de négoce est apporté un soin comparable à celui du prestigieux domaine où Anne-Claude Leflaive prépare les meilleurs puligny-montrachet de la commune. Le millésime 1994 de ce rully 1er cru combine la finesse et la vivacité propre aux bourgognes blancs racés et accompagnera, grâce à une finale légèrement citronnée, plutôt un plat à la crème, bouchées à la reine, poule au riz – qu'un poisson. Son prix est encore raisonnable.

★ Rully 1er cru 1994 : 65 F la bouteille.
Olivier Leflaive Frères. Place du Monument. 21190 Puligny-Montrachet. Tél. : 03-80-21-37-65. Télécopie : 03-80-21-33-94.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE ROYAL ALIGRE

■ Un vrai quartier populaire, un marché réputé, des commerces de toutes les couleurs et cette maison modeste, claire et accueillante, qui s'ingénie à procurer certains soirs quelque musique, jazz et folk. La cuisine ultra simple semble convenir à la paisible clientèle du quartier.

Terrine maison de foies de volaille et salade de lentilles, ou bien tarte aux poireaux et soupe de potiron à la crème. Plats du jour fort intéressants, cailles aux raisins à la purée de céleri, poulet fermier aux champignons et à la crème ; ou encore onglet à l'échalote. De bons desserts, comme la tarte maison, le gâteau au chocolat, le clafoutis aux pruneaux, et les poires pochées au vin rouge ; le tout sera accompagné d'un saumur peu coûteux. Menu 145 F. Au déjeuner, menu à 78F.

★ Paris 11, place d'Aligre (75012). Tél. : 01-44-73-90-04. Fermé dimanche soir et lundi.

Brasseries

LE PARIS ORLÉANS

■ Etablissement de qualité, dans cadre ancien et rutilant à la fois, disposant d'une belle salle adjacente et vaste avec des fauteuils confortables. Cuisine classique familiale, pour l'ordinaire, avec plats du jour : c'est la saucisse à l'aligot, ou bien le lapin moutarde. Carte on ne peut plus classique, et dont une clientèle jeune raffole dans ce quartier de la Bibliothèque de France, en pleine rénovation. Pot-au-feu, blanquette, et haricot de mouton sont de la partie, et de belles viandes, bien sûr. Un couple heureux et sympathique de professionnels pour l'accueil, et de bons petits vins du bordelais, comme le château estansans (68 F). Que souhaiter de plus, du côté de la porte de Vitry ? Menu (70 F). A la carte, compter 120 F.

★ Paris. 2, rue de Patay (75013). Tél. : 01-45-83-89-42. Fermé samedi et dimanche.

Gastronomie

TABLES POUR LES FÊTES

■ Au Vivarois, fidèle à ses habitudes, Claude Peyrot accueille les gourmets pour un dîner prolongé le 24 et le 31 décembre, ainsi qu'au déjeuner du lendemain, aux prix habituels de la carte. Compter environ 600 F. 192, avenue Victor-Hugo 75016 Paris. Tél. : 01-45-04-04-31.

■ Au Meurice, dîner de Noël aux chandelles avec truffes, homard au sevruga et chapon pour 770 F. Compter plus du double pour le dîner de la Saint-Sylvestre. En revanche, déjeuner et dîner du 25 décembre (550 F) et du jour de l'An (620 F). 228, rue de Rivoli. 75001 Paris. Tél. : 01-44-58-10-50.

■ A l'Hôtel Beau-Rivage (Lausanne), réveillon du 31 décembre sur le thème « Shangaï des années 30 » (250 FS). Tenue de soirée. Beau-Rivage Palace. Place du Port 17-19. Lausanne 6 Ouchy. Tél. : 021-613-33-33.

■ A l'Œnothèque, réveillon de la Saint-Sylvestre dans une ambiance de bistrot ; foie gras, homard, chapon et caviar pour 550 F, avec bouteille de champagne. 20, rue Saint Lazare 75009 Paris. Tél. : 01-48-78-08-76.

■ Le restaurant Morot-Gaudry est ouvert le 24 décembre au soir, le 25 décembre et le 1er janvier, avec carte et prix habituels. Dîner de réveillon du 31 décembre : 890 F boissons comprises. 8, rue de la Cavalerie 75015 Paris. Tél. : 01-45-67-06-85.

■ Réveillon italien au Cortile : 550 F sans les boissons. 37, rue Cambon 75001 Paris. Tél. : 01-44-58-45-67.

■ Menu de Noël (480 F) et de Nouvel An (680 F) chez Ladurée. 75, avenue des Champs-Elysées 75008 Paris. Tél. : 01-40-75-08-75.

■ Déjeuner du 25 décembre au Bertie's dans la tradition britannique avec le pudding de Noël. 1, rue Léo-Delibes 75016-Paris. Tél. : 01-44-34-54-34.

■ Pour ceux qui ne peuvent se déplacer, le traiteur Dalloyau livre à l'avance d'intéressants menus autour de la coquille saint-jacques (270 F), du chapon fermier (290 F) et un large choix de plats et de bûches pâtissières. 101, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. : 01-42-99-90-00.

Jean-Claude Ribaut

هكذا من الأصل

Quelques pluies au nord

UNE PERTURBATION peu active traverse mercredi la moitié nord du pays, ne donnant que des pluies faibles en général. Les pressions restent élevées sur le sud du pays, avec un soleil plus généreux.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. – Le temps restera couvert et pluvieux une bonne partie de la journée. La pluie sera plus soutenue près des côtes de la Manche. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 100 km/h en rafales près du littoral. Les températures maximales avoisineront 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps restera couvert toute la journée, avec de la pluie faible, surtout au nord de la Loire. Le vent de sud-ouest soufflera fort près des côtes et sera sensible dans l'intérieur. Il fera de11 à 13 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le ciel sera couvert le matin, avec quelques pluies faibles, puis l'après-midi les nuages resteront nombreux, avec de timides éclaircies sur le Sud. Il fera doux, avec de 8 à 11 degrés l'après-midi.

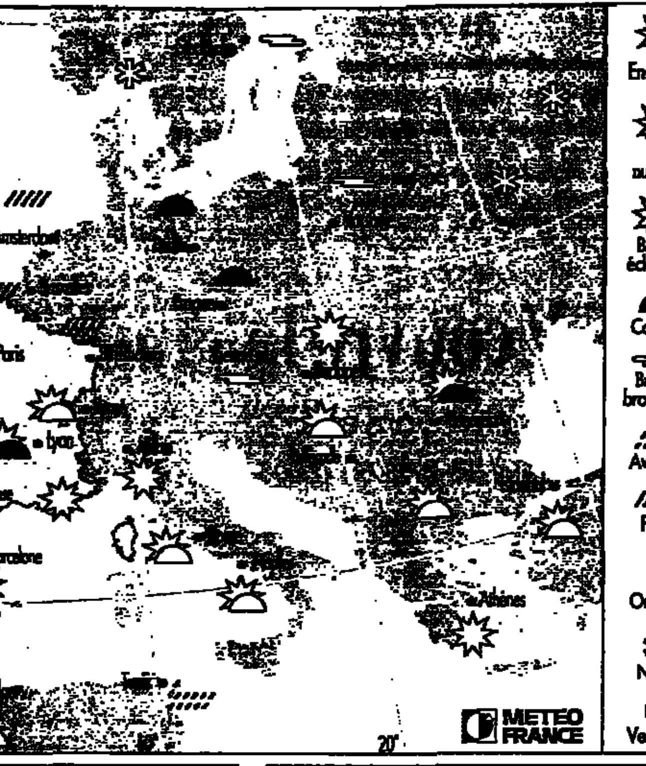
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, les éclaircies du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi. Ailleurs, malgré quelques passages nuageux, le soleil sera prédominant. Les températures maximales atteindront de 13 à 16 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages seront nombreux le matin, mais l'après-midi les éclaircies deviendront belles, surtout sur le sud des régions. Il fera 11 à 14 degrés au meilleur moment de la journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil brillera largement sur l'ensemble des régions toute la journée. Il fera doux, avec de 14 à 17 degrés l'après-midi.

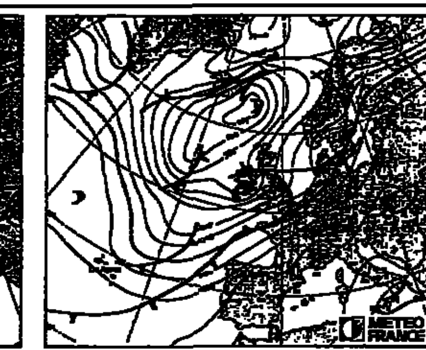






PRÉVISIONS POUR LE 24 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	26/30 C	KIEV	-7/-5 *	VENISE	3/9 C	LE CAIRE	13/20 S
				POINTE-A-PIT.	23/30 S	LISBONNE	11/15 S	VIENNE	0/2 C	MARRAKECH	9/23 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/29 S	LIVERPOOL	11/13 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/22 P
				EUROPE		LONDRES	12/14 P	BRASILIA	19/31 S	PRETORIA	17/29 C
				AMSTERDAM	6/11 P	LUXEMBOURG	1/7 P	BUENOS AIR.	16/25 S	RABAT	10/20 S
FRANCE métropole		NANCY	2/9 N	ATHENES	10/14 S	MADRID	1/10 C	CARACAS	24/31 S	TUNIS	11/17 P
AJACCIO	6/15 S	NANTES	10/13 N	BARCELONE	7/15 S	MILAN	2/8 S	CHICAGO	-3/2 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	9/15 S	NICE	6/13 S	BELFAST	8/10 N	MOSCOU	-11/-8 *	LIMA	24/28 C	BANGKOK	25/33 N
BORDEAUX	7/12 S	PARIS	6/12 N	BELGRADE	-1/3 N	MUNICH	-4/1 C	LOS ANGELES	9/14 S	BOMBAY	19/29 S
BOURGES	5/12 N	PAU	5/14 S	BERLIN	-2/3 C	NAPLES	8/13 N	MEXICO	11/20 S	DJAKARTA	26/30 P
BREST	11/14 P	PERPIGNAN	9/15 S	BERNE	-2/5 N	OSLO	-6/-2 *	MONTREAL	-8/-4 C	DUBAI	16/23 S
CAEN	8/12 P	RENNES	12/15 P	BRUXELLES	6/12 P	PALMA DE M.	8/17 S	NEW YORK	3/7 S	HANOI	16/21 C
CHERBOURG	9/14 P	ST-ETIENNE	4/10 S	BUCAREST	-4/1 N	PRAGUE	-5/2 C	SAN FRANCIS.	9/13 S	HONGKONG	13/18 S
CLERMONT-F.	5/12 S	STRASBOURG	2/8 P	BUDAPEST	-2/2 S	ROME	6/14 N	SANTIAGO/CHI	12/28 S	JERUSALEM	12/19 N
DIJON	2/7 N	TOULOUSE	5/13 S	COPENHAGUE	1/5 C	SEVILLE	7/18 S	TORONTO	-3/2 C	NEW DEHLI	7/16 S
GRENOBLE	4/8 S	TOURS	7/11 N	DUBLIN	8/10 N	SOFIA	-4/-1 N	WASHINGTON	2/10 P	PEKIN	-3/5 S
LILLE	4/12 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	1/6 P	ST-PETERSB.	-7/-5 C	**AFRIQUE**		SEOUL	1/8 N
LIMOGES	5/10 S	CAYENNE	24/29 N	GENEVE	3/9 C	STOCKHOLM	-6/2 C	ALGER	9/16 N	SINGAPOUR	26/29 P
LYON	3/8 S	FORT-DE-FR.	24/30 S	HELSINKI	-6/-3 N	TENERIFE	13/18 S	DAKAR	22/28 S	SYDNEY	21/26 C
MARSEILLE	6/12 S	NOUMEA	26/31 N	ISTANBUL	5/7 N	VARSOVIE	-6/-3 C	KINSHASA	22/31 N	TOKYO	5/10 N



Situation le 23 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 25 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HÔTELS.** Le groupe des hôtels de luxe Rafael reprendra, le 1er janvier 1998, la gestion du Schlosshotel Bühlerhöhe, château situé dans la forêt Noire, à 15 kilomètres de Baden Baden, et, à partir du 1er avril, celle du Schloss Fuschl, au bord du lac Fuschl, dans les environs de Salzbourg. Les deux établissements rejoindront dès lors les dix-huit hôtels du groupe Leading Hotels of the World.

■ **ESPAGNE.** Ouverture en 1999, près de Benidorm, du plus grand parc à thèmes d'Espagne. Baptisé « Terre mythique; la route du rêve », il offrira douze attractions sur 750 hectares.

■ **MEXIQUE.** La chaîne nord-américaine Hilton Hotels Corporation ouvrira, début 1998, un nouvel établissement, le Mexico City Airport Hilton, dans le terminal international de l'aéroport de Mexico.

PRATIQUE

Choisir un agenda électronique ou un ordinateur de poche

QUI N'A RÊVÉ d'avoir en poche un objet qui garderait la mémoire de tout ce qu'on lui confie au fil des semaines et des années, sans se salir, sans augmenter de volume, sans le fastidieux recopiage des adresses ? Cette petite merveille existe : c'est l'agenda électronique. Il n'est pas plus grand qu'un agenda traditionnel : en moyenne, 13 à 15 cm de long, sur 8,5 cm de large, et environ 2 cm d'épaisseur.

« Je ne peux plus m'en passer », confie Christophe C. qui possède un Sharp ZQ-5450. *« Mon agenda papier était un vrai torchon à cause de mon écriture brouillonne. Désormais, tous mes rendez-vous sont parfaitement lisibles, et classés automatiquement selon l'ordre chronologique. Les noms que j'ajoute chaque jour dans le répertoire viennent se ranger tout seuls par rang alphabétique. »*

L'agenda électronique offre la possibilité de visionner l'année entière, le mois, et la semaine, il possède deux répertoires, privé et professionnel, un affichage des priorités, un « mémo » pour se rappeler les renseignements indispensables (Christophe y met les horaires de son train de banlieue), un dispositif de gestion des dépenses, une horloge (pour connaître l'heure à New York ou Pékin), et une calculatrice intégrée.

Les plus perfectionnés permettent l'échange de fichiers avec un ordinateur PC, moyennant un matériel de raccordement relativement onéreux : de 400 francs (pour le Casio SF 5590) à 540 francs (pour les Sharp). Seul Lexibook inclut l'interface dans le prix.

Plusieurs considérations doivent guider le choix. L'encombrement peut être un argument décisif pour ceux qui ne veulent pas déformer les poches de leur veste : ainsi, le Casio SF-5590, mesure 16,3 sur 9 cm et pèse 251 g. Ensuite, la taille de l'écran, il importe de vérifier non seulement le nombre de lignes et de caractères, mais aussi la résolution, indiquée en pixels : plus ceux-ci sont nombreux, meilleure est la lisibilité. L'écran rétro-éclairé peut être utile pour consulter son agenda en tout lieu.

Il faut aussi se préoccuper de la commodité du clavier. Il y a les traditionnels, avec des touches, et les virtuels qui s'affichent sur l'écran (on utilise un stylet pour effleurer les lettres). Le clavier virtuel permet de supprimer le couvercle rabattable, d'agrandir l'écran et de diminuer le poids : Lexibook ne pèse que 100 g. Mais l'écran tactile a aussi des inconvénients : une plus grande fragilité et une moindre rapidité. Enfin, la quasi-totalité des agendas électroniques sont pourvus d'un clavier international (qwerty), au lieu du clavier français (azerty), ce qui peut être gênant.

L'élément déterminant, c'est la mémoire, exprimée en kilo-octets (Ko). Plus elle est importante, plus nombreuses seront les données stockées : les 128 Ko des « haut de gamme » permettent d'engranger environ 2 000 adresses et 5 800 fiches de téléphone. L'idéal serait de pouvoir augmenter la mémoire de son agenda. Si l'on veut bénéficier de cette possibilité, il faut passer à la catégorie supérieure, celle des assistants numériques personnels.

Ceux-ci offrent une mémoire plus importante, allant de 512 Ko (Psion Siena et Palm-Pilot personnel) à 8 Mo (méga-octets) pour le Psion Séries 5. Ils sont un peu plus grands et plus lourds que les agendas (de 200 g pour le Texas-Avigo à 350 g pour le Psion Séries 5). Ils offrent toutes les fonctions de l'agenda électronique et sont, en plus, de véritables ordinateurs de poche, équipés de plusieurs logiciels, et capables d'échanger des données avec les ordinateurs de bureau.

Deux appareils ont un écran virtuel : l'Avigo (1 Mo extensible à 2 Mo), et le Palmpilot d'US Robotics, qui existe en deux modèles : personnel (512 Ko) et professionnel (1 Mo, extensible à 2 Mo). Pour le Palmilot on a le choix entre le clavier virtuel, ou le système de reconnaissance d'écriture nommé Graffiti, qui oblige à apprendre à écrire d'une certaine manière : par exemple, tracer la barre du « d » de haut en bas, puis revenir de bas en haut, avant d'amorcer la boucle, en levant à chaque fois le stylet.

« C'est malcommode », juge Michel A., qui tourne la difficulté en tapant les adresses dans son ordinateur de bureau, puis en les transférant dans son Palmpilot. Autre inconvénient : en l'absence de pile de sauvegarde, l'utilisateur ne dispose que d'une minute pour changer la pile. En attendant la synchronisation parfaite avec Windows (CE 2 0), l'appareil qui répond actuellement le mieux aux besoins de l'utilisateur exigeant est le Psion Séries 5, avec son écran qui permet de saisir plusieurs lignes de texte, ses 4 ou 8 Mo de mémoire, et près de 35 heures d'autonomie. Son concurrent direct, chez Hewlett Packard (HP-360 LX), vient de faire une apparition tardive sur le marché.

La fiabilité des matériels justifie-t-elle leur prix élevé ? En effet, si la chute à terre d'un agenda traditionnel ne porte guère à conséquence, il n'en va pas de même pour l'électronique. Le risque de perdre des données est aussi élevé que sur des PC ordinaires et il n'est pas possible pour les agendas bas de gamme de faire des copies de sauvegarde. Il est enfin regrettable qu'ils ne soient pas munis d'un système de verrouillage par mot de passe, qui garantirait la confidentialité en cas de perte ou de vol. Dans ce cas, il ne faudra pas trop compter récupérer son agenda aux objets trouvés.

Michaëla Bobasch

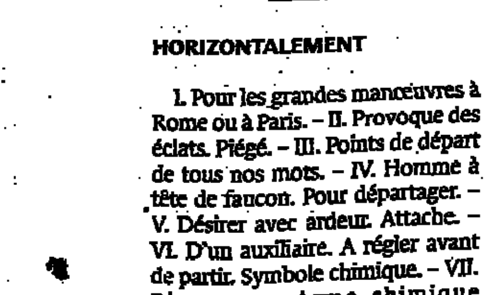
Modèles et prix

● **Agendas électroniques :**
– 128 Ko : Sharp ZQ-5450 (749 F) ; Texas PM-300 (790 F) ; Casio SF-5590 (799 F) ; Oregon Scientific (écran 5 cm x 9 cm, icônes amusantes pour accéder aux fonctions, 890 F) ; Lexibook TM1PC (795 F).
– 256 Ko : Sharp ZQ-630 (990 F) ; Texas PM-400 (990 F).
● **Assistants numériques.**
– Casio BN 10, 1 Mo, 2 190 F.
– Texas Avigo : 1 Mo extensible à 2, livré avec Lotus Organizer, 200 g, 2 000 F.
– Palmpilot personnel : 512 Ko, 160 g, 2 490 F.
– Palmpilot professionnel : 1 Mo extensible à 2 Mo, 160 g, 3 290 F.
– Psion Siena : 512 Ko, 180 g, 1 490 F ; 1 Mo : 1 490 F (kit de raccordement, 700 F.)
– Psion Séries 3c : 1 Mo, 275 g, 3 490 F (kit de raccordement, 700 F).
– Psion Séries 5 : 4 Mo extensible à 8 Mo, 350 g, 5 990 F.
– HP-360 LX, 8 Mo, 442 g, 5 995 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97286

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Pour les grandes manœuvres à Rome ou à Paris. – II. Provoque des éclats. Piégé. – III. Points de départ de tous nos mots. – IV. Homme à tête de faucon. Pour départager. – V. Désirer avec ardeur. Attache. – VI. D'un auxiliaire. A régler avant de partir. Symbole chimique. – VII. Bien venu. Arme chimique aujourd'hui interdite. En banlieue parisienne. – VIII. Classe les huiles. Tirai du néant. – IX. Lettres du dictionnaire. Soutenu par les piliers. – X. Attaque tout, même la monnaie. Localisé dans le noyau. – XI. Suites enfantines.

VERTICALEMENT

1. A peu de chance d'avoir une crise de foi. – 2. Attend tranquillement les beaux jours. Expression de douleur et de joie. – 3. Coule dans les pubs. Bas de gamme. Affecté dans ses manières. – 4. Rival du PC. Se mit en mouvement. – 5. Rentrée assez lucrative. Note inversée. – 6. Homme encyclopédique. Protège le chef quand ça chauffe. – 7. Table d'exposition. Salle de quartier. – 8. Au-dessus du panier. – 9. Poulie. Qui entraîne la mort. – 10. Se prend pour un cerf. Voyante. – 11. Leurs points permettent de respirer.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97285

HORIZONTALEMENT

I. Caillebotis. – II. Immuabilité. – III. Cèpe. Oléron. – IV. Are. Oui. Eus. – V. Recensa. – VI. Rail. Gaula. – VII. Isabeau. Fil. – VIII. Silence. Lai. – IX. Ale. Cm. Gant. – X. Ne. Crevante. – XI. Tsuba. Vices.

VERTICALEMENT

1. Cicatrisant. – 2. Amer. Asiles. – 3. Impériale. – 4. Lue. Elbe. Cb. – 5. La. Oc. Encra. – 6. Eboué. Acmé. – 7. Bilingue. VV. – 8. Olé. Sa. Gai. – 9. Tire-au-flanc. – 10. Itou. Liante. – 11. Sensualités.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ Président-directeur général : Dominique Alduy Vice-président : Gérard Morax Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE® PROBLÈME N° 49

A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré C D E E I O S

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

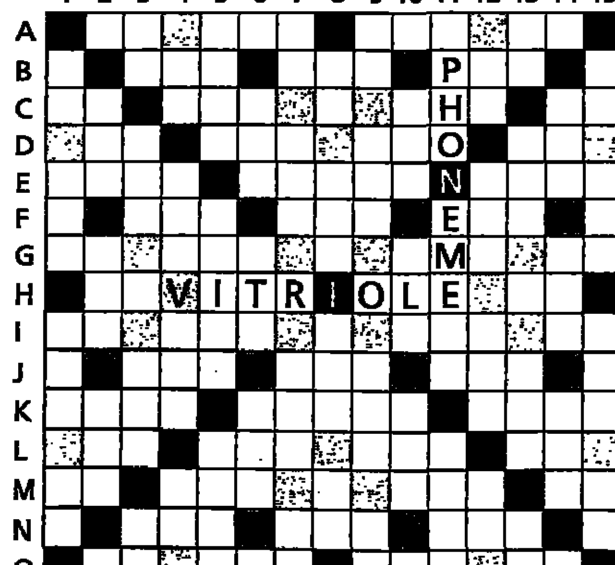
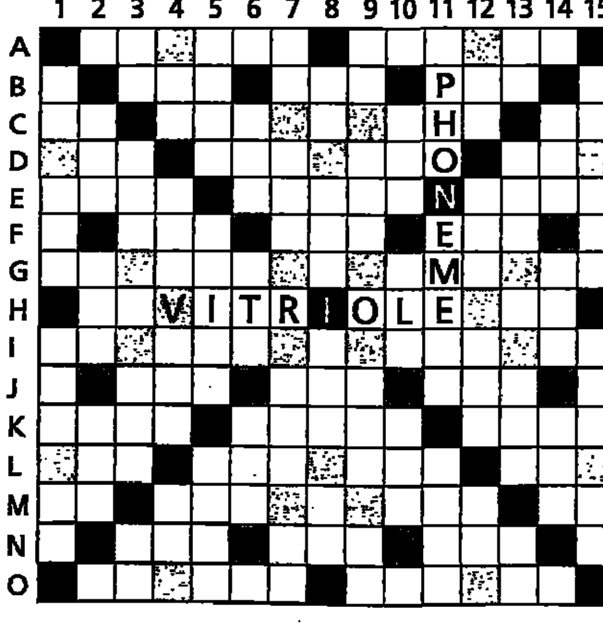
c) Premier tirage : A C E P R S U. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A A D G I O S. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 31 décembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 17 décembre

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

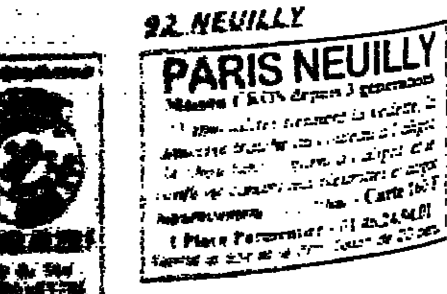
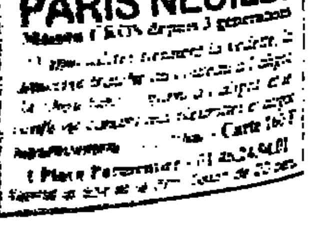
a) SEREUX, *relatif au sérum*, O 10, 60, faisant MALBATIES.

b) TEX, 9 K, 47, faisant TA, ET et XI-SEXTE, 9 K, 51 faisant SA, ET, XI et TE-XERES, O 6, 54, faisant MALBATIES, ou XERUS, *écureuil des pays chauds*-REXISTE, M 7 54, *belge partisan du « Christ Roi »*, ou l'anagramme EXISTER-SURTAXEE, K 6, 84-TEXTURES, L 7, 86.

Michel Charlemagne

cru 1994

POINTE

Jean-Claude Ribaut

92 NEUILLY PARIS NEUILLY

TENDANCE Fait marquant des années 90 : les Etats-Unis affirment leur statut de grande puissance musicale jusque dans la création contemporaine, ne se posant plus seulement en référence par la qualité des orchestres de Boston, Cleveland, Chicago et Philadelphie ou par l'originalité de leurs grands aventuriers. ● LA FRANCE se montre attentive à ce qui se produit outre-Atlantique dans des conditions qui frisent, depuis quelques mois, le phénomène de mode. ● LE COMPOSITEUR français Tristan Murail explique, dans un entretien au *Monde*, les raisons qui l'ont poussé à accepter l'invitation d'enseigner à l'université Columbia. ● INVENTÉE aux Etats-Unis, la composition assistée par ordinateur reste curieusement absente du cycle Amérique de la Cité de la musique quand de nouvelles données sociologiques découlent *d'un développement* forcené de la communication.

La France découvre la musique contemporaine américaine

De nombreux concerts en régions et à Paris, notamment à la Cité de la musique, démontrent, depuis quelques mois, un engouement de plus en plus patent pour la diversité des courants musicaux venus des Etats-Unis

SI le choix de Steve Reich et de Morton Feldman comme têtes d'affiche du Festival d'Automne à Paris s'inscrit dans une logique observée de longue date (offrir dans la durée un suivi de compositeurs américains), celui d'Aaron Jay Kernis à l'occasion du lancement des Paris de la musique en juin est emblématique *d'une tendance – la Nouvelle* Musique – qui manifeste de nombreuses affinités avec un courant en vogue aux Etats-Unis.

Le regain d'intérêt pour l'Amérique n'est pas qu'un fait parisien. Ainsi le Théâtre Garonne de Toulouse accueillera-t-il en résidence (à compter de février 1998) Alvin Lucier, un des fondateurs de l'esthétique minimaliste. Ces entreprises ponctuelles mais significatives rejoignent l'interrogation formulée par Brigitte Marger, directeur général de la Cité de la musique : *« Découvrir l'Amérique ? Est-ce encore possible à l'heure de CNN et au-delà des discours convenus sur l'impérialisme des uns et l'identité culturelle des autres ? »* Affirmative, la réponse doit être appréciée au cours d'un long cycle, délibérément présenté de novembre 1997 à juin *1998* comme un *patchwork*.


DENNIS STOCK/MAGNUM PHOTOS

New York, 1958.

En dépit de certaines absences et de l'adoption d'un parti « historiciste » sécurisant mais conventionnel (les pionniers, artisans de l'inédit...) pour ce qui concerne le répertoire savant défendu par l'Ensemble InterContemporain et son chef californien David Robertson, le cycle Amérique a le mérite de rendre sensible la multiplicité des médias investis aux Etats-Unis par la musique avec une prédilection pour le cinéma et la danse. Il souligne aussi opportunément la pluralité des sources dans un large tour d'horizon du *jazz* et des musiques populaires.

En revanche, il ne s'engage pas suffisamment pour caractériser le concept d'américanité. David Robertson s'y est essayé en proposant au public une rencontre sous-titrée *« Pluralité américaine, singularité française »*. Souhaitons qu'elle ait été plus éloquente que le dernier concert (samedi 20 décembre) estampillé « made in the USA » : bien que composée en Amérique, la plus grande partie de la musique inscrite à ce programme ne se différencie pas réellement de ce que l'on entend en France ou en Allemagne. L'interminable *Camaïeu* de David Soley s'en tient à la besogneuse application d'un principe structurel opposant deux consistances dans un environnement électronique à caractère parasitaire. D'essence bruitiste, *Land* de Josh Levine ratisse large pour un résultat impersonnel et débridé. Comme les pièces des jeunes Soley (né en 1962) et Levine (né en 1959) données en création mondiale, *Quest* du chevronné George Crumb verse parfois dans le tâtonnement par maniérisme onirique. Le triptyque *Gnarly Buttons* (1996, création française) de John Adams s'attache au traitement d'un matériau d'emprunt. Mélodie religieuse du siècle dernier, danse de western ou chanson pop des sixties alimentent successivement un langage voué au travestissement ludique, réussi sur le plan de l'écriture, moins sur celui de l'esthétique. Par son aspect hybride, l'œuvre pointe néanmoins une dimension authentiquement américaine.

Rien d'étonnant donc que John Adams (né en 1947) soit le plus souvent retenu pour représenter les Etats-Unis. A Paris où trois de ses œuvres seront encore jouées d'ici la fin du cycle (*Chamber Symphony* pour une prestation de la chorégraphe Lucinda Childs, *Chairman Dances* et *Harmonielehre* à l'occasion de deux concerts symphoniques) comme à Toulouse où le Quatuor Danel interprètera en mai *John's Book of Alleged Dances*.

La musique de John Adams se caractérise par une importante faculté d'assimilation. En cela, elle est parfaitement américaine et continue une tradition paradoxalement entretenue aux Etats-Unis pendant tout le XXᵉ siècle par des marginaux dont le seul point commun consistait en une volonté d'ouverture de la musique. Ouverture vers l'Europe sérielle (Babbitt, Wuorinen, Carter), vers l'Orient ancestral (Cowell, Harrison, Cage), vers la production mécanique (Nancarrow) ou électronique (Babbitt, Subotnick, Chowning), vers le bruit (Antheil) ou vers le silence (Cage).

« TOUT EST PERMIS »

Plus que le souffle des grands espaces chers à Aaron Copland, le brio coloré propre à Leonard Bernstein et la pérennité de l'expression mélodique assurée par Samuel Barber, la leçon extrémiste du *« tout est permis »* de John Cage semble déterminer l'orientation *actuelle d'une musique américaine* qui ne tente plus des percées novatrices mais loge son audace dans un principe d'appropriation tous azimuts. Ainsi en va-t-il de Michael Daugherty, spécialiste des héros *yankees*. Une symphonie inspirée de Superman, un concerto pour basson à la gloire d'Elvis Presley, et maintenant un opéra, *Jackie O*, sorte de peplum post-moderne qui puise dans l'entourage de la veuve du président Kennedy (Grace Kelly, Andy Warhol, Ari Onassis, Maria Callas...) matière à détournement musical (tango, pop songs, folkore grec).

Si le retraitement des sources musicales les plus diverses devient caractéristique de l'Amérique d'aujourd'hui (qui affectionne aussi les remakes au cinéma), ce n'est pas parmi les compositeurs mais parmi les interprètes qu'il faut chercher son plus authentique représentant. Après maintes expériences de *world music* et de jazz-rock, le Quatuor Kronos s'attaque au répertoire médiéval. Hildegard von Bingen et Guillaume de Machaut arrangés pour quatuor à cordes, voilà bien des créations typiquement américaines !

P. Gi

★ Prochain concert : Barber, Debussy et John Adams, par le New World Symphony, Michael Tilson Thomas (direction). Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19ᵉ. Mº Porte-de-Pantin. Le 11 février, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 140 F et 200 F.

Discographie sélective

● Les grands anciens

– Edward Macdowell : *Concerto pour piano et orchestre nº 2*. Van Cliburn (piano) : 1 CD RCA.
Formé en France et en Allemagne, Macdowell, aujourd'hui tombé dans l'oubli, a donné son nom à la chaire de composition de l'université Columbia et laissé un concerto romantique en diable.

– Charles Ives : *They are there ! – Three Places in New England – A Symphony – New England Holidays*. David Zinman (direction) : 1 CD Argo.
Un programme révélateur des télescopages prisés par l'iconoclaste de Danburry, parmi lesquels la fameuse collision de fanfares provoquée au centre de *Putnam's Camp*.

– Aaron Copland : *Appalachian Spring – Nonette pour cordes – Pièces pour quatuor*. Dennis Russel Davies (direction) : 1 CD Music Masters.
Un portrait original du compositeur devenu symbole de l'Amérique grâce à *Appalachian Spring*, partition destinée à la chorégraphe Marta Graham.

– Samuel Barber : *Hermit Songs – Sleep now – The Daisies – Nivoletta – Knoxville, Summer of 1915 – Deux Scènes d'*Anthony and Cleopatra. Leontyne Price (soprano), Samuel Barber (piano), Thomas Schippers (direction) : 1 CD RCA Victor.
Leontyne Price transcende des pages vocales qui couronnent l'œuvre d'un compositeur trop souvent connu par son pathétique *Adagio pour cordes*.

● Plébiscités aujourd'hui

– John Adams : *Nixon in China*. Edo de Waart (direction) : 3 CD Elektra Nonesuch.
L'opéra-culte de la nouvelle musique, créé à Houston en 1987 et qui connaît une descendance indigente aujourd'hui avec *Jackie O*, de Michael Daugherty.

– Kronos Quartet : *Early Music*. 1 CD Elektra Nonesuch.
Perotin, Machaut, Dowland, Purcell en compagnie de Cage, Partch et Lamb, dans un parcours à interpréter librement.

Les pionniers de l'informatique musicale

LE PREMIER GRAND VOLET du cycle Amérique de la Cité de la musique fut consacré aux pionniers. Charles Ives (1874-1954), Henry Cowell (1897-1965) et John Cage (1912-1992) figuraient donc à l'affiche des deux concerts proposés en novembre par David Robertson à la tête de l'Ensemble InterContemporain. Emblématiques d'une audace souriante en vigueur au pays de l'Oncle Sam, ces iconoclastes sont respectivement entrés dans l'histoire pour avoir superposé des événements hétérogènes, osé la tache sonore par excellence (le cluster défini dès 1919 !) ou, tout simplement, libéré les sons.

Il se trouve cependant un domaine dans lequel les Américains se sont montrés beaucoup plus visionnaires qu'Ives (anticipant le postmodernisme), Cowell (annonciateur du bruitisme avec d'autres *Bad Boys* tels que Georges Antheil) et Cage (pourtant à l'origine de bien des courants avec sa pratique du piano préparé ou avec sa philosophie du hasard) : l'informatique musicale.

MAL CÉLÉBRÉE EN FRANCE

Le recours à l'ordinateur (qui tente aujourd'hui – ne serait-ce que par curiosité – une majorité de compositeurs) et l'usage du synthétiseur (plus répandu dans le répertoire populaire) comptent parmi les avancées les plus spectaculaires effectuées en Amérique au XXᵉ siècle. L'on doit ainsi à Max Mathews, ingénieur au service des Bell Telephone Laboratories situés près de New York, la première synthèse des sons par ordinateur (1957). Son programme *Music V* permit ensuite à des compositeurs tels que John Chowning (attaché à l'université Stanford) ou le Français Jean-Claude Risset (intégré à l'équipe de Mathews dans les années 60) de prospecter artistiquement des univers sonores inédits.

Quand Mathews se concentra sur la production des sons de manière numérique, Lejaren Hiller (responsable entre 1958 et 1968 du Studio de musique expérimentale de l'université de l'Illinois) envisagea en parallèle la conception proprement dite de l'œuvre par des moyens informatiques et posa ainsi les fondements de ce que l'on appelle aujourd'hui la composition assistée par ordinateur (CAO). Quant à la paternité du synthétiseur, on l'attribue tant à Donald Buchla (connu d'un cercle d'initiés réunis autour du compositeur Morton Subotnick) qu'à Robert Moog (dont l'invention se propagea vite dans le domaine des musiques commerciales).

On s'étonne donc que cette dimension typiquement « made in USA » ne soit pas célébrée à la Cité de la musique, par exemple avec des pièces de John Chowning, de Lejaren Hiller (la célèbre *Illiac Suite*), de Morton Subotnick ou de Milton Babbitt. L'Ensemble InterContemporain aurait pu trouver là matière à collaboration avec l'Ircam, son partenaire de toujours. Car, comme le rappelle Andrew Gerzso (assistant musical de Pierre Boulez depuis 1977 et actuel responsable du Forum Ircam), l'institut parisien s'est *« d'abord développé sur la base du travail accompli par Chowning à Stanford »*. Ajoutons que Max Mathews fut le premier directeur scientifique de l'Ircam et que le logiciel de référence créé à l'Ircam par (l'Américain) Miller Puckette s'appelle... Max.

P. Gi

Tristan Murail, compositeur résident à l'université Columbia

« Chaque université américaine soutient la musique contemporaine et le basket »

NÉ EN 1947, Tristan Murail a été élève d'Olivier Messiaen au Conservatoire de Paris avant de développer au sein du collectif L'Itinéraire (fondé en 1973 avec Gérard Grisey et Michaël Levinas), une musique connue sous le nom de « spectrale ». Il a également compté parmi les pionniers de l'informatique musicale en suivant entre autres dès 1980 le cursus proposé par l'Ircam de Pierre Boulez, institut qui l'a ensuite régulièrement invité pour des activités de pédagogie et de création. Tristan Murail enseigne depuis quelques mois à l'université Columbia (New York), dans laquelle Edgar Varèse a donné par le passé des conférences importantes et qui s'est illustrée très tôt dans le domaine de la musique électronique, notamment par l'utilisation du synthétiseur RCA.

« Que vous évoque l'appellation « made in USA » sur un plan musical ?

– Aux Etats-Unis, est considéré comme art ce qui se vend sous le nom d'art. Ce concept commercial a sécrété une sorte d'anticorps représenté par les universités. Ce n'est pas spécifique à la musique. La plus grande partie de la vie intellecturelle et de la recherche scientifique s'effectue au sein de l'université.

– La musique contemporaine peut-elle alors devenir aux Etats-Unis un art de masse ?

– Je n'irai pas jusqu'à l'affirmer. Mais le circuit des grandes salles de concerts et des orchestres symphoniques est entièrement commercial. Les programmes se révèlent peu exigeants, et la production de Beethoven y est presque considérée comme de la musique expérimentale ! Ainsi apprend-on dans les universités à écrire pour l'orchestre dans un style supposé « accessible » autant aux musiciens qu'au public.

– Qu'est-ce qui vous a décidé à vous installer aux Etats-Unis ?

– Le cadre de travail. En France et en Europe, la situation devient préoccupante en raison du désengagement des Etats et des radios vis-à-vis de la culture et de la musique contemporaine. Un exemple : la réduction massive des droits d'auteur. Aujourd'hui, seules l'Allemagne et la Scandinavie continuent d'assurer aux compositeurs des revenus non négligeables par le biais des diffusions radiophoniques de leurs œuvres. Le problème est qu'on est en train d'emprunter des éléments de système social ou économique aux Etats-Unis sans se doter du même environnement. Le système universitaire français n'a pas vocation à pallier le désengagement de l'Etat.

– En quoi les conditions de travail diffèrent-elles de l'autre côté de l'Atlantique ?

– Aux Etats-Unis, l'université – financée ou non par l'Etat – soutient la création. Celle qui m'a recruté, Columbia, est une entreprise privée fondée au XVIIIᵉ siècle. Elle me paye – à un niveau de rétribution très satisfaisant – autant pour composer que pour enseigner. En toute liberté. On ne me cherche pas des noises si je dois partir quinze jours pour des concerts en Europe. Au contraire, il y a même un budget pour cela.

– Vous assurez en quelque sorte la vitrine de l'université.

– Exactement ; c'est bien le mot. L'université soutient l'art ou l'équipe de basket-ball parce que cela contribue à son prestige. La contrepartie négative tient au fait que, chaque université américaine, même la plus petite, a un département de musique contemporaine et une équipe de basket-ball ! Avec la *conséquence* que beaucoup de gens sont formés à la composition par des professeurs médiocres. Il y a donc des milliers de compositeurs qui forment des compositeurs à composer en circuit fermé. »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

هكذا من الاصل

Le flamenco puro d'Eduardo Serrano

Le Gitan de Madrid, surnommé El Güito, revendique un genre sans paillettes

LOIN de la carte postale du beau macho flamenco, Eduardo Serrano El Güito a le corps trapu et noueux d'un quinquagénaire, un visage au teint olivâtre drôlement bosselé, bref, rien de ravageur à première vue. Enfant, sa blondinette de soeur (de nombreux Gitans ont le cheveu clair) l'avait rebaptisé « Negüito » (le Noiraud). Le diminutif lui est resté. Bardé du Prix national de danse de la Catedra de Flamencologia de Jerez en 1997, ce Gitan de Madrid, qui ne lâche jamais ses deux chaînes en or même sur scène, séduit à petit feu. Dans la *farrucca*, il effleure le plateau de pas caressants, s'accorde au ralenti à la guitare avec une simplicité solennelle. Plus extravertie, plus vive aussi, la solea emballe notre homme : le voilà donnant des coups de tête, sautant comme un cabri de gauche, de droite. Une transe parfaitement maîtrisée, qui sort le flamenco de ses gonds. De quoi faire jubiler et claquer de la langue les vrais aficionados qui n'aiment rien tant que ces courts moments d'improvisation dans lesquels la danse libère tout son suc.

PAS D'ESBROUFE NI DE FALBALAS

L'improvisation est au coeur du flamenco. El Güito se garde bien de l'oublier dans ses spectacles. Contre les tenants d'une danse moderne pailletée à Broadway, il milite pour la tradition pure et dure. *Flamenco Solo*, donné au Théâtre du Châtelet jusqu'au 31 décembre, en est l'étendard. Ce titre-manifeste revendique un *« retour aux racines »*. De fait, pas de falbalas folklorico-touristiques dans cette suite de numéros tirés au cordeau. Portés à l'énergie par un flûtiste, trois guitaristes et trois chanteurs, El Güito et sa compagnie de huit danseurs enfilent chorégraphies d'ensemble, trios féminin ou masculin, duos, et surtout solos. Les garçons, très jeunes, ne jouent pas de leur cambrure dans des pantalons taille haute, mais dans de simples costumes de ville ; les filles ne roulent pas de la traîne, mais ondulent dans des robes toutes simples.

Pas d'esbroufe. Si les danseuses exhibent un zapateado crépitant comme le veut désormais la mode (les jeux de pieds étaient autrefois réservés aux hommes, jusqu'à ce que Carmen Amaya donne des jambes aux femmes), elles développent surtout des ports de bras somptueux. Car tout le flamenco est dans le torse, et ça, on l'a ou on ne l'a pas ! Le reste n'est que technique et apprentissage. Issu d'une famille de Gitans non artistes, El Güito – qui ne souhaite pas que ses enfants suivent sa voie – a étudié auprès de la légendaire Pilar Lopez, qui l'engage dans sa compagnie à l'âge de quinze ans. Réputée pour son *braceo* (jeu de bras) très sobre, presque raide, sans fioritures, celle qui fut le « maître » d'Antonio Gadès et d'El Farruco, a légué à son élève le sens du flamenco retenu. Un héritage qu'El Güito fait merveilleusement prospérer à l'école madrilène de l'Amor de Dios.

Renouant avec l'esprit sauvage du genre, l'artiste aime entretenir les contradictions entre ses danseurs. Avec Maria Vivo et Sara Baras, il met en balance deux versants de la féminité flamenca. A main droite, le petit gabarit de Maria Vivo, fille du grand danseur Luisillo, incarne sans coup férir la Gitane ombrageuse, trépignante, au visage crispé sous sa chevelure de méduse. A main gauche, impeccable sous son casque de cheveux gominés, Sara Baras allonge une silhouette parfaite, moulée dans un fourreau bleu vif. De la première, toute rentrée à l'intérieur d'elle-même, jaillit un condensé de flamenco nerveux qui ose les roulements de hanches suggestifs, les claques sur les cuisses, et la jupe relevée. De la seconde, profilée, aristocratique, s'exhale une danse plus élégante, plus harmonieuse. Aussi à l'aise dans les registres volutes et volupté que dans des séries de zapateados-mitraillettes qu'elle s'approprie avec une grâce primesautière, elle s'amuse avec le public, qui répond *in petto* à ses mimiques étonnées ou ses volte-face inattendues. En duo avec El Güito, cette rayonnante danseuse fait merveille dans un face-à-face tendu à point, où la distance des corps attise l'osmose.



M.-N. ROBERT/CHÂTELET

Eduardo Serrano « El Güito » dans « Solo Flamenco ».

En revanche, point de rencontre au sommet entre le *bailaor* et la chanteuse Carmen Linares. L'affiche du spectacle l'annoncait comme une promesse. Au beau milieu du spectacle, le récital de la Linares s'incruste vaille que vaille : cinq chansons aux « sons noirs », évidemment sublimes, et puis s'en va avec son guitariste Moraito. Ravalant sa déception, on se laisse malgré tout happer jusqu'au bout par la beauté exacerbée de *Solo Flamenco*. Cette torsion de l'âme ne peut laisser personne insensible.

Rosita Boisseau

★ Solo Flamenco, Théâtre du Châtelet, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. Jusqu'au 31 décembre à 20 heures ; le 25 à 17 heures, le 27 à 15 heures et 20 heures, le 28 à 15 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 210 F.

Trois artistes plantent leur « arbre de Noël » dans la capitale

JAMAIS en reste d'aimable fantaisie, la galerie VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement) se pique de rivaliser avec les Galeries Lafayette en matière de vitrines de Noël. A sa façon festive et décalée, l'association a demandé à trois créateurs de planter leur arbre de fête. D'où trois « sapins » incongrus de sept mètres de haut, entourés d'une mini-forêt de conifères, qui font freiner les automobilistes qui passent avenue Daumesnil, dans le 12e arrondissement de Paris, rigoler les enfants et béer les badauds. Certains confondent d'ailleurs l'exposition, qui doit être présentée jusqu'au 28 décembre, avec le fleuriste d'en face et entrent pour acheter leur sapin.

Après tout, ce n'est pas parce qu'un arbre se pose dans une galerie qu'il devient aussi sec oeuvre d'art ! Là est la question, selon le designer italien Pucci de Rossi, qui a planché sur l'idée d'un Noël de la réconciliation. Son sapin bien vert joue les parasols au centre de trois tables empilées les unes au-dessus des autres. Une relecture épurée du standard qui apaise l'oeil et l'esprit.

Idem pour la poétique parure de l'architecte catalan Kristian Gavoille. Au milieu d'un cadre doré, son sapin carmin trône, auréolé d'une couronne de coton et d'une constellation de boules écarlates. Mais pourquoi rouge ? *« A cause du Père Noël, autrefois vert, que les Américains et Coca-Cola ont teint en rouge à des fins publicitaires. Quant au nuage, avec sa tête de rousquille* [gâteau catalan glacé], *il symbolise la haute montagne, pays du sapin, arbre exotique pour quelqu'un comme moi qui a passé son enfance en Afrique. »* La nuit, une lumière noire très boîte de nuit lui donne un air vaguement « technoïd ».

En revanche, les lampes de chevet qui hérissent l'arbre réalisé tout en meubles de Rajdar Coll-Part chantonnent le petit air *« qu'on est bien chez soi quand il fait froid dehors »*. L'artiste, qui se définit comme un « parasite social », raconte : *« J'ai acheté un camion de mobilier chez Emmaüs pour 8 000 francs, j'ai tout repeint en vert et puis j'ai commencé à coaguler les éléments. »* S'y amoncellent, dans un invraisemblable bric-à-brac savamment maîtrisé, canapés, armoires, buffets, grand lit double. De quoi rhabiller un studio, de la cuisine à la salle de bains. Toujours hors sujet, Coll-Part est pourtant définitivement dans le mille. Son sapin de Noël en apporte la preuve. Mais il ne faudrait pas qu'un fauteuil se détache pour assommer le visiteur !

L'idée fait rire Coll-Part, qui a rêvé son sapin autour de la coutume napolitaine des *cocci*. Le 31 décembre, les Italiens balancent par la fenêtre tous leurs ustensiles usagés, vieux mobilier, pour commencer la nouvelle année sur de bonnes bases. On conseille d'ailleurs aux promeneurs de ne pas raser les murs le soir du réveillon, sous peine de bientôt sentir le sapin. Pas de risque avec Coll-Part : *« Mes créations sont techniquement imparables. Peu importe que ce soit beau ou laid, pourvu que ça tienne debout. »* Notre homme bricole actuellement un lit monté sur chenilles, enguirlandé de barbelés. Difficile d'en savoir davantage sur ses projets, sauf le plus immédiat : se procurer des chaussures roses. Pas pour les poser au pied du sapin ! Coll-Part se moque de Noël.

R. Bu

Sursis de deux années pour le Festival de Gavarnie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du Parc national des Pyrénées a décidé le 17 décembre d'accorder un sursis de deux ans au Festival de Gavarnie, qui réunit, chaque été depuis 1986, de 12 000 à 15 000 spectateurs. François Joxe et son Chantier Théâtre, animateurs du festival, avaient été sommés en mars de s'écarter de ce site par les administrateurs du parc, qui défendaient avec le ministère de l'environnement le classement du cirque à l'inventaire du patrimoine mondial de l'Unesco (*Le Monde* des 20 juillet et 10-11 août). Ce classement est intervenu en décembre et le conseil a décidé de permettre à M. Joxe de continuer ses activités en 1998 et 1999. A charge pour lui de respecter des contraintes environnementales (circulation des véhicules, alimentation électrique). Après cette date, François Joxe a accepté de se replier hors de la zone classée. C'est donc dans son lieu habituel que sera présenté, en juillet 1998, *La Flûte enchantée*, de Mozart. – *(Corresp.)*

Tunis organise la première Biennale méditerranéenne des arts

CONSACRÉE ESSENTIELLEMENT À LA PEINTURE, la première Biennale méditerranéenne des arts a été inaugurée les 20 et 21 décembre à Tunis. L'exposition, intitulée « Méditerranée de lumière », se tient jusqu'au 10 janvier, au Palais Khereddine, et regroupe des oeuvres de quarante peintres issus d'une douzaine de pays, dont l'Albanie, l'Algérie, l'Egypte, la France, la Grèce, l'Italie, le Liban et la Tunisie, ainsi que plusieurs artistes palestiniens. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de le programme de l'Unesco pour 1997, « Tunis, capitale culturelle régionale ». – *(AFP)*

SORTIR

PARIS

L'Enlèvement de Sita
Danse, gestuelle, mime, scènes intimes alternant avec scènes guerrières, musique instrumentale et récitatifs poétiques, rehaussés par la richesse décorative des masques et des costumes, caractérisent le *khôn*, théâtre dansé et masqué de Bangkok que le Théâtre national de Thaïlande représente à Paris. C'est, dit-on en Asie, l'épisode le plus populaire du *Ramayana*.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F. Jusqu'au 30 décembre.

Les Yeux noirs
Les violons gazouillent et virevoltent, l'accordéon s'alanguit en mélancolie. On passe sans gêne des moments de nostalgie profonde à des ambiances festives et indiques. Ce sextet fait son ordinaire des musiques tsiganes et yiddish qu'il pratiqua longtemps dans les cabarets, avant de décider de tourner la page. Il présente son nouveau spectacle, largement alimenté par les compositions de son dernier album, *Yzvoara* (Odéon/ EMI).
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Les 23, 24, 25, 26, 27, 30 et 31 décembre et les 1er, 2, 3 et 6 janvier à 20 h 30 ; les 28 décembre et 4 janvier à 17 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. De 100 F à 140 F. Jusqu'au 1er février.

L'Orient-Express Moving Schnorers
Le renouveau de la musique klezmer (musique juive d'Europe orientale) a fait éclore bon nombre de groupes, volontiers mélangeurs d'instruments et d'inspirations. Ainsi l'Orient-Express Moving Schnorers, sept instrumentistes issus d'univers musicaux divers, dont le pianiste Denis Cuniot. Ils relisent le répertoire yiddish du début du siècle, tout en se laissant aller à des vagabondages plus contemporains (CD Buda Musique).
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. Mº Odéon. Les 23, 25, 26, 29 et 30 décembre à 20 h 30 ; les 24, 28 et 31 à 17 heures.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Demain ne meurt jamais
de Roger Spottiswoode (Grande-Bretagne, 1 h 55), avec Pierce Brosnan, Jonathan Pryce, Michelle Yeoh, Teri Hatcher, Ricky Jay, Gotz Otto.

Je ne vois pas ce qu'on me trouve
de Christian Vincent (France, 1 h 35), avec Jackie Berroyer, Karin Viard, Tara Römer, Zinedine Soualem, Estelle Larrivaz, Daniel Duval.

Maman, je m'occupe des méchants
de Raja Gosnell (Etats-Unis, 1 h 42), avec Alex D. Linz, Haviland Morris, Olek Krupa, Rya Kihlstedt, David Thornton, Lenny von Dohlen.

Méprise multiple
de Kevin Smith (Etats-Unis, 1 h 55), avec Jason Lee, Ben Affleck, Joey Lauren Adams, Ethan Suplee, Scott Mosier, Casey Affleck.

Muriel fait le désespoir de ses parents
de Philippe Faucon (France, 1 h 20), avec Catherine Klein, Dominique Perrier, Marie Rivière.

Le Ninja de Beverly Hills
de Dennis Dugan (Etats-Unis, 1 h 30), avec Nicolette Sheridan, Nathaniel Parker, Soon-Tek On, Chris Rock, Robin Shou.

Sauvez Willy 3, la poursuite
de Sam Pillsbury (Etats-Unis, 1 h 25), avec Jason James Richter, August Schellenberg, Annie Corley, Vincent Berry, Patrick Kilpatrick.

Le Septième Ciel
de Benoît Jacquot (France, 1 h 31), avec Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, François Berléand, Francine Bergé, Pierre Cassignard, Philippe Magnan.

Thérapie russe
d'Eric Veniard (France, 53 mn), avec Eric Veniard, Miglen Mirtchev, Sidse Babette Knudsen, Patricia Dinev, Jeanine Souchon, Andrea Retz-Rouiyet.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Tchaïkovski : *Le Lac des cygnes, suite.* Strauss : *Le Chevalier à la rose, suite et scène finale.* Sumi Jo (Sophie), Françoise Pollet (la maréchale), Hélène Perraguin (Octavian), Christophe Ramon (le baron Ochs), Jean-Luc Ramecourt (trompette), Hélène Collerette (violon), Nadine Pierre (violoncelle), Joëlle Lecocq (harpe), Marek Janowski (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. Le 23 à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

Raymonda
Etoiles et premiers danseurs et corps de ballet de l'Opéra de Paris. Rudolf Noureev : chorégraphie.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. Le 23 à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 50 F à 395 F.

Tango Passion
Chorégraphie d'Hector Zaraspe.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

Juliette
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 110 F à 200 F.

Charlélie Couture
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mº Gaîté. Le 23 à 21 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Indigo
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mº Opéra. Le 23 à 19 heures. Tél. : 01-42-61-44-16. 100 F.

Marie-Paule Belle
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mº Pigalle. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 140 F.

Arthur H
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mº Bastille. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 120 F.

Les Nomades rageurs
Parc de la Villette, Paris 19e. Mº Porte-de-la-Villette. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 140 F.

Michèle Atlani
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.

La Belle Hélène
d'Offenbach. Fabienne Masoni, Anne Barbier, Myriam Boucris (Hélène), Pierre Catala, Fernand Fédronic, Stuart Patterson (Pâris), Eric Perez (Calchas), Eric Vignau, Christophe Crapez (Ménélas), Christophe Duringer, Jean-Claude Sarragosse (Agamemnon), Chœur et orchestre Opéra-éclaté, Dominique Trottein, Joël Suhubiette (direction), Olivier Desbordes (mise en scène).
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mº Porte-de-Vanves. Le 23 à 20 h 30. Tél. : 01-45-31-10-96. 180 F.

RÉSERVATIONS

La Fania All Stars
Avec Celia Cruz, Johnny Pacheco, Willie Colon, Paulito, Feliciano, Roberto, Roena, Larry Harlow, Bobby Valentin, Andy Montanez.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le 16 janvier à 21 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 220 F.

Véronique Sanson
Palais des Sports, Porte de Versailles, Paris 15e. Du 9 au 25 janvier à 20 h 30. Tél. : 01-48-28-40-10. Location Fnac et Virgin. 220 F.

Mano Solo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Mº Opéra. Du 15 au 17 janvier à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 176 F.

Aragon/Philippe Caubère
Deux époques : Le Communiste (poèmes de 1929 à 1954) ; Le Fou (poèmes de 1954 à 1973.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Les 8 (Le Communiste) et 9 (Le Fou) à 20 h 45 ; le 10 janvier (intégrale) à 19 h 30, la représentation étant suivie d'un grand bal populaire. Tél. : 01-46-61-36-67. 140 F et 110 F. Intégrale : 155 F et 185 F.

Arcadia
de Tom Stoppard, mise en scène de Philippe Adrien.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice. Du 13 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-39-87-00. 110 F et 160 F.

Dans la jungle des villes
de Bertolt Brecht, mise en scène de Stéphane Braunschweig.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du 8 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.

DERNIERS JOURS

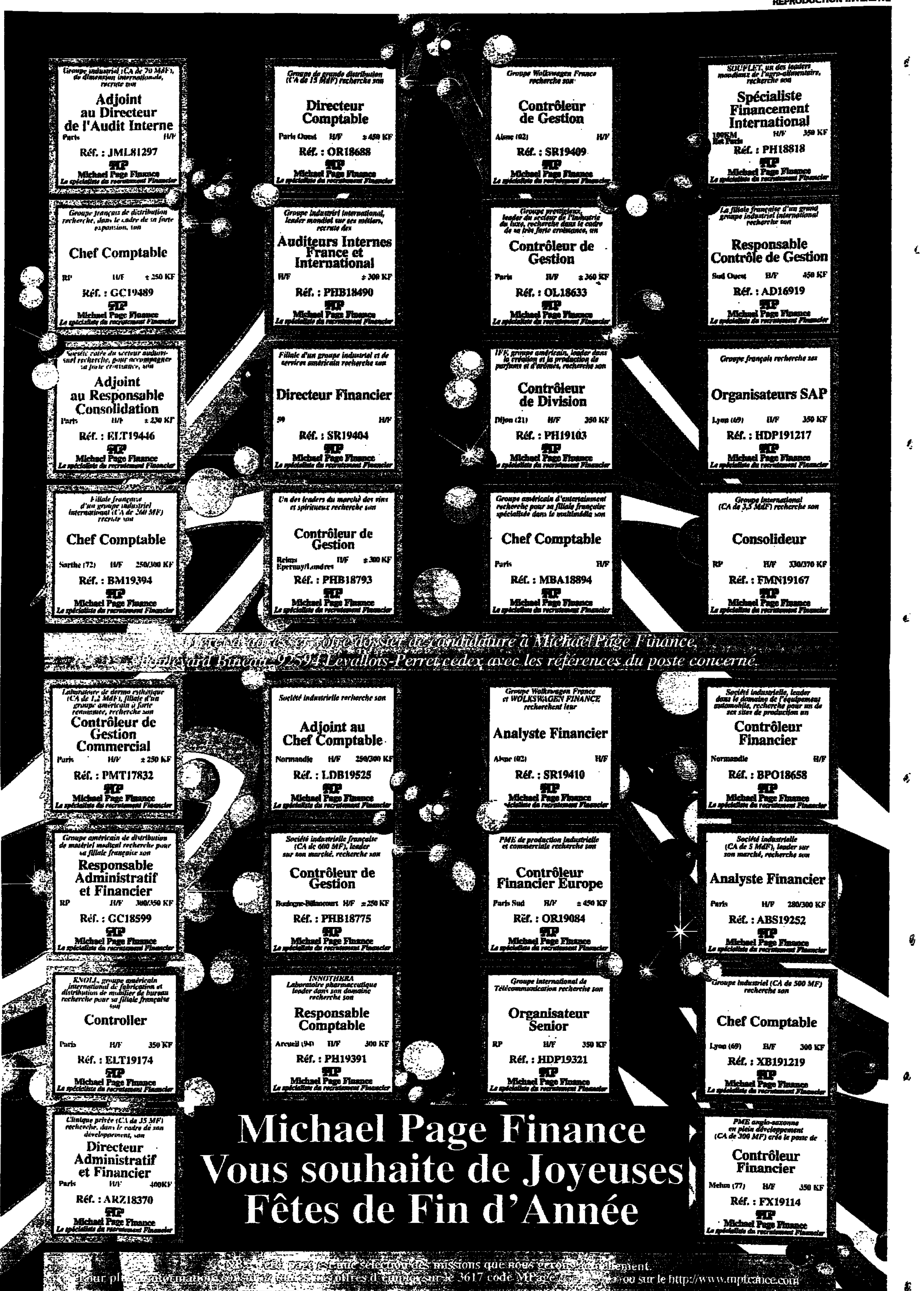
31 décembre : Philippe Soupault
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2e. Mº Bourse. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche et fêtes. Tél. : 01-47-03-81-10. Entrée libre.

4 janvier : Frantisek Drtikol (1883-1961)
Musée d'Orsay, niveau médian, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mº Solferino. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé lundi. Tél. : 01-40-49-48-14. 39 F.

4 janvier : Gilbert & George
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e. Mº Iéna. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche jusqu'à 18 h 45. Fermé lundi et 25 décembre. Tél. : 01-53-67-40-00. 40 F.

28 décembre : Les Précieuses ridicules
de Molière, mise en scène de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, avec en alternance Jean-Marc Bihour, Olivier Broche, Lorella Gravotta, Jérôme Deschamps, Philippe Duquesne, Camille Grandville, Robert Horn, Bruno Lochet, Yolande Moreau, François Morel, Olivier Saladin et François Toumrakine.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, Luxembourg. Du mardi au samedi à 20 heures ; le dimanche à 15 heures et 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

هكذا من الاصل



Secteurs de pointe

Le Groupe Carbone Lorraine, plus de 3 milliards de francs de chiffre d'affaires, 6 000 personnes, est l'un des leaders mondiaux dans le domaine des composants (spécialités en graphite, composants électriques, étanchéité, aimants) pour les industries de haute technologie : aéronautique, automobile, transports à grande vitesse, nucléaire, industrie chimique... Nous recherchons, pour notre division Equipement Génie Chimique :

Ingénieur d'Affaires Expérimenté

Chargé des commandes complexes et de leur suivi au sein de nos filiales et chez nos clients, vous élaborerez les offres d'échangeurs en graphite et de système. Véritable spécialiste en calcul de génie chimique pour tous les produits appareillage, vous apporterez le soutien nécessaire aux filiales et à la vente, principalement dans les pays germanophones.

De formation Ingénieur Génie Chimique, vous justifiez d'une expérience significative de 5 à 10 ans. Vous possédez une solide connaissance des outils informatiques, maîtrisez parfaitement l'allemand et avez une bonne connaissance de l'anglais. Mobile, vous alliez goût du travail en équipe et intérêt pour la vente.

Ingénieur d'Affaires

Futur Ingénieur de Vente Responsable de Zone

Dans un premier temps, vous serez chargé de l'ensemble des fonctions citées dans le poste précédent. Puis, votre mission s'élargira à la prospection, la négociation et la vente de matériel et d'ensembles de génie chimique dans une zone de responsabilité déterminée.

De formation ingénieur Thermicien ou Génie Chimique, vous êtes débutant ou justifiez d'une première expérience. Vous êtes en outre doté d'un véritable sens commercial, possédez une réelle aptitude à la négociation et une solide connaissance des outils informatiques. Vous maîtrisez l'anglais et avez une bonne connaissance de l'allemand. Mobile, vous aimez voyager et alliez goût du travail en équipe et intérêt pour la vente.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, en précisant le poste choisi, à CARBONE LORRAINE, 1 rue Jules Ferry, BP n° 1, 54530 Pagny-sur-Moselle.

GROUPE CARBONE LORRAINE

Évidence



INFOTEL

POUR ÉVOLUER VITE, IL FAUT :

- UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE
- UNE EXPERTISE RECONNUE
- UN ENTREPRISE CONQUÉRANTE

Vous avez choisi une filière de formation supérieure scientifique ou économique. Elle a développé vos qualités de rigueur et de méthode. Elle a renforcé votre curiosité pour des techniques, des situations et des milieux diversifiés.

Votre diplôme en poche, vous voulez engager la première étape d'une "vraie" carrière dans l'informatique.

Nos projets vous attendent. Après une formation (rémunérée) de deux mois aux techniques grands systèmes (MVS, COBOL, DB2, IMS ou CSCS), vous rejoindrez nos équipes opérationnelles en charge de la conception et de la mise en œuvre de systèmes d'information pour de grandes entreprises françaises et internationales. Vous y développerez des compétences avancées dans nos différents domaines d'activités (conseil et ingénierie, direction de grands projets, client /serveur, développement de progiciels, formation). Nos objectifs : à terme, faire de vous des experts en informatique et poursuivre grâce à vous le développement de notre groupe.

Merci de nous adresser rapidement votre candidature (lettre, C.V. et photo) sous la référence JM/6358.

INFOTEL CONSEIL - 164, avenue Charles de Gaulle - BP 186 - 92205 Neuilly-sur-Seine

GRAND CABINET INTERNATIONAL D'EXECUTIVE SEARCH

NOUS RECHERCHONS NOTRE

Directeur H/F

"PRACTICE HIGH TECH"*

Soit déjà Consultant, soit Professionnel confirmé du secteur "high tech" avec une forte fibre commerciale et humaine, vous disposez à 40 ans environ d'un réseau relationnel de premier ordre. Votre anglais est réellement courant.

Vous souhaitez aujourd'hui une vie certes très active mais plus d'autonomie dans votre fonctionnement opérationnel et de maîtrise de votre destinée professionnelle.

Nous vous offrons l'opportunité de développer une clientèle internationale et de mener des missions dans le cadre d'une activité où votre rémunération, qui comprendra une part stimulante d'intéressement, pourra atteindre un très haut niveau en vitesse de croisière. Votre accession au statut d'Associé sera fonction de vos résultats et de votre capacité d'intégration.

Merci d'adresser en toute confidentialité votre candidature en précisant sur l'enveloppe la réf. LL700080 à **EUROMESSAGES** - 78 Bld de la République - 92514 BOULOGNE Cedex. Réponse garantie.

*Pratique Hautes Technologies.

Nouveaux **champs d'expression** *pour* **experts** *en* **monétique.**

Cabinet conseil en organisation, spécialiste de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et des moyens de paiement, le développement de nos missions dans des secteurs tels que la banque, l'industrie ou les services, tant en France qu'à l'étranger, nous conduit à renforcer notre équipe.

Consultants *seniors*

Ingénieur doublé d'une formation en gestion ou en organisation, vous avez acquis une expérience de 3 à 10 ans dans des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à la carte bancaire ou privative, au chèque, à la carte santé, aux échanges financiers internationaux ou encore au passage à l'euro, ...

Votre expertise en monétique vous permettra de prendre en charge des missions variées qui concernent toutes les phases de la gestion d'un projet : études, pilotage, conduite du changement et recette.

Dans ce contexte, vos compétences techniques et fonctionnelles seront tout aussi primordiales que vos qualités personnelles : aisance relationnelle, ouverture d'esprit, force de conviction, synthèse et autonomie.

Merci de nous faire parvenir lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. CSMP. Discrétion assurée.



SME conseil

16 rue de la Banque - 75002 Paris

Publipanel

INITIATIVES LOCALES

— les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales —

Avis de concours *de la fonction publique territoriale*

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD ORGANISE EN PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE GESTION DE l'AUDE et de l'HERAULT un concours

D'ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF (H/F)

pour 58 postes - dont 47 en spécialité assistant de service social et 11 en spécialité éducateur spécialisé

CONDITIONS D'INSCRIPTION : ***Concours sur titres avec épreuve*** (entretien avec le jury) ouvert aux candidats titulaires des diplômes suivants

- ✔ **pour la spécialité Assistant de service social** du diplôme d'Etat d'assistant de service social
- ✔ **pour la spécialité** Educateur spécialisé du diplôme d'état d'éducateur spécialisé

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION à compter du 26 janvier 1998 au 27 février 1998 - minuit (le cachet de la poste faisant foi) auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard - 281, chemin du Mas Coquillard - 30900 NIMES.

Les dossiers d'inscription peuvent également être envoyés sur simple demande manuscrite adressée au Centre de Gestion accompagnée d'une enveloppe libellée aux nom et adresse de l'intéressé.

Les épreuves orales (entretien avec le jury) auront lieu à Nîmes à compter du 1er avril 1998.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie organise pour les départements de la Haute-Savoie, du Rhône et de l'Isère : un **CONCOURS INTERNE SUR EPREUVE DE**

COORDINATRICE DE CRECHES

pour pourvoir 04 postes

ouvert aux puéricultrices territoriales hors classe justifiant au 1er janvier de l'année du concours d'au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.

L'épreuve se déroulera le mercredi 08 avril 1998 à Annecy.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés ou demandés par écrit (joindre une enveloppe de format A4 affranchie à 6,70 Frs et libellée aux nom et adresse du candidat) du 19 janvier 1998 au 23 février 1998, exclusivement auprès du : Centre de gestion de la Haute-Savoie - 1, rue Jean-Jaurès B.P. 118 - 74003 ANNECY Cedex

Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés ou déposés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour le : 27 février 1998, date limite de dépôt des dossiers, le cachet de la poste faisant foi.

313 000 Cadres de l'administration lisent le Monde tous les jours*

Pour tous renseignements concernant la rubrique INITIATIVES LOCALES contactez Sacha LAUZANNE

Tél. : 01.42.17.39.34

Fax : 01.42.17.39.38

* source IPSOS Cadres actifs 1996 LNM

AVIS DE CONCOURS RESERVE

Pour le recrutement de

PSYCHOLOGUE TERRITORIAL (H/F)

Nombre de poste à pourvoir : 1

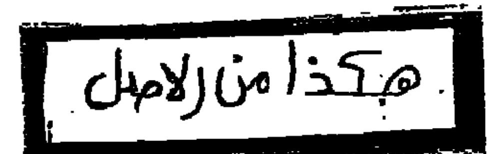
Date de retrait des dossiers : du 21/01/1998 au 20/02/1998 jusqu'à 17 heures.

Date limite de dépôt des dossiers : le 23/02/1998 jusqu'à 17 heures.

Date du concours : 26 mars 1998.

Les demandes d'inscription par courrier devront être accompagnées d'une enveloppe format 32 X 23 timbrée à 6,70 F et adressées à :

Monsieur le Président
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME
70 bis, avenue Jean Guiton
17028 LA ROCHELLE Cedex 01

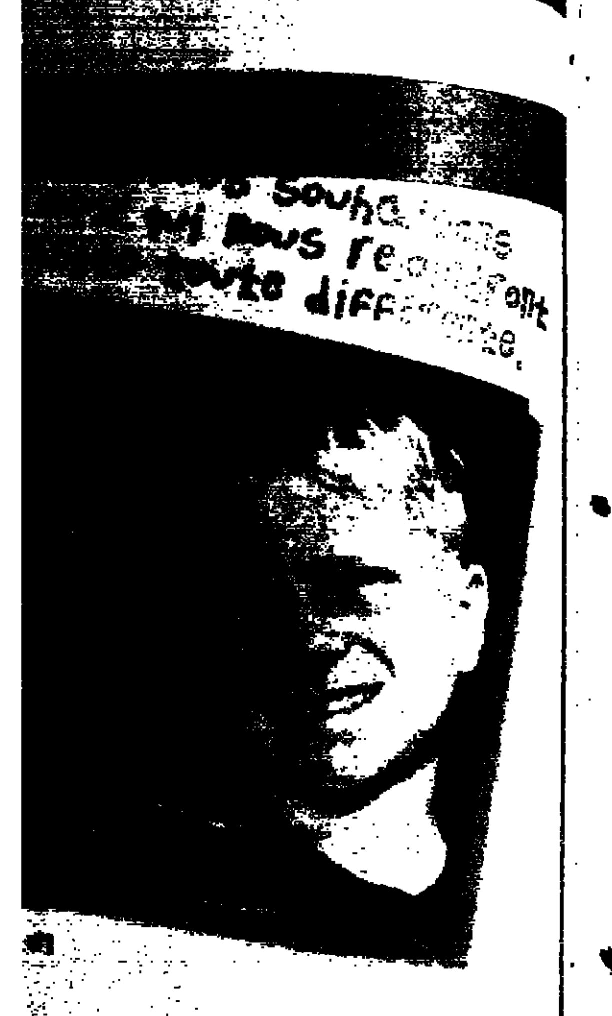


Informatique - Réseaux Télécommunications

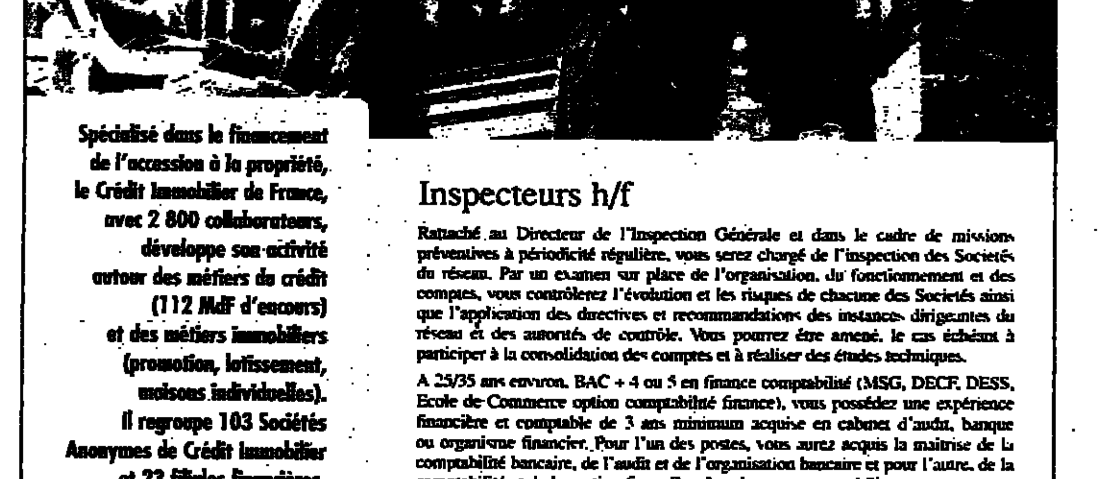
Le monde des cadres

هكذا من الأصل

Le monde des cadres







Spécialisé dans le financement de l'accession à la propriété, le Crédit Immobilier de France, avec 2 800 collaborateurs, développe son activité autour des métiers du crédit (112 MdF d'encours) et des métiers immobiliers (promotion, lotissement, maisons individuelles). Il regroupe 103 Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier et 23 filiales financières, son résultat net est de 912 MF. La Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier a une mission d'animation et de développement du réseau pour la mise en œuvre de la stratégie. Elle est également l'organe de contrôle de l'activité et de la sécurité du réseau, doté d'un pouvoir réglementaire. Pour renforcer son corps d'inspection, elle recrute

Inspecteurs h/f

Rattaché au Directeur de l'Inspection Générale et dans le cadre de missions préventives à périodicité régulière, vous serez chargé de l'inspection des Sociétés du réseau. Par un examen sur place de l'organisation, du fonctionnement et des comptes, vous contrôlerez l'évolution et les risques de chacune des Sociétés ainsi que l'application des directives et recommandations des instances dirigeantes du réseau et des autorités de contrôle. Vous pourrez être amené, le cas échéant à participer à la consolidation des comptes et à réaliser des études techniques.

A 25/35 ans environ, BAC + 4 ou 5 en finance comptabilité (MSG, DECF, DESS, Ecole de Commerce option comptabilité finance), vous possédez une expérience financière et comptable de 3 ans minimum acquise en cabinet d'audit, banque ou organisme financier. Pour l'un des postes, vous aurez acquis la maîtrise de la comptabilité bancaire, de l'audit et de l'organisation bancaire et pour l'autre, de la comptabilité et de la gestion financière dans le secteur immobilier.

Rigoureux, autonome et déterminé, vos capacités d'analyse et de synthèse appliquées à la gestion financière alliées à un bon sens relationnel et à de bonnes capacités rédactionnelles, vous permettront d'être rapidement opérationnel au sein d'une petite équipe. Vous maîtrisez la micro-informatique et connaissez le secteur immobilier. Ces postes basés à Paris, nécessitent des déplacements de quelques semaines dans toute la France (environ 50% du temps). réf.IG/I98

Consolideur Chargé d'Etudes h/f

Rattaché au Directeur Délégué à l'Inspection sur Pièces, vous contribuerez au développement des outils de contrôle et d'analyse, centraliserez et vérifierez les informations collectées. Vous apporterez à l'équipe votre expertise de la consolidation et serez chargé de la production des comptes consolidés du réseau, des tableaux de bord et de la réalisation d'études financières.

A 25/30 ans environ, de formation supérieure en comptabilité gestion, vous possédez une expérience en consolidation de 2 ans minimum en cabinet d'audit, banque ou organisme financier. Rigoureux, vous conjuguez sens de l'initiative avec capacités d'analyse et de synthèse appliquées à la gestion comptable et financière d'établissement de crédit. Vous connaissez la comptabilité bancaire et maîtrisez la micro-informatique et les logiciels de consolidation. La connaissance de «Conso Manager» sera appréciée. Ce poste est basé à Paris. réf. IG/C98



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Pour l'ensemble de ces postes, merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation et rémunération actuelle) sous la réf. choisie à : Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier Direction de l'Inspection Générale 2, rue de Lord Byron - 75384 Paris cedex 08.

Référence mondiale dans le domaine de la haute technologie, notre Groupe Industriel recherche un(e)

Jeune juriste *en droit social*

Directement rattaché(e) au responsable du service droit social, vous prenez en charge le suivi de la législation sociale et veillez à son application au sein de nos établissements aux activités variées ; vous êtes plus particulièrement amené(e) à rédiger, études et notes de synthèse à l'usage de nos utilisateurs que vous n'hésitez pas à conseiller. Votre ouverture d'esprit, votre sens aigu de la communication et du dialogue complètent votre savoir-faire. Une parfaite connaissance de l'anglais est exigée.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous la ref. 56862 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui nous transmettra votre dossier en toute confidentialité.

MEDIA SYSTEM

COUTRELIS & ASSOCIES

Cabinet d'Avocats au Barreau de Paris spécialistes en Droit Communautaire

Le cabinet a une culture de "Boutique" au sens américain du terme et une réputation d'excellence dans les travaux qu'il entreprend dans tout domaine du Droit Communautaire et surtout en Droit de la Concurrence, en Droit Douanier et dans l'Agro-alimentaire. Le cabinet a également une très bonne expérience des recours devant la Cour de Justice à Luxembourg ayant à son actif 48 affaires à ce jour.

Nous recherchons pour Paris et Bruxelles des Avocats rigoureux mais aussi créatifs, véritablement motivés, habités par le souci de bien faire, de construire et de privilégier le long terme au sein du Cabinet et dans ses relations avec les clients, qui apprécient eux-mêmes le service hautement personnalisé que nous leur offrons.

Si vous pensez avoir ces qualités et si vous avez par ailleurs la formation nécessaire et au moins trois ou quatre années d'expérience adéquate en Cabinet (ou toute autre expérience qui pourrait s'ajouter à celle du Cabinet dans des domaines nouveaux et porteurs), vous correspondez peut-être aux Avocats que nous recherchons et de réelles perspectives d'association vous seront alors offertes.

Préférence accordée aux Avocats de langue maternelle anglaise et aux Avocats Américains double nationaux admis à plaider dans l'un des Etats membres.

Confidentialité garantie. Ecrire à :
COUTRELIS & ASSOCIES - M. André COUTRELIS - 55 avenue Marceau - 75116 PARIS

Cabinet d'avocats d'affaires international recherche dans le cadre de son développement un

Collaborateur Fiscaliste

Paris **(H/F)**

Rattaché à l'un des Associés du Cabinet, vous serez amené à intervenir sur des dossiers relatifs aux opérations de structuration fiscale (fusions, acquisitions, cessions, etc.) à l'échelle transnationale, pour le compte d'une clientèle française et étrangère.

Vous aborderez également des dossiers en fiscalité immobilière (achats, ventes, échanges d'immeubles, etc.) et serez le conseil d'établissements financiers spécialisés de renommée internationale. A ce titre, vous pourrez être consulté lors d'opérations d'acquisition de portefeuilles d'actifs immobiliers.

Agé d'environ 30 ans, avocat de formation juridique et fiscale supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.), vous avez acquis une expérience de la fiscalité liée aux opérations nationales et internationales d'environ cinq ans au sein d'un cabinet d'avocats.

La maîtrise de l'anglais est requise pour ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret cedex ou de taper votre CV sur le **36.17 MPage** (Cornishe 3,48F/Min) ou de vous connecter au **http://www.mpfrance.com** sous la référence TM19451.

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement juridique

CADRES ON LINE

Retrouvez toutes les annonces du Monde :
INTERNET • http:/www.cadresonline • http:/www.lemonde.fr/emploi
MINITEL • 3615 cadresonline (2,23 F/mn) • 3615 LEMONDE (2,23 F/mn)

Carrières internationales

LONDON - PARIS - TOULOUSE - MONTREAL - JOHANNESBURG - SEOUL - BANDUNG - BERLIN - SAO-PAOLO

International recruitment consultants



GECI TECHNOLOGIES is an International Engineering Consulting Group, offering to its most prestigious clients worldwide, engineering solutions and leading edge technical expertise in the fields of ***Aircraft, Space, Aeroengines, Transport and Energy Industries.*** *The significant development of European major engineering projects justify the creation of several Recruitment Consultant positions located in London, Berlin, Turino and Paris.*

Highly motivated candidates are expected to bring a significant and successful recruitment and search experience gained either in an international high tech industrial environment and/or in recruitment consultancies/agencies. Knowlegde and understanding of the technical domains where our Group operates will be a plus.

If you are results driven, dynamic, fully bilingual in 2 european languages (English being a must), mobile and eager to join a performing and growing consulting organisation, please address your CV to : ***GECI INTERNATIONAL****, Recruitment Department, 105 bis bd Malesherbes, 75008 Paris. Fax : 33 (0) 1 53 53 00 96. e-mail : recruitment@geci-intl.fr*

MEDIA SYSTEM

هكذا من الأصل

MARDI 23 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 La Vie privée du tribun ■ ■ De John Stahl (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 120 min). Histoire

20.10 *Les Petits Champions* ■ De Stephen Herek (Etats-Unis, 1992, 100 min). Disney Channel

20.30 Madeleine ■ ■ De David Lean (Grande-Bretagne, 1950, N., v.o., 115 min). Ciné Cinéfil

20.30 Retour à Howards End ■ ■ De James Ivory (Grande-Bretagne, 1991, 140 min). Ciné Cinémas

20.35 ▶ Y aura-t-il de la neige à Noël ? ■ ■ De Sandrine Veysset (France, 1996, 85 min). Canal +

20.35 La Couleur pourpre ■ ■ De Steven Spielberg (Etats-Unis, 1985, 155 min). RTL 9

20.35 L'Histoire sans fin II : Nouveau chapitre ■ De George Miller (Etats-Unis, 1989, 95 min). TMC

20.45 Dark Crystal ■ ■ De Jim Henson et Frank Oz (Etats-Unis, 1982, 95 min). Arte

20.50 *Mary Poppins* ■ De Robert Stevenson (Etats-Unis, 1965, 145 min). M 6

21.20 Carmen ■ De Carlos Saura (Espagne, 1983, 105 min). France Supervision

22.00 La Triche ■ De Yannick Bellon (France, 1984, 100 min). Paris Première

22.20 L'Alibi ■ ■ De Pierre Chenal (France, 1937, N., 85 min). Festival

22.25 Le facteur sonne toujours deux fois ■ ■ De Tay Garnett (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 115 min). Ciné Cinéfil

22.35 Les Enfants du paradis ■ ■ ■ De Marcel Carné (France, 1943, N., 185 min). France 2

22.50 Rain Man ■ De Barry Levinson (Etats-Unis, 1988, v.o., 135 min). Ciné Cinémas

0.20 *L'amour chante et danse* ■ ■ De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

0.50 Madame Sousatzka ■ De John Schlesinger (Grande-Bretagne, 1988, 135 min). France Supervision

1.05 Rendez-vous avec le destin ■ De Glenn Gordon Caron (Etats-Unis, 1994, 105 min). Ciné Cinémas

1.05 Le Roman d'un tricheur ■ ■ ■ De Sacha Guitry (France, 1936, N., 75 min). RTL 9

2.05 Les gosses mènent l'enquête ■ De Maurice Labro (France, 1946, N., 80 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Histoire

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Lisette Malidor ; Arthur H ; Michel Onfray ; Stéphane Peyron. Canal +

23.00 De l'actualité à l'Histoire. 1997. Avec Claire Chazal ; Pascal Delanoy ; Jean Lacouture ; Jean-Noël Jeanneney. Histoire

1.00 Un siècle d'écrivains. Nathalie Sarraute. France 3

DOCUMENTAIRES

18.30 ▶ L'Esprit animal. L'Enfant cornac, Népal. La Cinquième

20.30 Patti Smith. L'océan des possibles. France Supervision

20.35 ▶ Les Ailes de France. Le Concorde. Planète

21.00 Roosevelt, un destin pour l'Amérique. [2/2]. Histoire

21.30 Nanie, gardienne d'une forteresse. Planète

22.20 Soirée thématique. Méliès. Arte

23.15 Soldats de Napoléon. Planète

0.10 Femmes dans le monde. L'Afrique accusée. Téva

SPORTS EN DIRECT

1.35 Hockey sur glace NHL. New York Rangers - Tampa Bay Buccaneers. Canal +

MUSIQUE

18.55 et 23.40 Ecoute le monde. Rabih Abou Khalil. Paris Première

19.55 Carols for Christmas. Muzzik

21.00 World Philharmonic Orchestra. Montréal. Muzzik

23.55 L'Heure espagnole. Mise en scène de Dave Heather. France Supervision

0.40 La Nuit en fête. Pavarotti and Friends For War Child. TF 1

THÉÂTRE

23.15 Les Précieuses ridicules. De Molière. Mise en scène de Jean-Luc Boutté. France 3

TÉLÉFILMS

19.30 L'Adoption. De Janos Zsombolyai. Festival

20.00 L'Orange de Noël. TV 5

20.05 Deux mamans pour Noël. De Paul Gueu. TSR

20.10 Holiday Affair. D'Alan Myerson. RTBF 1

20.30 Le Fils du cordonnier. D'Hervé Baslé [2/3]. Festival

20.50 ▶ Mère Teresa. De Kevin Connor. France 2

20.55 Réunion de famille. De Neal Israel. Téva

22.45 England, My England. De Tony Palmer. Muzzik

23.15 Mission spéciale à San Diego. De Jim Johnston et Stephen L. Posey. M 6

23.45 Internement arbitraire. De Bernard Choquet. Festival

SÉRIES

20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre XVI. Série Club

21.30 Twin Peaks. Episode n° 11. Série Club

22.15 Colorado. Les longues cornes. Série Club

22.15 Diligence express. Un joyeux Noël. Disney Channel

22.45 Angela, 15 ans. Le remplaçant (v.o.). Canal Jimmy

23.00 Nos meilleures années. Politique. Téva

23.35 Star Trek : la nouvelle génération. Le prix (v.o.). Canal Jimmy

2.00 Bottom. Break (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **22.20 Arte**

Thema : Méliès, le cinémagicien

Bonheur et merveilles sur Arte. Après l'enchanteur *Dark Crystal*, un film d'animation réalisé par Jim Henson et Frank Oz en 1982, une « Thema » consacrée à Georges Méliès, magicien de l'image, proposée par Jacques Mény et la petite-fille du cinéaste, Madeleine Malthête-Méliès. Dans *La Magie Méliès*, Jacques Mény retrace, au travers d'extraits de films, de documents inédits, de témoignages et de reconstitutions, le parcours de ce pionnier du septième art à l'imagination créative unique en son genre, qui usa de toutes les ressources du trucage. Ce documentaire passionnant est suivi d'une quinzaine de titres, réalisés entre 1898 et 1909, parmi les plus célébrés de ce génie poétique ; *Une séance Méliès* où l'on constatera notamment le plaisir avec lequel le directeur du Théâtre Robert-Houdin manipulait le corps – démembrement, multiplication, grossissement, dissolution… – et sa virtuosité pour faire éclater les frontières du rationnel. – *Val. C.*

● **1.05 RTL 9**

Le Roman d'un tricheur

Un homme d'un certain âge rédige ses mémoires à la terrasse d'un café. On apprend que, pour avoir volé huit sous dans son enfance, il fut entraîné par les circonstances à devenir groom, croupier de casino puis tricheur professionnel. Un véritable roman filmé dont les images sont accompagnées d'un commentaire à la première personne (une seule scène dialoguée, celle, inénarrable, de l'apparition de Marguerite Moreno). L'esprit caustique de Guitry au service d'une invention cinématographique dont Orson Welles fut impressionné. Et un régal d'interprétation. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Petit papa baston. Film de Terence Hill.
22.45 A nous les garçons. Film de Michel Lang.
0.40 La Nuit en fête. Pavarotti and Friends For War Child.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 ▶ Mère Teresa. Téléfilm de Kevin Connor.
22.30 Un livre, des livres.
22.35 Les Enfants du paradis ■ ■ ■ Film de Marcel Carné.
1.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.50 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Fa si la chanter.
23.00 Soir 3.
23.15 Les Précieuses ridicules. Pièce de Molière.
0.15 New York District.
1.00 Un siècle d'écrivains. Nathalie Sarraute.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Y aura-t-il de la neige à Noël ? ■ ■ Film de Sandrine Veysset.
22.00 Flash infos.
22.10 Personnel et confidentiel. Film de Jon Avnet (v.o.).
0.10 Sexe, musique et vidéo.
1.10 Surprises.

ARTE

19.00 La Bible en images.
19.30 7 1/2. Métiers d'enfance.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Dark Crystal ■ ■ Film de Jim Henson et Frank Oz.
22.20 Soirée thématique. Méliès, le cinémagicien.
22.25 et 1.00 La Magie Méliès. Documentaire de Jacques Mény [1 et 2/2].
0.00 Une séance Méliès. Courts métrages de Georges Méliès.
1.40 Maestro. Un siècle de danse [3/5].

M 6

18.25 Alice au pays des merveilles. Film d'animation de Luske et Wilfred Jackson et Clyde Geronimi.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 Décrochages info, Une part de rêve.
20.50 Mary Poppins ■ Film de Robert Stevenson.
23.15 Mission spéciale à San Diego. Téléfilm de Jim Johnston et Stephen L. Posey.
0.50 Capital. Le prix du rêve.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. François Caradec.
21.00 Poésie studio. Patrice Delbourg.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Paul-Louis Rossi.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Orchestre philharmonique de Radio-France. Œuvres de Tchaïkovski, R. Strauss.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Leroux, Pagh-Pasn.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Johann Peter Salomon. Œuvres de Haydn, Bach, Mozart, Beethoven.
22.40 Les Soirées… (suite). *Symphonie n° 5*, de Bruckner.

MERCREDI 24 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.00 L'Expert ■ De Luis Llosa (Etats-Unis, 1994, 105 min). Ciné Cinémas

13.30 Circulez, y a rien à voir ! ■ ■ De Patrice Leconte (France, 1982, 90 min). TV 5

13.30 Tron ■ ■ De Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 90 min). Disney Channel

13.55 Casablanca ■ De Georges Péclet (France, 1950, N., 145 min). Festival

14.00 L'amour chante et danse ■ ■ De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

14.45 Les Meilleures Intentions ■ De Bille August (Suède, 1991, 180 min). Ciné Cinémas

15.40 Le facteur sonne toujours deux fois ■ ■ De Tay Garnett (Etats-Unis, 1946, N., 115 min). Ciné Cinéfil

16.20 Le Trésor de la lampe perdue ■ De Bob Hathcock (Etats-Unis, 1990, 85 min). M 6

17.00 La Vie privée du tribun ■ ■ De John Stahl (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 120 min). Histoire

17.30 Noël chez les Muppets ■ ■ De Brian Henson (Grande-Bretagne, 1993, 95 min). Disney Channel

17.30 Poucelina ■ ■ De Gary Goldman et Don Bluth (Etats-Unis, 1994, 85 min). France 2

17.45 L'Espion aux pattes de velours ■ De Robert Stevenson (Etats-Unis, 1965, 129 min). M 6

17.45 Le Temps des gitans ■ D'Emir Kusturica (Yougoslavie, 1988, v.o., 135 min). Ciné Cinémas

18.10 L'Alibi ■ ■ De Pierre Chenal (France, 1937, N., 85 min). Festival

18.55 Quadrille ■ ■ De Sacha Guitry (France, 1937, N., 95 min). Ciné Cinéfil

19.30 Peau d'âne ■ ■ De J. Demy (Fr., 1970, 90 min). Canal J

20.10 Richard au pays des livres magiques ■ De Maurice Hunt et Joe Johnston (Etats-Unis, 1994, 70 min). RTBF 1

20.30 Les gosses mènent l'enquête ■ De Maurice Labro (France, 1946, N., 85 min). Ciné Cinéfil

20.30 Gremlins ■ ■ De Joe Dante (Etats-Unis, 1984, 105 min). Ciné Cinémas

21.50 ▶ Le Cirque ■ ■ ■ De Charles Chaplin (Etats-Unis, 1928, N., muet, 75 min). Arte

21.55 Close to My Heart ■ De William Keighley (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

22.15 Le Maître de musique ■ ■ De Gérard Corbiau (Belgique, 1987, 100 min). Ciné Cinémas

22.30 L'Arbre de Noël ■ De Terence Young (France - Italie, 1969, 95 min). Disney Channel

22.40 La Belle verte ■ De Coline Serreau (France, 1996, 89 min). Canal +

22.45 Katia ■ De Robert Siodmak (France, 1959, 95 min). RTL 9

23.30 I Was Happy Here ■ De Desmond Davis (Grande-Bretagne, 1966, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

23.50 La Nuit fantastique ■ De Marcel L'Herbier (France, 1941, N., 105 min). Festival

0.05 News Boys ■ De Kenny Ortega (Etats-Unis, 1992, 115 min). Disney Channel

0.10 La Rose et la Flèche ■ ■ De Richard Lester (Grande-Bretagne, 1976, 115 min). Canal +

0.20 Un conte de Noël ■ De Bob Clark (Etats-Unis, 1984, 90 min). RTL 9

1.00 J'étais une aventurière ■ ■ De Raymond Bernard (France, 1938, N., 100 min). Ciné Cinéfil

1.00 Le Cercle des intimes ■ D'Andreï Konchalovsky (Etats-Unis, 1991, 135 min). Ciné Cinémas

3.15 Silent Running ■ ■ De Douglas Trumbull (Etats-Unis, 1972, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

15.00 Envoyé spécial, les années 90. La bête sous la manche. Le gouvernement polonais en exil. Histoire

17.50 L'Invité de Cajou. Spécial Noël. Invités : Jean Giraud, Loïck Peyron, Valérie Barlois, Le groupe Raya Magoo. Canal J

18.00 Stars en stock. Steve McQueen. Sean Connery. Paris Première

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Amanda Lear, Fred Leonard. Canal +

19.00 De l'actualité à l'Histoire. Rétrospective 1997. Histoire

20.00 20h Paris Première. Avec Liane Foly. Paris Première

20.30 Cap'tain Café. France Supervision

20.50 Des racines et des ailes. L'enfant au cœur d'or. Noël à Assise. France 3

21.00 Paris modes. Les sapins de Noël. Paris Première

23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Didier Lett ; Emmanuel Le Roy-Ladurie ; Stéphane Audoin-Rouzeau. Histoire

DOCUMENTAIRES

18.30 ▶ Le Moine et le Singe. La Cinquième

19.25 Les Palestiniens. Planète

20.00 Le Seigneur des aigles. Arte

20.00 Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [6/6]. Histoire

20.10 Huang Shan, la forteresse des brumes. Planète

20.35 Le Chagrin et la Pitié. [1/2]. Planète

21.00 Envoyé spécial, les années 90. Portrait de Berlin, future capitale réunifiée ? Histoire

22.00 L'Histoire oubliée. [5/6]. Les harkis : L'abandon. Histoire

22.40 Rythmes du monde. Planète

22.50 Une histoire du Père Noël. TMC

23.10 ▶ Les Ailes de France. Le Concorde. Planète

23.50 Les Journées mondiales de la jeunesse. TF 1

23.55 La Lucarne. Au cœur de l'instant. Arte

0.35 Patti Smith. L'océan des possibles. France Supervision

CIRQUE

20.45 Le Cirque du Soleil. La grande parade. Arte

23.05 Musica. Les Caméléons. Arte

DANSE

18.50 A Folk Tale. France Supervision

21.00 et 22.10 Ballets… avec les étoiles de l'Opéra de Paris. Muzzik

MUSIQUE

20.00 O magnum mysterium. Enregistré au Stationer's Hall, à Londres. Muzzik

21.20 Christmas in Rome. France Supervision

22.00 The Greatest Music Party in the World. Paris Première

22.35 Ciboulette. Enregistrée à l'opéra d'Avignon en novembre 1996. TV 5

23.00 En attendant la veillée… Chants de Noël. TSR

23.10 Douce nuit, sainte nuit. Muzzik

23.30 Chants de Noël. RTBF 1

0.15 Noël avec Kiri Te Kanawa. Concert enregistré en la cathédrale de Coventry. Muzzik

THÉÂTRE

21.25 Théâtre de marionnettes : La Nativité. RTBF 1

TÉLÉFILMS

18.00 La Petite Fille aux allumettes. De Michael Lindsay-Hogg. Téva

18.30 Un grand-père pour Noël. De Peter McCubbin. RTL 9

20.30 Le Fils du cordonnier. D'Hervé Baslé [3/3]. Festival

20.45 Le Comte de Monte-Cristo. De David Greene. Série Club

20.50 Papy Joe. De Jeffrey Melman. M 6

20.55 Princesse Daisy. De Warris Hussein [1 et 2/2]. Téva

22.20 Mes coquins. De Jean-Daniel Verhaeghe. Festival

22.20 L'Homme au masque de fer. De Mike Newell. Série Club

22.25 La Petite Fille aux allumettes. De Michael Lindsay-Hogg. M 6

SÉRIES

17.55 Le Caméléon. Les jeux sont faits. TSR

18.20 Vegas. Conte de Noël. Série Club

20.30 Derrick. La vérité. Le secret de la confession. RTL 9

21.00 Star Trek : la nouvelle génération. Le prix. Canal Jimmy

22.50 Father Ted. Christmas Special (v.o.). Canal Jimmy

22.55 L'homme qui tombe à pic. Le Père Noël s'est échappé. TF 1

0.00 Jason King. Série Club

0.10 Bottom. Dough (v.o.). Canal Jimmy

0.45 New York Police Blues. Le ripou (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.

◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● Toutes chaînes

Dessins animés de fête

ET SI ON OFFRAIT aux enfants un mercredi 100 % dessins animés pour les faire patienter en attendant le passage du Père Noël ? Cela tombe bien : les chaînes ont concocté une programmation particulièrement savoureuse. Les festivités commencent dès 7 h 10 sur France 3, qui propose aux petits *L'Ile de Noé*, un dessin animé peuplé d'animaux sauvages, réfugiés sur une île, et confrontés aux contraintes de la vie en société. A 8 h 25 on peut zapper sur TF 1, qui diffuse un très joli film d'animation anglais, adapté du livre de Stevenson, *The Forgotten Toys*. L'histoire émouvante d'une poupée de chiffon et d'un ours râpé, racontée sur fond de décors d'aquarelles. Les abonnés de Canal J peuvent opter pour *Zig-zag* (à 8 h 30), un programme australien plein de surprises, conçu par des pédagogues avec beaucoup d'intelligence. A 9 h 25, *Les Jules* et leur humour acide reviennent sur France 2. Ceux qui n'ont pas vu sur Canal + ce couple de cabots aux travers très humains ne doivent pas manquer ce rendez-vous.

13 heures, C'est le moment de rejoindre le restaurant « A la bonne fourchette », la caverne d'Ali Baba des deux petites canailles Tom-Tom et Nana. Canal J diffuse pendant les fêtes la version animée de la célèbre bande dessinée de Bayard-Presse. Truculent. A 16 h 35, la chaîne des enfants propose un programme enchanteur, *Eugenio*, superbe adaptation de l'album signé Marianne Cockenpot et Lorenzo Mattoti. Le réalisateur Jean-Jacques Prunès interprète dans une envolée de couleurs l'œuvre originale, l'histoire d'un clown qui a perdu son rire. A la même heure, France 3 programme un épisode spécial Noël de la série déjantée *Les Zinzins de l'espace*.

A 19 heures, tandis qu'Arte propose *La Bible en images*, Bugs Bunny enfile son smoking sur France 2 car il est le « lapin-orchestre » de la soirée du réveillon sur la 2. Enfin, à 20 h 30, Canal + offre un joli cadeau à tous les téléspectateurs en diffusant en clair *Fred a le blues*, une comédie musicale en dessin animé dont le héros est un chat de gouttière qui mène une double vie. Une œuvre pleine de fantaisie, pour clore sur un air de gospel cette journée exceptionnelle.

Sylvie Kerviel

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Les Hasards de l'amour. Téléfilm de John Hough.
16.20 Un amour de chien. Téléfilm de Michael Keusch.
18.00 Les Vacances de l'amour.
19.00 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses, Météo des neiges.
20.50 Noël en famille.
22.55 L'homme qui tombe à pic. Le Père Noël s'est échappé.
23.50 Les Journées mondiales de la jeunesse.
23.55 Messe de minuit. En direct de la basilique Saint-Pierre de Rome.
1.45 TF1 nuit, Météo.
1.50 Le Cirque Pinder.

FRANCE 2

13.50 et 17.20 Un livre, des livres.
13.55 et 14.55 Derrick.
15.55 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.30 Poucelina ■ ■ Film d'animation de Gary Goldman et Don Bluth.
18.55 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.00 Noël chez Bugs Bunny.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Opération Bugs Bunny.
22.45 Fous rires et bafouillages.
0.00 Messe de minuit. En direct de l'église Sainte-Croix, à Sierre (Suisse).
1.10 Le Quatrième Roi. Téléfilm.

FRANCE 3

13.40 Blanche. Feuilleton de Charles Binamé [4/11].
14.30 20e Festival du cirque de demain.
15.45 Lucky Luke.
17.00 Minikeums.
17.50 Un monde de chiens.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes. L'enfant au cœur d'or. Noël à Assise.
22.45 Soir 3.
23.10 Les Mandrakes d'or. La 8e soirée de gala au Paradis-Latin.
0.10 Tex Avery.
1.30 Tous sur orbite.

CANAL +

14.30 C+ Cléo.
16.20 Le Premier Noël de Buddy. Téléfilm de Tony Bill.
17.50 Nawak.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invitée : Amanda Lear.
20.30 Fred a le blues. Dessin animé de Joanna Quinn.
21.00 Super Noël. Film de John Pasquin.
22.30 Flash infos.
22.40 La Belle verte ■ Film de Coline Serreau.
0.10 La Rose et la Flèche ■ ■ Film de Richard Lester.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.25 Après-midi thématique. Il était une fois la science. 13.30 Cap sur Mars. 14.30 Les Yeux de la découverte. 15.00 Un collier de feu.
16.00 Cellulo.
16.25 Il était une fois.
16.40 Un petit coin de paradis. Téléfilm de Mimi Leder.
18.10 Journal de la météo.
18.30 ▶ Le Monde des animaux. Le Moine et le Singe.
19.00 La Bible en images.
19.30 7 1/2.
20.00 Le Seigneur des aigles.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Le Cirque du Soleil. La grande parade.
21.50 ▶ Le Cirque ■ ■ ■ Film muet de Charles Chaplin.
23.05 Musica. Les Caméléons.
23.55 La Lucarne. Au cœur de l'instant.
1.15 Une séance Méliès. Courts métrages de Georges Méliès.

M 6

13.30 La Caverne de la rose d'or II. Téléfilm de Lamberto Bava et Andrea Piazzegi [1/2].
15.20 Les McKenna.
16.20 La Bande à Picsou : Le Trésor de la lampe perdue ■ Film d'animation de Bob Hathcock.
17.45 L'Espion aux pattes de velours ■ Film de Robert Stevenson.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.35 Une part de rêve.
20.50 Papy Joe. Téléfilm de Jeffrey Melman.
22.25 La Petite Fille aux allumettes. Téléfilm de Michael Lindsay-Hogg.
0.10 SOS dans les Rocheuses. Téléfilm de Charles Wilkinson.
1.40 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Armand Gatti.
21.00 Philambule. A propos du silence.
22.10 Soirée spéciale. Devine qui vient de naître ?
0.00 Messe. En direct de la basilique du Sacré-Cœur, à Paris.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 L'Esprit de Noël.
20.00 Concert. Pages baroques. Œuvres de Walther, Pachelbel, Tunder, Buxtehude, Rosenmüller, Bach.
22.00 La Symbolique de Noël dans l'art roman. Noël au Moyen Age.
0.00 Messe de minuit. En direct de l'église Sao-Vizence-de-Fora, à Lisbonne.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. *Livietta et Tracollo*, de Pergolèse, *Le Directeur de théâtre*, de Mozart.
21.50 Soirée Nuit de Noël. Œuvres de Nicolaï, Corelli, Sejan, Britten, Saint-Saëns. Noëls tchèques, liturgie russe…

Le Monde
MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1997

La Commission européenne des droits de l'homme conteste la chasse en France

La loi Verdeille violerait la propriété et la liberté d'association

LA FRANCE viole-t-elle, avec la loi Verdeille qui régit le droit de chasse, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ? La Commission européenne des droits de l'homme l'affirme dans un rapport qu'elle a remis le 8 décembre au comité des ministres du Conseil de l'Europe. Selon ce document, reçu lundi 22 décembre par le cabinet de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, la France se rendrait coupable de violation du droit de propriété et de la liberté d'association, ainsi que de discrimination fondée sur la fortune. La Commission a donc saisi la Cour européenne des droits de l'homme qui devrait statuer dans les mois à venir.

L'affaire a pour origine une plainte de trois petits propriétaires fonciers de la commune de Tourtoirac en Dordogne, condamnés par le tribunal de grande instance de Périgueux à enlever les panneaux *« refuge, chasse interdite »* qu'ils avaient apposés sur leurs terrains. Membres de l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), ils entendaient manifester leur opposition à toute chasse sur leur propriété. La loi Verdeille du 10 juillet 1964 est, en effet, formelle : tous les terrains de moins de vingt hectares d'un seul tenant des 9 200 communes où elle s'applique doivent être ouverts à la chasse. Un propriétaire ne peut donc s'opposer au passage des chasseurs sur ses terres. Elle impose également à ces petits propriétaires la qualité de membre de droit de l'Association communale de chasse agréée (ACCA). Ce sont ces deux dispositions que la Commission entend voir condamnées.

PRATIQUES DISCRIMINATOIRES

Le rapport de la Commission est sans appel pour les autorités françaises. Premier grief : l'obligation d'ouvrir ses terres à la chasse *« se révèle une ingérence disproportionnée dans le droit de propriété dès lors qu'elle ne prévoit aucune indemnisation des propriétaires non-chasseurs »*. Par vingt-sept voix contre cinq, les magistrats de la Commission ont estimé que l'article 1 du protocole nº 1 de la Convention qui garantit le droit de propriété était donc violé par la France.

Les pratiques discriminatoires sont aussi stigmatisées. S'appuyant sur l'article 14 de la Convention qui garantit à tout citoyen que *« la jouissance des droits et libertés reconnus (...) doit être assurée sans distinction aucune »*, la Commission condamne les distinctions faites entre propriétaires. La loi Verdeille distingue deux catégories de propriétaires : les grands qui sont dispensés de l'obligation d'accueillir les chasseurs sur leurs terres, qui peuvent se réserver l'exclusivité du droit de chasse ou interdire aux autres cette pratique ; les petits qui, eux, sont soumis à l'obligation de mettre leur terrain à disposition de l'association communale de chasse. *« La différence de traitement entre les grands et les petits propriétaires quant à leur droit de faire usage de leur bien est donc en l'espèce discriminatoire »*, conclut la Commission.

La Commission a également jugé que la loi Verdeille remettait en cause la liberté d'opinion et le droit d'association garantis par le paragraphe 11 de la Convention européenne des droits de l'homme. Considérant l'obligation faite à un petit propriétaire d'adhérer à une association de chasse comme une *« ingérence dans le droit des requérants à la liberté d'association »*, la Commission condamne là encore les pratiques de la France : *« Contraindre de par la loi un individu à une adhésion profondément contraire à ses propres convictions et l'obliger (...)à apporter le terrain dont il est propriétaire pour que l'association en question réalise des objectifs qu'il désapprouve porte donc atteinte à la substance même du droit à la liberté d'association. »*

La menace d'une condamnation européenne est aujourd'hui prise au sérieux par la Direction de la nature et des paysages du ministère de l'environnement qui estime que le rapport *« est sévère par rapport aux thèses que nous avons défendues »*. Le dossier de la chasse que Dominique Voynet souhaitait ne pas ouvrir afin d'éviter toute tension avec les chasseurs risque donc de devenir d'actualité plus vite que prévu. Consciente qu'il s'agit là d'un sujet sensible sur lequel le premier ministre pourrait ne pas la suivre dans son désir de réforme, la ministre Verte s'était contentée, en septembre, de rappeler aux chasseurs l'existence de ceux *« qui se promènent sans fusil »*. La France doit maintenant définir sa position dans le mémoire de défense qu'elle enverra à la Cour européenne de justice.

Sylvia Zappi

Une législation contraignante

La loi du 10 juillet 1964, dite loi Verdeille, portant création des associations communales et intercommunales de chasse, régit le droit de chasse dans neuf mille deux cents communes. Partout où se sont créées ces associations de chasse communales agréées (ACCA), la loi fait obligation aux propriétaires de terrains de moins de 20 hectares d'un seul tenant (dans certains départements, ce seuil a été porté à 40 hectares) d'ouvrir leur propriété aux chasseurs. Tout propriétaire est, par ailleurs, automatiquement membre de l'ACCA. En cas d'opposition du propriétaire, celui-ci doit assurer par ses propres moyens la « garderie » de son terrain, sa signalisation et la destruction des nuisibles. La liste des communes et départements régis par la loi est arrêtée par le ministre de l'environnement après demande des conseils généraux ou des communes.

Un rapport propose une réforme radicale du pôle audiovisuel extérieur français

Il préconise la création d'un système mondial d'information en continu

CONFORMÉMENT à une tradition très franco-française, la volonté de réforme en profondeur du pôle audiovisuel extérieur de la France se traduit par une multiplication de rapports commandés sur cette question. (*Le Monde* du 22 novembre). La dernière étude, très attendue, baptisée *« pour une nouvelle dynamique de la présence française dans le monde par les médias »*, vient d'être remise au gouvernement par son auteur, Jacques Pomonti, inspecteur général au secrétariat d'Etat à l'industrie et proche de Lionel Jospin. *« Suite aux décisions successives intervenues depuis vingt ans, l'action audiovisuelle extérieure repose aujourd'hui sur une "usine à gaz" d'une grande complexité, sans coordination possible, interdisant l'application d'une ligne politique d'ensemble »*, constate le président de Sorbonne Radio-France.

L'ancien président de l'INA (Institut national de l'audiovisuel) juge que l'implication de l'Etat est *« indispensable »* mais *« insuffisante »*, ce qui l'incite à proposer une mobilisation des entreprises de communication *« tant privées que publiques »*. Concrètement, l'auteur propose *« la mise en place d'un pilote, interlocuteur unique de l'Etat »*, responsable de la direction des équipes chargées de diffuser de l'information et de vendre les programmes ainsi que de la coordination des participations publiques dans les organismes concourant à l'action extérieure. Cette proposition se traduirait par la création d'une société holding d'une dizaine de personnes, nommée Images de France et détenue par l'Etat à 33 %, les chaînes publiques à 33 % (France Télévision, Radio-France, La Cinquième-Arte et Radio-France outre-mer) et par diverses entreprises privées ou semi-publiques (M 6, TF 1, Canal Plus, l'Agence France-Presse ou France Télécom) pour le dernier tiers.

Ce holding serait chargé de piloter les organismes existants (TV 5, Euronews, Africa Numéro 1, MCM...) et d'animer une concertation entre public et privé. La Sofirad, qui a joué un temps ce rôle de holding, apporterait ses participations – à l'exception de Radio-Monte-Carlo – à Images de France, avant de devenir une sorte de *« structure de défaisance »*.

« REDÉPLOIEMENT DES CRÉDITS »

Autre proposition concrète de Jacques Pomonti, le lancement de France Réseau, un système d'information en continu qui apporterait *« un regard français sur les affaires du monde »*. Jugeant *« indigente »* et *« inadaptée »* la rediffusion internationale des journaux télévisés de 20 heures des chaînes nationales, le rapport invite à créer et diffuser un nouveau *« regard sur le monde à travers le prisme français »*, à l'instar de ce qui est réalisé par Radio-France Internationale (RFI) et l'AFP. Il ne s'agit pas, précise l'auteur, de créer *« une nouvelle chaîne de télévision »* mais un système de veille informationnelle vingt-quatre heures sur vingt-quatre assurée par une quarantaine de techniciens et journalistes.

La mise en place de ces nouveaux formats éditoriaux créés, selon les besoins locaux, pourrait s'effectuer en liaison directe avec RFI, France-Télévision mais aussi LCI ou Euronews et l'AFP. Les premiers clients de ce fil d'information en continu seraient Canal France International (CFI) et TV 5.

Il faut viser *« l'objectif d'un démarrage de France Réseau et Images de France au 1er juillet 1998 »*, affirme le rapport Pomonti, qui précise que *« toutes les réformes proposées peuvent être réalisées à coût constant par un redéploiement portant sur 10 % des crédits actuels »*. Pour l'année 1998, le budget de l'action audiovisuelle extérieure s'élève à 1,264 milliard de francs, dont 754 millions pour RFI, 180 millions pour CFI et 215 millions pour TV 5, le reste provenant d'aides diverses, notamment pour les bouquets satellitaires et TV France Internationale. Le rapport Pomonti prévoit un budget de 160 millions de francs pour France Réseau, *« ce qui représente un montant raisonnable comparé aux 300 millions de BBC News 24 qui vient d'être lancé »* et 15 millions de budget pour le holding Images de France.

Pour développer une meilleure distribution des programmes audiovisuels hexagonaux dans le monde, Jacques Pomonti propose de créer une filiale commune entre CFI – dont la mission serait recentrée sur le soutien aux exportateurs et sur l'assistance aux télévisions locales d'Afrique – et l'INA. Il préconise également la mise en place d'un fonds d'aide à l'exportation des programmes de télévision, destiné notamment à l'acquisition des droits complémentaires, une préoccupation centrale pour faciliter la circulation des programmes français dans le monde entier.

Nicole Vulser

Corée du Sud : le président Kim « sidéré » par la crise financière

LA SITUATION financière en Corée du Sud continue à s'aggraver. La Bourse de Séoul a terminé la séance du mardi 23 décembre en baisse de 7,5 %, le plus important recul de son histoire. Le won, de son côté, était en chute libre, perdant 13 % de sa valeur face au dollar. Il s'est déprécié de 28 % vis-à-vis de la monnaie américaine en cinq jours et de 57 % en deux mois.

Les marchés ont été vivement impressionnés par les déclarations du nouveau président sud-coréen, Kim Dae-jung, rapportées par le quotidien *Chosun Ilbo* et confirmées par le porte-parole du Parti des démocrates libéraux unis. *« Nous ne savons pas si nous serons en faillite demain ou après-demain*, a affirmé le chef de l'Etat. *Je ne dors plus depuis que j'ai été mis au courant de la situation financière. Je suis totalement sidéré. » « Je ne peux comprendre comment on en est arrivé là*, a-t-il ajouté, *et je ne peux m'empêcher d'être en colère. A partir de maintenant, pas une seule erreur ne doit être tolérée. »*

M. Kim a, par ailleurs, rappelé sa détermination à appliquer les réformes prônées par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du plan de sauvetage d'environ 340 milliards de francs. Le président a confié à ce sujet qu'il avait commis une erreur en laissant entendre pendant la campagne électorale qu'il chercherait à renégocier les termes de l'accord.

Aux propos alarmants de M. Kim est venue s'ajouter la décision, mardi, de l'agence américaine Standard Poor's (S & P) d'abaisser la note de la dette de Séoul, reléguée au rang d'obligations spéculatives. La veille, la firme Moody's avait pris une décision semblable.

Pierre-Antoine Delhommais

Tirage du *Monde* daté mardi 23 décembre 1997 : 480 618 exemplaires

Fort excédent du commerce extérieur en octobre

EN OCTOBRE, les exportations françaises ont atteint 148,217 milliards de francs, et les importations à 129,820 milliards. L'excédent commercial s'élève à 18,397 milliards de francs en octobre, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, selon les statistiques douanières publiées mardi 23 décembre. En septembre, l'excédent corrigé est de 18,907 milliards de francs. Sur les dix premiers mois de l'année, l'excédent cumulé s'est établi à 148,593 milliards de francs, contre 73,32 milliards sur la même période de 1996. Le taux de couverture s'est établi à 114,17 % en octobre, contre 114,65 % en septembre.

COMMERCE EXTÉRIEUR
excédents (cvs) en milliards de francs

N 1996	D	J 1997	F	M	A	M	J	J	A	S	O
6,1	7,6	10,6	10,5	9,8	14,8	16,5	18,3	21,8	10,6	18,9	18,4

Hausse de 0,2 % des prix en novembre

LA HAUSSE de l'indice des prix à la consommation des ménages a été de 0,2 % au mois de novembre. L'augmentation depuis le début de l'année est de 1,1 %. Sur un an, l'inflation est donc de 1,5 %. Au mois de novembre 1996, l'indice avait reculé de 0,1 %. Cette différence s'explique par une augmentation plus sensible des prix de l'alimentation de 0,6 %, due notamment à la hausse du prix des produits et des légumes frais, et par une augmentation des prix de l'énergie, avec des hausses tarifaires du gaz, du fioul domestique et de l'essence. En revanche, les prix des produits manufacturés et des services du secteur privé sont restés stables en novembre.

PRIX À LA CONSOMMATION
variations mensuelles en %

D 96	J 1997	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
0,2	0,6	0,2	0,1	0	0,2	0	-0,2	0,5	0,2	0	0,2

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 23 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	14799,40	-3,37	-23,56
Honk Kong index	10368,10	+1,92	-22,92

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 23/12	Var. en % 22/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2862,75	-0,24	+23,62
Amsterdam CBS	887,84	+0,34	+36,96
Bruxelles	16349	+1,12	+54,66
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3881,16	—	+42,39
Londres FT 100	5027,40	+0,18	+22,07
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	24342	+1,30	+55,07
Zurich SMI	6067,20	+0,30	+53,90



هكذا من الاصل

(Publicité)

BRAVO *Espagne*

Binibeca. MENORCA



Noël en blanc.

La tradition l'exige. Noël n'est pas Noël sans la chaleur de la famille. Sans les cadeaux. Sans les festivités. Venez aux Iles Baléares. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour rendre votre séjour inoubliable. Faites l'expérience d'un Noël tout blanc... au bord de la mer.





OFFICE ESPAGNOL DU TOURISME 43 Rue Decamps 75784-PARIS, Cedex-16 Tél: 331/45 03 82 57 / 45 03 82 52 / 45 03 82 54 Fax: 331/40 72 52 04 / 45 03 82 51